

## Le CIO tiendra la réunion la plus critique de son histoire (Killanin)

LAKE PLACID (AFP) — Lord Killanin, dès son arrivée à Lake Placid, hier soir, a déclaré que le Comité international olympique (CIO) tiendra à compter de samedi sa session «la plus critique» depuis sa création.

«Nous allons vivre des moments importants pour la survie du mouvement olympique et je peux dire que la session de Lake Placid sera, pour le CIO, la plus critique depuis 1894, date de sa fondation», a-t-il déclaré devant une centaine de journalistes au centre de presse de Lake Placid.

Le président du CIO s'est, par ailleurs, refusé à tout commentaire sur la situation

et, notamment, sur le mot «boycottage» qui apparaît depuis quelques semaines dans la presse internationale au sujet des Jeux de Moscou.

«Je ne veux faire aucune déclaration sans posséder tous les éléments d'information et, notamment, sans avoir entendu les représentants du comité olympique des États-Unis, M. Robert Kane, le président et le colonel Don Miller, le directeur exécutif» a-t-il indiqué.

Lord Killanin a précisé que M. Kane avait demandé à n'être entendu que par la Commission exécutive du CIO mais qu'il pensait, étant donné l'importance du sujet, qu'il était souhaitable que les repré-

sentants de l'USOC (United States Olympic Committee) s'expliquent devant les membres du CIO réunis en session à partir de samedi.

«Il y aura, pense-t-on, de 65 à 70 membres sur les 89 qui composent le CIO, qui viendront à Lake Placid, a-t-il ajouté. Cette session est surtout critique pour l'unité du mouvement olympique et nous devons nous montrer extrêmement prudents dans tous les propos que nous allons tenir avant et pendant la session du CIO. C'est pourquoi je ne ferai aucun commentaire avant le 12 février où je serai en mesure de répondre à toutes vos questions».

Le président du CIO qui, comme à son

habitude, s'est montré jovial et plein d'humour, a confirmé les propos qu'il a constamment tenus depuis l'appel au boycott du président Carter à savoir que les Jeux ne peuvent pas se tenir ailleurs qu'à Moscou («Nous avons signé une lettre d'accord qui nous engage moralement avec Moscou» a-t-il dit) et qu'il est impossible de le reporter à une date ultérieure.

Il a ensuite indiqué qu'il n'avait pas demandé à rencontrer le président Carter pas plus que le chef de la Maison-Blanche avait souhaité le voir. «Je n'ai pas le droit de vote aux États-Unis», a-t-il lancé, pro-

Voir page 6: CIO

## Le Parc olympique n'est plus conforme aux normes du CIO

par Alain Duhamel

Le Parc olympique de Montréal ne se conforme plus aux normes du Comité international olympique et des fédérations de sport, il apparaît techniquement impossible d'accueillir l'été prochain des Jeux olympiques.

«Selon les normes de 1976, ce serait techniquement impossible», déclare le président de la Régie des installations olympiques (RIO), M. Robert Nelson. Si, toutefois, le CIO désire dépla-

cer les Jeux olympiques de Moscou à Montréal en se servant des installations telles qu'elles se trouvent aujourd'hui, la tenue des Jeux à Montréal pourrait alors se concevoir sur un plan technique pourvu que l'on puisse libérer la RIO des baux et des engagements qu'elle a déjà pris.

À ce jour, la RIO a répondu aux demandes de renseignements des gouvernements supérieurs mais elle n'a pas entrepris la préparation de scénar-

Voir page 6: Parc

### Pas de loi spéciale

## Parizeau invite la CEQ à voter sur «son offre»

par Paule des Rivières

QUÉBEC — Le gouvernement a décidé de ne pas recourir pour l'instant à une loi-décret pour mettre fin au conflit des enseignants mais il lance un ultimatum à la CEQ en la pressant de soumettre à ses 150 délégués son «hypothèse valable de règlement».

Résumant publiquement hier soir la po-

sition arrêtée plus tôt par le conseil des ministres, le ministre des Finances, M. Jacques Parizeau, a laissé entendre que les chefs syndicaux feraient mieux de tenir un vote sur son offre, «avant que le conseil des ministres, lui, ne se décide».

L'instance de la CEQ qui approuve en premier lieu les ententes de principes ou projets de règlements agréés entre les négociateurs est la Commission des en-

seignants des commissions scolaires (CECS), formée de 150 délégués des quatre coins de la province.

Or, bien que les représentants des 73,000 enseignants catholiques et protestants en grève depuis le 28 janvier n'aient pas encore réagi officiellement à l'invitation gouvernementale, il est connu qu'ils estiment avoir déjà soumis l'essentiel des propositions patronales à leurs délégués.

Le caucus des députés du Parti québécois se réunit ce matin et sera mis au courant de la situation.

Le ministre des Finances n'a pas voulu qualifier le projet patronal de final et il n'a pas dit que la négociation était terminée.

Mais le ministre de l'Éducation, M. Jacques-Yvan Morin et lui ont clairement déclaré qu'un gouvernement qui se respecte ne peut abdiquer sur les questions qui achoppent.

Selon le ministre de l'Éducation, les points en litige sont beaucoup moins nombreux: la question de la surveillance des élèves et celle de la récupération ou aide additionnelle à certains étudiants. L'enfance inadaptée cause aussi certains soucis.

«C'est une question de pouvoir pédagogique. Sur ces sujets, la question fondamentale qui reste en suspens, est celle de l'harmonisation des responsabilités respectives des enseignants et de l'autorité publique», a expliqué le ministre de l'Éducation.

M. Parizeau voit la chose du même oeil: «Nous en sommes arrivés à une certaine conception de l'école; ce n'est plus une question d'argent, ce sont des questions d'ordre métaphysique».

Le président du Conseil du trésor a indiqué que la situation dans les écoles ne lui apparaissait pas trop dramatique, puisque les tempêtes n'ont pas fermé les écoles encore et qu'il y a toujours, à cette période-ci de l'année, un certain nombre de congés en raison des réunions pédagogiques des enseignants.

Puis, empruntant un ton plus philosophique, il a précisé que le gouvernement avait ajouté \$25 millions au dossier des enseignants depuis le 21 novembre dernier mais que, si la grève se poursuivait toute la semaine, les enseignants en auraient bien vite perdu \$200 millions.

«Le conseil des ministres m'a autorisé à dire qu'il n'est pas question de payer la grève même si dans certains milieux on pense, sur la base de traditions, que les grèves des enseignants sont payées, que les salaires sont versés».

Il y a trois autres groupes de syndiqués qui sont impliqués dans l'actuelle ronde de négociation: les enseignants des cégeps, les professionnels non enseignants et les employés de soutien affiliés à la CSN.

M. Parizeau croit qu'un règlement rapide peut survenir par voie de négociation

Voir page 6: Pourparlers



Pour bien indiquer que les «manoeuvres de la partie patronale» ne les effrayaient pas, plusieurs milliers d'enseignants en grève ont emmené promener hier à Québec leurs «adversaires» à la table des négociations, MM. Jacques Parizeau et Jacques-Yvan Morin, ministres des Finances et de l'Éducation.

(Photolaser CP)

### À la suite de menaces de mort

## Les pourparlers sont rompus à Penetanguishene

par Patricia Dumas

TORONTO — Le Conseil scolaire de Simcoe, en Ontario, a profité de deux incidents impliquant des anglophones de la région qui auraient été menacés de mort pour rompre officiellement toute relation

avec le Conseil consultatif de langue française (CCLF) de Penetanguishene. Cette décision remet donc directement entre les mains du gouvernement provincial toute décision concernant l'avenir d'une école secondaire française distincte à Penetanguishene.

Les menaces de mort auraient été faites par téléphone, le vendredi 1er février, à M. Bruce Timney, membre de l'organisation Concerned Citizens for Bilingual Unity, et à M. John McCullough, président d'un sous-comité du Conseil scolaire qui étudiait les «facilités» pour l'enseignement secondaire français à Penetanguishene. Des plaintes ont été déposées le jour même auprès de la police locale et de la police provinciale. Ce n'est que lundi que la nouvelle a été rendue publique sur les ondes de la station CKVR-TV à Barrie. M. McCullough est co-propriétaire de ce poste.

Lundi soir, le Conseil scolaire de Simcoe, de qui relève l'enseignement à Penetanguishene, convoquait une réunion spéciale. Les membres du CCLF y avaient été invités, mais n'y sont pas allés parce que sur l'invitation il n'y avait qu'un point à l'ordre du jour, soit la négociation des salaires au niveau primaire. Pourtant, ce soir-là, un deuxième point a été ajouté et une motion a été adoptée à l'unanimité qui mettait un terme aux relations entre le CCLF et le Conseil scolaire.

La motion stipule qu'à cause «de l'impossibilité d'entente entre le sous-comité spécial et le CCLF, malgré de nombreuses discussions sur une longue période de temps, et à cause d'événements récents qui mettent en péril toute discussion future, le Conseil scolaire a décidé de cesser

Voir page 6: Pourparlers

### AU SOMMAIRE

■ Pour une Caisse plus active: un éditorial de Michel Nadeau

— page 4

■ Malgré les critiques, le carnaval de Québec garde la faveur de son public

— page 8

■ Les marcheurs «pour la survie du Cambodge» bloqués à la frontière

— page 10

■ Le chah ne peut quitter Panama; Banisadr s'en prend aux «étudiants»

— page 11

■ Des Québécois espèrent faire voler le Dash-7 entre Montréal et Toronto

— page 15



M. Brian Peckford (Photo Jacques Grenier)

### Une entrevue de Brian Peckford au DEVOIR

## Le dernier espoir de Terre-Neuve: le pétrole sous les morues

par François Barbeau

Maintenant qu'elle se voit presque membre du sélect club des provinces productrices de pétrole, Terre-Neuve, qui célébrera dans six semaines le 31e anniversaire de son entrée dans la Confédération canadienne, brûle d'envie de laisser le joug protecteur d'Ottawa et de voler de ses propres ailes.

Ces rêves sont pendus aux lèvres des géologues de la compagnie Chevron Standard de Calgary, qui parlaient l'été dernier d'une capacité possible de 20.000 barils par jour au puits Hibernia P-15, à quelque 190 milles au sud-est de Terre-Neuve, au beau milieu des morues qui tiennent congrès aux Grands Bancs.

On ne saura que dans quelques mois si Hibernia P-15 pourra produire ces barils, pendant combien de temps, et si d'autres forages seront récompensés d'un jaillissement d'or noir.

Le jeune premier ministre de Terre-Neuve, M. Brian Peckford, a saisi l'occasion qui se présentait

de sortir sa province du marasme, et réclame à Ottawa pleine et entière juridiction sur les ressources sous-marines qui pourraient se trouver sur son territoire, dont le pétrole et le gaz naturel.

Tous les espoirs «pétrolières» de M. Peckford tiennent au fait qu'à son entrée dans la Confédération, Terre-Neuve avait déjà statut de Dominion britannique, au même titre que les neuf provinces formant le Dominion du Canada.

Nous n'avons pas cédé les droits que nous exerçons alors sur nos ressources sous-marines en signant avec Ottawa le pacte confédératif, a affirmé cet ex-professeur de 37 ans.

Par conséquent, souligne-t-il dans une entrevue au DEVOIR, le pétrole qu'on a trouvé sous nos bancs de morue est à nous, et il nous appartient de décider dans quelles conditions on va l'exploiter, et de quelle façon les revenus qui en découleront seront utilisés pour le mieux-être des Terre-Neuviens.

Déjà, le premier ministre du Canada, M. Joe

Clark, a assuré M. Peckford, au cours de cette campagne électorale, qu'un gouvernement conservateur n'hésiterait pas à remettre à Terre-Neuve pleine juridiction sur le plateau continental de l'île, du moins en ce qui a trait au pétrole.

Pendant longtemps, Terre-Neuve a été en butte à des vexations de toutes sortes, ses rêves d'indépendance économique se sont envolés en fumée et ses habitants ont été la cible d'innombrables blagues d'un goût douteux.

M. Peckford s'est lancé dans les relations publiques depuis ces dernières semaines et propose ses talents d'orateur aux groupements, cercles et associations influentes du Canada pour expliquer aux autres que Terre-Neuve ne réclame pas la lune, que ses demandes ne sont pas exagérées, qu'elles ne sont pas pires que celles des autres provinces et que les canadiens n'ont pas à sursauter «de nous entendre réclamer notre dû, et ce pour la première fois».

Voir page 6: Terre-Neuve

par 46 transports de troupes blindés, et cinq chars, est passé en grondant sur la route couverte de neige et de glace.

Les camions étaient chargés de légumes, et des bûches de bois à brûler — produit qui se fait rare dans les villes, en raison de l'emprise des rebelles sur les forêts — étaient attachées sur le toit des blindés.

Notre chauffeur de taxi jurait vertement à l'adresse des blindés dont les chenilles mordaient profondément dans l'asphalte de la route. Selon lui, des convois pareils passent tous les jours au sud de Héiratan.

Nous étions les premiers correspondants occidentaux à parvenir dans cette bourgade, à 320 kilomètres de Kaboul, où quelques maisons de thé, des marchands de brochettes et quelques commerces, forment un décor d'un autre âge pour les événements qui ont ébranlé le monde.

La seule tache de couleur dans ce paysage couvert de neige sont des camions afghans, bariolés de couleurs vives, les chauffeurs attendant l'autorisation d'entrer en Union soviétique. Ils boivent

du thé en mangeant des biscuits, et jouent aux cartes pour passer le temps.

Sur la route boueuse, des soldats afghans, sans armes pour la plupart, semblent accablés d'ennui. Un jeune homme circule entre les groupes, offrant une belle pièce de hashish.

La ville claque des dents, sous le vent froid venu d'Asie centrale, qui souffle par dessus le fleuve, large de près de deux kilomètres.

Seuls trois soldats soviétiques, «Kalashnikov» sur la poitrine, qui marchent un bracelet de pacotille avec un marchand ambulant, rappelle la formidable présence de l'Armée rouge. À Héiratan, il n'y a aucune garnison importante.

Mais à Mazar Sarif, à 30 kilomètres plus au sud, les habitants racontent comment les Soviétiques ont commencé, bien avant le coup du 27 décembre, leur pénétration en Afghanistan.

Selon leurs récits, dès le 19 décembre, des avions soviétiques atterrirent sur l'aéroport de Mazar Sarif. Deux jours plus tard, des troupes de génie soviétique lançaient un pont de bateaux à travers le fleuve, en moins de six heures.

«Quand nous avons commencé à poser des questions, on nous a dit que les Russes allaient défendre notre frontière avec le Pakistan, et que nous n'avions pas à nous faire du souci», raconte un Afghane. Selon lui, la population d'Azar Sarif a pris les armes et s'est barricadée dans les maisons, dès l'annonce du coup qui renversa Hafizullah Amin et installa au pouvoir le régime de Babrak Karmal.

Conformément à sa politique, l'Armée rouge s'est abstenue de pénétrer dans la ville, mais a déployé un «cercle de fer» tout autour. Les troupes soviétiques sont ensuite venues demander des vivres, mais selon les habitants de la ville, ils ont été renvoyés les mains vides.

Quand j'ai visité la localité — qui fut une importante ville-étape sur l'ancienne route de la soie — les troupes soviétiques étaient toujours absentes des rues. Mais des transports de troupes blindés montaient la garde à la périphérie.

Tout au long des 200 kilomètres de route entre Mazar Sarif et le tunnel de Sa-lang — creusé par les Soviétiques au début des années soixante — le déploiement de force soviétique est impressionnant. Manifestement, leur principale mission est de garder ouverte, à tout prix, cette importante voie de communication.

Chaque pont, chaque ouvrage d'art, est gardé par des chars ou des blindés soviétiques, leurs canons pointés sur la montagne omniprésente. D'énormes chars portant des ponts métalliques, qui peuvent être installés en quelques minutes,

Voir page 6: Renforts

# les élections du 18 février

## la campagne des chefs



Le premier ministre, **Joë Clark**, fait campagne aujourd'hui à Cambridge, puis à Thunder Bay, en Ontario, avant d'entreprendre une tournée de l'Ouest du pays.

Le chef libéral, **Pierre Trudeau**, passera la journée à Prince Georges, en Colombie-Britannique, puis reviendra demain vers l'Ontario.

Le chef du NPD, **Ed Broadbent**, visite la région de Dauphin, au Manitoba, puis s'envolera demain pour les Maritimes.

Le chef du Crédit social, **Fabien Roy**, parcourra aujourd'hui la région des Cantons de l'Est. Il donne ce matin une conférence de presse à East Angus, visite l'usine Domtar, et rencontre les membres de l'UPA de Sherbrooke. Il présidera une assemblée publique ce soir à Lac Mégantic.

## Trudeau joue la vierge offensée, dit Broadbent

PRINCE ALBERT (PC) — Le chef du Nouveau Parti démocratique, M. Ed Broadbent, s'est dit horrifié hier par l'attitude de M. Pierre Trudeau lorsqu'il s'en prend aux politiques conservatrices dans les domaines de l'énergie et des taux d'intérêt.

Le chef libéral, a-t-il dit, était à Prince Albert mardi et j'ai été horrifié de l'entendre critiquer les décisions du gouvernement conservateur.

M. Broadbent a souligné que lorsque le chef libéral accuse le cabinet conservateur d'avoir importé des E.-U. une politique touchant les taux d'intérêt et de tendre graduellement à fixer le prix du baril de pétrole canadien au niveau mondial, il joue «la vierge offensée» et le rôle de celui qui voit «la paille dans l'oeil du voisin sans apercevoir la poutre qu'il a dans le sien».

«M. Trudeau trouve cela bien effrayant alors qu'il devrait se rappeler que ce que M. Clark fait, il l'a lui-même généreusement accompli», a souligné le chef du NPD.

M. Broadbent a rappelé à son auditoire de Prince Albert que les sept premières augmentations de taux d'intérêt sur un total de 11 depuis 1970 sont celles du gouvernement Trudeau.

Quant au désir de rapprocher graduellement le prix du pétrole de celui du niveau mondial, il ne fait que se poursuivre avec M. Clark, a indiqué le leader néo-démocrate.

«Qu'il suffise, a rappelé M. Broadbent, de se souvenir des paroles de l'ancien ministre libéral de l'Énergie, M. Gillespie, qui répétait en 1978 que le prix du pétrole canadien devait se rapprocher du prix mondial», a-t-il dit.

M. Broadbent estime que cette attitude démontre la malhonnêteté du chef libéral au cours de cette campagne.

«Il y a encore de la place au Canada pour des hommes politiques honnêtes et le NPD est

en mesure de les offrir aux citoyens canadiens le 18 février.»

Si M. Broadbent croit qu'un plus grand nombre de Canadiens voteront pour le NPD, c'est surtout parce qu'ils ont vu les libéraux et les conservateurs à l'oeuvre depuis 1970.

Le chef néo-démocrate est convaincu que les électeurs choisiront son parti parce que «le NPD ne parle pas du passé, n'agit pas en fonction du passé et qu'il se tiendra debout en pensant à l'avenir».

Selon M. Broadbent, l'intérêt soudain que manifestent les libéraux pour la santé économique du Canada, pour sa sécurité en matière énergétique, pour sa stratégie industrielle, pour les disparités

régionales et pour la sécurité sociale vient tout simplement contredire l'attitude qu'ils avaient lorsqu'ils exerçaient le pouvoir.

Quant aux conservateurs, le leader du NPD les traite un peu à la blague, se contentant de rappeler une à une les promesses non respectées de M. Clark, ses volte-face et les faits saillants du budget Crosbie. «Par exemple, a dit M. Broadbent, devant les fermiers de la Saskatchewan, le budget conservateur de décembre dernier prévoyait une augmentation de 30 cents le gallon d'essence en 1980, ce qui aurait coûté une moyenne de \$1,000 de plus par année pour chaque exploitation agricole au Canada.

## Trudeau accuse Clark d'avoir trahi l'Ouest

EDMONTON (PC) — Le chef du Parti libéral du Canada, M. Pierre Trudeau, a lancé un appel hier aux Albertains pour qu'ils contribuent à défaire le gouvernement Clark, qui, a-t-il dit, a trahi l'Ouest du pays.

Prenant la parole à Edmonton, M. Trudeau a repris l'essentiel des propos qu'il avait tenus la veille à Calgary, puis à Prince Albert en Saskatchewan.

M. Trudeau a soutenu que le libéralisme est loin d'être mort dans l'Ouest, parce que le Parti libéral est le parti qui répond aux besoins de l'Ouest, a-t-il déclaré.

«Nos candidats à Edmonton sont des personnalités engagées et compétentes, non pas des martyrs ou des agneaux qu'on mène au sacrifice», a lancé M. Trudeau.

Il a par ailleurs dit un bon mot à l'endroit de l'ancien ministre de son cabinet, M. Jack Horner, défait le 22 mai dernier, alors que les conservateurs rafaient les 21 cir-

conscriptions de l'Alberta.

En concluant des ententes avec les pays d'Extrême-Orient pour la vente de céréales, Jack Horner a plus fait pour l'Ouest à lui seul que tous les ministres du gouvernement Clark, a soutenu M. Trudeau.

Quant à M. Horner, qui se présente à nouveau dans Crowfoot, il a déclaré que le Parti libéral offre le meilleur leader de tous les partis en lice pour l'élection du 18 février.

M. Trudeau a réaffirmé que la politique énergétique du gouvernement Clark pénalise plus particulièrement l'Ouest en raison de l'augmentation de la taxe sur l'essence, qui va se traduire par une montée en flèche des coûts de transport.

Il a reproché par ailleurs à M. Clark de n'avoir pas su en sept mois conclure une entente avec l'Alberta sur une formule de taxation pour le partage des revenus pétroliers.

## en bref...

### ■ Masse en colère

Plusieurs vedettes du Parti libéral, dont Mme Jeanne Sauvé et M. Francis Fox, ont donné hier une conférence de presse pour dévoiler un projet de relance des installations aéroportuaires de Mirabel. Cette initiative a fait sursauter le candidat conservateur du comté avoisinant de Labelle, M. Marcel Masse, qui voit en cela une «bouée de sauvetage» pour des libéraux coupables de n'avoir rien fait pour la relance économique de cette région alors qu'il y a seulement huit mois, ils étaient encore au pouvoir et décidaient des politiques de développement économique pour le Québec.

### ■ Un citron néo-démocrate

Candidat du NPD dans le comté de Montréal-St-Denis, M. Raymond Beaudoin est propriétaire d'un Renault-12 de l'année 1979. Or, il n'ose la conduire parce que, explique-t-il, la voiture est défectueuse au point d'en être dangereuse. Convaincu que des centaines de consommateurs québécois, propriétaires de Renault-12 connaissent les mêmes difficultés, M. Beaudoin les convoque tous aujourd'hui en face de la maison Renault du centre-ville de Montréal, au 1824 ouest de la rue Sainte-Catherine. Le comté de Saint-Denis est représenté aux Communes depuis 1964 par le libéral Marcel Prud'homme, qui a remporté les élections du 22 mai par une majorité de plus de 25,000 voix et qui finance sa caisse électorale en organisant des parades de mode.

### ■ Un bleu projet

Depuis que les candidats conservateurs des comtés de l'île de Montréal sont structurés dans un caucus, ils n'arrêtent pas d'avoir des idées. Ils ont d'abord élaboré un plan de relance économique pour la région. Puis, l'autre jour, armés de pancartes, ils se sont rendus en groupe défiler devant les studios de Télé Métropole pour dénoncer la politique d'information réseau TVA pendant la campagne électorale. Voilà que maintenant les candidats conservateurs ont découvert qu'il serait nettement plus économique et fonctionnel pour le gouvernement fédéral de centraliser dans un même complexe immobilier tous ses bureaux de l'île. Le porte-parole du caucus, candidat dans Westmount-St-Henri, M. Claude Dupras, précise qu'il s'agirait de construire un genre de centre d'achats du style de ceux que l'on retrouve dans les centres urbains.

### ■ Chrétien et le Rhino

Le spectacle de parodie du Parti rhinocéros ne fait pas rire grand monde et surtout pas l'ex-ministre libéral, Jean Chrétien, qui y voit une menace à la démocratie. Aux étudiants d'une école secondaire de la Saskatchewan, M. Chrétien a déclaré hier sur le ton de la gravité: «Je ne les aime pas du tout; il ne faut pas rire de la démocratie. Si jamais nous la perdons, elle ne reviendra plus. Le seul problème que j'ai avec le Rhinocéros, c'est qu'il va obtenir plus de votes que les conservateurs dans mon comté de Shawinigan.» Les étudiants se sont esclaffés.

### ■ Le sort de Fabien

Les résultats des sondages réalisés par les maisons spécialisées sont à ce point péremptoire que les analystes politiques spéculent maintenant sur la disparition des conservateurs et des créditistes de la carte électorale du Québec. Le débat tourne essentiellement autour de trois comtés: Joliette (La Salle), Bromes-Missisquoi (Grafty) et Beauce (Roy). Or, l'hebdomadaire de Saint-Georges de Beauce, *L'Éclair-Progrès* vient de publier les résultats d'une «enquête-maison» effectuée par té-

léphone le 1er février auprès de 135 électeurs du comté. Le candidat libéral Normand Lapointe recueille 44.5% des intentions de vote des Beauce-rons tandis que le chef du Crédit social, Fabien Roy, arrive au deuxième rang avec seulement 31.2% des préférences exprimées.

### ■ Oncle Sam te regarde

Est-il vrai que le gouvernement canadien ne peut pas bouger le petit doigt sans consulter l'administration Carter et que ce sont les Américains qui dictent la politique internationale du Canada, ou qui ont téléguidé le coup de l'ambassade du Canada à Téhéran ainsi que le boycottage des Jeux de Moscou? C'est du moins l'opinion de nombreux électeurs de l'Ouest du pays et le ministre des Affaires extérieures, Mme Flora MacDonald, a dû mettre toute son énergie à convaincre du contraire des participants à une tribune radiophonique d'un poste de Regina, qui accusaient le gouvernement Clark d'être à la solde des États-Unis.

### ■ Outremont communiste

Candidate du Parti communiste dans Outremont, Jocelyne Rioux nous apprend que ce comté couché sur le versant du Mont-Royal est fait d'autres choses que de quartiers huppés, de maisons cosues et de millionnaires. Il y a «l'Outremont des travailleurs». Dans le dépliant publicitaire qui présente le programme de son parti, Jocelyne Rioux exploite la formule du contresens. ENERGIE: geler les prix, pas les maisons; EMPLOI: lutter contre le chômage, non contre les chômeurs; COUT DE LA VIE: le gel des prix et non des salaires; Aux élections générales du 22 mai, Mme Rioux avait recueilli quelque deux cents voix. Outremont est représenté aux Communes par le libéral Marc Lalonde.

### ■ Les exploits de Maureen

L'épouse du premier ministre du Canada a impressionné plusieurs journalistes et organisateurs de parti, cette semaine, durant sa dernière tournée de la région des Laurentides. Dans chacune des localités où elle s'est arrêtée, Mme McTeer a suscité un vif intérêt chez les groupes d'électeurs qu'elle a rencontrés. A Saint-Zénon, Maureen McTeer s'est momentanément emportée pour déclarer à son auditoire: «Il faut en finir avec le mythe que le Parti conservateur n'a pas d'avenir dans cette province». L'épouse du PM a par ailleurs souligné que c'est pour d'excellentes raisons que les libéraux sont populaires en Alberta, mais qu'il ne semble pas y en avoir de valables pour que les conservateurs soient impopulaires au Québec. Maureen McTeer se prépare à subir, le 15 février, deux nouveaux examens du Barreau et elle espère pouvoir faire mieux que la dernière fois.

### ■ En vrac

■ Les candidats du Crédit social en Alberta n'ont rien oublié de la philosophie originale du parti et ils font encore campagne d'après les principes économiques enseignés par le professeur William Aberhart qui a porté le Crédit social au pouvoir en 1935 dans cette province.

■ L'ex-chef du défunt Parti national populaire, Me Jérôme Choquette, participe aujourd'hui, aux côtés du président Jimmy Carter à Washington à la journée internationale de la prière; et il est peu probable qu'il soit question entre les deux hommes de la campagne électorale canadienne.

■ L'ex-ministre libéral, Donald MacDonald, a déclaré hier à Fredericton que le prochain gouvernement Trudeau assurera à l'est du Canada des ressources énergétiques suffisantes et à un coût raisonnable.

## Maureen McTeer chagrinée

Mme Maureen McTeer a déclaré hier que l'apathie des électeurs à l'endroit des conservateurs de cette province la chagrinait.

Se décrivant comme la femme d'un politicien, «non une politicienne», Mme McTeer a dit à quelque 200 citoyens du West Island qu'«il me fait de la peine de voir que cette province nous rejette... alors qu'ailleurs nous sommes sûrs d'une majorité».

«Si nous avions obtenu dix sièges de plus aux dernières élections, je ne serais pas ici aujourd'hui», a déclaré l'épouse du premier ministre.

«Nous avons besoin de soutien dans toutes les régions sous la forme de votes, nous avons besoin de nous sentir appuyés partout quand il faut prendre des décisions importantes».

Mme McTeer a dit en français à son auditoire que s'«il est parfois difficile d'être conservateur au Québec, le parti n'en a pas moins besoin de compétences (du Québec) pour travailler avec mon mari à Ottawa».

Quand une personne a brandi une affiche sur laquelle on lisait «si Joe Clark peut apprendre le français, n'importe qui le peut, même Pétroncan», elle a remercié ses auditeurs d'approuver les efforts de son mari pour apprendre le français.

«Après bientôt sept ans de mariage, je suis fière des progrès de mon mari en français, de son respect pour la langue et le peuple de cette province», a dit Mme McTeer, âgée de 27 ans.

«Je l'aide pour son français à la maison, tout comme le fait notre fille Catherine, qui devient aussi bilingue que son père et sa mère».

Vêtue de laine verte, Mme McTeer a déploré la présente élection pour des raisons personnelles autant que politiques. «Cela a commencé un soir devant l'appareil de télé. J'étudiais le droit commercial et je me suis dit qu'ils ne pouvaient nous imposer des élections».

«Il y a quelqu'un qui veut m'empêcher de pratiquer le droit et je ne sais pas qui c'est».

PETERBOROUGH, Ontario (PC) — Le premier ministre, Joe Clark a accusé hier les libéraux d'avoir orchestré le renversement de son gouvernement et provoqué la tenue d'une élection générale.

En espérant que la popularité dont ils jouissaient alors se maintiendrait tout au long de la campagne électorale et leur permettrait ainsi de remporter une victoire facile.

M. Clark s'est également expliqué sur son attitude devant les sondages d'opinion publique, alors qu'il se prêtait à une entrevue télévisée, hier en fin d'après-midi à Peterborough.

SHAWINIGAN (PC) — De passage à Shawinigan hier, le chef du Crédit social du Canada, M. Fabien Roy, s'est attaqué au député libéral qui représente la circonscription de Saint-Maurice à la chambre des communes, M. Jean Chrétien.

Au cours d'une conférence de presse, au local de l'organisation créditiste, M. Roy a notamment reproché à l'ex-numéro deux du gouvernement fédéral de n'avoir pas

pris position en faveur du Québec dans le contentieux fédéral-provincial sur la taxe de vente.

Selon le chef créditiste, cet exemple illustre parfaitement le faible apport des libéraux fédéraux à la ville de Shawinigan: «Il est scandaleux que tout ce que le député libéral a pu apporter au comté depuis son élection, c'est un petit groupe de fonctionnaires libéraux. Le pire, c'est que ce sont des percepteurs d'impôts.»

Faisant allusion à l'appel massif de la population du Québec au Parti libéral, comme du moins le prévoient les sondages, M. Roy a dit que, comme pour tous les autres Québécois «les libéraux se servent des gens pour conduire le pays».

En après-midi, le chef du Crédit social participait à une émission de ligne ouverte sur les ondes d'une station de radio locale.

À son avis, le Parti libéral a commis une grave erreur en s'en remettant à des sondages pour adopter une telle ligne de conduite.

En fait, le chef conservateur a laissé entendre très clairement qu'il n'avait jamais pensé que les partis d'opposition renverseraient son gou-

vernement minoritaire sur le budget, puisque les libéraux avaient indiqué «qu'ils voulaient avoir une chance de se choisir un nouveau chef à la suite de la démission de M. Pierre Trudeau».

«Je croyais que nous avions toutes les raisons de croire qu'ils disaient la vérité et qu'ils prendraient trois mois pour se choisir un nouveau chef.»

«Même M. Trudeau avait affirmé qu'il ne s'estimait pas l'homme pour diriger le pays au cours des années à venir», a-t-il glissé.

Les Canadiens, a précisé M. Clark, réagiront à une telle tactique et ils donneront une chance au gouvernement conservateur, «dont les événements prouvent qu'il a eu raison de prendre des décisions difficiles lorsqu'il les a prises», en le réalisant avec une majorité.

En réponse à l'animateur

que les récents sondages ne laissaient pas prévoir une majorité conservatrice au lendemain du 18 février, M. Clark a répliqué «que les sondages ne nous ont jamais donné de majorité et que l'élection sera le seul sondage qui me guidera».

D'ailleurs, de l'avis du chef tory, «le pays ne peut pas permettre de gouvernements qui préfèrent faire de la politique plutôt que gouverner».

Voilà pourquoi M. Clark a exprimé sa conviction de voir les Canadiens accepter les mesures contenues dans son budget «comme un mal nécessaire pour assurer un avenir meilleur».

Toutefois, le premier ministre, qui avoue que son parti connaît certaines difficultés, s'inquiète de voir les électeurs s'intéresser davantage aux sondages, qui donnent toujours une avance confortable aux libéraux, qu'aux politiques respectives des différents partis.

## Clark accuse les libéraux d'avoir tout «machiné» la chute de son gouvernement

PETERBOROUGH, Ontario (PC) — Le premier ministre, Joe Clark a accusé hier les libéraux d'avoir orchestré le renversement de son gouvernement et provoqué la tenue d'une élection générale.

En espérant que la popularité dont ils jouissaient alors se maintiendrait tout au long de la campagne électorale et leur permettrait ainsi de remporter une victoire facile.

M. Clark s'est également expliqué sur son attitude devant les sondages d'opinion publique, alors qu'il se prêtait à une entrevue télévisée, hier en fin d'après-midi à Peterborough.

SHAWINIGAN (PC) — De passage à Shawinigan hier, le chef du Crédit social du Canada, M. Fabien Roy, s'est attaqué au député libéral qui représente la circonscription de Saint-Maurice à la chambre des communes, M. Jean Chrétien.

Au cours d'une conférence de presse, au local de l'organisation créditiste, M. Roy a notamment reproché à l'ex-numéro deux du gouvernement fédéral de n'avoir pas

pris position en faveur du Québec dans le contentieux fédéral-provincial sur la taxe de vente.

Selon le chef créditiste, cet exemple illustre parfaitement le faible apport des libéraux fédéraux à la ville de Shawinigan: «Il est scandaleux que tout ce que le député libéral a pu apporter au comté depuis son élection, c'est un petit groupe de fonctionnaires libéraux. Le pire, c'est que ce sont des percepteurs d'impôts.»

Faisant allusion à l'appel massif de la population du Québec au Parti libéral, comme du moins le prévoient les sondages, M. Roy a dit que, comme pour tous les autres Québécois «les libéraux se servent des gens pour conduire le pays».

En après-midi, le chef du Crédit social participait à une émission de ligne ouverte sur les ondes d'une station de radio locale.

À son avis, le Parti libéral a commis une grave erreur en s'en remettant à des sondages pour adopter une telle ligne de conduite.

En fait, le chef conservateur a laissé entendre très clairement qu'il n'avait jamais pensé que les partis d'opposition renverseraient son gou-

vernement minoritaire sur le budget, puisque les libéraux avaient indiqué «qu'ils voulaient avoir une chance de se choisir un nouveau chef à la suite de la démission de M. Pierre Trudeau».

«Je croyais que nous avions toutes les raisons de croire qu'ils disaient la vérité et qu'ils prendraient trois mois pour se choisir un nouveau chef.»

«Même M. Trudeau avait affirmé qu'il ne s'estimait pas l'homme pour diriger le pays au cours des années à venir», a-t-il glissé.

Les Canadiens, a précisé M. Clark, réagiront à une telle tactique et ils donneront une chance au gouvernement conservateur, «dont les événements prouvent qu'il a eu raison de prendre des décisions difficiles lorsqu'il les a prises», en le réalisant avec une majorité.

En réponse à l'animateur

## Roy attaque Chrétien chez lui

SHAWINIGAN (PC) — De passage à Shawinigan hier, le chef du Crédit social du Canada, M. Fabien Roy, s'est attaqué au député libéral qui représente la circonscription de Saint-Maurice à la chambre des communes, M. Jean Chrétien.

Au cours d'une conférence de presse, au local de l'organisation créditiste, M. Roy a notamment reproché à l'ex-numéro deux du gouvernement fédéral de n'avoir pas

pris position en faveur du Québec dans le contentieux fédéral-provincial sur la taxe de vente.

Selon le chef créditiste, cet exemple illustre parfaitement le faible apport des libéraux fédéraux à la ville de Shawinigan: «Il est scandaleux que tout ce que le député libéral a pu apporter au comté depuis son élection, c'est un petit groupe de fonctionnaires libéraux. Le pire, c'est que ce sont des percepteurs d'impôts.»

Faisant allusion à l'appel massif de la population du Québec au Parti libéral, comme du moins le prévoient les sondages, M. Roy a dit que, comme pour tous les autres Québécois «les libéraux se servent des gens pour conduire le pays».

En après-midi, le chef du Crédit social participait à une émission de ligne ouverte sur les ondes d'une station de radio locale.

À son avis, le Parti libéral a commis une grave erreur en s'en remettant à des sondages pour adopter une telle ligne de conduite.

En fait, le chef conservateur a laissé entendre très clairement qu'il n'avait jamais pensé que les partis d'opposition renverseraient son gou-

vernement minoritaire sur le budget, puisque les libéraux avaient indiqué «qu'ils voulaient avoir une chance de se choisir un nouveau chef à la suite de la démission de M. Pierre Trudeau».

«Je croyais que nous avions toutes les raisons de croire qu'ils disaient la vérité et qu'ils prendraient trois mois pour se choisir un nouveau chef.»

«Même M. Trudeau avait affirmé qu'il ne s'estimait pas l'homme pour diriger le pays au cours des années à venir», a-t-il glissé.

Les Canadiens, a précisé M. Clark, réagiront à une telle tactique et ils donneront une chance au gouvernement conservateur, «dont les événements prouvent qu'il a eu raison de prendre des décisions difficiles lorsqu'il les a prises», en le réalisant avec une majorité.

En réponse à l'animateur

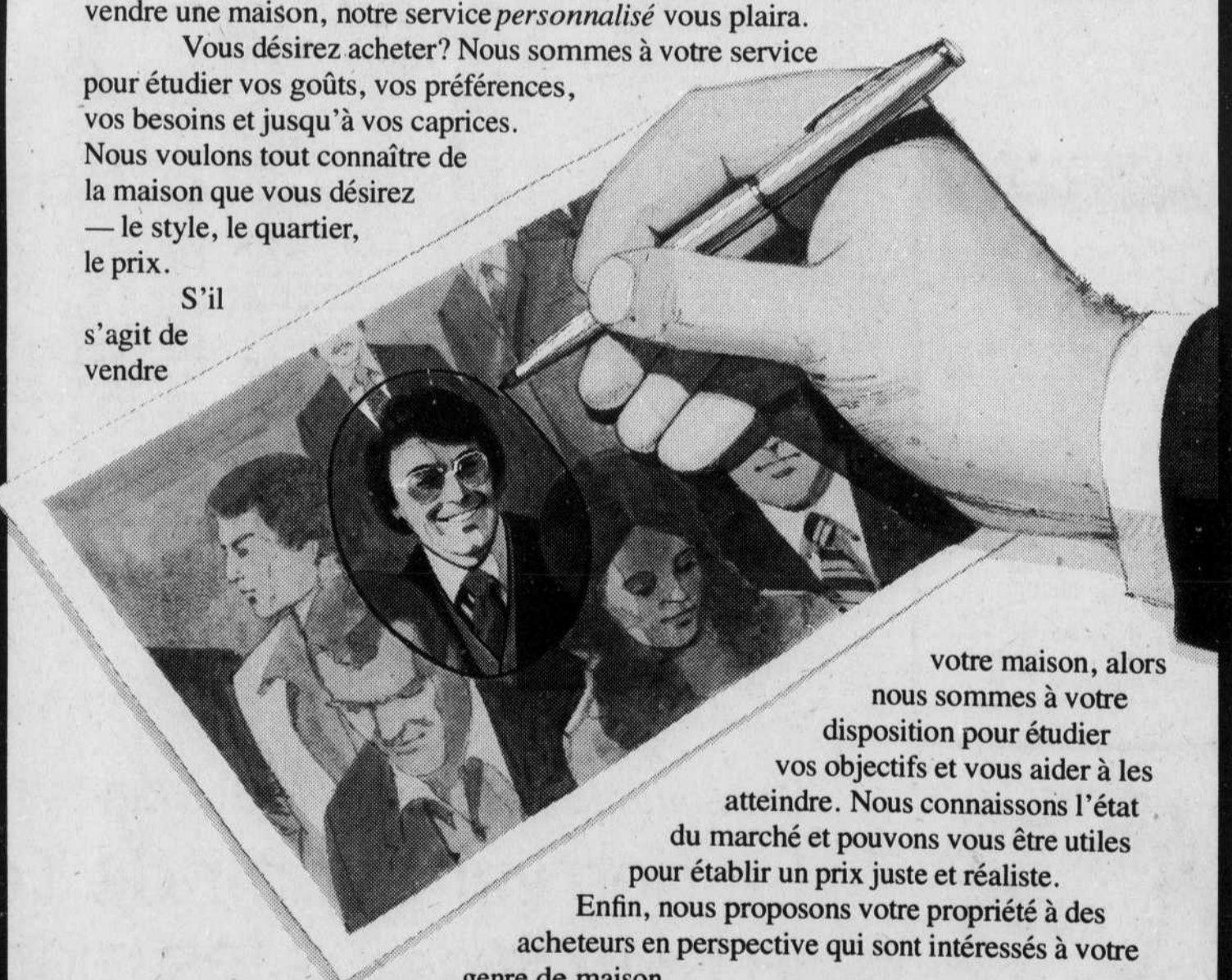
# Un exemplaire unique

Vous ne ressemblez à personne. Voilà pourquoi, lorsqu'il s'agit d'acheter ou de vendre une maison, notre service *personnalisé* vous plaira.

Vous désirez acheter? Nous sommes à votre service pour étudier vos goûts, vos préférences, vos besoins et jusqu'à vos caprices.

Nous voulons tout connaître de la maison que vous désirez — le style, le quartier, le prix.

S'il s'agit de vendre



vous maison, alors nous sommes à votre disposition pour étudier vos objectifs et vous aider à les atteindre. Nous connaissons l'état du marché et pouvons vous être utiles pour établir un prix juste et réaliste. Enfin, nous proposons votre propriété à des acheteurs en perspective qui sont intéressés à votre genre de maison.

Sans cette personnalité qui est tout à fait vôtre, en votre genre, vous serez enchanté d'avoir choisi le groupe immobilier qui se veut bel et bien à votre service.



**Trust Royal**  
SERVICES IMMOBILIERS

... à votre service

**ÊTRE DEUX...**  
Pour vraiment apprécier les plaisirs de la vie, il faut être deux.  
Service de rencontres réputé établi à Montréal depuis 1966, pour personnes libres et sérieuses. Dépliant gratuit ou consultation gratuite.  
282-0058 ou 933-3673  
ouvert de 1 P.M. à 9 P.M. lundi au vendredi  
**RENDEZ-VOUS**  
1117 ouest, Ste-Catherine suite 108, Montréal

Contre-interrogeant son ex-informatrice devant la commission Keable

## La police ne peut atténuer le témoignage de Mme Devault

par Gilles Provost

À l'issue de la première journée de contre-interrogatoire de Mme Carole Devault devant la commission Keable, les procureurs de la police n'avaient pas réussi, hier soir, à prendre en défaut leur ex-informatrice qui aura été un des pivots du FLQ en 1971.

Hier après-midi, le commissaire Jean Keable a par ailleurs autorisé Me Alain Beauvais, l'avocat de M. Robert Comeau, impliqué dans le témoignage de Mme Devault, à contre-interroger aujourd'hui le témoin bien que son client ait refusé de témoigner lui-même devant la commission. M. Keable s'est dit ouvert à toute démarche susceptible d'éclairer la commission et il a répété qu'il serait très heureux d'entendre la version de M. Comeau si ce dernier se revisait et acceptait de témoigner.

La journée d'hier a aussi été marquée d'un mini-coup de théâtre quand Me Lafrance, procureur de la police de Montréal, a soumis à Mme Devault une photographie sur laquelle elle a pu identifier pour la première fois le mystérieux «Jean» qui lui avait fourni de la dynamite,

des plans de bombe et du papier officiel du FLQ, le premier février 1971.

L'identité de ce personnage n'a pas été dévoilée à l'assistance mais il est bien connu de la commission qui a même eu déjà l'occasion de l'interroger à huis clos. Les policiers présents ont semblé très satisfaits de l'incident, d'autant plus que l'on a laissé entendre à quelques reprises que ce «Jean» aurait bien pu être un policier.

Pour le reste, Me Lafrance n'a guère réussi à amener Mme Devault à modifier son témoignage dans un sens plus favorable aux policiers. Par exemple, elle a réaffirmé clairement que le lieutenant-détective Julien Giguère a bel et bien pris l'initiative de faire détruire des plans de bombes, du papier officiel du FLQ et les originaux de certains communiqués, le 5 décembre 1978, «parce qu'il n'aurait pas été intéressant que la commission Keable mette la main sur ces documents», aurait-il dit.

Mme Devault a aussi été formelle pour affirmer que le lieutenant Giguère savait «depuis toujours» que ces papiers qu'il a lui-même fait détruire contenaient les originaux de plusieurs communiqués du FLQ.

Me Lafrance a suggéré qu'elle aurait pu ne parler de ces originaux à Giguère qu'après leur destruction, convaincue qu'elle était, qu'il connaissait leur existence» depuis toujours.

Mme Devault a pourtant réaffirmé qu'elle se souvient d'en avoir parlé avec le lieutenant Giguère avant la destruction des documents. «Chose certaine, ce n'était pas après leur destruction», a-t-elle dit.

Elle a nié avoir elle-même demandé à Giguère de les détruire et elle dit n'avoir fait aucune démarche auprès de son oncle pour qu'il les brûle. «J'étais brouillée avec lui et il n'était pas question de lui téléphoner moi-même», a-t-elle affirmé.

Mme Devault a cependant admis avoir été en accord avec cette destruction parce que M. Giguère lui avait fait «un portrait très négatif» de la commission Keable. M. Keable l'a invitée à ne pas donner de détails sur le portrait que lui avait tracé Giguère.

Le procureur de la police a fait préciser à Mme Devault qu'elle n'avait jamais su où étaient cachées exactement les 23 caisses de dynamite de la cellule Viger et qu'elle n'avait pas révélé le nom de Nigel

Hamer aux policiers montréalais avant le début de décembre.

Me Mario Bilodeau, principal procureur de la Commission Keable, a alors fait sortir tous les rapports de police où étaient inscrites les révélations de Mme Devault sur cet individu. Il a aussi rappelé que la police savait dès le lendemain de l'enlèvement de James Cross que Nigel Hamer était un des ravisseurs.

Or, les documents de police indiquent que Mme Devault avait affirmé dès sa première rencontre avec un policier, le 6 novembre 1970, qu'un des ravisseurs de Cross était anglophone, ce qui confirmait un témoignage de Mme Cross elle-même. Elle avait aussi indiqué dès cette première rencontre que M. Cross était surveillé par trois personnes: cet anglophone et le couple Lanctot.

Par la suite, elle avait indiqué aux policiers que cet anglophone était un ingénieur de McGill et qu'il avait fait parvenir à Robert Comeau un communiqué du FLQ. En décembre, elle avait révélé à la fois son nom et le lieu exact de sa cachette.

Pourtant, le 15 décembre, les trois corps policiers impliqués (GRC, SQ et police de Montréal) avaient décidé de ne pas

procéder à l'arrestation de cet individu qui avait été filé depuis le 22 novembre par la police de Montréal et dont la cachette avait été surveillée par la GRC à partir du 9 décembre.

La semaine dernière, Me Bilodeau avait demandé régulièrement à Mme Devault si le lieutenant Giguère avait tenté de la dissuader de commettre des actes criminels au nom du FLQ ou s'il lui avait donné l'ordre de les empêcher.

Or, hier, Me Lafrance a tenté de savoir si Mme Devault aurait pu influencer le cours des événements.

L'informatrice de police a admis qu'elle n'aurait pu le faire au début de son appartenance au mouvement clandestin, en novembre ou en décembre par exemple. Par contre, elle a affirmé qu'il lui aurait sans doute été possible d'empêcher la publication de certains communiqués après mars 1971, puisqu'elle était alors presque la seule détentrice de papier officiel avec en-tête du FLQ.

Robert Comeau était, selon elle, la seule autre personne à posséder ce papier mais il ne voulait plus avoir aucune relation avec elle ou avec Michel Frankland.

Au tout début de la matinée, hier ma-

tin, le procureur de la commission avait terminé son interrogatoire avec l'affaire de l'attentat à la bombe survenu à l'aéroport de Dorval à la mi-novembre 1971. Mme Devault avait expliqué tous les détails aux policiers avant ce coup d'éclat (où il n'y avait aucune bombe).

Pourtant, cela avait provoqué un fort émoi dans le public à l'époque et le rapport d'enquête de la Sûreté du Québec indique qu'on n'avait retrouvé aucun suspect. Pourtant, la police de Montréal a informé les autorités de Dorval le jour même que «le communiqué n'était pas sérieux».

Ce rapport du sergent-détective Arsenault conclut par ces mots: «Puis en ma présence l'agent Don McLeary de la GRC avisa par téléphone le chef surintendant de la GRC, M. Paquette, pour que celui-ci communique directement avec l'homme qui peut prendre une décision finale dans cette affaire, pour l'aviser de nos informations sans passer par les voies hiérarchiques».

M. Keable a dit à ce sujet qu'il était fort désireux d'apprendre qui est cet homme mystérieux et s'il est courant de ne pas passer par les voies hiérarchiques dans la Gendarmerie Royale du Canada.

## La fusion ne doit pas altérer la qualité du service aux handicapés

par Marie Laurier

Ce n'est pas sans éprouver une certaine tristesse et aussi certaines craintes pour l'avenir que le fondateur de la compagnie Minibus Forest, M. Jacques Forest, deviendra «fonctionnaire» à compter du 1er avril prochain.

Cette décision d'intégrer le réseau de transport pour handicapés à la Commission de transport de la Communauté urbaine de Montréal (CTCUM) annoncée lundi par M. Lawrence Hanigan, président de cet organisme — pour souhaitable et inéluctable qu'elle soit, en vertu de la Loi sur les handicapés qui oblige les municipalités à offrir ce service aux citoyens — suscite chez Mr. Forest une inquiétude qu'il exprimait hier en conférence de presse.

Toutes les conditions de la fusion n'ont pas été clarifiées à ce jour à la satisfaction du président de Minibus Forest. Ce dernier n'a obtenu aucune certitude quant à l'affectation des 29 chauffeurs des 16 véhicules du transport spécialisé des handicapés pour lequel ils ont une compétence et une expérience reconnues. M. Forest craint qu'ils ne soient homologués parmi le personnel des 4,000 chauffeurs de la CTCUM.

Aussi au cours d'une rencontre qu'il avait mardi avec les autorités de la CTCUM a-t-il réclamé pour «ses» chauffeurs la priorité de conserver le circuit auquel ils sont habitués, au moins pour un certain temps, selon la formule qui existe déjà pour les chauffeurs de la route de Mirabel.

M. Forest doute également que la mesure adoptée à sa compagnie privée, soit celle qui prévoit la présence d'un accompagnateur pour un handicapé, soit maintenue puisque seul ce dernier sera muni d'une carte d'identité lui donnant le droit prioritaire de monter dans un autobus. Dans plusieurs cas, des handicapés doivent être accompagnés d'un parent ou d'un ami pour pouvoir se déplacer ce qui était chose acquise à Minibus Forest, moyennant le coût du passage évidemment.

Tout en rappelant que le réseau de transport spécialisé pour handicapés à Montréal a été conquis de «haute lutte» depuis sept ans, à force de persuasion et de pression auprès des gouver-



Cette scène qui se répète chaque jour au siège social de Minibus Forest, rue Laurier, ne sera plus bientôt qu'un souvenir.

nements, M. Forest estime qu'il remet à la Ville un service de qualité. À cet égard, il estime de son devoir d'obtenir toutes les garanties nécessaires pour que cette qualité soit maintenue.

Les cadres et les dix employés de bureau sont assurés de trouver un emploi à la CTCUM, sans cependant avoir l'assurance que le travail qui leur sera dévolu sera similaire ou de même portée sociale, ce qui laisse M. Forest perplexé quant à la motivation future de ces employés.

Cependant, les conditions de la fusion se poursuivent entre M. Forest et la CTCUM. M. Hanigan semble trouver nos demandes justifiées et il donnera une réponse officielle d'ici quinze jours», a commenté M. Forest.

Les frères Jacques et Jean-Marc Forest, eux-mêmes handicapés et devant se déplacer en fauteuil roulant, ont mis sur pied ce réseau de transport spécialisé en 1973. Ils ont commencé

avec un seul autobus et, aujourd'hui, 16 véhicules conduisent les handicapés aux quatre coins de la ville, en majorité des travailleurs et des étudiants. Depuis sa fondation, Minibus Forest a transporté 122,230 passagers et il était subventionné d'abord par le ministère des Affaires sociales et plus récemment celui du Transport.

Jacques Forest continuera à diriger le service de transport pour handicapés comme «fonctionnaire» à la CTCUM, tandis que son frère Jean-Marc conservera vraisemblablement son poste de directeur du personnel.

«Ce n'est pas sans regret, disait Jacques Forest hier, que je vois l'oeuvre de ma vie s'engourdir dans cette immense entreprise...»

Une consolation cependant: il vient de recevoir du gouvernement canadien l'insigne honorifique Vraie-Vie pour les longues heures et les efforts qu'il a consacrés à la cause des handicapés.

## Bâtiment: 13 corps de métier acceptent l'offre patronale

par Louis-Gilles Francoeur

Un groupe d'unions, affiliées au Conseil provincial du Québec des métiers de la construction (CPQMC), vient de passer outre au rejet officiel des récentes propositions des entrepreneurs, et ces mêmes corps de métier ont décidé, en dépit de leur statut minoritaire, de conclure des ententes de principe avec l'association patronale.

On se rappellera que l'Association des entrepreneurs en construction du Québec (AECQ) avait récemment offert aux unions, qui voulaient conclure séparément des ententes de principe, de leur verser immédiatement l'augmentation de 30 cents l'heure négociée pour l'année 1979. Cette augmentation n'a pas été versée parce qu'aucun accord général n'a pu être signé jusqu'à présent.

En forçant les corps de métiers les plus vulnérables à signer des ententes en dépit de la majorité clairement exprimée au sein du Conseil provincial, l'AECQ remporte une importante victoire stratégique qui crée un «modèle» de règlement difficile à modifier par les autres corps de métier.

Les unions minoritaires représentent 27,000 des 60,000 cotisants du Conseil provincial des métiers de la construction. Aucune de ces unions n'a toutefois le droit de signer une convention collective, ce pouvoir étant conféré en exclusivité au Conseil provincial en vertu des lois existantes.

C'est la première fois que la désunion atteint un tel sommet au sein du Conseil provincial, ce qui risque de précipiter cet organisme dans une crise sans précédent.

Les corps de métier qui défient la règle de la majorité au sein du Conseil provincial sont les suivants: journaliers, ferblantiers, couvreurs, ferrailleurs, monteurs d'acier de structure, serruriers en bâtiment, peintres, tireurs de joints, mécaniciens de chantier, chaudronniers, isolateurs, plâtriers et finisseurs de ciment.

Ces corps de métier affirment avoir obtenu des entrepreneurs des «modifications importantes» aux récentes propositions patronales, notamment sur les clauses dites «générales» de la convention collective, qui avaient été jusqu'ici jugées insatisfaisantes par tout le monde, y compris par les métiers minoritaires qui défient aujourd'hui leur structure syndicale.

Les électriciens, les plombiers, les opérateurs de machinerie lourde et les charpentiers-menuisiers refusent toujours pour leur part les clauses générales des entrepreneurs. Regroupant à eux seuls la majorité des syndiqués du Conseil provincial, ils ont été traditionnellement les plus militants en négociation et les moins vulnérables devant les entrepreneurs à cause de leur taille. Par le passé, les corps de métier moins importants s'alignaient dans le sillage des «gros» et les velléités de tire-au-flanc étaient l'objet de directives sévères de la part de la haute direction. À l'heure actuelle, la crise de leadership, qui affecte le Conseil provincial depuis l'expulsion des électriciens, a enlevé à la direction toute véritable emprise sur cette organisation.

Les corps de métier, qui ont décidé de

faire bande à part en négociation, ont obtenu, selon leurs porte-parole, de limiter la journée de travail de 10 heures aux seuls chantiers de huit logements et moins. Dans leurs récentes propositions, les entrepreneurs voulaient implanter un régime de travail de 10 heures par jour sur les chantiers de 24 logements et moins, ce qui couvrirait un nombre sensiblement plus grand de projets de construction. L'ancien décret, par contre, prévoyait une journée de huit heures pour tous les types de chantier.

La CSN, la CSD et même la FTQ, dont le Conseil provincial est un ancien affilié et dont plusieurs de ses membres font toujours partie, ont unanimement dénoncé cette proposition patronale comme étant un «pas en arrière».

## Le salaire minimum à \$3.65 le 1er avril

Le salaire minimum au Québec sera porté de \$3.47 à \$3.65 le 1er avril prochain, ce qui représente une augmentation d'un peu plus de 5%.

Le conseil des ministres a approuvé l'augmentation hier, alors que le ministre du Travail et de la Main-d'oeuvre, M. Pierre-Marc Johnson, a précisé que cette hausse est pleinement justifiée compte tenu de l'augmentation du coût de la vie des 12 derniers mois.

Il a précisé que le salaire minimum sera réajusté d'ici la fin de 1980 en tenant compte de l'évolution des conditions économiques au Québec.

Le salaire minimum est le plus élevé en Saskatchewan, où il est fixé à \$3.50 depuis le mois d'octobre 1979, et il atteindra \$3.65 au mois de mai. Il est de \$3.15 au Manitoba depuis le mois dernier et de \$3 en Ontario depuis le 1er janvier 1979. Au niveau fédéral, le salaire minimum est de \$2.90 depuis le mois d'avril 1976.

Le salaire minimum pour les moins de 18 ans sera porté de \$3.07 à \$3.23 et celui des moins de 18 ans recevant des pourboires passera de \$2.55 à \$2.69. Les adultes qui gagnent des pourboires verront leur salaire minimum augmenté de \$2.85 à \$3, toujours le 1er avril 1980.

## Deux transfuges soviétiques à Vancouver

VANCOUVER (PC) — Deux transfuges soviétiques ont quitté leur cachette, hier, pour annoncer qu'ils se proposent de se marier et de s'établir à Vancouver où ils comptent trouver du travail.

Alexandre Ryaguzof, âgé de 33 ans, officier à bord d'un cargo russe, et Velina Terekhova, âgée de 22 ans, qui travaillait à bord du même cargo comme ménagère,

ont abandonné le navire soviétique, jeudi dernier, alors qu'il avait jeté l'ancre près de Campbell River, sur l'île de Vancouver.

Le ministre de l'Immigration, M. Ron Atkey, a émis au couple un permis de séjour temporaire leur permettant de demeurer au pays jusqu'à ce qu'ils obtiennent le statut d'immigrants reçus.

## Un village dans la ville

par Alain Duhamel

Un an après son ouverture, le village olympique constitue une véritable communauté de 2,000 personnes dans la ville de Montréal.

Le bilan d'une première année d'exploitation laisse entrevoir dès la seconde année, selon le président de la Régie des installations olympiques (RIO), M. Robert Nelson, un complexe domiciliaire couvrant ses frais et rapportant même un surplus.

«Nous avons créé de toutes pièces une communauté en une année», affirme M. Nelson en indiquant que le taux d'occupation du village se situe à 95%.

Sur les 980 appartements offerts en location, il n'en reste plus qu'une cinquantaine, tous de quatre pièces et demie, loués pour une somme variant entre \$401 et \$449 par mois, tous les services inclus.

À la fin de janvier, l'espace réservé aux

bureaux était loué dans une proportion de 57%, une grande partie à des ministères ou agences du gouvernement québécois. Sur une dizaine de locataires, huit proviennent de l'État québécois. «Les espaces réservés au commerce étaient occupés dans une proportion de 92% par un marché d'alimentation, une caisse populaire, une pharmacie, une charcuterie, une buanderie, une tabagie, une agence de voyages, un fleuriste, un salon de coiffure et une boutique de mode».

À sa première année d'exploitation, avec une occupation équivalente au tiers de l'année, le village olympique a fait un déficit d'environ \$1.4 million. À sa seconde année, l'exploitation du village devrait couvrir ce déficit et rapporter un surplus. La RIO parvient à ces conclusions optimistes en ne calculant pas les coûts de construction (\$97 millions) et en comptant sur une exemption de taxes foncières municipales que la réforme de la

fiscalité municipale a maintenu à son égard.

Les résidents du village olympique se composent dans une proportion de 90% de francophones. L'âge moyen se situe 38,8 ans. Environ 20% des appartements avaient été réservés à des personnes âgées admissibles à un programme d'assistance financière». Aussi bien pour les loyers ordinaires que pour les loyers subventionnés, il y a une liste d'attente.

Bien qu'ils soient tous de nouveaux occupants, les résidents ont formé rapidement une communauté disposant de certains services commerciaux, d'espaces de loisirs et de programmes d'activité. «La vie communautaire, ce sont les gens qui la font». Nous ne sommes pas des amateurs, déclare M. Jean-Yves Perron, directeur de l'exploitation à la RIO, mais nous faciliterons toutes les initiatives».

En plus des clubs de loisirs, les résidents peuvent aussi compter sur un comité d'aide aux villageois, sur un service de pastorale et sur des équipements tels qu'une piscine et des salles de réunion. Un comité de villageois a entrepris des démarches pour obtenir un dépôt de livres de la bibliothèque municipale.

Ainsi développé en communauté, le village olympique n'a pas réussi à s'intégrer véritablement au quartier qu'il entoure. Situé en face d'un parc industriel, à quelques pas du Parc olympique et du Jardin botanique, le village olympique demeure relativement isolé.

au Pavillon Marie-Victorin de l'Université de Montréal, avenue Vincent-d'Indy.

À 20 h, soirée d'information en compagnie de MM. Claude de Maestral, candidat du NFD, Claude Dupras, candidat conservateur, Donald Johnston, libéral et J.G. Montpetit, Rhinocéros, au manoir Notre-Dame-de-Grâce, 5319 avenue Notre-Dame-de-Grâce.

À compter d'aujourd'hui et jusqu'au 9 février, la Fondation du Québec des maladies du coeur tiendra une clinique de dépistage d'hypertension aux Galeries d'Anjou.

Il y a collecte de sang de la Croix-Rouge au Carrefour Laval, 3003 boul. Le Carrefour, de 14 h 30 à 20 h 30; à la Compagnie Canada Packers, 1260 rue Mill, de 10 h à 11 h 30 et de 13 h à 16 h; et au Centre communautaire de Dorval, 1135 rue du Bord de l'eau, de 14 h 30 à 20 h 30.



Contribuons à la campagne de la Fondation du Québec des maladies du coeur...

## Fiducie du Québec

### Pour un choix de Plans d'épargne-retraite

La Fiducie du Québec, une institution du Mouvement Desjardins, offre un vaste choix de modes d'épargne parmi lesquels figurent les Plans enregistrés d'épargne-retraite.

#### Le Plan Dépôts garantis\*

**12%** 5 ans intérêts payés annuellement  
**11 1/2%** 5 ans intérêts composés

Le capital et les intérêts sont entièrement garantis. Aucuns frais d'adhésion, d'administration ni de fermeture.

#### Le Plan Fonds Desjardins Hypothèques

Le placement en première hypothèque est une valeur sûre qui vous offre un taux d'intérêt avantageux et la possibilité d'appréciation du capital. Vous bénéficiez d'une grande souplesse et d'un rendement total intéressant. Les frais d'administration et de fermeture sont minimes.

Les unités du Fonds Desjardins ne se vendent que par l'intermédiaire d'un prospectus. Vous pouvez en obtenir un exemplaire sur demande.

#### Le Plan Obligations d'épargne

Pour remplacer ou compléter une contribution, vous pouvez déposer à ce Plan vos Obligations d'épargne du Québec ou du Canada. Vous pouvez réclamer une déduction d'impôt au plein montant de leur valeur actuelle.

#### Le Plan Gestion autonome

Avec ce Plan, vous ou votre courtier constituez et gérez votre propre portefeuille de placements choisis parmi les multiples véhicules permis par la loi.

Pour obtenir le Guide, édition 1980, des plans enregistrés d'épargne-retraite ou pour tout autre renseignement, venez ou téléphonez-nous.

#### Montréal:

Complexe Desjardins (514) 281-8840

De l'extérieur, sans frais:

1-800-361-6840, poste 8840.

#### Nouvelle succursale de Laval:

Place Val des Arbres (514) 668-5223

De l'extérieur, sans frais: 1-800-361-3905.

#### Québec:

Complexe Centre-Ville, Sainte-Foy (418) 653-6811

De l'extérieur, sans frais: 1-800-463-4792.

\*Institution inscrite à la Régie de l'assurance-dépôts du Québec

\*Taux sujets à changement

Nos bureaux seront ouverts:

Du 4 février au 20 février jusqu'à 18 heures.

Les 21 et 22 février jusqu'à 21 heures.

Du 25 février au 29 février jusqu'à 21 heures.

Les samedis 16 et 23 février de 9:30 heures jusqu'à 15 heures.

La Fiducie du Québec... pour un choix de Modes d'épargne



# Pour une caisse plus active

CANDEUR et naïveté n'ont plus leur place en politique. Alors que les attentes des individus demeurent élevées, la conjoncture économique internationale se resserre au fil des crises. Toutes les sociétés doivent évoluer rapidement vers leurs maturités économiques en utilisant au maximum leurs avantages comparatifs. Une certaine innocence dans la gestion de la chose publique se traduit rapidement en pertes d'emplois et de revenus pour les collectivités. Un contrôle plus serré de la réalité commande une révision périodique du rôle des grands leviers économiques, au Québec comme ailleurs.

La désignation imminente d'un successeur à M. Marcel Cazavan à la direction de la Caisse de dépôt et placement donne l'occasion de revoir les objectifs de cet organisme dont les grandes orientations n'ont pas été revues depuis sa création en 1965. Les Québécois reçoivent-ils tous les avantages qu'apporte une institution financière dotée d'un portefeuille de \$10 milliards, soit près de deux fois l'actif de la Sun Life? Plutôt que de pleurer sur ceux qui partent en refusant de s'adapter, il vaut beaucoup mieux voir comment on peut tirer le maximum des organismes qui appartiennent à l'ensemble de la population.

La Caisse de dépôt demeure un sujet de fierté pour les Québécois. Cette estime provient d'une performance assez remarquable et du prestige dont jouit la Caisse parmi les milieux financiers anglophones. Tout le monde s'entend pour reconnaître la qualité de la gestion de cette institution administrée essentiellement par des Québécois de langue française. La réussite de la Caisse tient au fait que la direction a évité les trois écueils qui guettent les sociétés d'État: intervention constante du ministre responsable, conflits d'intérêt flagrants chez les membres du conseil d'administration et incompétence des cadres supérieurs. Les malheurs de la Société générale de financement jusqu'en 1977 s'expliquent par le fait que la SGF a mordu la poussière aux trois niveaux!

Le rendement réel sur les biens gérés par la Caisse est nettement supérieur au taux réalisé par la moyenne des institutions comparables dans le secteur privé. Ne parlons pas du «Canada Pension Plan»! Il faut reconnaître les vertus de gestionnaire des deux présidents, feu, M. Claude Prieur et M. Marcel Cazavan, qui ont réussi à bâtir une équipe d'hommes capables d'orienter des fonds qui entrent maintenant au rythme d'un milliard de dollars par an. Les ministres des Finances n'ont pas succombé à la tentation de tripotiller dans

cette énorme cagnotte collective. Au cours de ses quinze années, les initiatives de la Caisse n'ont donné lieu à aucune bavure d'importance.

Tous les efforts tendaient à assurer le rôle de fiduciaire du patrimoine des Québécois. On ne joue pas avec la sécurité de la retraite de millions de citoyens. Un Québécois sur neuf aura 65 ans en 1990. Aussi, est-il essentiel de bien réfléchir avant de modifier quoi que ce soit dans une structure qui tourne assez bien. Des changements non nécessaires risqueraient de dérégler le mécanisme de la machine. Cela ne doit pas néanmoins être une excuse pour immobiliser l'entreprise dans son auréole actuelle.

Lors du débat du projet de loi créant la Caisse de dépôt, en juin 1965, le premier ministre de l'époque, M. Jean Lesage, précisait: «La Caisse doit être administrée pour respecter le double critère de la sécurité des dépôts et du développement accéléré du Québec.» Tout le monde reconnaît aujourd'hui qu'en plus de son rôle de fiduciaire, la Caisse a un mandat de promotion économique du Québec et des Québécois. En raison probablement de l'absence d'un personnel qualifié, la direction de la Caisse a fait preuve d'une grande timidité dans l'accomplissement de cette deuxième tâche. L'institution a participé au financement de projets immobiliers comme toutes les autres compagnies d'assurance-vie ou caisses de retraite privées. Parallèlement, l'institution investissait un milliard de dollars dans les actions de très grandes compagnies canadiennes. La possession de ces titres confère un droit d'intervention dans les grandes décisions des entreprises. Avec seulement 20% ou 30% des actions d'une compagnie, Power, le Canadien Pacifique ou Argus ne se gênent pas pour infléchir les politiques de son conseil d'administration. Pour sa part, la Caisse de dépôt se contente de désigner des hommes d'affaires bien sympathiques mais qui se limitent à un rôle passif au sein des conseils d'administration. Ce ne sont pas des porteurs de messages...

Le Québec ne peut plus se permettre de gaspiller un tel pouvoir. Il est renversant d'entendre le président d'une grande compagnie dans le domaine électronique, CAE Industries, affirmer que «pour protéger les intérêts de ses actionnaires, il doit se résoudre à déménager le bureau de direction à Toronto». Qui était alors un des gros actionnaires? La population québécoise via la Caisse. Il y a deux ans, des fonctionnaires du ministère québécois de l'Énergie élaboraient de grandes

stratégies visant à ramener le contrôle de Gaz Métropolitain entre des mains québécoises. On découvre finalement que c'était la Caisse de dépôt qui était le plus gros actionnaire de la compagnie-mère de Gaz Métro... Dans la même veine, le Québec accumule présentement les rebuffades d'Ottawa en ce qui a trait au projet d'une mine de sel aux Îles-de-la-Madeleine. Les politiciens fédéraux répondent aux pressions de députés de la Nouvelle-Écosse où la compagnie Domtar aurait des projets d'expansion de ses salines. Qui contrôle Domtar? C'est la Caisse de dépôt!

Il faut arrêter ce masochisme financier. Il ne s'agit pas de transformer en sociétés parapubliques les entreprises dans lesquelles la Caisse a investi. Les actionnaires minoritaires ont des droits. Mais il est possible de faire «coïncider» des politiques de la compagnie avec des projets d'investissements au Québec, une plus grande participation des francophones à la direction, un intérêt plus grand pour l'achat de produits québécois, etc.

Pareille stratégie n'est pas irréaliste. La Caisse de dépôt a donné un solide coup de pouce au groupe Provigo en favorisant l'acquisition d'entreprises similaires en Ontario, en Alberta et aux États-Unis. Aujourd'hui, des Québécois gèrent, avec un rendement nettement supérieur à celui de leurs concurrents torontois, un actif de plus de \$2 milliards dans l'industrie agro-alimentaire. La présence d'un centre de décision de cette taille, ici même à Montréal, ne peut que servir les intérêts du Québec et des Québécois.

La Caisse de dépôt a investi plus de \$150 millions dans le secteur du pétrole et des pipelines. Parce qu'ils ne sont pas articulés en fonction d'objectifs autres que la rentabilité immédiate, ces placements laissent les Québécois sans aucune présence significative dans un secteur aussi essentiel. Pareille inertie n'est plus acceptable. Il ne faut pas chercher à bâtir un conglomérat tout-puissant en parallèle avec la SGF ou les sociétés d'État. Il s'agit tout simplement d'utiliser un levier existant en l'harmonisant avec d'autres priorités du Québec. Le tout de façon discrète et efficace! En choisissant un nouveau président, le gouvernement doit avoir à l'esprit l'urgence d'amplifier cette dimension des activités de la Caisse. Des ressources humaines mieux préparées et plus expérimentées permettent à la Caisse de passer à ce deuxième stade de sa croissance. Continuer de jouer un rôle passif au milieu de tous ces centres de décision serait glisser de la naïveté à la bêtise.

Michel NADEAU



## LETRES AU DEVOIR

### Une caricature qui valait un éditorial

Étant un fidèle lecteur de votre journal depuis de longues années, je me permets de vous écrire pour la première fois et vous féliciter pour la publication de votre magnifique caricature de Carter et Clark s'accrochant à la bouée

de sauvetage iranienne, car votre éditorial ou long article ne pourrait mieux dépendre de l'incroyable situation politique aux États-Unis et au Canada.

Esprons que si l'un ou l'autre est réélu, il aura tout

### QUIN

Entre l'apologie de Jean-Paul Desbiens (cf la chronique de Jacques Dufresne: «Desbiens ou le blanc sur le noir», samedi, 2 février), suivie de la visite du frère Untel à l'émission Noir sur Blanc, et la Fable «Maitre Renard et le

Corbeau», l'analogie est plutôt frappante. Pourquoi tant d'encensements? Mais où donc est passé le fromage? Peut-être le retrouvera-t-on dans le «OUI, avec — hésitation»... que Jean-Paul Desbiens a laissé...échapper!

On pourrait proposer d'ajouter à l'alternative OUI NON, le «QUIN» qui rassurera les «hésitants», lors du vote sur le référendum.

Catherine PRINCE-LACHANCE  
Laval, 2 février

### Une collection d'ici

(Lettre adressée à M. Thomas Birks)

Je trouve inexplicable votre geste de «déménager» la Collection Birks. Il me semble que ces tactiques de bas étage devraient être revuées. Cette importante collection ayant ses racines au Québec, 65% sont des œuvres d'orfèvres québécois, elle se doit d'y demeurer. Cet héritage de nos pères appartient aux communautés autant anglophone que francophone de Montréal. Votre geste sert donc très mal vos compatriotes. Laissez donc de côté la pe-

lité politique et posez donc un geste axé sur une volonté réelle de mise en valeur du patrimoine. Comme le fait si bien remarquer Adele Freedman dans son article du *Globe and Mail* du samedi 19 janvier: «The art community in Montreal feels betrayed». Votre geste nous apparaît comme une trahison et témoigne d'un profond mépris pour la communauté montréalaise.

La collectivité universitaire ainsi que la population en général sauraient apprécier un geste qui viserait une prise en charge, par les autorités compétentes de Montréal. Nous espérons que nous n'aurons pas à agir avec vous comme avec la Sun Life.

Suzanne RÉMILLARD  
BOUDREAU

P.S.: Le Musée des beaux-arts de Montréal partage avec votre maison un anniversaire, il fêta en 1979, tout comme vous, son centenaire. Repentigny, 26 janvier

### Lâche stratégie

On ne peut qu'être déçu de l'allure qu'a pris la dernière phase de la démarche référendaire. Le Parti québécois n'a réussi qu'à se rendre plus vulnérable aux critiques et à rendre sa stratégie de plus en plus douteuse. Considérons «la question». Ses défenseurs affirment qu'elle est claire; il se peut bien qu'elle soit claire, mais la logique qui l'inspire est discutable, même bizarre. De fait, le Parti québécois demande un mandat de négociation avant même de solliciter l'endossement explicite de la position qu'il entend défendre pendant ces négociations.

Quant on compare la nouvelle stratégie, exposée dans la question et son préambule, aux positions déjà défendues par le Parti québécois, on constate un changement de ton, pour ne pas dire un manque total de courage. Il semble, maintenant, que tout le temps et toute l'énergie consacrés à la formulation de

la question l'était dans le seul but de la rendre susceptible de donner une victoire au Parti québécois. Le lien évident entre le libellé de la question et les résultats de plusieurs sondages effectués depuis quelque temps n'est certainement pas une simple coïncidence.

Une question formulée de façon à attirer une réponse favorable, l'extension de la stratégie élitiste, le désir de dissocier toute décision sur l'avenir politique du Québec de campagnes électorales: tout ceci nous amène à nous demander si le goût du pouvoir n'a pas remplacé le goût du Québec chez le Parti québécois. Non seulement croit-il que seule la souveraineté peut résoudre les problèmes du Québec, mais aussi qu'il est le seul à savoir comment y parvenir.

On entend plusieurs péquistes déclarer que même les tenants du fédéralisme renouvelé devraient, en toute sincérité, voter oui au référendum. Après avoir réussi à dissocier la prise de décision au sujet de l'avenir constitutionnel du Québec d'élections générales, le Parti québécois procède à dissocier l'option souverainiste du référendum.

Cette attitude malsaine donne souvent naissance à des propos extrêmes et absurdes. Le Parti québécois se com-

porte comme si ce référendum (ou série de référendums) représente l'unique et dernière chance pour le peuple québécois de s'affirmer. Quelle vanité! Il est obsédé par la victoire: cette victoire doit être obtenue maintenant et elle doit être la sienne. Le Parti québécois accuse ses adversaires de vouloir écraser les aspirations des Québécois en leur niant l'occasion de franchir une étape nécessaire. Mais il est lui-même partiellement coupable de ceci en proposant une question si diluée qu'un OUI majoritaire ne modifierait point la situation actuelle.

### De savantes contributions!

Dans son dernier article, M. Gérard Bergeron nous explique que le Livre beige du Parti libéral diffère du Livre blanc du Parti québécois parce que le Parti libéral est dans l'opposition.

Conclusion adoucissante: le Parti libéral devra prendre le pouvoir s'il veut appliquer son livre à décolorier!

Je félicite LE DEVOIR de nous fournir ces périodiques et savantes contributions de la science politique au débat national. Avec impatience, nous attendons la publication d'un recueil.

Jean DAOUST  
Québec, 4 février

### Que les médias jouent leur rôle

Celui qui a avoué à l'organisateur conservateur que les otages américains étaient cachés à l'ambassade canadienne a agi de façon très irresponsable. Cette personne n'avait pas le droit de risquer la vie des otages et des employés de l'ambassade, ni de prendre le risque de saborder nos relations amicales avec les États-Unis. Il est très heureux que la situation se soit ainsi soldée.

Il y a trois versions contradictoires sur la source de son information. Une de ces versions affirme qu'il fut renseigné par Joe Clark. Une se-

conde version dit qu'elle émane d'une personne du ministère des Affaires extérieures. Et une troisième, qu'il a été renseigné par un ingénieur de la ville de Québec qui possède son réseau mondial d'information.

Je crois qu'il s'agit ici d'un domaine où les médias peuvent jouer un rôle important. C'est une affaire très sérieuse et le public a le droit de connaître les faits avant la date de l'élection.

Kenneth D. CURRY  
Sherwood Park, Alberta,  
5 février

## ACTUALITÉ

# Du Guatemala au Salvador

par Bertrand de la Grange

Le véritable massacre survenu la semaine dernière au Guatemala et l'occupation, depuis avant-hier, de l'ambassade d'Espagne au Salvador montrent bien que le succès de la révolution sandiniste au Nicaragua n'a pas résolu, loin s'en faut, tous les problèmes de l'Amérique centrale. Face à l'oppression et à la répression systématiques dont elles sont victimes, les populations de ces deux pays réagissent d'une manière identique, occupant les ambassades pour faire connaître leur situation à l'opinion publique internationale. Il s'agit d'un véritable appel au secours.

La trentaine de «campesinos» (paysans) brûlés vifs dans les bâtiments de l'ambassade d'Espagne à Guatemala ne s'étaient rendus dans celle-ci qu'en dernier recours, lorsqu'ils se rendirent compte que le gouvernement ne voulait pas entendre leurs doléances, pourtant très sérieuses. Ils étaient en effet depuis plus de trois semaines dans la capitale où ils espéraient rencontrer un représentant du gouvernement pour protester contre la disparition de plusieurs de leurs, enlevés et torturés par des membres de l'armée régulière.

Le phénomène n'est malheureusement pas exceptionnel dans ce pays dont la population (7 millions d'habi-

tants) est à 60% indienne. Pour étouffer toute velléité de contestation dans la population rurale et chez les travailleurs de l'industrie, l'oligarchie terrienne et la bourgeoisie industrielle ont donné à l'armée et aux différentes polices officielles une mission de «nettoyage en profondeur».

Pour empêcher la syndicalisation des travailleurs, les dirigeants syndicaux sont systématiquement exécutés, en général en plein jour et dans la rue pour impressionner les autres. Quand un propriétaire terrien veut accroître son domaine, il s'empare tout simplement de ce dont il a besoin et les paysans récalcitrants sont torturés, puis assassinés. C'est aussi simple que cela.

La gourmandise des classes dominantes n'ayant pas de bornes, on s'est vite aperçu que l'armée et les polices ne suffisaient plus à la tâche. C'est pourquoi, des groupes paramilitaires (la Main blanche, l'Armée secrète anticommuniste) ont surgi et agissent en toute impunité. Plusieurs organisations internationales, dont Amnistie internationale, évaluent le nombre des victimes à 20,000 pour la période de 1966 à 1976. On parle de 2000 morts pour l'année dernière, et les autorités gouvernementales elles-mêmes ont avancé le chiffre de 3000

victimes pour les dix premiers mois de 1979.

En échange des «services rendus», les militaires ont décidé de prendre leur part du gâteau. Et quelle part! Le plus grand département du pays, le Péten, est devenu une zone réservée aux militaires qui se sont partagés de grands morceaux de ce territoire où l'on découvre du pétrole. Ce véritable pillage se fait bien sûr au détriment des populations rurales dont les terres, véritable peau de chagrin, sont incapables de les nourrir décemment.

L'exaspération des campesinos est arrivée à un point tel que, dans certaines régions, la guérilla de gauche a réussi quelques percées, surtout à la suite de la victoire sandiniste au Nicaragua qui a redonné espoir aux plus déshérités. L'Armée de guérilla des pauvres et les Forces armées rebelles ont accentué leur campagne de propagande, surgissant à l'improviste dans ces villages et repartant en général avec de nouvelles recrues. Face à cette situation, les forces de répression multiplient les actions punitives.

L'assassinat du seul rescapé de l'incendie de l'ambassade indique que la machine répressive est bien huilée et que les autorités guatémaltèques ont décidé de pratiquer la

fuite en avant, quelles que soient les réactions internationales, plutôt molles il faut bien le dire. Compte tenu de leur efficacité redoutable, les forces militaires guatémaltèques sont capables de contrôler la situation sur leur territoire. Elles pourraient donc vouloir étendre leur action au-delà de leurs frontières, plus précisément au Salvador où la jungle militaro-civile se révèle incapable d'endiguer l'anarchie provoquée par l'affrontement entre les organisations d'extrême-droite et d'extrême-gauche.

De même qu'en 1954, les troupes d'un certain Castillo Armas envahissaient le Guatemala, à partir du Honduras voisin, pour renverser le régime progressiste du colonel Arbenz, on ne peut plus écarter aujourd'hui la réédition d'un tel scénario, mais dans le sens inverse cette fois-ci: des troupes guatémaltèques prêterait main-forte aux éléments de droite de l'armée salvadorienne qui renverseraient la jeune modérée au pouvoir depuis le 15 octobre dernier. La guerre civile serait alors sans doute évitée dans les deux pays, mais peut-être pas la guerre tout court. Que feraient en effet les autres pays d'Amérique centrale, le Panama et le Costa-Rica, sans parler du Nicaragua et de Cuba?

## DOCUMENTS

# La Grèce comme site permanent des Jeux

Le 2 février dernier, le premier ministre de la Grèce, M. Constantinos Karamanlis, expédiait la lettre suivante au président du Comité international olympique (CIO). Lord Killanin, pour lui réitérer la proposition de tenir désormais les Jeux olympiques en permanence à Olympie, là même où ils avaient lieu dans l'Antiquité.

Les développements récents concernant la question des Jeux olympiques ont revêtu désormais des proportions dangereuses pour le destin de cette institution unique et séculaire. Mais, outre cela, du fait des discordes suscitées par ces développements, les Jeux olympiques deviennent un facteur de tension internationale, au lieu d'être un facteur de détente. Ces constatations me voient dans l'obligation de réitérer la proposition que je vous avais soumise au cours des Jeux de Montréal, proposition que, comme vous savez, je n'ai jamais retirée. L'idée essentielle de cette proposition était la nécessité de fixer un lieu permanent pour le déroulement des Jeux olympiques et le choix de la Grèce comme

le pays le plus approprié à cet effet.

J'espère que vous en conviendrez avec moi, monsieur le président: la Grèce, plus que tout autre pays peut-être, est en droit de s'alarmer devant les tentatives de plus en plus fréquentes d'utilisation des Jeux olympiques à des fins politiques et, plus généralement, étrangères au sport. Les différends politiques, raciaux et idéologiques, s'exacerbent chaque fois que se pose le problème de choisir l'emplacement des Jeux, comme c'est le cas aujourd'hui, à l'occasion des Jeux qui doivent se dérouler à Moscou. L'idée olympique, comme je l'ai mentionnée ci-dessus, au lieu d'être un facteur de fraternisation universelle et de noble émulation, est devenue un instrument d'affrontements politiques et de visées économiques. En outre, elle est devenue le monopole de quelques pays, du fait que les petits pays n'ont pas les moyens de revendiquer cet honneur et cette responsabilité.

Dans la lettre que je vous ai adressée le 31 juillet 1976, je soulignais: «Il est manifeste que des abus de cette sorte, indépendamment des causes qui les provoquent, sont en contradiction avec l'esprit olympique et les principes élevés à partir desquels cet esprit a été institué. Et si ces violations se multiplient tous

les quatre ans — comme tout le laisse, malheureusement, supposer — l'institution des Jeux en subira un jour, et à brève échéance, le coup de grâce.»

Les développements récents viennent confirmer les appréhensions que j'avais formulées à ce moment-là et démontrent la nécessité de fixer désormais un lieu permanent pour le déroulement des Jeux olympiques.

Je considère que la Grèce est un lieu approprié pour le déroulement des Jeux olympiques. Je crois qu'aucun autre pays ne pourrait revendiquer le déroulement permanent des Jeux sur son territoire si ce n'est celui qui a engendré l'idée olympique et qui s'est avéré capable de conserver le lourd privilège de leur accomplissement pendant des millénaires entiers. Je crois également que le choix de la Grèce comme emplacement permanent des Jeux constitue l'unique moyen d'assainir cette institution et de lui restituer sa signification authentique. Car, de cette manière, l'idée olympique cessera d'être impliquée dans les conflits politiques et idéologiques internationaux, d'être en butte au veldettariat et au professionnalisme ainsi qu'à l'exploitation commerciale et aux problèmes financiers qu'elle crée sous sa forme actuelle.

La Grèce, monsieur le président, se propose de faciliter la solution de ces problèmes en offrant — et ceci sur le site même de l'ancienne Olympie — l'emplacement approprié pour le déroulement permanent des Jeux. Cet emplacement pourrait revêtir le caractère d'un territoire neutre sur la base d'un accord international qui garantirait les droits portant sur les installations, qui consacrerait l'inviolabilité des lieux et qui reconnaîtrait le rôle décisif du Comité olympique dans ses compétences sportives. La Grèce, de toute façon, est prête à discuter des dispositions que votre Comité jugera nécessaires à cette fin.

La proposition que je vous soumetts, monsieur le président, et qui a déjà rencontré un très large écho dans l'opinion publique internationale, n'est pas dictée par des visées nationalistes ou intéressées. Elle vise à sauvegarder l'idée olympique à laquelle est attachée la tradition et l'esprit helléniques et vis-à-vis de laquelle il est naturel que le peuple grec éprouve une sensibilité particulière.

J'espère que votre Comité, qui est le gardien de l'idée olympique, prenant en considération tant le rôle historique que la contribution actuelle de mon pays, voudra bien adopter ma proposition.

# Le Jura suisse et le Québec

par  
France Bordeleau

L'auteur enseigne le français à Québec.

Le monde a pu être témoin ces dernières années, voire ces derniers mois, d'événements politiques soulignant le problème de l'autodétermination des peuples. Pensons, entre autres, au pays basque, à la Catalogne, à la Bretagne, au Jura suisse et, bien sûr, au Québec.

Le Jura, canton suisse, célèbre en septembre dernier le premier anniversaire de son indépendance. Il y a un an, en effet, les Jurassiens, dominés pendant plus de cent cinquante ans par le canton voisin de Berne, s'autodéterminaient et créaient ainsi le vingt-troisième canton suisse.

Depuis plusieurs années, on a multiplié rapprochements et comparaisons entre le Québec et le Jura suisse. Récemment, en mai 1979, lors de son passage au Québec, monsieur Roland Béguelin, secrétaire général du Rassemblement jurassien (en quelque sorte notre parti québécois), déclarait à Alma: «La lutte menée par les Jurassiens pour obtenir un canton autonome se rapproche très étroitement de celle des Québécois qui tentent d'obtenir un État souverain». Pour lui, les deux mouvements procèdent des mêmes causes et visent les mêmes objectifs.

## QU'EST-CE QU'UN CANTON?

La Suisse ou Confédération helvétique est l'union de vingt-trois cantons souverains, unis par une alliance qui respecte les droits politiques des États membres de même que les droits linguistiques et culturels des quatre peuples qui la composent.

Au sein de l'État fédéral, les cantons sont des organismes assez autonomes. Ils possèdent leur propre constitution, leur propre juridiction, leur propre législation, leur propre souveraineté financière, leurs propres forces de police.

Les cantons ont juridiction dans plusieurs domaines, mais le fédéralisme suisse évolue et on assiste de plus en plus à une centralisation des pouvoirs, à une extension des compétences fédérales. Cependant, le citoyen suisse, en général, tient à conserver un grand pouvoir au niveau de son canton. Un Suisse est d'abord neuchâtelois, bernois, genevois, zurichois avant d'être suisse. D'ailleurs, le peu de succès que remporte le projet actuel d'une nouvelle constitution fédérale (qui accorderait plus de pouvoirs à la Confédération) le démontre bien.

## L'HISTOIRE DU JURA

La dernière Constitution fédérale (1874) avait fixé le nombre de cantons à vingt-deux. Dans un de ces cantons, le canton de Berne, se produisit en 1974 un événement sans pareil dans l'histoire de la Suisse: une région décida de s'en séparer pour créer son propre canton. Notons tout de suite que les Bernois sont protestants et «germanophones» et les Jurassiens, catholiques et francophones.

Comme toute la Suisse française actuelle, le Jura faisait partie du Royaume de Bourgogne. Le dernier roi de Bourgogne fit don de ce territoire au prince-évêque de Bâle en 999. La «principauté jurassienne», alors constituée, se perpétua comme État autonome.

En 1691 et 1702, la principauté demande son admission comme canton suisse, mais la Confédération refuse. Le prince se tourne alors vers la France avec laquelle il signe un traité d'alliance. Lors de la Révolution française, le Prince se retire et le peuple jurassien proclame la «République rauracienne», sous la protection de la France et annexée plus tard à celle-ci jusqu'à la chute de Napoléon.



En 1815, après huit siècles d'autonomie, le congrès de Vienne, sans consulter la population, unit le Jura au canton de Berne, en compensation des territoires que perdait ce canton dans le partage du gâteau! Voilà l'origine du drame: les Jurassiens devenaient officiellement des Bernois.

Au sein du canton de Berne, la minorité jurassienne tiendra à conserver son particularisme. Des voix s'élevèrent constamment pour réclamer, d'abord, un statut particulier pour le Jura au sein de ce canton et, ensuite, la séparation claire et

nette. Mais ce n'est véritablement qu'en 1947 que commença le processus qui aboutira à l'autonomie du Jura. On parle même de «l'étincelle de 1947», c'est-à-dire l'incident qui fit écarter de la direction cantonale des Travaux publics le jurassien Georges Moeckli sous le prétexte, fourni publiquement, que son origine tant du canton au fédéral et «engagé» depuis toujours dans la question jurassienne, nous donnait récemment quelques indications au sujet du nouveau canton. Selon lui, il n'y a pas de crise au Jura.

francophone le rendrait inapte à gérer une administration importante. L'affront était grand!

Revendications, actions, luttes (souvent même violentes: le Front de libération jurassien) aboutiront. En effet, les autorités bernoises, peut-être lassées de la question et des revendications de ces Jurassiens qui troublaient la «paix» et l'«ordre» suisses, admettent constitutionnellement le principe de l'autodétermination du Jura.

Cependant, les dispositions constitutionnelles reconnaissent l'éventualité de votes successifs permettant à toutes les collectivités territoriales du Jura (districts et communes) de choisir librement de leur sort. Pourrions-nous entrevoir une telle possibilité au Québec s'il y avait un OUI au référendum et si les négociations aboutissaient à la séparation comme solution?

Parmi les Jurassiens, pour toutes sortes de raisons, certains optent pour la séparation, d'autres s'y opposent totalement et d'autres seraient plutôt partisans du statu quo.

Les forces étant en place, la consultation «en cascade» commence. Le 23 juin 1974, le peuple jurassien se prononce à faible majorité pour la séparation: 36.802 oui contre 34.507 non. La création du canton est acquise.

Mais une nette tendance apparaît: les districts du nord sont pour la séparation et ceux du sud, contre. Le 16 mars 1975, les trois districts du sud consacrent l'éclatement du Jura en signifiant leur intention de rester Bernois (voir la carte). Quant au district de Laufen, au nord-est, il refuse lui aussi d'adhérer au Jura (la majorité de ses habitants sont de langue allemande).

Le Jura perd donc quatre districts (sur sept) et les frontières du nouveau canton sont tracées. Le 24 septembre 1978, la Suisse entière accordera son OUI à 82,3%.

## LE JURA ACTUEL

Les Jurassiens éprouvent-ils des difficultés (bien sûr, on entend surtout «économiques») depuis leur indépendance? Monsieur Roger Schaffter, représen-

Les gens vivent comme avant. On a même assisté à la création d'emplois dans le secteur tertiaire puisque l'on a dû mettre sur pied l'administration cantonale. L'industrie principale (horlogerie) a certes subi un dur coup par la perte des trois districts importants du sud et on peut parler ici de perte «économique», mais on espère bien que ces districts se réuniront au Jura plus tard. Quant au tourisme, le conat un développement remarquable. Le Jura, fier d'avoir fait parler de lui, est aussi fier de son cadre (avec raison, d'ailleurs!). Et puis, il y a la Confédération, car le Jura reste suisse. Ainsi, le nouveau canton peut compter sur des subventions venant du fédéral.

Il y a, bien sûr, une évidence: le Jura et le Québec se rapprochent au niveau du principe de l'autodétermination politique, c'est-à-dire, la «souveraineté». Dans un cas comme dans l'autre, l'«État» veut s'obliger et se déterminer librement. On veut recouvrer ses pouvoirs, son territoire, sa liberté. C'est à ce niveau que se situe la principale et fondamentale ressemblance entre le fait jurassien et le fait québécois (ou moins tel que l'entend le Parti québécois).

Il est intéressant également de constater, en parcourant l'histoire du Jura, les similitudes entre ces deux peuples francophones soumis à une assimilation qui n'a pas réussi. Une différence: Le Jura a mis 163 ans à se libérer. Faisons le calcul pour le Québec: sommes-nous plus lents? Mais cette lenteur s'explique, car il n'y a pas que des ressemblances entre le Jura et le Québec. Et là est toute la question!

Tout d'abord, il ne faut pas oublier que le Jura, même séparé du canton de Berne, reste toujours «suisse». En ce sens, le cas de l'Acadie ou certains veulent se séparer de leur province et constituer une onzième province au sein du Canada est un exemple qui, à plusieurs points de vue, se rapproche beaucoup plus du Jura.

La notion de «fédéralisme» a ici une grande importance. Rappelons-nous qu'un canton suisse est souverain et qu'il jouit d'une assez grande autonomie. Pour que le Québec ressemble un peu plus au Jura, notre fédéralisme devrait être modifié. Dans cette optique, certains hommes politiques préconisent un remaniement «à la Suisse». Il est certain que les dimensions territoriales et la mentalité de la Suisse justifient grandement la forme de régime qu'elle a adoptée. Est-ce nécessairement applicable ou exportable pour le Canada? D'autre part, les Jurassiens ont toujours voulu être suisses (on se souvient, dans l'histoire de ce peuple, qu'il avait déjà demandé son adhésion à la Confédération). Les Québécois ont-ils vraiment voulu être Canadiens?

En discutant de la souveraineté du Québec avec des Jurassiens, la question du «lien fédéral» revient souvent (ils ont l'air d'y tenir!). Plusieurs demandent: «Ce lien fédéral que le Québec pourrait avoir avec le Canada, n'est-ce pas ce que préconise le Parti québécois avec sa souveraineté-association?» Que pourrait-on leur répondre quand ce qui est proposé reste à négocier?

Bientôt, les Québécois auront un choix à faire. Mais que signifie ce choix, au juste? Peut-être pouvons-nous enlever les Jurassiens d'avoir eu des situations, des attitudes et des questions claires et, certes, plus «faciles» d'entrer dans un fédéralisme que d'en sortir!

# Le Musée du Québec

## Des ressources égales pour une double vocation

par  
Roland Sanfaçon

M. Sanfaçon est professeur d'histoire de l'art à l'Université Laval.

APRÈS une deuxième conférence de presse de M. Denis Vaugeois, ministre des Affaires culturelles, le 22 janvier dernier, sur le Musée du Québec, bien des choses restent à éclaircir et à démêler. Le communiqué de presse officiel parle de «deux axes majeurs de développement: l'art et la civilisation», d'une répartition des salles en «une aire pour les manifestations à caractère artistique, une autre pour celles ayant trait à la civilisation (archéologie, histoire, ethnographie)». Si l'on se fie à la presse écrite qui a dû rapporter des paroles de monsieur Vaugeois, il aurait été question de «deux directions scientifiques autonomes et deux conservateurs en chef: l'un pour les arts, l'autre pour la civilisation». (Le Fil des événements, Université Laval, 24 janvier 1980).

Pourtant, ces derniers points n'apparaissent pas dans le communiqué officiel. À la télévision, on a pu entendre M. Vaugeois dire que le projet d'un «Musée de l'homme d'ici» ne pouvait pas être réalisé «immédiatement», comme si l'idée pouvait revenir en surface... D'ailleurs, le ministre n'a pas caché que la solution énoncée laissait la place à toute évolution possible. Et ce communiqué de presse officiel ouvre en effet toutes les portes à ce sujet. Qu'on le lise bien. «Favorisant à la fois les manifestations de l'art et de la civilisation québécoise, le Musée sera une institution unique, à caractère interdisciplinaire». «En plus de permettre à ces deux axes absolument indissociables que sont l'art et la civilisation un développement interdisciplinaire, une telle politique de cohabitation place le futur Musée à la pointe de la recherche en ces domaines». Ce sont les expressions mêmes qui reviennent constamment dans le projet de «Musée de l'homme d'ici». Bien plus, la position du ministère nous paraît des plus flottantes. «Les audiences publiques nous amèneraient (noter le conditionnel) à reconnaître et concrétiser l'existence de deux secteurs distincts à l'intérieur du Musée du Québec.

Par l'introduction de deux «volets» (il s'agit de quoi?), une direction de la recherche thématique, sous l'autorité immédiate du directeur du musée, pourrait favoriser l'expérience interdisciplinaire. On remarquera que la recherche reste «thématique», comme dans le projet du Musée de l'homme d'ici.

Le projet d'organigramme permet de constater que tout le travail important relève du directeur, comme en particulier la préparation des expositions temporaires et itinérantes et aussi, sans doute, les salles d'exposition qui, ailleurs dans le texte, forment une aire indépendante de l'art et de la civilisation. Si l'on ajoute à cela que le document «Musées et muséologie au Québec» aussi publié par le ministère, prévoit centraliser en grande partie l'administration et le développement (comités d'acquisition de la collection entre les mains de la future direction générale des Musées, exclure l'essentiel de la produc-

tion artistique contemporaine des musées pour la laisser apparaître dans les divers édifices publics (banque d'œuvres d'art) ou dans divers centres d'exposition, on constatera que l'art aura dans ce futur musée une place fort inconfortable et très instable.

On est loin du rapport du Comité consultatif sur l'avenir du Musée du Québec qui à la suite des audiences publiques recommande la création de deux musées distincts, l'un d'art, l'autre d'histoire et d'anthropologie. Tout au plus, la façon de dire les choses à la dernière conférence de presse, l'emploi du mot «art» et du mot «civilisation» sont des indications d'une certaine acceptation d'un changement, sinon d'une volonté de changement.

## UN MINISTÈRE COUPÉ DE LA BASE

En fait, depuis le début, le personnel du ministère des Affaires culturelles a placé le débat à un niveau théorique qui a amené jusqu'ici des réponses souvent assez théoriques. Sans doute au nom d'une théorie anthropologique de la culture, on a voulu que le Musée du Québec considère l'ensemble de l'homme du Québec. Mais la sociologie admet d'autres définitions de la culture par lesquelles on tente davantage d'évaluer les types de connaissances, de goûts ou de manières d'agir des gens. On comprend qu'il n'est pas facile pour un ministère de s'y retrouver. La première notion est globale et neutre. Elle sert plus facilement l'étude anthropologique scientifiquement menée, que l'action culturelle gouvernementale qui doit forcément privilégier certaines orientations et qui est portée à dévaloriser inconsciemment ou non des pans entiers de la vie culturelle sans posséder pour en juger l'outil adéquat, plutôt fourni par d'autres définitions de la culture.

Qu'on se contente de dire ici la maigre place qui est faite à l'art et aux musées d'art dans des documents du ministère aussi importants que *Le Musée du Québec en devenir* ou *Musées et muséologie au Québec*, en ce moment précis où partout dans le monde occidental (et aussi japonais) les musées d'art connaissent une progression considérable (Londres, Paris, Washington, New York, Boston, Toronto, etc.) et une fréquentation ascendante.

Actuellement, le ministère, fort de ses théories, n'écoute plus personne, ne fait plus confiance à personne. Des audiences publiques n'auront visiblement pas lieu sur le très important document «Musées et muséologie au Québec». Il semble même que les musées eux-mêmes et la Société des musées québécois n'aient pas l'occasion de se faire entendre. On préférerait faire un sondage rapide auprès des Conseils de la culture régionaux, qui dans certains cas pourraient ne pas avoir le temps d'obtenir l'expertise suffisante. Pour le Musée du Québec, le personnel même de l'institution n'a pas eu droit de parole. Le ministre a bien tenu des audiences publiques et il a nommé lui-même un comité de quatre personnes pour lui faire rapport et le conseiller. Il en est sorti les déclarations assez contradictoires que nous avons compilées au début de cet article, des déclarations qui autoriseraient un retour assez

rapide aux positions théoriques qui sont à l'origine de ce débat. Plutôt que de faire confiance à des personnes en leur donnant des mandats précis, le Ministère se fait surtout confiance à lui-même et il crée une situation où il serait le seul maître de l'avenir.

Pour ramener tout le monde dans le cadre d'un travail moins personnalisé et plus constructif, le ministère devrait reprendre contact avec la base. Il devrait établir des règles de travail et de consultation susceptibles de recréer un climat de confiance.

## LA RÉNOVATION DU MUSÉE DU QUÉBEC

Dans le cas du Musée du Québec, le débat a assez duré, il me semble. Si l'on tient absolument à maintenir un seul musée, que, du moins, l'on donne à ce musée le mandat de partager également ses ressources entre l'art et la civilisation, selon les recommandations même du rapport, et que l'on assure à chaque axe les conditions les meilleures pour la réalisation de ses objectifs propres. Ce premier mandat pourrait durer quatre à cinq ans, à partir de l'ouverture du futur musée rénové. Une évaluation pourrait alors avoir lieu selon des critères à définir longtemps à l'avance. Elle permettrait de faire les ajustements jugés les plus utiles. On créerait ainsi un cadre valable de fonctionnement, à l'abri des menaces de chambardements imprévisibles et sans la fixité des institutions complètement assurées d'un avenir toujours égal.

Le ministre, M. Vaugeois, a lui-même suggéré à sa dernière conférence de presse que le futur musée à double vocation fonctionne à la manière d'une grande université ou de la Smithsonian Institution de Washington. Mais cela implique beaucoup de choses.

Prenons d'abord le cas de la Smithsonian Institution. Le premier donateur, James Smithson, en 1829, a voulu en faire «une institution dédiée au développement et à la diffusion de la connaissance parmi les hommes». Avant même d'ouvrir l'institution, le gouvernement américain a précisé qu'elle engloberait: «l'art, la science et l'histoire, la recherche, le développement de musées et de bibliothèques, la diffusion de l'information».

Il y avait donc un idéal du travail bien fait par la recherche et l'ouverture sur le public par la diffusion. Ce sont là autant d'objectifs capables de susciter le respect des hommes et la dépersonnalisation des débats, car on peut difficilement être en désaccord avec l'excellence du travail et l'intégration maximale des citoyens. Mais on a de plus précisé, d'une part, les moyens de l'action (centres de recherche, publications scientifiques à diffuser, musées et bibliothèques) et, d'autre part, ses champs d'application (l'art, la science et l'histoire). Au secrétariat général de l'organisme, on a des représentants des musées (les moyens) d'une part et des disciplines d'autre part.

Par ailleurs, chaque type d'activité a reçu un bâtiment particulier, et le National Air and Space Museum a son conseil d'administration particulier bien différent de celui de la National Gallery of Art, conseils d'administration où l'on a toujours regroupé quelques unes des grandes personnalités des États-Unis.

Bien plus, par respect pour les collections léguées par des Américains à la Smithsonian Institution, on a construit des bâtiments spéciaux comme la Freer Gallery of Art, le Joseph H. Hirshhorn Museum, etc.

On a donné aussi l'exemple de l'université pour justifier la cohabitation sous une seule direction d'un musée d'art et d'un musée de civilisation. Mais il faut y regarder de plus près. À l'Université Laval en particulier, l'ensemble de l'institution coordonne les activités, mais il y a par ailleurs des comités de programmes où sont représentés par disciplines les professeurs et les étudiants, puis des commissions des études qui veillent au développement de chaque domaine particulier.

Il ne s'agit pas de calquer tout cela, que ce soit la Smithsonian Institution ou une

université, dans le futur Musée du Québec. Mais on peut en tirer des enseignements certains. C'est ainsi qu'on devrait constituer un comité consultatif (conformément au rapport du Comité) pour chacun des deux axes du Musée, l'art et la civilisation. On trouverait dans chacun, selon des modalités de nomination et de mandat à établir le plus conformément à leurs objectifs, des représentants du musée, du public, du ministère et des meilleurs spécialistes du Québec. Chacun de ces comités apporterait son aide au responsable de chacun des secteurs. Cela suppose donc une direction par secteur qui englobe un personnel d'animation complètement lié et intégré à l'équipe de la conservation, de la recherche et de la préparation des expositions de chaque secteur. C'est, en effet, à cette condition que le lien indispensable entre le public et les spécialistes du musée sera assuré.

La direction générale pourrait veiller

en particulier à l'excellence du travail en fonction des critères propres à chacune des directions spécialisées du musée, à l'intégration et à la participation maximale des citoyens et des meilleurs spécialistes dans le musée, au renouvellement du personnel du musée selon de nouveaux critères établis en fonction des objectifs spécifiques des directions spécialisées, aux échanges avec les musées du Québec et les musées de l'extérieur. Il serait même possible d'amener les deux directions spécialisées à mettre sur pied, peut-être une fois par année, une exposition commune. Enfin, le ministère devrait assurer à chacune des directions spécialisées du Musée du Québec une pleine responsabilité de ses collections (acquisition, conservation et mise en valeur), conformément aux recommandations du rapport du Comité consultatif sur l'avenir du Musée du Québec, en principe déjà entérinées par le ministère.

## Les belles soirées

et

### matinées

### Pour varier vos sorties

Février 1980

<p>3 soirées <b>SORCELLERIE ET ALCHIMIE AU MOYEN-ÂGE</b> EDP 0965-A - Guy H. Allard Mardi 19, 26 février et 4 mars. Frais: \$15</p> <p>3 soirées <b>LA VIE DES CANADIENS-FRANÇAIS AU 19<sup>e</sup> SIÈCLE</b> EDP 0965-B - Jean-Pierre Wallot Mardi 19, 26 février et 4 mars. Frais: \$15</p> <p>3 soirées <b>TIRER PROFIT DE SES ÉCONOMIES II</b> EDP 0965-C - Michel Lecours Jeudi 21, 28 février et 6 mars. Frais: \$15</p> <p>3 soirées <b>NOS VOISINS LES ÉTATS-UNIS ET LEUR PRÉSIDENT</b> EDP 0965-D - Edmond Orlan et Gérard Bernier Jeudi 21, 28 février et 6 mars. Frais: \$15</p> <p>3 soirées <b>LE DROIT, INSTRUMENT D'OPPRESSION OU DE LIBÉRATION?</b> EDP 0965-E - André Poupart Mardi 19, 26 février et 4 mars. Frais: \$15</p>	<p>3 soirées <b>CONSTRUIRE VOTRE ARBRE GÉNÉALOGIQUE</b> EDP 0965-F - Marthe Beauregard Mercredi 20, 27 février et 5 mars. Frais: \$15</p> <p>3 soirées <b>LE COUPLE AU-DELÀ DU MODÈLE SOCIAL</b> EDP 0965-H - André Thibault Mardi 19, 26 février et 4 mars. Frais: \$15</p> <p>3 soirées <b>EN SANTÉ AVEC OU SANS CONDITIONNEMENT PHYSIQUE</b> EDP 0965-I - Luc Légar, François Pérone et Jean-Marc Lavoie Jeudi 21, 28 février et 6 mars. Frais: \$15</p> <p>6 soirées <b>SOUVERAINÉTÉ-ASSOCIATION</b> EDP 0965-J - Équipe d'universitaires et d'hommes politiques Jeudi, du 21 février au 27 mars. Aucun frais.</p>
---	--

Brochure disponible Renseignements supplémentaires: Tél.: 343-8090

LIEU: Pavillon 3200, sauf exception, 3200, rue Jean-Briant, Montréal

Le numéro de la salle est affiché dans le hall d'entrée ou une hôtesses vous attend.

INSCRIPTIONS: Vu la popularité de certaines activités nous vous recommandons de vous inscrire tôt. Le nombre de places est parfois limité, surtout dans les cours-ateliers.

HORAIRE: Soirées: de 19h30 à 22h30  
Matinées: de 13h à 16h  
Sauf exception

REMBOURSEMENTS: Pour les activités de 5 rencontres ou moins, aucun remboursement en cas d'abandon. Pour les autres cas, consultez la brochure.

**DEMANDE D'INSCRIPTION**

Université de Montréal  
Faculté de l'éducation permanente  
333, avenue Queen Mary  
Avenue postale  
C.P. 8122, Montréal, Québec  
H3C 3J7

Veillez m'inscrire aux activités:

Activité No.	Frais \$	Nombre de personnes	Total
Activité No.	Frais \$	Nombre de personnes	Total

Nom: \_\_\_\_\_ Prénom: \_\_\_\_\_

Adresse: \_\_\_\_\_

Tel: \_\_\_\_\_

(à retourner le jour)

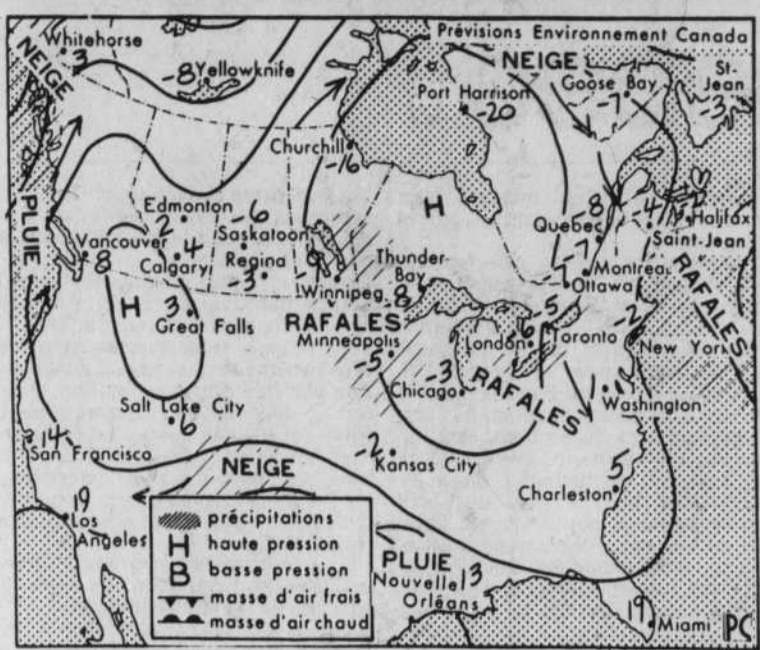
Cochez mon chèque ou mandat à l'ordre de l'Université de Montréal (ne pas envoyer d'argent)

Pour les activités de plus de 15 heures seulement: Si vous désirez avoir une évaluation et obtenir un bulletin de notes, veuillez cocher ici ☐. Aucune retenue d'inscription ne sera accordée ultérieurement.

L'eau potable c'est important

AQTE

AMÉRIQUE



Abitibi-Témiscamingue, réservoirs Cabonga, Gouin: ensoleillé avec passages nuageux. Maximum -10. Aperçu pour vendredi: peu de changement. Pontiac, Gatineau, Rivière du Lièvre, Laurentides, Mauricie: ensoleillé avec passages nuageux. Maximum -7. Aperçu pour vendredi: peu de changement.



Pourparlers

toute discussion avec le CCLF et avec toute personne ou personnes impliquées dans la mise sur pied de locaux d'enseignement secondaire français à ou près de Penetanguishene, sauf si c'est un représentant du ministère de l'Éducation. De plus, tous les membres de l'administration du Conseil scolaire ne devront rien avoir à faire avec les personnes ci-haut mentionnées de quelque façon que ce soit et toute la question de locaux pour l'enseignement secondaire français à Penetanguishene devra être référée au gouvernement de l'Ontario.

Présentement, le ministre de l'Éducation, Mme Bette Stephenson, est en vacances pour deux semaines. Cependant, son sous-ministre est en consultation constante avec ses conseillers légaux pour décider des mesures à prendre pour régler la crise. Un porte-parole du ministère, M. John Storey, s'attend à ce que le ministre se prononce sur la question d'ici le week-end parce qu'il y a une certaine urgence dans cette question.

Les médias anglophones de Toronto se sont emparés de la nouvelle, en disant que les menaces proférées contre les anglophones de la région de Penetanguishene avaient été faites par un individu avec un fort accent français.

Le CCLF de Penetanguishene a émis un communiqué de presse en fin de journée hier dans lequel il exprime «son étonnement et surtout son profond dépit à la suite des décisions unilatérales que vient de prendre la Commission scolaire» et croit que ces décisions «cachent plutôt des motifs inavoués en vue de discréditer les efforts légitimes des francophones de la région de Penetanguishene» parce que «dans une entrevue avec un reporter du Globe & Mail, le président de la Commission scolaire... a dit la décision de rompre tout contact avec le CCLF avec un téléphone anonyme de menaces fait à un membre de la Commission supplémentaire par une personne «with a distinct French accent». Nous pouvons sympathiser avec le conseiller qui a reçu ces menaces, mais de là à lier cet incident malheureux et isolé à la lutte légitime pour une école secondaire française, il y a une marge, d'autant plus que la menace ne semble avoir fait aucune mention de la crise scolaire... Ceci constitue effectivement une mise en accusation non seulement des représentants mais de toute la population francophone de Penetanguishene... Nous aviserons des moyens légaux à prendre contre cette attaque vicieuse et basement raciste».

Plusieurs membres du CCLF ont souligné que depuis quelques années et surtout tout récemment, ils ont subi, eux aussi, des menaces du même genre mais ne l'avaient jamais publicisé pour ne pas provoquer de conflits inutiles. Ils soulignent en plus que des deux anglophones qui ont reçu, semble-t-il, des menaces

Terre-Neuve

Nous avons la chance enfin de devenir un partenaire à part entière dans la Confédération, de pouvoir subvenir à nos propres besoins. Nous n'avons plus à compter sur les autres, et nous pourrions contribuer à faire du Canada un pays dans lequel il fera meilleur vivre.

De passage à Montréal cette semaine, où il a exposé au premier ministre, M. René Lévesque, la position ferme de Terre-Neuve vis-à-vis des chutes Churchill et des éventuels travaux qui pourraient entreprendre Terre-Neuve et le Québec, M. Peckford montre tous les symptômes de l'impatience des Terre-Neuviens à émerger sur la scène politique et à prendre leurs affaires en main.

De fait, souligne M. Peckford, bien enfoncé dans un fauteuil de sa chambre d'hôtel, il s'agit pour nous d'une urgence. Nous avons commis d'innombrables erreurs dans le passé, notamment en signant avec le Québec un contrat sur l'énergie des chutes Churchill, et nous ne pouvons plus maintenant nous permettre de commettre la moindre bévue.

Et cette bévue, pour M. Peckford, serait de s'incliner devant Ottawa, de céder sans compensation suffisante les droits que nous exerçons sur nos ressources sous-marines.

L'enjeu des élections du 18 est lourd de conséquences pour Terre-Neuve, puisque le Parti libéral de M. Trudeau est d'avis, au contraire des conservateurs, que le gouvernement fédéral doit régir

Parizeau

dans les deux premiers cas; quant au groupe du soutien, le président du Conseil du trésor, prenant en considération le fait que les employés de soutien de la CEQ et de la FTQ ont déjà accepté le projet patronal, conclut que la CSN a des velléités de maraudage et cela ne lui plaît guère.

Les négociations ne sont rompues à aucun des quatre endroits. Pour ce qui est de la CEQ — qui négocie en cartel avec les enseignants protestants — une seule rencontre a mis les parties en présence hier.

Cette demi-trêve est due aux difficultés de fin de course qui opposent les parties patronale et syndicale, et aussi à la manifestation des enseignants organisée hier par la CEQ devant l'Assemblée nationale.

Le gouvernement associe sa position sur les derniers points en litige sur la tâche à la sauvegarde de son autorité publique. Quant à la sécurité d'emploi, elle ne fait plus problème, pas plus que les dispositions relatives à l'éducation des adultes.

Le litige sur la surveillance des élèves est le suivant: la CEQ ne veut pas que ses enseignants soient nécessairement tenus de se consacrer à cette activité plus de 60 minutes par semaine, estimant qu'ils peuvent évaluer les situations qui se présentent avec jugement.

Le ministère de l'Éducation — qui négocie avec les fédérations catholiques et protestantes de commissions scolaires — tient mordicus à fixer des limites minimales de surveillance dépassant au besoin 60 minutes.

Le principe d'autorité est plus évident dans le cas du deuxième problème, celui de la récupération. Selon le gouvernement, la CEQ veut pouvoir déterminer elle-même, seuls les besoins en ce domaine. Le ministère de l'Éducation insiste sur la possibilité d'une intervention à caractère public ou pourtant d'autres personnels dans une commission scolaire ou une école.

M. Jacques-Yvan Morin avait souligné plus tôt que des accords étaient intervenus entre les parties sur le nombre d'élèves par classe, le temps d'enseignement, la limite à sept périodes par semaine des activités autres que l'enseignement, une nouvelle définition des activités d'encadrement.

Enfin, MM. Parizeau et Morin se sont montrés très sensibles, sinon vulnérables, aux critiques que leur ont servies cette semaine les journalistes suivant le déroulement de la négociation; les derniers ont déploré en effet la rareté des informations chez tous les négociateurs, tout comme s'en sont plaints de nombreux enseignants.

M. Parizeau a expliqué hier que «la volonté de régler explique l'espèce de «black-out» que vous avez connu depuis 72 heures». Comme quoi la négociation publique n'est pas pour demain.

Renforts

parcourent péniblement les routes en lacets. Dès que la neige se met à tomber, les chasse-neige soviétiques entrent en action.

À la sortie de la ville de Polihomri, sur le versant sud de la montagne, à l'endroit où elle rejoint la plaine, un énorme camp soviétique s'étend sur près de trois kilomètres.

Le matériel soviétique qui y est rassemblé ridiculise les quelques chars et soldats afghans qui restent cantonnés dans la région, et sont manifestement confinés à des tâches mineures, comme le contrôle de la circulation.

Mais dans la région, quelques vestiges montrent que les troupes soviétiques ont été prises à partie. À Hinjan, un village situé à 120 kilomètres au nord de Kaboul, les carcasses de deux camions détruits par le feu sont encore en bordure de la route.

À l'autre bout du village, un char soviétique, sa tourelle arrachée par une explosion, est à moitié enseveli sous la neige.

À l'entrée du tunnel de Salang, des canons de campagne et des chars montent la garde. Les autobus et les passagers sont contrôlés par des soldats afghans avant d'entrer dans le tunnel.

Sur les murs du tunnel, des soldats soviétiques, en proie au mal du pays, ont écrit les noms de leurs villes d'origine: Lwow, Minsk, Moscou...

De l'autre côté du pays, écrit le correspondant de Reuter Najmul Hasan, de nouvelles unités blindées soviétiques viennent d'arriver à Kandahar, la principale ville du sud, à 150 kilomètres de la frontière du Pakistan, par où passeront les troupes d'Alexandre le Grand en route pour l'Inde.

Il semble que cette colonne blindée, qui est arrivée dans la ville le 2 février, soit venue directement d'Union soviétique, depuis la ville Kuska, au Turkestan soviétique, et à travers l'ouest de l'Afghanistan, passant par la ville de Herat, et campant au milieu du désert du Registan.

Selon des étrangers habitant Kandahar, les premiers véhicules du convoi sont entrés dans la ville le 2 février, à 10 heures du soir, après le couvre-feu.

Chars, véhicules blindés, canons autoportés et camions ont défilé sur la route pendant au moins 90 minutes. J'avais vu moi-même ce convoi, entre Herat et Kandahar, où je me rendais avec deux autres journalistes.

Nous avons compté 35 chars, montés par des soldats originaires d'Asie centrale, couverts de poussière. Il y avait également une centaine de transports de troupes blindés, 25 canons auto-portés, et au moins 200 camions, on voyait égale-

toute exploitation des richesses sous-marines.

Si les libéraux étaient reportés au pouvoir dans deux semaines, les rêves de Terre-Neuve seraient relégués à la poussière tablette des revendications devant la Cour suprême du Canada tandis que tous les habitants trépanneront d'impatience et qu'ils continueront d'habiter la tête des statistiques sur le chômage, entre autres.

Mais, affirme un M. Peckford optimiste et confiant, notre statut de Dominion au moment de notre entrée dans la Confédération nous confère des droits constitutionnels, juridiques, historiques, économiques sur ces ressources. Cela ne fait aucun doute pour lui.

Comme Perrette et son pot au lait, M. Peckford envisage déjà que les revenus des puits de Terre-Neuve serviront à moderniser sa flotte de pêche, à implanter quelques usines de transformation de diverses matières premières que l'île possède en abondance.

Quand on lui fait remarquer qu'il met tous ses œufs dans le même panier, M. Peckford est le premier à reconnaître que c'est bien vrai mais qu'il n'a pas le choix parce qu'il n'a pas d'autre panier...

Terre-Neuve ne formule pas de demandes exagérées, devant lesquelles les autres Canadiens pourraient sursauter d'indignation, insiste M. Peckford. Nos demandes sont légitimes et nous réagissons simplement devant l'espèce de paternalisme dont la Confédération a fait preuve à notre égard.

Télémedia goûte à son tour aux critiques des commissaires

par Angèle Dagenais

Télémedia n'a pas échappé hier aux critiques conjuguées des commissaires du CRTC — Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes — qui semblent s'en prendre particulièrement aux stations FM dont les règlements, prétendent-ils, sont les plus mal appliqués par les radiodiffuseurs canadiens.

Au cours de cette série d'audiences publiques dont les travaux progressent à pas de tortue, les commissaires réquisitionnent, en effet, moult détails auprès des radiodiffuseurs qui ont déposés des requêtes de renouvellement de licences de postes AM ou FM de la région montréalaise, pour tenter de comprendre pourquoi ces derniers ne se conforment pas aux promesses qu'ils ont faites au CRTC antérieurement et pourquoi les règlements du CRTC sont si mal compris et appliqués par les stations de radio.

Pour le profane, ces palabres ressemblent souvent à du coupage de cheveux en quatre. Pour les radiodiffuseurs, également, à ce qu'il semblerait en écoutant les commentaires de coulisses, puisque le discours est souvent redondant et le manque de compréhension, d'interprétation et de communication des interlocuteurs, évident. Dans le cas de Télémedia hier, ces différences de perception se sont concrétisées autour du renouvellement de la licence de la station CITE-FM pour laquelle les commissaires ont argué une bonne partie de la journée qu'elle ne correspondait plus du tout aux promesses mises de l'avant lors de la demande initiale de Télémedia en 1976. Pour cette station dont l'identification de base était à l'origine le patrimoine et l'histoire québécoise et qui est déficiente depuis trois ans, il s'agit d'un premier renouvellement de licence.

Se basant sur des rapports de ses analystes dont Télémedia — et Radiomutuel mardi — conteste la valeur et les données, les commissaires ont accusé la station FM montréalaise de diffuser une grille de programmation radicalement opposée à ce qui avait été présenté lors de la demande de la licence en 1976. M. Jacques Hébert a précisé à cet effet qu'il est injuste pour les requérants déboutés cette année-là de constater que la station ne se conforme aucunement aux plans qu'elle avait elle-même élaborés pour l'obtention de sa licence. Le CRTC qui a une crédibilité à maintenir ne peut accepter ce genre de manœuvre, a laissé clairement entendre M. Hébert ainsi que plusieurs autres de ses collègues.

MM. Philippe de Gaspé Baubien et André Bureau qui se sont défendus honnêtement dans ce dossier tout au long de la journée, ont admis s'être trompés de bonne foi sur l'interprétation des règlements du CRTC, d'en avoir fait part à l'agence fédérale en 1978 et avoir représenté à ce moment un plan différent et à la baisse dans quatre secteurs importants de sa programmation que le CRTC a d'ailleurs refusé de considérer. M. Jacques Hébert invoquait que le radiodiffuseur représentait hier un plan sensiblement identique à celui de 78 et s'attendait à ce que les commissaires, cette fois-ci, le laissent passer.

Au cours de cette longue journée, Télémedia a fait ressortir la vétusté de certains critères d'évaluation du CRTC, notamment sa définition des différents genres musicaux (musique populaire générale, rock, country, folklore, classique, jazz, etc) qui ne tiennent pas compte des musiques actuelles, devenues inclassables dans ces catégories. Le radiodiffuseur a laissé entendre que les erreurs d'évaluation dues au manque de définition de ces catégories lui attireraient, à lui et à tous les

autres diffuseurs de nombreuses prises de bec avec le CRTC.

Au chapitre des différences dans le traitement de l'information que le CRTC désire voir beaucoup plus apparentes entre les stations AM et FM, Télémedia a fait valoir qu'une nouvelle est une nouvelle qu'elle soit diffusée sur une bande de fréquences ou sur l'autre. En outre, pour que l'auditeur soit à même de comprendre une analyse, un commentaire éditorial, un panorama-synthèse ou une extension quelconque de la nouvelle (toutes choses que doit pratiquer le diffuseur FM), il doit d'abord se référer à une nouvelle de base complète et bien faite. Telle est en substance ce qu'invoquait Télémedia, à la défense de sa station FM. Le réseau Télémedia puise évidemment à son important effectif de reporters et chroniqueurs pour alimenter l'information de sa station FM.

Avant de «s'embarquer» dans le dossier FM, Télémedia a présenté avec «beaucoup de fierté» ses réalisations au niveau de sa station AM, CKAC Montréal, et ses opérations Réseau. À ces chapitres, les commissaires ont reconnu le sérieux et la compétence des requérants qu'ils ont qualifiés de «diffuseurs responsables».

Aujourd'hui, les commissaires étudieront les requêtes de Maisonneuve Broadcasting Corporation qui demandent le renouvellement des licences de CKGM Montréal et de CHOM-FM. Cette dernière station demande par la même occasion d'inclure à sa programmation quatre heures de diffusion en langue française. Cette annonce inquiète sensiblement certaines stations concurrentes notamment CKMP et CKOI qui feront des représentations publiques au cours de ces audiences pour défendre leur marché et leur impact socio-culturel sur l'auditoire francophone de Montréal.

ment dans le convoi des camions-cuisines, des générateurs (d'électricité), des camions de télécommunications.

Plusieurs transports blindés sont tombés en panne le long de la route, et un camion s'est renversé, répandant un chargement de livres.

À Herat, j'ai pu voir samedi un convoi de camions citernes et de bois, attendant sous la neige, à l'entrée de la ville. Mais le plus grand camp soviétique dans l'ouest de l'Afghanistan est installé à proximité de la base aérienne de Shindand, à 120 kilomètres au sud d'Herat. Un énorme portait de Lénine a été installé sur le bâtiment principal.

Les Sukhoi-17 et les gros Antonov de transports sont alignés sur les pistes, construites il y a plusieurs années par l'URSS. Tout autour, des alignements à perte de vue de véhicules blindés et de canons soviétiques sont rassemblés.

«Les Russes n'ont pas besoin de tous ces blindés pour combattre les rebelles», me dit un Afghan.

À Kandahar, les commerçants du bazar sont en grève depuis le 30 janvier, apparemment à la suite de l'arrivée d'un contingent d'environ 1500 soldats soviétiques et 16 chars, qui se sont installés autour de l'aéroport, dans ce qui était le quartier général du troisième corps d'armée afghan.

On ne s'explique pas encore ce qui a décidé les Soviétiques à envoyer des troupes supplémentaires, le 2 février. Mais la ville a déjà été le théâtre de plusieurs incidents. Le 30 décembre dernier, trois conseillers soviétiques qui travaillaient dans une usine de textiles, avaient été tués par des rebelles, ainsi que 15 soldats et civils afghans.

Selon des sources dignes de foi, les rebelles musulmans continuent d'attaquer les soldats afghans, notamment pour leur enlever leurs armes.

Quatre soldats afghans auraient été tués non loin de la ville, la semaine dernière, et leurs fusils Kalashnikov emportés.

En outre, dans la région de Kandahar, des moudjahidines (rebelles) appartenant au mouvement Harkat-E-Islami ont empêché les fonctionnaires du gouvernement de pénétrer dans certains villages.

L'organisation Harkat-E-Islami, dont le chef Mohamed Nabi Nohamedi vit en exil au Pakistan, semble être très active dans la région.

On déclare également, de source informée que dans la province d'Urozgoa, dans le centre du pays, les insurgés contrôlent une grande partie du terrain, à l'exception de la capitale. L'administration de la province est entre les mains de chefs de tribus hostiles au gouvernement de Kaboul, qui ont contraint le gouvernement à promettre qu'ils n'obligeraient pas les jeunes gens de la région à faire leur service militaire.

Ainsi, la résistance populaire ne semble pas près de s'éteindre, et les coups de main des rebelles sont relatés jusque dans la presse soviétique.

Les correspondants soviétiques en Afghanistan dénoncent en effet les activités des «rebelles pro-chinois» qui vont de l'assassinat politique à des attaques contre des villages et au sabotage des voies de communication.

L'agence Tass écrit que, selon un porte-parole du ministre de l'intérieur afghan, la Chine a transformé sa frontière avec l'Afghanistan (NDLR: longue de 70 kilomètres) en une «source de tension permanente».

Selon le porte-parole, «des milliers de bandits et de terroristes» sont entraînés dans des camps en Chine avant d'être renvoyés en Afghanistan.

Un autre journal rapporte l'assassinat, en pelin Kaboul, d'un major de l'armée afghane et de sa famille par ce qu'il appelle «un groupe terroriste» lié à une organisation maïste clandestine. Les membres de celle-ci ont été capturés par la police, ils se proposaient, selon le journal, d'assassiner une vingtaine de cadres.

À Moscou, l'Union soviétique a vivement réagi aux critiques formulées mardi dans le communiqué commun franco-ouest-allemand.

Le quotidien Izvestia écrit notamment que la France et l'Allemagne fédérale menaceraient sérieusement la détente en Europe s'ils cédaient aux appels des États-Unis et adoptaient une ligne «dure» dans la crise afghane.

CIO

voquant des rires parmi l'auditoire.

Avant de conclure, Lord Killinan a confié que le résultat des travaux du CIO à Lake Placid pouvait avoir de grandes répercussions sur l'avenir du mouvement olympique et engendrer des sujets de réflexion pour le congrès olympique de Baden-Baden qui, en 1981, réunira toutes les composantes du sport international: CIO, fédérations internationales, comités nationaux olympiques, organismes non gouvernementaux et Unesco.

Le président du CIO a pris congé de la presse en assurant, une nouvelle fois, qu'il ne chercherait pas à obtenir un nouveau mandat après 1980. Toutefois, dans les milieux olympiques, étant donné les moments difficiles que traverse le CIO, on pense que Lord Killinan sera invité à conserver la présidence pour quelque temps encore.

En ce qui concerne les comités nationaux olympiques, rappelons que mardi à Mexico, l'Association des comités nationaux olympiques s'était prononcée à l'unanimité contre le boycottage des Jeux de Moscou.

Les représentants de cet organisme, constitué légalement l'année dernière et représentant près de 120 comités olympiques, mais pas celui des États-Unis, ont en effet adopté un communiqué final approuvant sans réserve tout geste que pourrait poser le CIO pour rejeter ou éviter les pressions extérieures qui auraient pour but de compromettre les Jeux de Moscou.

Aujourd'hui, le président du CIO rencontrera M. Kane et le colonel Miller, du Comité olympique américain, puis les événements se précipiteront ensuite avec une réunion de la Commission exécutive du CIO, demain, suivie de l'ouverture de la séance plénière du CIO à partir de samedi. Quant aux Jeux d'hiver de Lake Placid, ils se mettront en branle mardi.

Des hôtesse de l'air pour mâles chauvins

JÉRUSALEM (AFP) — Une violente controverse a éclaté en Israël à propos des robes moulantes et des uniformes très cintrés dessinés pour les hôtesse d'El-Al, la compagnie aérienne nationale d'Israël.

Les officiels de la Histadrout, la grande centrale syndicale israélienne, ont accusé hier la direction de la compagnie de vouloir introduire «le chauvinisme mâle dans les avions, et de transformer les hôtesse en objets sexuels à des fins commerciales».

Dans une lettre ouverte au président d'El-Al, Mme Aliza Tamir, qui dirige la section féminine des employés de la Histadrout, s'interroge: «Les hôtesse doivent-elles être vêtues comme des mannequins et offrir, en plus de tous les services qu'elles rendent, les courbes de leur corps mises en valeur par des vêtements suggestifs?»

Erratum

Par inattention, un titre coiffant un texte publié hier, en page 7, était à l'opposé de ce qu'il aurait dû être. Ce ne sont bien entendu pas les partisans du OUI mais bien ceux du NON que le Parti libéral du Québec entend contrôler lors de la campagne électorale.

Fausse publicité de Jay Norris: sentence remise

Le juge André Duranleau, de la Cour des sessions, a reporté à mercredi le prononcé de sa sentence à l'endroit de la firme Jay Norris Corporation of Canada, après que celle-ci eut reconnu sa culpabilité à une accusation de publicité fautive et trompeuse.

L'infraction, commise entre les 25 avril et 18 mai 1978, avait comme objet de promouvoir la vente d'un produit désigné sous le nom de «Mataloy Tabs» et avait été annoncée dans le catalogue Canada-gram.

Il s'agissait en fait de quatre tablettes d'un produit chimique, vendues au prix de \$6.95 et qui, une fois mises dans une section moteur d'une automobile, étaient censées procéder au nettoyage des soupapes du même moteur quand celui-ci tournait.

De l'avis d'enquêteurs, les effets recherchés par le produit ne sont jamais survenus et l'on n'a découvert aucune des propriétés vantées dans la promotion de celui-ci.

Aeroflot suspend ses vols sur New York

NEW YORK (AFP) — La compagnie aérienne soviétique Aeroflot a accepté de suspendre ses vols à destination de l'aéroport Kennedy de New York jusqu'à ce qu'elle ait trouvé une entreprise susceptible d'y assurer ses services d'escala, a annoncé lundi l'aéroport Kennedy.

Un accord en ce sens a en effet été conclu entre la compagnie aérienne et les autorités de l'aéroport, accord qui a reçu l'aval du département d'État, a précisé l'aéroport.

En cas de vol spécial, l'Aeroflot devra faire une demande qui sera examinée par l'aéroport et le département d'État, ajoute-t-on de même source.

Cette décision de la compagnie aérienne fait suite au refus des employés américains d'assurer les services d'escala de l'Aeroflot, en signe de protestation contre l'intervention soviétique en Afghanistan. La Pan American a ainsi dû suspendre, le 25 janvier dernier, son contrat avec l'Aeroflot.

L'accord intervenu a permis lundi le départ d'un avion de l'Aeroflot pour Moscou, avec 76 passagers à bord. Il avait atterri dimanche à l'aéroport Kennedy, en dépit des ordres de l'aéroport qu'il poursuivait son vol jusqu'à Washington.

Le 18 janvier, un avion soviétique, avec à son bord l'ambassadeur Anatoly Dobrynin, avait atterri à l'aéroport Kennedy en utilisant un mauvais couloir aérien: des données avaient été intentionnellement effacées de la mémoire de l'ordinateur de contrôle de l'aéroport.

7 février

par la PC et l'AP

1978: accrochages dans le Sud-Liban entre casques-verts syriens, réguliers libanais et miliciens chrétiens;

1974: la Grande-Bretagne accorde l'indépendance à l'île de Grenade, dans les Antilles;

1968: des avions nigériens attaquent un village libanais tuant plus de 200 personnes;

1962: explosion dans une mine sarroise: 296 morts;

1948: le général Eisenhower démissionne de ses fonctions de chef d'état-major de l'Armée de Terre US, le général Omar Bradley lui succède;

1928: l'amiral Koltchak est exécuté par les bolchéviques;

1831: promulgation de la Constitution belge;

1793: l'Autriche et la Prusse signent une alliance contre la France;

ils sont nés un 7 février: — le romancier anglais Charles Dickens (1812-1870); — le chimiste russe Dimitri Mendeleïev (1834-1907); — le romancier américain Sinclair Lewis (1895-1951).

les élections du 18 février

# Après le 18 février...

## 2) le logement: les propriétaires seuls sont assurés de quelque chose

par Michel Vastel

OTTAWA — Les dix millions d'électeurs locataires ne doivent pas nourrir trop d'espoirs pendant cette campagne électorale. Comme le ministre des Finances, M. John Crosbie, l'a rappelé en septembre dernier, «on ne leur a rien promis».

Les libéraux eux-mêmes resteront, sans doute jusqu'au 18 février, fort discrets sur ce chapitre de leur «programme» politique et même le programme des néo-démocrates se montre bien plus disert sur les besoins des propriétaires que sur ceux des locataires.

Seuls les propriétaires — surtout les propriétaires endettés — sont vraiment assurés de quelque chose... Sur-

tout si les conservateurs sont reportés au pouvoir.

Tel que promis au printemps dernier, le ministre conservateur des Finances a déposé aux Communes un projet de loi garantissant le remboursement du quart de tous les intérêts hypothécaires, jusqu'à concurrence de \$1,250 par année et un montant uniforme de \$250 en guise de remboursement des taxes municipales. Le programme devait être introduit en quatre étapes successives, à partir de 1979. C'est dire que, pour cette année 1980, les propriétaires sont assurés de recevoir 50% des sommes admissibles soit \$625 pour les intérêts hypothécaires et \$125 pour les taxes foncières.

La seule certitude qu'on aie à ce jour avec les libéraux, c'est qu'ils mettront la hache dans ce programme. Il est trop coûteux, disent-ils, et ils font en fait un échange entre les \$2,9 milliards que ce programme aurait coûté et les \$2,5 milliards de revenus auxquels ils renoncent en abolissant la taxe d'accise de 18 cents sur le gallon d'essence.

Le caucus libéral avait pourtant un comité sur le logement — présidé par le député de Winnipeg, Lloyd Axworthy. Et ce comité a eu de longues discussions sur un programme de remplacement, aidant autant les locataires que les propriétaires.

Si on se réfère au discours de M. Axworthy aux Commu-

nes, lors du débat de deuxième lecture sur le projet de loi conservateur, la solution libérale aurait dû être:

- une allocation aux 36% des personnes âgées et la moitié des familles monoparentales qui consacrent plus du quart de leurs revenus au logement;
- un programme de subvention aux trois cinquièmes des familles canadiennes pour compenser une partie des hausses du chauffage et de l'électricité;
- une réduction temporaire des taux hypothécaires à 10%;
- une réduction spéciale (29%) du taux hypothécaire aux acheteurs de maisons neuves;
- Un programme d'aide à la

construction de logements locatifs dans les zones métropolitaines où le taux d'occupation est particulièrement bas.

Le coût d'un tel programme — où un peu tout le monde aurait sa part — serait de \$1 à \$1,3 milliard, soit moitié moins que le programme conservateur.

Il faut préciser que le parti n'a jamais voulu endosser un tel programme, malgré les efforts répétés de M. Lloyd Axworthy. Il en est encore moins question aujourd'hui alors que l'abolition de la taxe d'accise, conjuguée avec d'autres promesses, laissent planer la perspective d'un déficit déjà beaucoup plus élevé que celui projeté par M. John Crosbie dans son budget du 11 décembre.

Quant aux néo-démocrates — dont l'un des slogans est: «On a tous besoin d'un toit sur la tête» — ils n'offrent pas grand-chose non plus aux locataires, sinon plus de fonds fédéraux aux coopératives d'habitation et aux autres formes de logement à but non lucratif.

Le parti de M. Broadbent améliorerait toutefois les chances d'accès à la propriété en garantissant un taux hypothécaire de 8% aux familles dont le revenu est inférieur à \$25,000 par année, et un taux de 9% à celles dont le revenu ne dépasse pas \$30,000.

Le débat politique autour d'une politique de logement favorisant autant les locataires que les propriétaires n'est pas nouveau, surtout au Parti libéral. Déjà au début de 1979, le ministre des Affaires urbaines de l'époque, M. André Ouellet, proposait une forme d'allocation destinée à toutes les familles qui consacrent plus de 30% de leurs revenus à se loger. M. Ouellet, quelques jours plus tard, était bien obligé de préciser qu'il parlait «en son nom personnel», quel-



les familles qui consacrent plus de 30% de leurs revenus au logement, soit: 54% des personnes âgées, 31% des familles monoparentales, 20% des familles avec enfants et 12% des familles sans enfants, 77% des célibataires. Le programme de M. Crosbie, qui profite à environ 32% des familles canadiennes, coûte pour sa part \$575 millions en 1979, le double en 1980 et \$2,9 milliards en 1983.

Enfin, il ne faut pas oublier l'impact de la nouvelle politique énergétique sur le coût du logement: de \$500 à \$600 pour chaque maison, estiment les libéraux. Le ministre des Finances, reconnaissant le problème, avait d'ailleurs prévu, dans son budget, une allocation maximale de \$220 pour une famille moyenne de quatre personnes dont les revenus ne dépasseraient pas \$21,380 en 1980. Du côté des libéraux, le programme de M. Axworthy, ayant été mis de côté, on ne promet plus rien... Mais il est vrai aussi qu'on annonce que les prix de l'énergie augmentent moins vite.

(A suivre)

# Niagara: la péninsule a changé d'humeur

par Claude Turcotte



NIAGARA — De toutes les régions ontariennes la péninsule de Niagara est probablement celle qui manifeste le plus clairement sa réticence à réélire un gouvernement conservateur pour des raisons locales aussi bien que nationales.

Pourtant, en mai dernier, le parti de M. Clark avait fait très bonne figure en rafiant quatre des cinq comtés de la région, seul Welland restait libéral grâce aux votes des francophones qui constituent une minorité assez importante. Néanmoins M. Gilbert Parent n'obtenait qu'une majorité de 498 voix.

Mais les quatre autres comtés de la péninsule, soit Niagara Falls, Erié, St. Catharines et Lincoln, suivent la tendance générale et votent toujours «du bon bord» depuis au moins 1968, c'est-à-dire conservateur en 1979, libéral en 1974, conservateur en 1972 et libéral en 1968.

Si ce phénomène se répète encore le 18 février on peut sans doute tirer tout de suite la conclusion que les libéraux reprendront le pouvoir, car les conservateurs semblent avoir de sérieux problèmes. Leur avenir paraît aussi problématique que celui d'un cascadeur qui voudrait sauter les Chutes dans un baril. C'est possible, mais ça ne réussit pas souvent.

À Niagara, pendant que le cœur de la ville touristique est à peu près devenu totalement fantôme, les organisateurs politiques comme partout ail-

leurs cherchent à gagner. Souvent, il suffit de visiter les comités de partis pour comprendre ce qui se passe dans le comté. À cet égard, Niagara semble très éloquent.

Chez les conservateurs il y a trois ou quatre personnes, dont le gérant de la campagne, le directeur de la publicité et une ou deux secrétaires. On parle des sondages en se disant qu'il vaut mieux attendre le vote lui-même. On ne dit rien de M. Clark mais on distribue des copies d'articles de Peter Worthington du Toronto Sun, farouchement anti-Trudeau et on ne dit rien non plus des thèmes locaux.

Le gérant, qui est un homme d'affaires dans l'industrie touristique, avait des temps libres cet hiver; il en est donc à sa première expérience en ce domaine. «Pourquoi ne pas travailler pour les idées auxquelles on croit, dit-il, mais il faut avoir un grand sens de l'humour pour faire de la politique».

Au comité libéral, c'est la fête pour ainsi dire. Les locaux sont bondés. Il y a un va-et-vient permanent. Des gens viennent chercher des dépliants publicitaires et des piquets pour les mettre devant leur maison. Le candidat, Al MacBain, voyant l'un de ses partisans sortir avec une brassée de piquets lance en riant: «Tu t'en serviras après pour tes plants de tomates».

Vraiment, les choses ont l'air de bien aller chez les libéraux de Niagara. M. MacBain,

un notable, avocat et échevin, se lève à 5 h 30 le matin et fait campagne jusqu'après le coup de minuit.

En faisant connaissance avec un journaliste de Montréal, le candidat, tout comme son épouse d'ailleurs, tient absolument à parler de son fils, John, président du Conseil des étudiants à l'Université McGill. Il étudie en sciences économiques et veut devenir premier ministre. Son père lui a dit d'accord mais à la condition qu'il devienne bilingue, d'où sa présence à Montréal.

Mais en attendant que le fils ne devienne premier ministre, le père a bien l'intention de se faire élire comme député. «Nous allons gagner au moins trois des cinq comtés de la péninsule», dit M. MacBain. St. Catharines serait le plus conservateur du groupe. Le quatrième serait Lincoln, ce comté où l'éternel Bryce MacKasey se porte candidat.

Mais si la poussée libérale est aussi forte qu'elle en a l'air, c'est toute la péninsule qui élira des libéraux comme en 1974 et 1968.

À quoi faut-il attribuer ce revirement subit et à certains égards étonnant dans cette région qui est l'une des plus riches au Canada. Niagara attire annuellement 15 millions de visiteurs; la région est devenue un centre vinicole important.

Si les conservateurs se montrent peu loquaces, M. MacBain en revanche a une foule d'explications pour ce changement d'humeur. D'abord, le premier ministre Clark n'a impressionné personne. «Même des conservateurs, qui sont mes voisins et mes amis, m'ont dit qu'ils restaient à l'écart cette fois et qu'ils allaient voter pour moi; je ne me fais pas d'illusions ils voteront contre moi la fois d'après».

Mais alors pourquoi ces gens ont voté pour Clark en mai dernier?

«Ils avaient des doutes sur Clark, mais ils voulaient tellement se débarrasser de Trudeau qu'ils se sont dit: on va prendre une chance; et maintenant c'est fini».

«Ici, on veut bien encore croire que MM. Trudeau et Ryan réussiront à trouver une solution pour le Québec. Auparavant, on avait peur que Trudeau soit prêt à faire n'importe quoi pour garder le Québec au Canada. On savait ce qu'il voulait, mais on le trouvait peut-être trop rigide. Et puis l'idée réelle ou imaginaire d'imposer le français partout n'était absolument pas acceptée».

Soit dit en passant, M. MacBain estime avoir d'excellents rapports avec M. Trudeau: il rappelle avoir amassé des fonds pour lui en 1968

avant même qu'il ne devienne candidat au leadership. Cependant M. MacBain avoue que, dès le départ de M. Trudeau, il donna son appui à John Turner.

Après le leadership, c'est nettement Péro-Canada qui est le thème principal dans la péninsule, où l'on entend les mêmes arguments qu'ailleurs.

Outre les thèmes généraux, il y a dans la région de Niagara des problèmes locaux qui prennent une place très importante au cours de cette campagne électorale.

Décollant directement du budget Crosbie, en plus de la taxe d'accise sur l'essence, les citoyens de la péninsule voient d'un très mauvais oeil cette autre taxe d'accise qui porte sur les vins et le sherry.

Comme on le soulignait, cette région est une grande productrice de vins; en fait les vins ontariens les plus connus

proviennent de là; il suffit de mentionner le nom de quelques compagnies comme André, Bright, Chateaugay et Jordan, etc. Il s'agit évidemment d'une industrie considérable qui a, bien sûr, ses ramifications partout, à commencer chez les fermiers.

On raconte que les producteurs de vins d'Ontario se préparaient à lancer une offensive sur le marché européen, non pas à cause de la qualité de leur produit mais en raison de son coût très compétitif, un avantage que la taxe d'accise du budget conservateur fait disparaître.

Par ailleurs, un problème de pollution occupe dans la présente campagne électorale une place de plus en plus grande. Il s'agit d'une compagnie américaine qui déverse dans la rivière Niagara des déchets chimiques en quantité industrielle — c'est le cas de le

dire — on doit parler d'un million de gallons de déchets par jour.

Le gouvernement américain a donné son accord à cette initiative et jusqu'à maintenant les gouvernements d'Ottawa et de Toronto n'y voient pas d'objection. Le ministre M. John Fraser, a en fait déclaré que l'environnement n'était pas menacé. Les citoyens de la péninsule ne sont pas de cet avis, bien au contraire.

Pour les libéraux ce sujet d'inquiétude à propos de l'environnement constitue un atout certain. On comprend alors pourquoi mardi dernier M. Trudeau a pris la peine d'envoyer à M. MacBain un télégramme dans lequel il dit demander aux États-Unis de retirer les permis de déverser ses déchets chimiques dans la rivière Niagara.

Les candidats conservateurs sont fort embarrassés par ce

thème local. Même dans le comté voisin de Welland, qui n'est pas directement touché par cette question, le candidat refuse de donner une réponse ferme en préférant s'en tenir à des remarques vagues sur «la complexité d'un problème qui concerne plusieurs gouvernements».

Bref, l'évolution de la conjoncture politique dans la péninsule de Niagara ne semble pas du tout favorable aux conservateurs; les stratèges de ce parti reconnaissent volontiers que Niagara est la région ontarienne la plus difficile présentement pour eux.

Il ne faudrait donc pas juger tout l'Ontario à partir de cette seule région, mais néanmoins l'expérience des douze dernières années a démontré que l'on vote toujours pour le gagnant dans cette région. Les Chutes, on laisse ça aux touristes et aux hôteliers.

La SHQ a 27,775 logements

QUÉBEC (PC) — La Société d'habitation du Québec a livré l'an dernier 4,216 logements sociaux, en regard de 1,721 en 1978.

Par ailleurs, au cours de 1979, la SHQ a mis en chantier 137 projets en vue de la construction de 5,018 logements, alors que seulement 37 projets pour 4,358 logements

avaient été entrepris au cours de l'année précédente.

Ces données sont contenues dans le premier numéro du bulletin d'Information trimestriel «Infostat» publié par la SHQ.

Au 31 décembre 1979, le parc immobilier de la SHQ s'établissait à 27,775 logements.



# Les aubaines VIA sont de retour!

Vive les tarifs aller-retour aux 2/3 du prix.

Ce n'est pas parce que le temps des Fêtes est fini qu'il faut cesser de visiter la parenté... surtout qu'à ce moment-ci de l'année, les aubaines VIA sont de retour. Que vous fassiez un p'tit ou un grand voyage, vous profitez de rabais très intéressants: vous ne payez que les 2/3 du prix courant.

LES P'TITS VOYAGES ALLER-RETOUR 1-3 JOURS.		LES GRANDS VOYAGES ALLER-RETOUR 7-30 JOURS.	
Trois conditions de base pour en profiter:			
1) Le prix courant de l'aller simple en voiture-coach ne peut dépasser \$40. Tarif minimum aller-retour \$8.			
2) L'aller peut s'effectuer tous les jours de la semaine à l'exception du vendredi et de la période de Pâques.			
3) Le retour peut être entrepris n'importe quand avant minuit le 3e jour (jour de départ non compris).			
<b>EXEMPLES D'ALLER-RETOUR 1-3 JOURS:</b>			
Montréal — Sainte-Foy (Québec)	\$17	Montréal — Halifax	\$ 62
Montréal — Ottawa	\$13	Montréal — Winnipeg	\$100
Montréal — Toronto	\$33	Montréal — Calgary	\$150
Le prix d'un aller-retour 1-3 jours ou 7-30 jours s'établit de la façon suivante: prix courant à l'aller et 1/3 du prix au retour. Vous payez donc, au total, les 2/3 du prix d'un aller-retour au tarif courant.			
Il y a toute une gamme de tarifs ECONO-CHOIX: les tarifs de groupe, les tarifs Sagesses, les tarifs Enfants et la carte CANRAILPASS.			
Pour connaître celui qui répond le mieux à vos projets de voyage et pour plus de renseignements sur les conditions à remplir, adressez-vous à un agent de voyages ou au bureau des ventes VIA.			

**Anjou QUÉBEC**

**Venez nous voir!**

Un accueil courtois, sympathique, des maîtres-bouchers compétents et dynamiques

Un soin particulier à votre attention... Le souci de la perfection Toujours et encore comme par le passé

**L'enjeu: Prix et qualité**

une seule adresse:

**807 est, rue Laurier**  
(métro station Laurier) 272-4065/86  
Livraison à domicile

26 années de soins gastronomiques  
Merci!

**Cette semaine...**

**LE ROÏBIF PARISIEN**  
qualité «Anjou Québec»  
Sachez l'appréter!  
Obtenez une recette appropriée...

«SA QUALITÉ FAIT SA RENOMMÉE»

**COLLÈGE DU CONSERVATOIRE LASSALLE**  
Diplôme d'études collégiales (D.E.C.) obtenu en 2 ans

**Concentration: Communication Théâtre**

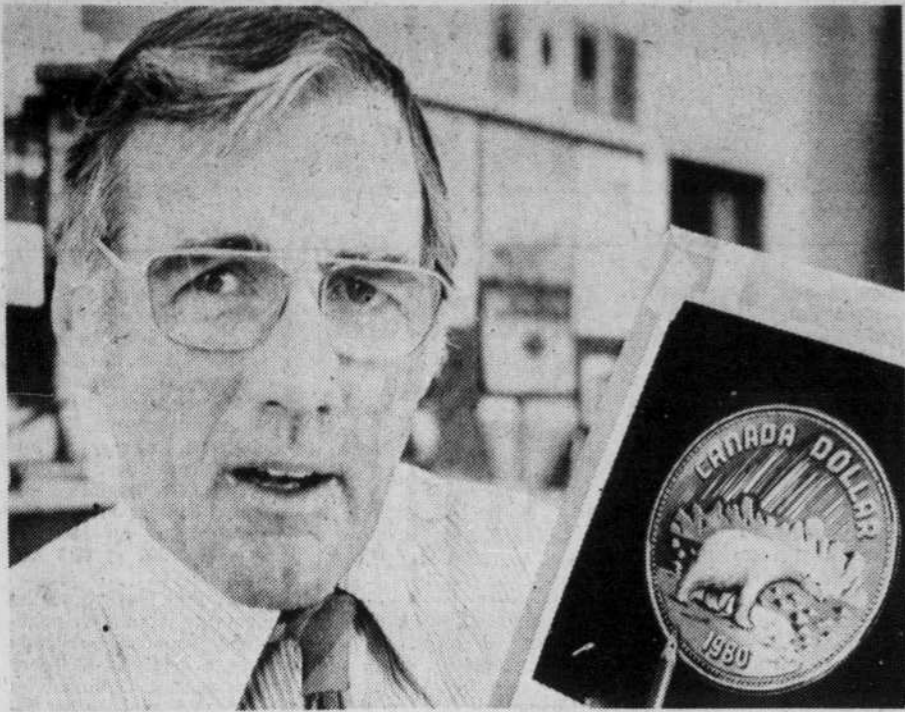
histoire — français — philosophie  
**JOUR ou SOIR**  
Test d'admission: 8 mars

Pour renseignements, prospectus ou admission  
**288-4140**  
3505, rue Durocher  
Montréal H2X 2E7

Collège privé reconnu d'intérêt public Permis no 749569

Possibilité de prêts et bourses

**l'invitation au voyage.**



M. Donald Paterson, un artiste torontois, vient d'être proclamé lauréat d'un concours organisé par l'Hôtel des monnaies. Son dessin représentant un ours polaire dérivant sur une banquise cernée par des icebergs sous le soleil de minuit de l'Arctique, sera reproduit sur une pièce d'un dollar en argent qui sera frappée pour commémorer le transfert des territoires de l'Arctique au Canada il y a 100 ans. M. Paterson, l'un des 450 graphistes invités par l'Hôtel des monnaies à participer au concours, a décroché le premier prix, soit un chèque de \$5.000. Il s'agit de son second dessin primé, le premier remontant à 1975 alors que son dessin avait été choisi parmi 1.457 autres pour une pièce de un dollar frappée à l'occasion du centenaire de fondation de la ville de Calgary. (Photolaser CP)

## Un mandat pour examiner «l'inefficacité globale» du Bureau des véhicules

QUÉBEC (PC) — Le Conseil du Trésor vient de mettre sur pied un comité qui a notamment pour mandat d'examiner la possibilité de modifier le statut du Bureau des véhicules automobiles (BVA) pour en faire un organisme public autonome (régie ou autre).

Cette décision du ministre des Finances et président du Conseil du Trésor, M. Jacques

Parizeau, fait suite aux recommandations contenues dans une étude effectuée en 1979 par le secrétariat du Conseil et qui concluait à «l'inefficacité globale» des systèmes de gestion et d'informatique du Bureau des véhicules automobiles.

Selon cette étude, portant spécifiquement sur l'immatriculation des véhicules en 1979, 20% des fichiers étaient erronés, au 1er septembre dernier, alors que la marge d'erreurs ne doit pas normalement dépasser deux pour cent.

- à la même date, plus de 671.000 données jugées invalides par l'ordinateur n'avaient pas encore pu être corrigées;
- plus de 100.000 remboursements au public pour primes payées en trop n'avaient pas encore été effectués;
- des recouvrements pour un montant d'environ \$5 millions consécutifs à des erreurs de facturation n'avaient pas encore été faits;
- et le contrôle effectué sur l'inventaire des quelque 2 millions de plaques distri-

buées dans les Caisses populaires laissait à désirer.

Selon le Conseil du Trésor, ces problèmes sont attribuables au fait que le BVA s'est vu confier depuis quelques années des responsabilités administratives «très lourdes», notamment dans les domaines de la sécurité routière, du contrôle des écoles de conduite et de la perception des comptes pour la Régie de l'assurance automobile (RAAQ).

«Or, précise le rapport, les délais qui lui étaient imposés rendaient la moindre réflexion tout à fait impossible et l'obligeaient à conduire des opérations d'urgence; il a fallu, dans ce cadre, négliger des contrôles pour assurer un service minimum au public».

Selon le Conseil du Trésor, la restructuration du BVA et la refonte de son système de gestion devraient permettre de réduire progressivement les effectifs permanents de 1.011 à 878 postes, tout en réduisant d'environ \$6,5 millions le budget du BVA, qui s'élève actuellement à \$31 millions.

## Pour obtenir des contrats, s'inscrire au fichier central

QUÉBEC (PC) — Tous les entrepreneurs et professionnels qui font affaire avec les réseaux de l'Éducation et des Affaires sociales devront s'inscrire, «d'ici la fin de l'hiver», au fichier central du gouvernement s'ils veulent pouvoir continuer d'obtenir des contrats.

C'est ce qu'a révélé, au cours d'une entrevue, le ministre des Travaux publics et de l'Approvisionnement, Mme Jocelyne Ouellette.

Les ministères de l'Éducation et des Affaires sociales échappaient jusqu'ici à ce système appliqué à tous les ministères du gouvernement québécois depuis la fin de 1978.

Depuis cette date, tous les professionnels qui veulent décrocher un contrat de l'un ou l'autre des ministères, doivent s'inscrire sur l'un des sept répertoires de l'ordinateur central du gouvernement, surnommé «Rosalie».

# Malgré les critiques, le carnaval de Québec garde la faveur de son public

par Bernard Descôteaux

QUÉBEC — Le carnaval de Québec, qui en est cette année à sa 26e édition, continue à garder la faveur de son public, même si cet événement est de plus en plus critiqué à cause de son caractère d'entreprise de promotion touristique et commerciale.

Inauguré officiellement il y a une semaine par le premier ministre Lévesque avec le couronnement de la reine du carnaval, cette manifestation a en effet réussi encore une fois à remplir restaurants et hôtels de la Vieille Capitale de son flot de touristes habituels qui venus de Montréal, de Toronto, d'Edmonton ou des États-Unis pour y retrouver une atmosphère carnavalesque.

Le thème choisi pour cette 26e année ne pouvait cependant plus mal tomber cette année. «Québec, capitale de la neige», affirmait la publicité qui aurait pu en raison des conditions météorologiques se contenter d'être plus simplement la capitale du froid.

En dépit de cet imprévu, touristes et Québécois se pressent nombreux aux différentes activités. Plus de 200.000 personnes ont, par exemple, assisté au défilé de nuit de la basse-ville, samedi dernier, et autant seront de la partie au défilé de la haute-ville qui clôturera samedi 10 jours de festivités.

Les rares études faites par les organisateurs du carnaval soulignent que pour les participants, pour les Québécois plus particulièrement, le carnaval est d'abord une ambiance, un encadrement, une manifestation hivernale à laquelle on participe pour le «fun», pour «prendre un coup», pour faire relâche.

Et les principales critiques faites par les participants à cette manifestation, selon une étude de Cossette et Associés réalisée en 1978, c'est de ne pas créer suffisamment d'esprit de fête, de

ne pas susciter la participation des gens et d'intégrer activement ceux-ci dans les diverses manifestations.

Depuis deux ans les activités de participation ont augmenté, les soirées où l'on fait «relâche» se sont multipliées dans les hôtels sous l'égide des organisateurs du carnaval, tout comme sont apparues aussi de nouvelles activités sportives visant à susciter la participation.

Mais, malgré tout, les activités les plus populaires demeurent la visite de Place du Palais avec son château de neige, son concours international de sculpture sur neige, la visite également de la rue du carnaval, rue Sainte-Thérèse, décorée de sculptures sur neige et ses arrêts presque obligatoires chez Ti-Père pour le verre de caribou.

Au-delà de la fête que représente le carnaval, pour les participants, cette manifestation est toutefois une vaste opération touristique et commerciale, d'abord pour les hôteliers et les restaurateurs qui voient leurs établissements se remplir à pleine capacité pendant la durée du carnaval, ce qui ne manque pas d'apporter des retombées pour les autres périodes de l'année. C'est vrai aussi pour divers autres types d'établissements, sans oublier le gouvernement, qui y trouvent également leur profit.

L'étude économique la plus récente sur le carnaval, qui remonte à 1973, montrait que les services récréatifs et les services de restauration et hôtellerie retiraient chacun plus de \$5 millions en bénéfices directs, indirects et induits.

Cette étude montrait que les recettes totales reliées au carnaval représentant une augmentation sur les chiffres d'affaires normaux était de plus de \$15 millions. On estimait que le gouvernement québécois retirait quant à lui en taxes indirectes \$1,5 million tandis que le gouvernement fédéral en retirait \$812.000. Tous deux reti-

raient aussi des sommes à peu près équivalentes en impôts.

Pour beaucoup de citoyens de Québec, cet aspect commercial du carnaval est discutable. Ou on l'approuve parce qu'on en tire un profit direct ou indirect, ou on le réprovoque parce qu'on en subit les inconvénients. D'ailleurs à chaque année les protestations et les critiques ne manquent pas de fuser.

La plus connue de ces protestations date déjà de critiques particulièrement de la part du Comité des citoyens du Vieux-Québec. Ce comité a commencé d'abord par s'en prendre au fait que Place du carnaval soit situé à la porte Saint-Louis, à l'entrée du Vieux-Québec, déversant ainsi son flot de «carnavalesques» dans les rues de ce quartier.

Devant la horde de touristes qui les envahissent, bon nombre de résidents du Vieux-Québec se sont d'ailleurs résignés à adopter la tactique de la fuite vers des lieux plus calmes. Ceux qui n'ont pas les moyens de partir deux semaines dans le sud s'organisent pour partir au moins les week-end.

Les pressions du comité n'ont pas eu beaucoup de succès. Le Palais du carnaval est toujours situé porte Saint-Louis, face au parlement. Toutefois les organisateurs se sont interrogés et une certaine décentralisation des activités a commencé à s'opérer, de telle sorte qu'on retrouve cette année sept places du carnaval, la principale étant sur la rivière Saint-Charles, et une à Place Royale pour les activités artistiques dont on commence à se préoccuper un peu dans le cadre du carnaval.

**Célébrons**

**15<sup>e</sup> anniversaire**

de la Révolution  
Palestiniennne  
vendredi, 8 février '80  
19 h 00

Pavillon  
Hubert Aquin  
salle AM050 - UQAM  
métro Berri DeMontigny

**Programme**

Film - interview sur Yasser Arafat  
Discours des organisateurs  
Messages de solidarité  
Chansons révolutionnaires  
Conférencier invité: Fawaz Turki, écrivain et poète Palestinien.

Organisé par: L'Association des étudiants arabes (Montréal), le Comité de solidarité avec le peuple d'Oman, Montréal, les Comités du Mouvement national libanais, Union générale des femmes palestiniennes (Mtl.), L'Association Québec-Palestine, L'Association Arabe-Palestiniennne, la Fédération Canada-Arabe-Québec.

Ultra Douce

à nulle autre pareille

**Médaille**  
Ultra Douce

25 Cigarettes King Size

Avis: Santé et Bien-être social Canada considère que le danger pour la santé croît avec l'usage - éviter d'inhaler. Moyenne par cigarette: "goudron" 1 mg, nicotine 0.1 mg.

## L'épargne-retraite à la Banque de Montréal, c'est...

le compte spécial de retraite à

# 12 1/2%\*

le dépôt à terme de retraite à

# 12%\*

### Faites d'une pierre deux coups! Plus d'intérêt et moins d'impôt aujourd'hui.

La Banque de Montréal vous offre des taux d'intérêt des plus concurrentiels sur ses différents régimes enregistrés d'épargne-retraite.

Ainsi, le compte spécial de retraite vous offre un intérêt de 12 1/2%\*, calculé sur le solde mensuel minimum. L'intérêt est crédité à votre compte deux fois par année.

Il y a également le dépôt à terme de retraite à 12%\*. Ce taux s'applique à un investissement (minimum de \$1 000) d'une durée d'un an. L'intérêt est crédité deux fois par année. D'autres taux sont également offerts selon la durée choisie.

**Soyez à temps!**  
La date limite de contribution à un R.E.E.R. pour l'année 1979 est le 29 février 1980.

UNE INITIATIVE PAYANTE  
**DE LA BANQUE DE MONTRÉAL**  
\*taux annuels sujets à changement sans préavis.



La garde nationale du Nouveau-Mexique est intervenue hier pour déloger les parents des détenus du pénitencier de Santa Fe qui tentaient de bloquer l'entrée. Daniel Wood, qui est âgé de 11 ans, n'a pas reculé devant les militaires et a choisi de demeurer devant eux en attendant de recevoir des nouvelles de son père qui est détenu au pénitencier.

## Nouvel incendie à la prison de Santa Fe

SANTA FE (d'après AFP et AP) — De nouveaux désordres ont éclaté hier matin dans le pénitencier de Santa Fe, au Nouveau-Mexique, où l'une des plus graves émeutes de l'histoire des prisons américaines avait causé, le week-end dernier, la mort de 39 détenus tués par d'autres prisonniers dans des conditions souvent atroces.

Des «criminels endurcis», parmi lesquels se trouveraient certains meneurs de l'émeute, ont mis le feu à des matelas, des couvertures et des journaux dans la section à sécurité maximale, au cours de la nuit de mardi à mercredi, a indiqué un porte-parole du pénitencier.

La garde nationale du Nouveau-Mexique appelée sur les lieux dimanche, a rapidement repris la situation en main et aucun blessé n'a été signalé. Un des porte-parole du pénitencier a soutenu que le nouveau soulèvement n'était qu'un «incident mineur».

Il a expliqué que plusieurs centaines de détenus qui ont passé les trois derniers jours dans la cour du pénitencier, enveloppés dans des couvertures, sont rentrés hier à l'exception des Noirs qui ont choisi de rester dehors.

«Les Noirs seront logés dans un autre édifice», a-t-il déclaré en ajoutant qu'un certain nombre d'entre eux seront

transférés dans d'autres institutions.

La direction du pénitencier a soutenu que les détenus avaient organisé ce soulèvement contre les indicateurs de police mais le psychologue de la prison, le Dr Marc Orner, s'est dit d'avis que les «tensions raciales» étaient également à l'origine de l'émeute.

Le bilan du week-end pourrait ne pas être définitif selon les autorités. Une cinquantaine de détenus manquent à l'appel. Toutefois certains d'entre eux pourraient, à la

fin de l'émeute et l'évacuation partielle du pénitencier, se dissimuler dans un anonymat provisoire.

Entre-temps, les autorités espèrent que la moitié des 1,073 détenus pourront être transférés d'ici vendredi dans d'autres institutions au Kansas, au Colorado, en Arizona, au Nevada et dans l'Oklahoma. Déjà, quelque 35 détenus ont été transférés par avion dans un pénitencier fédéral à El Reno, en Oklahoma.

## Début du «procès de la chasse aux phoques»

PERCÉ (PC) — Le juge Yvon Mercier, de la Cour des sessions de la paix à Percé, a entrepris hier l'audition des causes de huit individus, dont sept membres de la fondation Fund For Animals.

Ils doivent répondre à divers chefs d'accusation relativement à des incidents survenus en mars 1979, lors de la chasse aux phoques dans le golfe du Saint-Laurent, près des Îles-de-la-Madeleine.

Au cours de cette première journée, la couronne et la défense ont complété la présentation de leur preuve dans la cause de John Mathieu Her-

ron, un journaliste californien qui doit répondre d'une accusation portée en vertu de la loi sur les pêches.

Herron est accusé de s'être trouvé à moins d'un demi-mille marin du lieu de la chasse.

Le juge Mercier a pris la cause en délibéré et doit rendre jugement aujourd'hui.

Un des leaders du mouvement Fund For Animals, Paul Watson, 29 ans, de Vancouver, est au nombre des inculpés.

Il est accusé de voies de fait sur un agent de la paix et d'entrave au travail des policiers.

## Le CPQ change ses règlements pour dissocier ses membres publics de ses opinions politiques

Le Conseil du patronat du Québec (CPQ) vient de modifier ses règlements de façon qu'à l'avenir, lorsqu'il prendra position sur des sujets

politiques, les associations et les entreprises du secteur public et parapublic, membres de cet organisme, en seront automatiquement dissociés.

En prenant une telle décision, le CPQ s'aligne sur la réglementation de la Confédération of British Industries, dont les prises de position politiques n'engagent jamais la responsabilité de ses membres en relations avec le gouvernement.

Le CPQ est actuellement formé de deux groupes distincts de membres, soit les «membres» au sens strict, c'est-à-dire des associations patronales, et les membres «corporatifs», soit les entreprises qui participent à son financement. Dans les deux groupes, on retrouve des adhérents qui sont liés organiquement à l'Etat, comme des associations patronales du sec-

teur hospitalier, ou qui entretiennent d'étroites relations avec le gouvernement, comme c'est le cas des municipalités ou d'entreprises publiques.

On se souviendra qu'Hydro-Québec mettait fin récemment à son statut de membre du CPQ même si cette nouvelle réglementation aurait eu pour effet de le dissocier des prises de position du CPQ sur des sujets comme la question nationale. Il semble, d'après les informations obtenues auprès de cet organisme, que l'on ait voulu dissiper toute forme d'ambiguïté possible. La cotisation au CPQ est «volontaire», ce qui constitue un geste d'adhésion général aux

objectifs et aux politiques de cette confédération patronale.

Jusqu'ici, les membres corporatifs du CPQ n'étaient pas associés de façon formelle à la prise de décision sur des sujets politiques.

Ces décisions, en effet provenaient des associations patronales, qui détiennent 22 des 26 postes électifs au conseil d'administration du CPQ. Les quatre autres postes sont cependant détenus par des représentants du secteur dit corporatif.

Il en résultait une «ambiguïté» pour les associations patronales des secteurs public et parapublic, membres de plein droit en vertu des anciens statuts.

## Deux hommes accusés de trafic de drogues

Deux individus d'une trentaine d'années, Robert John Notargiovanni et Allen Spark, ont comparu hier, devant le juge Raymond Bernier, de la Cour des sessions, pour répondre à l'accusation d'avoir importé au pays 105,8 livres de marijuana et de conspiration dans le but d'en faire le trafic.

Ils sont également accusés de possession illégale, avec des desseins identiques, de 0,5 gramme de cocaïne, de 62 grammes de hashish résineux et de 15 autres grammes de hashish liquide.

La commercialisation de ces drogues aurait pu, selon les

policiers, rapporter aux deux accusés au moins \$125,000.

Les délits qu'on leur reproche auraient été commis tant à LaSalle qu'à Mirabel, entre les 17 janvier et 4 février derniers.

Le juge Bernier a refusé de les remettre en liberté et a fixé au 17 courant l'étude de leur demande de cautionnement.

Pendant ce temps, un troisième individu soupçonné des mêmes délits, Johnny Difrancesco, est activement recherché par les policiers de la Communauté urbaine de Montréal.

## Cautionnement refusé à Donald Côté

Le juge Raymond Bernier, de la Cour des sessions, a refusé hier tout cautionnement au bijoutier montréalais Donald Côté, qui doit répondre d'une accusation de conspiration pour possession d'une livre de cocaïne et de possession de cette même quantité de stupéfiants dans le but d'en faire le trafic.

L'enquête préliminaire pour cette double accusation a été fixée au 15 courant et il en sera de même pour sa présence

même complice, Marie-Louise Nolan, qui doit répondre des mêmes accusations mais qui jouit d'une libération provisoire, moyennant un cautionnement de \$25,000 versé par une tierce personne.

Tous deux avaient été appréhendés le 29 janvier dernier, par des policiers de la Sûreté du Québec, dans le sous-sol de la Place Bonaventure, où ils auraient pris possession de la drogue en question.

## La motion de Rodrigue rejetée par la cour

QUÉBEC (PC) — Le juge Jean Drouin, de la Cour des sessions de la paix, à Québec, a statué, hier, que ce tribunal avait entière juridiction pour entendre la cause du président de la Confédération des syndicats nationaux (CSN), M. Norbert Rodrigue, accusé d'avoir enfreint les dispositions de la Loi 62.

Le magistrat a ainsi rejeté la motion de la défense qui contestait la juridiction de la Cour des sessions de la paix et alléguait que le procès devait plutôt se dérouler devant le Tribunal du travail.

M. Rodrigue est accusé d'avoir incité des syndiqués à contrevioler la Loi 62, adoptée le 12 novembre dernier

pour suspendre temporairement le droit de grève dans les secteurs public et parapublic.

Dans une décision écrite de 14 pages, le juge Drouin rejette les prétentions de la défense à l'effet qu'il y aurait ambiguïté dans la Loi 62 sur la question de la juridiction du tribunal.

«Tant en s'abstenant d'attribuer explicitement au tribunal du travail une juridiction qu'il aurait pu lui donner, qu'en lui niant indiscutablement à l'article 8 de la Loi 62, le législateur a décrété l'application des principes généraux en matière d'infractions pénales et provinciales», écrit le magistrat.

**EXPOSITION — VENTE**  
D'UNE MAGNIFIQUE COLLECTION DE TABLEAUX D'ARTISTES CANADIENS  
**HÔTEL RITZ CARLTON**  
(salle Ritz Carlton)  
VENDREDI 8 - SAMEDI 9 - DIMANCHE 10 FÉVRIER 1980  
de 10 à 22 heures

<b>Oeuvres de:</b>	André Biéler	Jean Dallaire	George Pepper
A.Y. Jackson	Lorne Bouchard	J.C. Franchère	Robert Pilot
A.J. Casson	Harold Beament	Frank Hennessey	A.H. Robinson
Frank Johnston	William Brymner	John Hammond	Goodridge Roberts
Edwin Holgate	F.M. Bell Smith	Adrien Hébert	F.A. Verner
A. Browne	Oscar de Lall	Otto Jacobi	Robert Wickenden
F. Banting			
et	Frank Iacurto	A. Sherriff Scott	Moe Reinblatt
Léo Ayotte	H. Grandsow	Paul Soulikias	Fernand Toupin
Stanley Cosgrove	Joe Plaskett	Albert Rousseau	Terry Tomalty
Henri Masson	Umberto Bruni	F. Ar buckle	et beaucoup d'autres...
René Richard			

**Michel de Kerdour**  
GALERIE D'ART  
4, Place Québec — Québec. Tél.: 1-418-522-4341 Montréal (rés.) tél.: 937-4633

*L'ultra douceur*

à nulle autre pareille

**Médailon**  
Ultra Douce

25 Cigarettes King Size

Avis: Santé et Bien-être social Canada considère que le danger pour la santé croît avec l'usage—éviter d'inhaler. Moyenne par cigarette: "goudron" 1 mg, nicotine 0,1 mg

**LOUIS-FRANÇOIS LAFLECHE**  
DEUXIÈME ÉVÊQUE DE TROIS-RIVIÈRES

Qui ne connaît pas Mgr Lafleche? Dans la région de Trois-Rivières ou il a été évêque pendant 31 ans, mais aussi dans tout le Québec où ses idées et ses prises de position ont soulevé les passions. Dans beaucoup de cas, cependant, on ne se souvient que du pasteur rigoriste qui prêchait, parait-il, contre les excès de la mode féminine ou du chef religieux qui intervenait dans les questions politiques pour placer ses créatures.

Une personnalité aussi forte méritait une étude très poussée. "Comme Bourget et les autres leaders ecclésiastiques du siècle dernier," écrit Philippe Sylvain dans la préface, il (Lafleche) s'est tellement identifié avec le milieu canadien-français que la méconnaissance du rôle qu'il assumait pendant près d'un demi-siècle nous empêcherait de comprendre adéquatement tout un pan de notre patrimoine religieux, politique et culturel."

ÉDISEM  
340p., 1980 ..... \$28.95

EN VENTE DANS TOUTES LES BONNES LIBRAIRIES  
À défaut, veuillez m'expédier \_\_\_\_\_ exemplaire(s) de LOUIS-FRANÇOIS LAFLECHE  
 CHEQUE  MANDAT-POSTE  
Paiement ci-joint à l'ordre de **SOMABEC**,  
2475 Sylva Clapin,  
Case Postale 295, St-Hyacinthe, Qué. J2S 5T5

NOM .....  
ADRESSE .....  
VILLE .....  
CODE POSTAL .....

# LE SEUIL A PUBLIÉ...

### Hans Küng

**Etre chrétien**  
Traduit de l'allemand par H. Rochais et A. Metzger  
800 p. \$34.95

**Vingt propositions de Etre chrétien**  
Traduit de l'allemand par A. Metzger  
96 p. \$9.25

Hans Küng est un théologien d'avant-garde, qui, cherche, par des travaux d'histoire et d'exégèse qui suscitent l'admiration de beaucoup de ses pairs, à lancer un pont œcuménique vers les autres chrétiens, surtout protestants. Mais son crime, c'est de mettre à la disposition des "simples fidèles" les thèses acceptées par de nombreux théologiens, même catholiques; en un mot, c'est d'écrire des best-sellers. On ne lui pardonne pas son succès. **Le Monde**

### ANDRÉ SAKHAROV

prix Nobel de la paix 1975

**Mon pays et le monde**  
Traduit du russe par Paul Deyfat  
112 p. \$7.40

**Sakharov parle**  
Traduit du russe par E. Vincent  
240 p. \$14.45

**Un an de lutte**  
218 p. \$16.65

Exilé dans son propre pays, Sakharov mène la lutte pour la sauvegarde des droits de l'homme en Union Soviétique.


### Mère Teresa de Calcutta

prix nobel de la paix 1979

**La joie du don**  
Livre de vie no. 132 \$4.50

**Mère Teresa de Calcutta**  
M. Muggeridge  
Livre de vie no. 126 \$4.50

**Mère Teresa et les Missionnaires de la charité**  
240 p. \$16.65



Ces livres sont en vente dans les bonnes librairies.

# Les marcheurs «pour la survie du Cambodge» bloqués à la frontière

ARANYAPRATHET (AFP) — La frontière khméro-thaïlandaise est restée fermée, hier, devant 150 personnes venues d'Europe et des États-Unis «dans une tentative désespérée destinée à convaincre les autorités de Phnom Penh de laisser entrer librement les secours au Cambodge», selon les termes employés par M. Leo Cherne, président de l'Organisation humanitaire américaine «comité international de secours» (IRC).

Les participants — médecins, écrivains, artistes, parlementaires, élus locaux, universitaires et journalistes — américains, français, italiens, belges, britanniques et suisses, se sont dirigés en cortège vers le pont qui marque la frontière entre le Cambodge et la Thaïlande, sur la route Bangkok-Phnom Penh.

Une banderole, portant, en français, en anglais et en khmer, l'inscription «Cambodge - Marche pour la survie - Permettez-nous d'aider le peuple cambodgien», ainsi que deux drapeaux blancs, se trouvaient en tête du cortège. Les marcheurs se sont arrê-

tés à une centaine de mètres du pont pour laisser le Dr. Claude Malhuret, secrétaire général de l'organisation humanitaire française «Médecins sans frontières» (MSF), M. Leo Cherne et une interprète cambodgienne, s'avancer seuls jusqu'au pont et lancer, par haut parleur, en trois langues, un «solennel et urgent appel».

«Nous vous adjurons, soldats qui nous faites face, de laisser passer les camions de vivres et de médicaments et les équipes médicales afin de secourir le peuple parvenu aux limites de la souffrance humaine», ont-ils déclaré, pen-

dant que du côté cambodgien, une dizaine d'hommes en uniforme filaient la scène ou observaient à l'aide de jumelles.

Une veille de quelques personnes a ensuite été mise en place à proximité de la frontière, pour le cas où l'autorisation d'entrer au Cambodge serait donnée. Hier soir, cette autorisation ne l'avait pas été et les organisateurs distribueront aujourd'hui, en Thaïlande, les 200 tonnes de denrées avec lesquelles ils s'étaient présentés.

Depuis le début de la marche, les autorités thaïlandaises s'en sont tenues à l'é-

cart pour montrer, qu'il s'agit d'une initiative strictement privée.

Hanoi et Phnom Penh ont sévèrement condamné la marche que l'agence officielle cambodgienne a de nouveau qualifiée, hier, de «comédie».

Elle a notamment critiqué l'Américaine Joan Baez pour avoir chanté mardi au camp de Sa Keo «devant des Khmers rouges assassins de trois millions de Cambodgiens». L'actrice norvégienne Liv Ullmann, qui a donné son sang pour des réfugiés à Sa Keo, a également été critiquée par SPK. Son sang «coule dans les veines de quelques bourreaux

qui ont abattu à coups de pioche et de hache des Cambodgiens innocents».

En décidant de lancer, avec beaucoup de publicité, une manifestation pour le Cambodge à laquelle participeraient des personnalités connues, les organisateurs ont fait un pari qu'il leur a été difficile de tenir complètement même s'ils ont réussi, comme ils le voulaient, à attirer de nouveau l'attention sur le Cambodge.

Les numéros de certaines «vedettes» devant les micros et les caméras paraissaient parfois très loin de l'esprit de la «marche», et certains organisateurs en ont souffert.

# Liban: l'armée remplace la FAD

BEYROUTH. — Le conseil des ministres libanais a demandé hier à l'armée régulière de s'approprier à assurer, le cas échéant, les tâches de maintien de l'ordre assurées jusqu'à présent par les «casques verts» syriens de la FAD, dont le redéploiement hors de

Beyrouth est imminent. Les états-majors de l'armée libanaise, de la FAD et de la gendarmerie ont été invités à dresser des plans à cet effet. Le conseil des ministres, indique le communiqué sanctionnant sa réunion, a exprimé sa satisfaction pour le rôle joué

par les «casques verts» et soutient la nécessité de poursuivre les contacts avec Damas.

Lundi, M. Selim Hoss, président du conseil libanais, s'était rendu en Syrie où il avait obtenu un report de quelques jours du départ de la FAD de Beyrouth pour la vallée de la Bekaa, à l'est du pays.

Mardi, les milices chrétiennes ont annoncé le renforcement de leurs unités à la suite du projet de redéploiement de la FAD considéré par la droite libanaise comme une force d'occupation.

Pour sa part, la gauche libanaise regroupée au sein du Mouvement national, a souligné le risque que comporterait le remplacement des Syriens par l'armée régulière. M. Oualid Joubblatt, chef de file du parti socialiste progressiste est arrivé hier à Damas pour

s'entretenir avec les dirigeants syriens.

L'Organisation de libération de la Palestine a estimé que le gouvernement libanais en proclamant son «refus de toute présence armée autres que celles des forces légales, (armée, Force arabe de dissuasion, et forces de sécurité intérieure), dans toutes les régions libanaises» faisait abstraction des accords bilatéraux (libano-palestiniens) et arabes réglementant la présence palestinienne au Liban.

Ceci équivaut à méconnaître la légitimité de la présence militaire palestinienne dans certaines régions du Liban et à ignorer une réalité objective, ce qui n'est dans l'intérêt de personne dans les circonstances actuelles», déclare le communiqué publié à l'issue d'une réunion extraordinaire du comité exécutif de l'OLP.

# Londres prêt à défendre militairement le Golfe

LONDRES (AFP) — Le gouvernement britannique a clairement averti hier l'URSS qu'il serait prêt à intervenir militairement aux côtés des États-Unis pour s'opposer à toute invasion soviétique, dans la région du Golfe ou ailleurs.

Cette nouvelle et spectaculaire manifestation de solidarité de Londres à l'égard de Washington dans la crise afghane a été exprimée par le secrétaire au Foreign Office, lord Carrington qui parlait devant la commission des Affaires étrangères de la Chambre des communes.

Répondant à une question sur l'engagement du président

Carter à riposter, au besoin par la force, à une intervention soviétique dans le Golfe, lord Carrington a déclaré: «Je souhaite que la Grande-Bretagne soit au nombre des alliés qui interviendraient aux côtés des Américains».

C'est la première fois qu'un gouvernement affirme aussi ouvertement qu'il est prêt à envisager le recours aux armes pour stopper «l'expansionnisme soviétique». De tous les pays d'Europe occidentale, la Grande-Bretagne s'affirme ainsi le plus inconditionnel des alliés de Washington et il faut revenir aux années de la «guerre froide» pour trouver

une déclaration ministérielle britannique aussi vigoureuse à l'égard de l'Union soviétique.

La prise de position de Londres intervient au lendemain du «sommet» franco-allemand de Paris, au cours duquel le président Valéry Giscard d'Estaing et le chancelier Helmut Schmidt ont, eux aussi, lancé un avertissement sans équivoque à l'URSS. Toutefois, Paris et Bonn ont souligné la nécessité d'une approche européenne originale à la crise pour refuser, tout à la fois, le «fait accompli» de l'invasion soviétique de l'Afghanistan et un retour à la guerre froide.

# Corruption: le FBI n'aidera pas le Congrès

WASHINGTON (AFP) — Le département américain de la Justice a informé officiellement hier les commissions spécialisées du Congrès que la sûreté fédérale (FBI) ne les aiderait pas à enquêter sur les huit parlementaires soupçonnés d'avoir succombé à une tentative de corruption.

Ces huit parlementaires, contactés par des agents du FBI se faisant passer pour les intermédiaires de riches Arabes, auraient accepté des avantages personnels ou de l'argent pour faciliter les contacts des prétendus Arabes avec le Congrès.

Dans une lettre adressée aux deux commissions de l'éthique du Sénat et de la Chambre des représentants, chargées de veiller sur la probité des membres du Congrès, l'attorney général (ministre de la Justice), M. Benjamin Civi-

letti, leur demande de surseoir à leur enquête jusqu'à ce que le département de la Justice ait achevé la sienne. Dans le cas contraire, écrit M. Civiletti, «des individus coupables risquent de s'en sortir s'en être poursuivis ou punis».

Les agents du FBI enquêtent notamment sur le sénateur Harrison Williams (démocrate, New Jersey), le seul sénateur parmi les huit parlementaires soupçonnés, qui se serait vanté d'avoir fait économiser 3 millions de dollars à une firme qui voulait ouvrir un nouveau casino dans son État.

La femme du sénateur, Jeannette Williams, conseille la firme de New York qui a la majorité dans le projet. Un journal du New Jersey a par ailleurs révélé que plusieurs membres de ce conseil d'ad-

ministration et un ancien haut fonctionnaire du New Jersey faisaient également l'objet d'une enquête du FBI.

Le représentant Charles Bennett (démocrate, Floride), qui préside la commission de l'éthique de la Chambre des représentants, a indiqué que le refus du département de la Justice de livrer ses informations paralysait pratiquement toute action de sa commission.

Mais il a également déclaré qu'il préférerait retarder l'enquête consacrée aux éventuelles violations des règles de conduite imposées aux représentants, si celle-ci devait entraver l'action de la justice.

Cependant plusieurs membres des commissions de l'éthique de la Chambre et du Sénat préféreraient qu'une enquête ait lieu même si le FBI refuse de coopérer.

# Salvador: otages relâchés

SAN SALVADOR (d'après AFP et Reuter) — Le «Mouvement étudiant révolutionnaire salvadorien» (MERS) a libéré 300 des otages qu'il détenait depuis mardi au ministère de l'Éducation, a-t-on appris, hier à San Salvador.

Les étudiants et les lycéens du MERS, membre du «Bloc populaire révolutionnaire» (BPR), ne détiennent plus en otages que le ministre de l'Éducation, M. Eduardo Colindres, les chefs de département du ministère et une quarantaine d'employés.

Les étudiants du MERS réclament le droit d'accès à l'enseignement secondaire pour tous ceux qui le désirent, le jugement de l'ancien ministre de l'Éducation, Mme Maria Angelia Diaz, et la destitution de deux directeurs de centres étudiants.

D'autre part, les autorités du Salvador ont relâché hier sept des 13 prisonniers dont la libération était réclamée par les mi-

litants de la «Ligue populaire du 28 février». Ceux-ci s'étaient emparés mardi d'une douzaine d'otages à l'ambassade d'Espagne, à San Salvador. Un juge a ordonné la libération des sept détenus en l'absence de raison valable pour les maintenir en détention, a déclaré un porte-parole du gouvernement.

Les militants de la Ligue populaire avaient de leur côté libéré en début de journée sept otages et n'en conservent donc plus que cinq dont l'ambassadeur, M. Sanchez Mesa.

La Ligue populaire a invité Mgr Oscar Arnulfo Romero, archevêque de San Salvador ainsi que les ambassadeurs de France et d'Équateur à servir de médiateurs, a déclaré un porte-parole de l'organisation.

La libération des sept détenus laisse penser que l'occupation de l'ambassade d'Espagne pourrait prendre fin bientôt.

# Boston sans escale? Seulement avec Delta!

Nous avons six vols sans escale vers Boston, de 7h30 à 20h30. En seulement 56 minutes, vous êtes à destination. Donc, aucune perte de temps. Pour vos réservations, communiquez avec Delta au 337-5520, ou avec votre agent de voyage. Delta est toujours là.



Détenteur d'un permis du Québec. Horaires sujets à changement sans préavis.

- Régime régulier
  - Régime coopératif
  - Régime régulier ou coopératif
- Le régime coopératif consiste dans l'alternance, par périodes de quatre mois, de sessions d'études en faculté et de stages de travail (rémunérés) à l'extérieur.

ADMINISTRATION	
comptabilité	
finance	
fiscalité	
gestion des ressources humaines	
gestion / information et systèmes	
M.B.A.	
marketing	
ADMINISTRATION SCOLAIRE	
ANATOMIE	
BIOCHIMIE	
BIOLOGIE	
entomologie	
microbiologie	
physiologie cellulaire	
zoologie-botanique	
BIOLOGIE CELLULAIRE	
BIOPHYSIQUE	
CHIMIE	
CHIMIE APPLIQUÉE	
DROIT	
DROIT NOTARIAL (diplôme)	
ÉCONOMIQUE	
ÉCONOMIQUE / MATHÉMATIQUES	
ÉDUCATION PHYSIQUE	
ENSEIGNEMENT À L'ENFANCE INADAPTÉE	
ENSEIGNEMENT DES MATHÉMATIQUES AU PRIMAIRE	
ENSEIGNEMENT DU FRANÇAIS AU PRIMAIRE	
ENSEIGNEMENT PRÉSCOLAIRE ET PRIMAIRE (1er cycle)	
ENSEIGNEMENT PRIMAIRE	
ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL	
ENSEIGNEMENT RELIGIEUX	
ENSEIGNEMENT SECONDAIRE (avec mineure en pédagogie)	
biologie	
chimie	
études anglaises	
études françaises	
géographie	
histoire	
mathématiques	
physique	
sciences religieuses	
ENVIRONNEMENT	
ÉTUDES ANGLAISES	
ÉTUDES FRANÇAISES	
linguistique	
littérature	
rédaction-recherche	
théâtre	
GÉNÉRAL (B.A.)	
GÉNIE CHIMIQUE	
GÉNIE CIVIL	
GÉNIE ÉLECTRIQUE	
GÉNIE MÉCANIQUE	
GÉOGRAPHIE	
GÉOGRAPHIE / MATHÉMATIQUES	
GÉOGRAPHIE PHYSIQUE / SCIENCES	
HISTOIRE	
INFORMATION SCOLAIRE ET PROFESSIONNELLE	
INFORMATIQUE DE GESTION	
INGÉNIERIE	
KINANTHROPOLOGIE	
LITTÉRATURE CANADIENNE COMPARÉE	
MATHÉMATIQUES	
mathématiques appliquées	
mathématiques / informatique	
mathématiques pures	
MATHÉMATIQUES / ÉCONOMIQUE	
MÉDECINE	
MICROBIOLOGIE	
ORIENTATION	
ORTHOPÉDAGOGIE	
PASTORALE	
PASTORALE SCOLAIRE	
PHARMACOLOGIE	
PHILOSOPHIE	
PHILOSOPHIE / SCIENCES	
PHYSIOLOGIE	
PHYSIQUE	
PSYCHO-ÉDUCATION	
PSYCHOLOGIE	
PSYCHOLOGIE DES RELATIONS HUMAINES	
RADIOBIOLOGIE	
SCIENCES CLINIQUES	
SCIENCES DE L'ÉDUCATION (M.A. de type recherche)	
SCIENCES HUMAINES DES RELIGIONS	
SCIENCES INFIRMIÈRES	
SERVICE SOCIAL	
TECHNOLOGIE ÉDUCATIVE (diplôme)	
THÉOLOGIE	
THÉOLOGIE (avec mineure en lettres ou sciences humaines)	

Pour plus d'information, s'adresser au Bureau du registraire, Université de Sherbrooke, Sherbrooke (Québec)

- Programmes de 1er cycle
- Programmes de 2e cycle
- Programmes de 3e cycle



UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE PROGRAMMES 1980-81



## SOIRÉE CARRIÈRE



au **COLLÈGE LASALLE**

MARDI 12 FÉVRIER - 18 h 00 à 22 h 00

TOUT CE QUE VOUS DÉSIREZ SAVOIR

- **SECRETARIAT - NIVEAU COLLÉGIAL**
- **MISE EN MARCHÉE DE LA MODE**
- **DESSIN DE MODE**
- **GESTION D'HÔTELLERIE**
- **GESTION DE TOURISME**

- Visitez nos locaux modernes
- Démonstrations en atelier
- Rencontrez nos conseillers, nos professeurs et nos étudiants
- rafraîchissements

VENEZ NOUS VOIR AVEC VOS AMIS, VOTRE FAMILLE !

**COLLÈGE LASALLE**

2015 RUE DRUMMOND

842-3823

(STATION MÉTRO PEEL)

## «Nous ne céderons pas», a dit Brejnev à Chaban

PARIS (Reuter) — Leonid Brejnev, président d'Union soviétique et secrétaire général du parti, aurait déclaré à M. Chaban-Delmas, président de l'Assemblée nationale française, que l'URSS ne laissera jamais échapper l'Afghanistan de sa sphère d'influence.

Dans un article exclusif, publié par Le Figaro hier, M. Marcel Jullian, ancien directeur d'Antenne-2, rapporte certains des propos de M. Brejnev que le président de l'Assemblée nationale lui aurait confiés.

M. Brejnev aurait expliqué que l'URSS a été contrainte d'envoyer des chars en Afghanistan «juste à la veille du coup d'Etat qui allait faire tomber Kaboul dans le camp d'en face...»

«Jamais nous ne céderons sur l'Afghanistan. Aussitôt que possible, dès le gouvernement assuré, nous retirerons nos troupes. On a touché à nos limites, à notre camp retranché...», aurait dit M. Brejnev.

M. Chaban-Delmas, qui avait été invité en Union soviétique en sa qualité de président de l'Assemblée nationale, avait écourté sa visite pour protester contre les

mesures d'exil intérieur prises contre l'académicien dissident Andreï Sakharov.

M. Brejnev aurait également évoqué la question des armements stratégiques, remontant même à l'affaire des fusées de Cuba.

«Quand nous avons quitté La Havane, toute la presse mondiale a parlé de défaite. La vérité, qu'on n'a pas dite, c'était que nous avions traité donnant-donnant: les missiles de Cuba contre ceux de Turquie et de Corée...»

Il a également assuré que les accords SALT-2, ratifiés par Moscou et dont le président Carter a fait ajourner l'examen par le Sénat américain, ne satisfaisaient pas les Soviétiques. «On les a signés. Pas pour l'équilibre nucléaire mondial mais pour celui de notre propre budget».

Enfin, M. Brejnev aurait réaffirmé que l'Union soviétique n'avait pas d'ambitions territoriales: «on ment quand on nous prête des intentions sur la Yougoslavie ou sur le Pakistan», aurait-il dit à M. Chaban-Delmas.

## Le chah ne peut quitter Panama; Banisadr s'en prend aux «étudiants»

PANAMA (d'après Reuter et AFP) — M. Carlos Ozores, ministre des Affaires étrangères du Panama, a déclaré, hier que le chah d'Iran ne pouvait pas quitter le territoire de son pays.

«C'est catégorique, il ne peut quitter le territoire panaméen», a déclaré M. Ozores qui avait été prié de confirmer des informations en provenance de Téhéran selon lesquelles l'ancien empereur iranien avait été arrêté le mois dernier puis libéré sous caution à condition qu'il ne quitte pas le Panama. M. Ozores a déclaré ignorer si le chah était en liberté sous caution.

«Pour des raisons pratiques, a-t-il dit au correspondant de Reuter, le chah peut se déplacer librement à l'intérieur du territoire panaméen mais sous la garde constante de la Garde nationale.» Il est donc possible de dire que Panama est sa prison s'il est possible d'appeler notre pays une prison. C'est catégorique, il ne peut pas quitter le territoire panaméen.

D'autre part, le Conseil de la révolution iranienne a ordonné hier soir la libération du ministre de l'Orientation nationale, M. Nasser Minachi, qui avait été arrêté pendant la nuit, accusé par les étudiants islamiques de collusion avec la CIA américaine.

Le président iranien Abolhassan Banisadr, au sortir de la réunion du conseil de la révolution, a déclaré aux journalistes: «Nous avons un droit constitutionnel, et nous suivrons les procédures légales en ce qui concerne cette affaire».

Le président iranien avait vivement critiqué les étudiants islamiques au cours d'une interview donnée quelques heures plus tôt au journal du soir Kayhan, les accusant notamment d'agir comme «un Etat dans l'Etat».

«Comment peut-on diriger un pays quand un groupe agit dans ses propres intérêts comme un Etat dans l'Etat?» a déclaré le président iranien. Ce sont les tribunaux qui doivent procéder à une enquête sur ces accusations, et décider qui est coupable ou non. Sinon, le chaos régnera dans ce pays».

Il a ajouté que le conseil révolutionnaire n'avait pas été informé à l'avance de l'existence de documents compromettants pour M. Minachi.

«Ces gens vont à minuit au domicile d'un ministre et l'ar-

rêtent chez lui. Cela ne peut pas continuer», insiste le président.

M. Minachi a été arrêté par des gardes révolutionnaires munis d'un mandat émanant du procureur révolutionnaire islamique.

M. Banisadr a reproché par ailleurs à la radio et à la télévision d'accorder complaisamment l'antenne à ces «enfants» sans en référer d'abord aux autorités.

Le Dr Mehdi Hadi, directeur de la radio-télévision d'Etat a répliqué: «Lorsqu'ils veulent parler, nous les y auto-

risons, et nous agissons de la même façon avec M. Banisadr s'il désire leur répondre. Les étudiants ont commencé une nouvelle révolution, et elle doit continuer.»

D'autre part, un groupe de 49 Américains invités à Téhéran pour un séjour de 10 jours par les militants islamiques ont dû attendre quatre heures à leur arrivée à l'aéroport de Mehrabad, hier soir, à la suite d'un malentendu au sujet de leurs visas d'entrée. Finalement, aux premières heures du jour, ils sont autorisés à quitter l'aéroport pour gagner leur hôtel à Téhéran.

## Kaboul: les Soviétiques de plus en plus chez eux

KABOUL (AFP) — Près d'un mois et demi après leur intervention militaire massive en Afghanistan, les Soviétiques semblent de plus en plus chez eux dans la capitale afghane.

Kaboul et surtout les faubourgs sont devenus une sorte de vaste camp militaire. Du matin au soir les rues de la cité sont sillonnées par des véhicules de l'Armée rouge.

Les auto-mitrailleuses, les

transports de troupes blindés, les half-tracks, les chenillettes, les chars légers, les gros chasse-neige vont et viennent d'un côté à l'autre de la ville.

Sur la grande rue qui passe à travers le quartier de Parwan, au nord-ouest de Kaboul, des journalistes ont compté un convoi de camions toutes les dix minutes et un blindé toutes les 20 minutes à certaines heures de la journée.

La neige aidant, cette rue

parcourue par les véhicules à chenilles soviétiques est devenue une véritable fondrière.

Dans tous les quartiers de la ville, on voit passer des ambulances, des camions-cantine, des véhicules-radio, de gros camions citernes transportant du fuel. D'autres vont sans arrêt chercher de l'eau près de l'aéroport.

A intervalles réguliers des camions bachelés remplis de soldats soviétiques en armes passent à allure réduite dans le centre ville: c'est la patrouille.

Ces patrouilles donnent à certains journalistes la sensation de déjà vu, l'impression de se trouver dans une ville occupée où des troupes étrangères effectuent du maintien de l'ordre.

Cette impression est encore plus nette lorsqu'on voit des soldats soviétiques à pied déambuler dans la ville. Dans le quartier commerçant de Shari-Nao, naguère lieu de rendez-vous des hippies en route pour Kathmandou ou les Indes, des militaires soviétiques aux allures de baroudeurs se promènent.

Entre les petites échoppes où on vend des «pouchtines» les célèbres manteaux afghans en peau, les petits hôtels à quatre sous et les «guest houses» aujourd'hui déserts, on les voit passer tous les jours. Ces rues sont envahies depuis plusieurs jours par des civils soviétiques. Les marchands de peaux de renard, de bijoux à l'ancienneté douteuse ou de tapis réputés faits main sont passionnément visités par ces nouveaux clients.

A Shari-Nao, ils ont littéralement pris d'assaut les quelques boutiques qui vendaient des produits occidentaux: les blue-jeans américains ou «Made in Korea» ont fait spécialement fureur.

Certains civils soviétiques font leur marche à Shari-Nao, dans un bazar (marché) dénommé le «Bazar vert» avec la «Kalatchnikov» à l'épaule.

D'une manière générale, les civils soviétiques sont en nombre grandissant à Kaboul depuis environ une semaine. La cité où ils étaient logés près de l'aéroport s'étant révélée exiguë, une nouvelle est en construction à proximité. Depuis deux semaines on voit des engins de chantier aller et venir dans cet ensemble de style «HLM» en béton pré-coulé qui comporte environ 1.000 logements.

### COLLÈGE JEAN-DE-BRÉBEUF

(cours collégial)

- Collège reconnu d'intérêt public
- Collège mixte - résidence pour étudiants seulement
- Bourses d'études possibles

### ADMISSION POUR LA SESSION D'AUTOMNE 1980

Tous les programmes du cours collégial (diplôme d'études collégiales - secteur général et le programme professionnel 511.01, arts plastiques).

### COURS PRÉPARANT À TOUS LES PROGRAMMES UNIVERSITAIRES:

1. - Sciences de la santé
2. - Sciences pures et appliquées
3. - Sciences humaines et sciences de l'administration
4. - Arts plastiques et communications
5. - Arts plastiques (professionnel)
6. - Lettres, langues modernes et théâtre

### RENSEIGNEMENTS:

Bureau des Admissions  
Cours collégial  
3200, chemin Sainte-Catherine  
Montréal H3T 1C1  
Tél.: (514) 342-1320 poste 262 ou 337

(Le Collège offre aussi un cours secondaire complet de cinq ans)



La Fédération des Professionnels des services éducatifs représente 2.000 professionnels des commissions scolaires catholiques dans la présente négociation. Certains de ces professionnels sont en grève afin d'obtenir du Gouvernement le maintien de plusieurs de leurs conditions de travail actuelles.

Les professionnels des services éducatifs des commissions scolaires (psychologue, conseiller d'orientation, conseiller pédagogique, animateur de pastorale, analyste, etc.) désirent signer une convention collective.

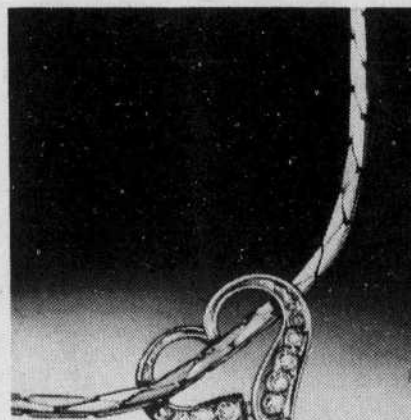
Les professionnels des services éducatifs croient à l'importance de la qualité des services professionnels qu'ils offrent aux étudiants et à la population.

## Les Cadeaux d'Amour

DE CHEZ MAPPINS

Rappelez-lui les merveilleux moments que vous avez passés ensemble, avec un bijou aussi précieux que votre amour. Pour la St-Valentin, Mappins vous

offre or et diamants. Des cadeaux raffinés qui vous enchanteront... et que l'être aimé portera toute sa vie en se souvenant avec tendresse de votre geste.



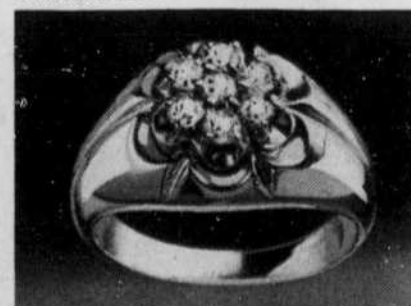
Pendentif en coeur, serti de 8 diamants montés en pavé dans de l'or blanc. Chaîne en or jaune 14K. Une exclusivité Mappins. 350.00



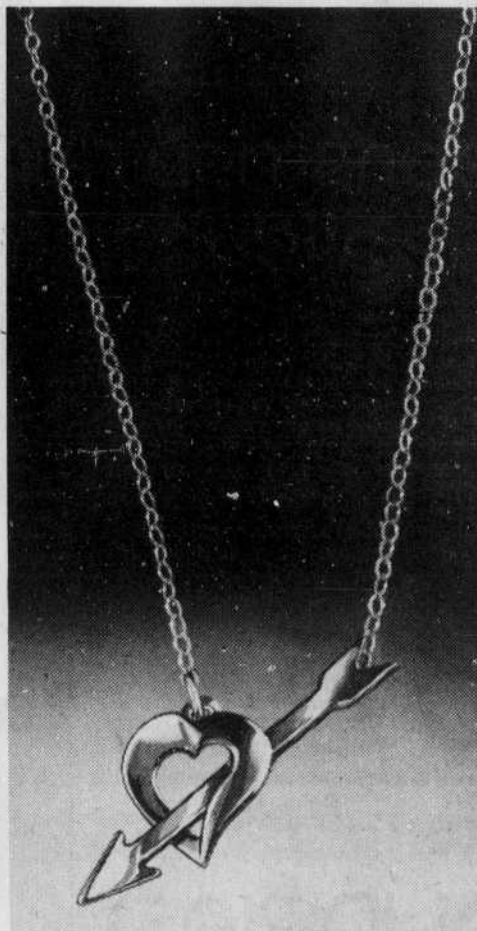
Bague de soirée pour dame. 7 diamants étincelants sont montés dans un anneau d'or jaune 14K. 875.00



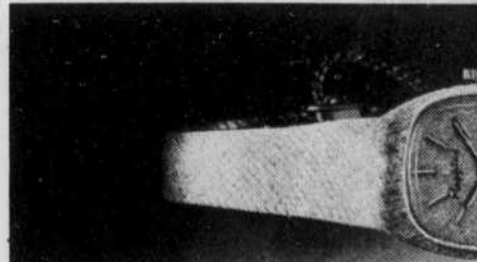
Pour vos fiançailles: Bague de fiançailles en ors blanc et jaune 14K, serti d'un gros et de deux petits diamants. 775.00 Alliance à trois diamants assortie. 275.00



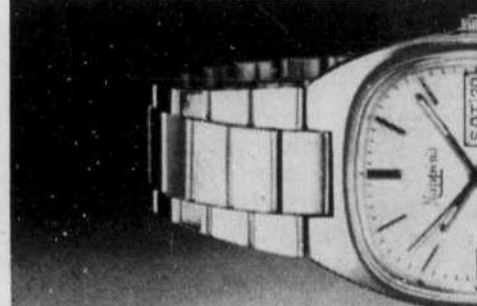
Bague pour homme, rehaussée de 7 diamants serti dans une monture en or poli 10K. Anneau en or jaune. 1.125.00



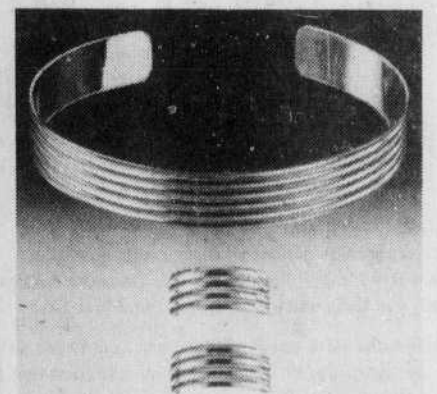
Pendentif en coeur percé d'une flèche mobile. Or 14K. Chaîne de 15". 150.00



Montre à quartz pour dame. De couleur or jaune, elle est agrémentée d'une élégant bracelet florentin. Chaîne de sûreté. 150.00



Montre à quartz exacte pour homme, indiquant les quantités en français ou en anglais. Cadran de couleur or et bracelet réglable. 175.00



Bracelet-jonc en or jaune 14K. Taille diamant. Largeur: 10mm. Une exclusivité Mappins. 275.00 Boucles d'oreilles assorties en or jaune 14K. La paire: 85.00



Pour elle: Bagues à rubis et diamants dans une monture en or 14K. Rubis véritable entouré de 8 diamants. 400.00

Certains bijoux sont dessinés pour faire ressortir le détail.

Il se peut que certains des articles illustrés ne soient pas immédiatement en vente dans quelques bijouteries Mappins.

JOAILLIERS  
**Mappins**  
Le magasin du bon goût.

# Rhodésie: les derniers attentats font monter la tension

LONDRES (D'après Reuter et AFP) — Au moment où la politique britannique en Rhodésie est mise en question par l'Organisation de l'unité africaine réunie à Addis-Abeba, l'attentat perpétré hier à Salisbury contre le domicile de M. Robert Mugabe souligne une nouvelle fois l'instabilité et la tension qui régissent dans la colonie britannique à trois semaines des élections.

L'attaque à la grenade dont a été victime M. Mugabe, donne un nouvel exemple de la violence qui menace tous les hommes politiques dans le pays. Si le dirigeant nationaliste est sain et sauf, en revanche, un de ses plus proches collaborateurs, M. Kumbirai Kangai, a été sérieusement blessé lors d'une autre attaque à la roquette contre son propre domicile.

Au total, neuf agressions ont été commises depuis le début de la campagne électorale contre les domiciles d'hommes politiques, pour la plupart contre des membres de la ZANUPF, l'organisation de M. Mugabe.

Bien que le nombre des victimes soit moins élevé que durant la guerre civile, environ 250 personnes ont été tuées en dehors de la capitale depuis l'entrée en vigueur du cessez-le-feu, il y a cinq semaines.

Officiellement pour tenter d'endiguer cette violence, lord Soames, gouverneur britannique de Rhodésie, a annoncé mardi soir un redéploiement des forces rhodésiennes de l'ouest vers l'est du pays, dans

les zones où se trouveraient encore des maquisards de la ZANU-PF qui n'auraient pas rejoint les points de rassemblement de la force du Commonwealth.

Lord Soames a également publié une ordonnance lui donnant le pouvoir d'interdire les activités politiques, d'empêcher des candidats de faire campagne ou même d'interdire à un parti politique de participer aux élections.

Mais le gouverneur britannique n'a soufflé mot dans sa déclaration des «forces auxiliaires», qui continuent à circuler librement dans le pays, ce qui dénoncent vivement les dirigeants nationalistes. Bien qu'ils aient ordre de ne pas se livrer à des activités politiques, beaucoup d'auxiliaires sont engagés dans des offensives de propagande anti-guerrilla en vue des prochaines élections.

À Londres, l'opposition travailliste a invité le gouvernement de Mme Margaret Thatcher à dépêcher à Salisbury de 600 à 800 soldats britanniques supplémentaires pour faire face à la dégradation de la situation. Le gouvernement a simplement répondu que lord Soames n'avait présenté une telle demande.

Devant la Chambre haute, lord Carrington, secrétaire au

Foreign Office, s'est élevé en termes énergiques contre la condamnation récemment prononcée par le Conseil de sécurité de l'ONU de la politique britannique en Rhodésie.

L'armée nationale de libération du Zimbabwe de M. Mugabe est responsable de la grande majorité des récents incidents survenus en Rhodésie, a déclaré lord Carrington, citant les conclusions d'un rapport de la commission chargée de la surveillance du cessez-le-feu dans ce pays.

Le chef de la diplomatie britannique, qui parlait devant la Chambre des lords, a indiqué que «les électeurs avaient été menacés de mort ou de la prolongation de la guerre s'ils ne

votaient pas, lors des prochaines élections, selon les instructions d'un certain parti». Lord Carrington faisait visiblement allusion au parti de M. Mugabe.

«Si nous croyons pouvoir attendre une véritable indépendance (pour la Rhodésie) de la part de l'impérialisme britannique et de ses agents, alors je pense que nous serons certainement déçus», a déclaré hier le lieutenant-colonel Mengistu Haile Mariam à l'ouverture de la conférence extraordinaire des ministres des Affaires étrangères de l'OUA.

Parmi les principales objections formulées par l'organisation panafricaine à l'égard de Londres, le chef d'État éthio-

prien a cité: le fait de laisser toute liberté de mouvement aux «forces auxiliaires» favorables à l'évêque Muzorewa, alors que les maquisards du Front patriotique sont consignés dans des camps militaires, le fait d'empêcher le retour de milliers des réfugiés installés dans les pays limitrophes de la Rhodésie et dont les votes iraient probablement à MM. Nkomo et Mugabe, le fait de tolérer la présence sud africaine en Rhodésie qui, selon un porte-parole, serait forte de 6.000 hommes incorporés pour la plupart dans l'armée rhodésienne.

Le lieutenant-colonel Mengistu a également reproché à la Grande-Bretagne de refuser l'autorisation d'atterrissage à Salisbury à un avion affrété à la requête de M. Edem Kodjo, secrétaire général de l'OUA, pour permettre à MM. Nkomo et Mugabe d'assister à la réunion d'Addis-Abeba.

«Nous avons du mal à affirmer que nous (L'OUA) avons assumé nos responsabilités en ce qui concerne le Zimbabwe», a encore déclaré le dirigeant éthiopien.

Auparavant, le porte-parole de l'OUA avait également reproché à Londres de n'avoir pas donné de réponse positive à l'organisation qui souhaitait envoyer un observateur en Rhodésie pour suivre le déroulement des élections.

## Gafsa: la ligue arabe saisie

TUNIS (D'après Reuter et AFP) — La Tunisie aussitôt imitée par la Libye a demandé la réunion du conseil de la Ligue arabe «en vue d'examiner l'agression perpétrée, contre la ville de Gafsa, rapporte de source autorisée l'agence Tunis-Afrique-Presse.

La Libye a envoyé de son côté un mémorandum au secrétariat général de la Ligue arabe demandant la réunion d'urgence du conseil de la Ligue, pour discuter de «l'invasion de la Tunisie par la France», selon les termes de l'agence libyenne Jana.

Le ministère libyen des Affaires étrangères a également réclamé des réunions extraordinaires de l'Organisation de l'unité africaine, de la conférence islamique et de l'organisation des non-alignés pour se saisir de la même question, ajoute l'agence.

Tunis a entrepris depuis quelques jours une action diplomatique d'envergure auprès de la plupart des pays arabes pour les informer des circonstances de l'agression de Gafsa.

Ainsi, des émissaires tunisiens de haut rang ont été reçus par le roi Khaled et le prince Fahd d'Arabie saoudite qui ont condamné «la lâche agression de Gafsa», le roi Hassan II du Maroc, le président Benjedid d'Algérie et le prince héritier de Jordanie.

Les représentants de la Tunisie en Syrie, à Qatar, aux Emirats arabes unis et à Koweït ont été de leur côté reçus par les ministères des Affaires étrangères de ces pays.

Il semble également qu'il faut rapprocher la demande par la Tunisie d'une réunion du conseil de la Ligue arabe de l'arrestation opérée hier du «cerveau» présumé de l'attaque de Gafsa. De nouvelles preuves seraient réunies par les autorités tunisiennes impliquant la Libye.

L'homme arrêté, Ahmed Mergheni, un Tunisien originaire de la région de Medenine, gouvernorat frontalier avec la Libye, est âgé d'une quarantaine d'années et serait porteur d'un passeport libyen.

Selon les prisonniers interrogés devant les caméras, Mergheni était allé au Liban pour faire rentrer en Libye les Tunisiens qui s'entraînaient dans des camps palestiniens.

## McGill

Faculté de génie

### Allocations de \$1,500

Génie Minier  
 Génie Métallurgique  
 Géophysique Appliquée

Le département de génie minier et métallurgique de McGill offre 20 allocations par année, d'un montant de \$1500 chacune, aux étudiants s'inscrivant en génie minier ou métallurgique ou en géophysique appliquée. Tout étudiant s'inscrivant à l'un de ces programmes d'orientation professionnelle peut s'attendre à voir son allocation renouvelée chaque année durant ses études de B.Eng., pourvu qu'il obtienne de bons résultats. Pour de plus amples renseignements et pour vous procurer les formules de demande, veuillez remplir le coupon ci-dessous et l'envoyer à l'adresse indiquée, ou téléphoner au no (514) 392-5701.



Prof. W.M. Williams, directeur du département de génie minier et métallurgique, Université McGill, Pavillon Frank Dawson Adams, 3450, rue University, Montréal, PQ, H3A 2A7

Veuillez me faire parvenir des renseignements ainsi que des formules de demande en ce qui concerne les allocations de \$1500.

Nom .....  
 Adresse .....  
 Ville .....  
 Province ..... Code .....

**ARMAND BOUDRIAS**

### Offre spéciale

Armand Boudrias vous invite à bénéficier de sa vente de complets sur mesure à partir de \$248.00. Choix de nouveaux tissus de haute qualité pour le printemps et l'été

Vestons sport: \$188.00

Place Bonaventure 875-2013    6818, rue St-Hubert 273-2851    St-Bruno 653-9422    Place Québec 524-5263

## Au Canada, aucune autre ligne aérienne n'est supérieure à Air Canada.

# Incontestablement!

Air Canada est la seule ligne aérienne à desservir, de Montréal, 30 autres villes canadiennes.

Air Canada compte en moyenne, par jour, 550 décollages et atterrissages au Canada seulement, ce qui équivaut à un départ à toutes les 2.9 minutes.

Air Canada possède 105 appareils, soit la flotte la plus importante du Canada.

Air Canada ne craint pas les comparaisons avec les autres lignes aériennes canadiennes.

### Plus des mots, voici des faits

De Montréal (Dorval) à

<p><b>Halifax</b> 4 vols par jour, tous sans escale, le premier à 8h 50, le dernier à 19h.</p>	<p><b>Toronto</b> sur semaine, 14 vols, Rapidair et 4 vols réguliers par jour, sans escale, s'échelonnant de 6h 50 à 22h. En week-end, 12 par jour. Quelle fréquence!</p>	<p>Et nous allons également à...                  Charlottetown, Fredericton, Gander, Moncton, Saint-Jean (N.-B.), Stephenville/Comer Brook, St-Jean (T.-N.), Sydney/Glace Bay, Yarmouth, Québec, Val d'Or, Sept-Îles, Rouyn/Noranda, London, North Bay, Sault-Ste-Marie, Sudbury, Thunder Bay, Timmins, Windsor, Saskatoon, Victoria.</p>
<p><b>Calgary</b> au moins 6 vols par jour, dont 2 avec une seule escale à 7h et à 7h 25, et le seul vol sans escale en début de soirée à 19h 25.</p>	<p><b>Vancouver</b> 4 vols par jour dont le seul vol sans escale à être offert en début de soirée à 18h 25.</p>	
<p><b>Edmonton</b> au moins 5 vols par jour dont 1 avec une seule escale à 17h 35.</p>	<p><b>Régina</b> au moins 3 vols par jour, le premier à 7h 25 et le dernier à 17h.</p>	
<p><b>Winnipeg</b> au moins 5 vols par jour, dont 1 sans escale à 18h 25.</p>	<p><b>Ottawa</b> au moins 9 vols par jour tous les jours de la semaine, de 6h 55 à 22h 35.</p>	

Ce coupon vous donne droit à un ensemble crayon-stylo Sheaffer d'une valeur de \$15.

Une exclusivité de Budget pour les passagers d'Air Canada.

Il vous suffira de présenter ce coupon avec votre billet d'Air Canada, la prochaine fois que vous louerez une auto modèle compacte ou plus grand, chez Budget. Vous recevrez en retour un ensemble de crayon-stylo "White Dot" de Sheaffer d'une valeur de \$15.

A tout comptoir Budget participant dans les aéroports canadiens. Un seul coupon par location. En vigueur du 1er janvier au 31 mars 1980.

N'hésitez pas à communiquer avec votre agent de voyage ou avec Air Canada, au 931-4411, pour obtenir tous les renseignements qui faciliteront vos déplacements d'affaires.

# AIR CANADA

## Le sommet économique sur l'entreprise coopérative

### Le mouvement coopératif réclame l'accès au financement de SOQUIA

par Michel Nadeau

M Alfred Rouleau, président du Mouvement des Caisses populaires et M. Louis-Philippe Poulin, directeur général de la Coopérative fédérée et les chefs des principaux organismes coopératifs du Québec ont fait front commun hier au sommet sur l'entreprise coopérative pour réclamer du ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation, M. Jean Garon, des modifications majeures aux règlements de la Société québécoise d'initiatives agro-alimentaires afin de permettre aux coopératives d'avoir accès aux services de SOQUIA au même titre que les compagnies privées. Des modifications en ce sens amèneraient des changements majeurs à l'orientation de SOQUIA qui, en investissant dans du capital de risque, participe directement à la gestion des entreprises où elle est intéressée.

Derrière ce débat, se profilait toute la question de l'orientation de la jeune Société de développement coopératif (SDC). Le rôle et les attributions de cet organisme ne sont pas les mêmes dans l'esprit de tout le monde.

Cette divergence de vue n'a pas arrêté le déroulement harmonieux de la rencontre qui se termine ce soir. Mardi, en soirée, le ministre des Finances, M. Jacques Parizeau, a promis de voir les différentes possibilités pour l'application au secteur coopératif de la formule de l'épargne-actions. Des fonctionnaires devraient évaluer les modalités visant à permettre aux sociétaires d'une coopérative de profiter des abattements fiscaux actuellement consentis à ceux qui achètent de nouvelles actions de compagnies privées québécoises. On n'écarte pas la possibilité de voir cette mesure

dans le prochain budget de M. Parizeau, d'ici quelques semaines.

Pour sa part, le ministre des Affaires municipales, M. Guy Tardif, a apporté de bonnes nouvelles aux promoteurs des coopératives de l'habitation en dévoilant la modification de certaines normes.

Le débat de l'après-midi a porté sur les problèmes des petites entreprises coopératives non structurées et surtout sur la question des ressources humaines.

C'est le directeur général de la Coopérative fédérée, M. Louis-Philippe Pigeon qui a lancé l'offensive hier matin en se disant «très surpris» de voir le gouvernement refuser aux entreprises coopératives l'accès au financement de la SOQUIA.

Créé en juin 1975, cet organisme public prend des participations dans les capitalisations de certaines entreprises privées dans lesquelles il participe activement à la gestion.

À l'occasion, SOQUIA peut avancer des prêts à des entreprises (au taux du marché) mais à la condition d'en être déjà actionnaire. Une entreprise coopérative ne permet pas ce type d'intervention où le principe un homme un vote réduit l'influence possible de la SOQUIA sur la gestion.

Aussi, M. Poulin croit que l'organisme pourrait intervenir au moyen de capitalisations privilégiées, d'achats d'obligations ou en fournissant des prêts à des entreprises coopératives. «La participation de SOQUIA pourrait aussi, prendre la forme de participation aux frais financiers inhérents à un projet de développement coopératif.»

Le ministre de l'Agriculture ne voit pas du tout ce rôle

pour SOQUIA. Il ne faut pas confondre les tâches de la SDC, de SOQUIA et de la Société de développement industriel (SDI), selon M. Garon.

La SOQUIA répond aux besoins des entreprises privées alors que la SDC a été mise au monde pour satisfaire des demandes pressantes du mouvement coopératif. Une entreprise coopérative aura toujours accès aux programmes de la SDC et de la SDI.

«Envoyer les coops à l'avantage du mouvement coopératif», de répéter M. Garon.

Après la rencontre, le président de l'organisme, M. Guy Normandin devait abonder dans le même sens.

Les coopérateurs sont revenus à la charge. Le président de l'Union de Montréal des Caisses populaires, M. Guy Bernier, a rappelé que le rôle de la SDC est d'aider les secteurs coopératifs non organisés et de relancer les secteurs rencontrant des difficultés de capitalisation. Selon M. Bernier, il est clair que la SDC n'a pas été mise au monde pour venir en aide aux coopératives rentables au départ.

Pour le président de la Fédération des producteurs de lait nature, M. Normand Fontaine, le rôle de la SDC est d'aider les coops à faire face aux problèmes à court terme alors que la SOQUIA doit investir dans le moyen et long terme.

De renchérir M. Poulin, pourquoi limiter une institution à un secteur donné (capitaliste)? La filière à suivre devrait être l'activité sectorielle. Une coopérative agro-alimentaire doit transiger avec une institution financière agro-alimentaire. (La SDC dépend du ministère des Consommateurs, coopératives et institutions financières.)

Le ministre a repris le micro pour expliquer que «la SOQUIA est là pour aider les

entreprises qui ne peuvent trouver un financement ailleurs. En achetant des actions, la SOQUIA obtient également un certain nombre de postes d'administrateurs.»

«SOQUIA ne remplace pas la SDI. Les entreprises coopératives peuvent toujours aller soit à la SDC soit à la SDI pour différentes formes d'aide.

C'est à ce moment que M. Alfred Rouleau devait intervenir pour manifester son indignation devant le refus d'accorder aux entreprises coopératives des avantages identiques à ceux des firmes à capital-actions.

Pour le chef du Mouvement des Caisses populaires, il ne faut envoyer toutes les demandes à la SDC «à moins que vous soyez prêts à mettre \$100 millions ou \$200 millions dans l'affaire». Celle-ci doit conserver son rôle premier d'assistance aux entreprises coopératives en croissance.

Il faudra se mettre autour d'une table pour réétudier le rôle de la SDC, selon M. Rouleau. Assez curieusement, un des quatre secteurs prioritaires de ce dernier organisme est justement l'agro-alimentaire.

M. Garon n'a pas tardé à rétorquer en se disant «absurde» par les propos de MM. Rouleau et Poulin.

«Il n'y a pas un seul projet viable qui n'a pas vu le jour par manque de financement. Si on prend SOQUIA pour répondre aux demandes des coopératives, on n'a plus besoin alors de la SDC», selon le ministre.

Evidemment le ministre veut conserver SOQUIA dans sa forme actuelle. Cette entreprise a acquis des participations dans plusieurs compagnies importantes: Culinar, Salaison Olympia, Fromagerie de Corneville, Leahy et Fils... M. Garon craint que toutes les demandes d'aide des entreprises coopératives passent par SOQUIA ce qui générerait cet

organisme. Il préfère laisser toute la dimension de la croissance des coopératives (et des problèmes inhérents) à son collègue Guy Joron.

De leur côté, les entreprises coopératives voudraient bien avoir accès aux fonds de SOQUIA (dont le capital-actions a été porté à \$40 millions en mai 1978). Evidemment, elles peuvent toujours créer une compagnie privée qui serait leur filiale en même temps que celle de la SOQUIA. Cette astuce permettrait de contourner la réglementation. Les dirigeants de la SOQUIA sont prêts à faire des ententes avec la Coop Fédérée par ce moyen.

Mais les coopérateurs pourraient mal s'accommoder d'un partage des fauteuils dans une entreprise sur la base du capital-actions. Il est bien évident qu'ils préféreraient voir l'Etat se contenter d'un simple rôle de pourvoyeur de fonds et ne pas jouer un rôle trop actif au sein du conseil d'administration. SOQUIA devient ainsi un autre réservoir de capitaux en plus de ceux de la SDI et de la SDC.

Mais la direction de la SOQUIA n'a pas l'habitude d'être un actionnaire passif ou confiné à un rôle très réduit. L'entreprise veut développer un savoir-faire dans le domaine agro-alimentaire.

Le ministre d'État au développement économique, M. Bernard Landry, est venu en aide à son collègue en faisant valoir deux arguments principaux. «SOQUIA s'immisce dans les activités des entreprises où elle investit. Allez-vous accepter des non-coopérateurs à vos tables?»

Deuxième point, SOQUIA est «une boîte à capitaux de risque». Or, selon M. Landry, le mouvement coopératif dispose déjà de réservoirs financiers importants. «C'est d'ailleurs une de ses forces».

«On n'est pas buté», a répliqué le ministre en concluant «On va regarder cela».

Le président de la Société de développement coopératif, M. Léopold Marquis est intervenu pour rappeler les réalisations de son organisme dont le budget est passé à \$5 millions l'an dernier. On aura répondu



comme garantie à des prêts. «Seules les Caisses populaires de Saint-Hyacinthe reconnaissent les quotas comme bien de garanti.»

Le ministre a sauté sur l'occasion pour signaler que le Crédit agricole, lui, reconnaissait la valeur du quota.

Personne du mouvement coopératif financier n'a donné de réponse. Seul le nouveau président de la Fédération des Caisses d'établissement M. Adéodat Saint-Pierre, a voulu apporter une précision en mentionnant que les institutions préteuses consentaient des prêts en prenant des quotas en garantie lorsque ces prêts sont assurés par le ministre de l'Agriculture.

Les producteurs de sucre d'étable sont revenus à la charge pour demander l'aide de Québec dans la stabilisation des inventaires. Le ministre a répondu qu'il faudrait étudier les cas où de fortes récoltes de produits de l'étable amèneraient un problème sérieux de stockage pour maintenir les prix. Le président de l'UPA, M. Pierre Gaudet, a lancé l'idée d'un plan conjoint dans ce domaine.

Les débats se termineront cet après-midi.

Le ministre de l'Agriculture ne croit pas lui que c'est une question de taille mais bien de rôle dans le domaine du capital de risque.

«SOQUIA n'a pas comme rôle de prendre des contrôles dans de grandes compagnies comme Culinar sauf dans des cas exceptionnels pour sauvegarder le capital entre des mains québécoises. Donc, le champ d'action de SOQUIA est le domaine du capital de risque.»

«Je n'ai jamais vu un seul projet coopératif qui n'a pas démarré faute de capital» a répété M. Garon.

La question de l'intercoopération est revenue en surface lorsque M. Normand Fontaine, porte-parole des producteurs de lait nature a soulevé la question des quotas

### Vous êtes à la retraite?

Pourquoi ne pas faire profiter les propriétaires de petites entreprises de vos connaissances en gestion et de votre expérience des affaires?

Joignez-vous à l'équipe de conseillers pigistes expérimentés du service CASE (Consultation Au Service des Entreprises).

Pour plus de détails, communiquez à frais virés avec:

Montréal	M. Robert Ducloux	(514) 283-4384
Laval	M. R. April	(514) 681-9291
St-Laurent	M. L. Caron	(514) 748-7323
Longueuil	M. G.-M. Rhéaume	(514) 670-0633

**BANQUE FÉDÉRALE DE DÉVELOPPEMENT**  
SERVICES DE GESTION-CONSEIL

### RÉGIMES ENREGISTRÉS D'ÉPARGNE RETRAITE GARANTIS

**12%** (Aucuns frais de gestion)  
Taux garanti pour 5 ans sur le capital.  
Intérêts réinvestis au taux courant.  
Date limite: 29 février 1980

OPTION INTÉRÊTS COMPOSÉS 5 ANS: 11 1/2%

Institution inscrite à la Régie de l'assurance-dépôts du Québec et membre de la Société d'assurance-dépôts du Canada.  
Taux sujets à changement sans préavis.

Une compagnie du groupe Prenor.  
**FIDUCIE NORD-AMÉRIQUE**  
85 ouest, rue Ste-Catherine, Montréal, Que. H2X 3P4 (514) 281-1818  
801 est, rue Sherbrooke, Montréal, Que. H2L 1K8 (514) 927-9257

### Une épargne-impôt à rendement supérieur

**12%** Taux garanti dépôts 5 ans, minimum \$500.  
Intérêts crédités annuellement.  
Taux sujet à changement.

Communiquez avec les conseillers en services financiers et fiduciaires du Trust Général qui vous diront comment vous pouvez tirer le meilleur profit de vos épargnes en les investissant dans l'un des 6 types de placements que nous offrons: les fonds d'actions, d'hypothèques, d'obligations et d'hypothèques; les placements à capital garanti, à capital et intérêts garantis (intérêts crédités ou composés annuellement).

Demandez le poste 2000 (nous acceptons les frais d'appel)

**TRUST GÉNÉRAL DU CANADA**

Sept-Îles, 968-1830—Chicoutimi, 549-6490—Alma, 668-3391  
Rimouski, 724-4106—Rivière-du-Loup, 862-7286  
Québec, 688-0630—Lévis, 833-4450—Trois-Rivières, 379-7230  
Montréal, 866-9641—Outremont, 739-3265  
Hull, 771-3227—Ottawa, 238-4900  
Institution inscrite à la Régie de l'assurance-dépôts du Québec.  
Membre de la Société d'assurance-dépôts du Canada.

### L'appel au secours des aciéries US reste lettre morte

WASHINGTON (AFP) — L'appel au secours lancé mercredi par la sidérurgie américaine au gouvernement a provoqué jusqu'ici des réactions mitigées du côté américain et une certaine inquiétude dans les milieux européens.

Dans l'ensemble, les commentateurs de la presse américaine ne sont guère tendres pour les dirigeants des aciéries. Ils soulignent que leur nouvelle offensive pour obtenir une aide de l'État (sur les plans fiscaux, de la réglementation anti-pollution et de la limitation des importations) cache avant tout une admi-

nistration mauvaise ou imprévoyante.

«Au cours des trois dernières années, écrit notamment le «New-York Times», il a été de plus en plus difficile de ne pas voir que l'industrie de l'acier a contribué elle-même à ses propres difficultés».

Dans les milieux européens de Washington, l'offensive de la sidérurgie américaine n'a pas surpris, mais n'est pas sans causer des préoccupations. Les pays de la CEE sont en effet, après le Japon, les principaux fournisseurs du marché américain (17 millions de tonnes en 1979).

### Vos employés sont-ils parfois en retard?

Les Atriums



Les Atriums

Plus d'excuse possible si votre bureau se trouve aux Atriums.  
Thérèse de Rouen  
842-3838  
845-6590

### La location... quoi de plus logique



1980. CHEVROLET BEL AIR \$185. (par mois plus taxe)

8 cylindres, automatique, servofreins, servodirection, pneus radiaux blancs, désembueur arrière, enjoliveurs de roues. Location nette 36 mois, 80.000 km gratuit.

PLAN PROTECTION CONTINU GM DISPONIBLE

Nous louons toutes marques et tous modèles et sommes spécialisés en voitures et camions GM

On ne sort pas à pied...



**Park Avenue**

LOCATION  
5094 est, Jean-Talon, Montréal 376-7312

UNE DES FORCES DU GROUPE

Park Avenue  
Chevrolet, Oldsmobile  
Cadillac  
5060 est, Jean-Talon  
728-9811

Park Avenue  
Centre de camions  
8400 est, boul. Métropolitain  
283-2131



L'ACTUALITÉ ÉCONOMIQUE

«Madame» change de mains

Le magazine québécois Madame vient de changer de mains. Cette publication mensuelle qui appartenait aux Éditions de la Femme Inc. a en effet été achetée par la société QuébecMag Inc. de M. Claude Charron. Cette «jeune entreprise de presse spécialisée dans le magazine», selon les termes d'un communiqué diffusé hier, publiait déjà quatre autres magazines: Le Lundi, Le Magazine Illustré, Elle et Lui et Mince et Svelte. Madame tire actuellement à environ 60.000 exemplaires, affirme le communiqué. «La revue poursuivra son assension, ajoutent-ils, et demeurera la revue numéro 1 de la Québécoise, avec la même équipe, la même personnalité et les mêmes aspirations.» «Nous n'avons pas l'intention de modifier une combinaison gagnante», déclare QuébecMag qui, lors d'une prochaine campagne publicitaire, présentera Madame comme «le grand magazine de la Québécoise». Le directeur général de la publication est M. Robert Juster et la directrice, Mme Louise Pilon Juster. Madame compte une dizaine d'employés à plein temps ainsi qu'une douzaine de collaborateurs. La revue présente tous les mois des articles d'intérêt général ainsi que de nombreuses chroniques destinées spécialement à un public féminin. Une place importante est accordée à la présentation de modes féminines, au moyen de textes et de photographies en couleurs.

Des Québécois espèrent faire voler le Dash-7 entre Montréal et Toronto

par Guy Deshaies

Une société montréalaise créée il y a deux ans par cinq jeunes hommes d'affaires fonde de sérieux espoirs relativement à la décision qui doit prendre au cours des prochains mois la Commission canadienne des Transports au sujet d'un service aérien ADAC (à décollage et atterrissages courts) entre Montréal, Toronto et Ottawa.

Canavia Transit Inc., présidée par M. John Gilmore, ex-conseiller juridique d'Air Canada, a été la première à plaquer, en novembre 78, une demande de permis auprès de la Commission pour l'exploitation d'un service ADAC utilisant l'avion canadien DASH-7 à 50 passagers entre le parc Victoria dans le centre-ville de Montréal et l'aéroport de l'île de Toronto. Le projet prévoit aussi une liaison entre Ottawa, Montréal et Toronto.

Mais depuis novembre 78 quatre autres concurrents ont fait des demandes semblables étant donné d'une part la haute densité du trafic passager dans le corridor Montréal, Toronto et Ottawa et les excellentes perspectives de profits et, d'autre part, les avantages financiers pour l'achat du DASH-7 fabriqué par De Havilland of Canada, une société nationalisée par le Canada et qui garantit elle-même les emprunts pour l'achat de ses appareils grâce à un programme fédéral.

Les candidats en lice, outre Canavia, sont Dashair, une compagnie «sur papier» aussi fondée par l'ex-ministre de la Défense dans le cabinet Trudeau, M. Barnett Danson; Bradley Air Service qui exploite un DC-3 entre Ottawa et Mirabel sous le nom de First Air; Air Otonabee de Peterborough, une minuscule exploitation aérienne et finalement Great Lakes Air Lines qui a quelques routes en Ontario servies par des Convair 580 et qui a été la seule à s'intéresser à quelques années au transport ADAC en demandant vainement une subvention pour l'achat de DASH-7.

Tels sont les protagonistes de l'ADAC qui s'affronteront dès lundi prochain à Toronto à l'ouverture des audiences de la Commission canadienne des Transports sur ces demandes de permis. Il y a quatre sociétés ontariennes et une québécoise, la Canavia, qui font face



Le Dash-7 fabriqué par De Havilland. La Commission canadienne des transports doit rendre sa décision d'ici deux mois.

à plusieurs problèmes communs. Un tel service est-il nécessaire d'abord. La Commission aura en premier lieu à se prononcer à ce sujet. Jusqu'à présent Nordair, Québecair et Air Canada qui sont intéressées à ces routes ADAC dans le corridor Montréal-Toronto se sont bornées à faire valoir à la Commission que le projet était prématuré. Le ministère québécois des Transports ne se prononce avant qu'on sache ce qu'il adviendra de la semaine prochaine à Toronto avant de venir à Montréal les 28 et 29 février où le maire Drapeau notamment fera une intervention en faveur du service et de la demande de permis de la compagnie de M. Gilmore.

Troisièmement enfin, un problème à dimension sociale: vaut-il mieux investir dans un service ferroviaire comme celui que le ministère fédéral

prévoit avec Via Rail et l'utilisation des trains LRC dans le même corridor pour offrir à la majorité des gens un service peu coûteux et dépensant moins d'énergie ou de dépenser pour permettre à une clientèle strictement d'affaires d'épargner quelques minutes de son précieux temps.

A cela M. Gilmore, qui a maintenant son propre bureau de conseiller spécialisé dans le transport aérien, répond que le service ADAC s'adresse à une clientèle toute différente de celle du train, prête à payer plus cher et ne représentant pas un fardeau pour le Trésor public puisque, selon lui, les investissements nécessaires au parc Victoria et à Toronto notamment pour la navigation aérienne et les infrastructures au sol seront rapidement compensés par la taxe aéroportuaire payée par les usagers. Au surplus, tou-

jours selon les arguments des tenants de l'ADAC, un tel service employant huit appareils DASH-7 garantirait les emplois des travailleurs de l'usine de Downsview qui a été achetée par le Canada juste-ment pour le programme DASH-7 et servirait à promouvoir cet appareil dans le monde à un moment où ils ne sont malheureusement pas très en demande. Une cinquantaine de DASH-7 environ sont dans les carnets de commandes mais il faudrait en fabriquer 200 pour que les centaines de millions de dollars consacrés à sa création soient recouverts. L'an prochain le DASH-7 se vendra \$7,5 millions l'unité.

En supposant que le problème de l'île de Toronto soit réglé (car un service ADAC est impensable si on ne se pose pas au centre-ville de Toronto), que la Commission décide d'octroyer un permis pour l'exploitation immédiate d'un tel service et qu'elle l'accorde à Canavia Transit de Montréal le service serait le suivant. Le 4 janvier 1982 quatre Dash-7 commencent à effectuer 32 vols par jour dans le triangle Montréal-Toronto-Ottawa. Dès octobre 82, il y aura 40 vols entre Montréal et Toronto, 20 entre Toronto et Ottawa et 10 entre Ottawa et Montréal. En 1983 les huit Dash-7 seront en service assurant une capacité de 1.000 sièges par jour. Il ne faut pas oublier qu'en 1979 il y a eu plus d'un million de passagers aériens entre Toronto et Montréal à l'exclusion des passagers en transit. Il y a eu 600.000 passagers entre Ottawa et Toronto et 70.000 entre Montréal et Ottawa. Le tarif serait supérieur légèrement à celui demandé par Air Canada, par exemple, mais il comprendrait l'autobus gratuit aux deux bouts, entre l'aéroport et le centre-ville. Il y aurait 80 minutes de vols entre Montréal et Toronto mais l'épargne de temps serait d'environ 40 minutes étant donné la proximité des aéroports par rapport aux centres-ville.

On compte qu'il faudrait investir environ \$6 millions à Montréal pour réaménager le parc Victoria qui a servi d'Adacport en 76-77 et où il faut installer des aides à la navigation. A Toronto un émetteur MLS de \$300.000 plus certaines infrastructures seraient nécessaires de même qu'à Ottawa. En tout il y aurait des investissements de l'ordre de \$10 millions d'ici deux ans pour permettre la mise en service d'un service ADAC dans ce corridor à haute densité, le seul au Canada qui puisse pleinement justifier l'utilisation du DASH-7. Après une semaine d'audiences à Toronto, deux jours à Montréal et une semaine au début de mars à Ottawa la Commission sera en mesure de rendre une décision qui est attendue pour le mois de mai. Pour l'instant la compagnie De Havilland garde quatre appareils en réserve pour ce projet dont on ne sait s'il sera réalisé et, le cas échéant, par qui des cinq candidats qui s'affrontent pour une route aérienne pour laquelle les prévisions les plus conservatrices annoncent des revenus de \$35 millions dès la première année.

Northern groupe à Montréal l'usinage de métaux ouvrés

Northern Telecom Canada a annoncé hier qu'elle était en train de concentrer à Montréal ses opérations d'usinage de métaux. Cette décision créera quelque 50 emplois dans la métropole d'ici la fin de l'été.

Les premières étapes du regroupement, soit l'embauchage d'une dizaine de travailleurs et l'installation d'un équipement informatisé dans l'usine Connor, ont déjà commencé rue Saint-Patrick. L'effectif de l'usine s'élève actuellement à environ 300 personnes. La compagnie prévoit investir \$400.000 au total pour moderniser l'usine.

Les métaux usinés sont destinés à la fabrication des armoires, bâtis et baies dans lesquels sont installés les automoteurs et autres équipements de télécommunications. Le regroupement entraînera le transfert des opérations d'usinage métallique de Belleville, (Ontario), ce qui permettra d'accroître la production d'autres articles à cet endroit.

M. André J. Boutin, vice-président de Northern Telecom Canada à Montréal, attribue la croissance des opérations d'usinage métallique aux commandes d'équipements de commutation numérique, provenant des États-Unis et du Canada.

«Le succès de la gamme numérique de Northern Telecom aux États-Unis et au Canada augmente la charge de travail de l'usine, ce qui nous amè-

nera probablement à créer 25 nouveaux postes d'ici la fin de l'année, en plus des 50 résultant de la concentration».

«Ce regroupement de l'usinage métallique fait de Montréal le centre de production de presque tous les métaux ouvrés de Northern Telecom», conclut M. Boutin.

Northern Telecom Canada est une filiale de Northern Telecom Limitede, le plus important fabricant de matériel de télécommunications au Ca-

nada et le deuxième en Amérique du Nord. En 1978, le chiffre d'affaires de Northern Telecom Limitede s'est élevé à \$1,5 milliard.

L'entreprise emploie plus de 34.000 salariés à l'échelle mondiale et exploite 56 usines au Canada, aux États-Unis, en Angleterre, en République d'Irlande, en Turquie, en Malaisie et au Brésil. Ses actions sont cotées aux Bourses de Montréal, New York, Toronto et Vancouver.

Peugeot prête cent millions à Chrysler

PARIS (d'après AP) — La société Peugeot-Citroën vient de voler au secours de Chrysler en lui accordant un prêt à court terme de \$100 millions.

Selon un communiqué publié hier par le deuxième constructeur automobile de France (derrière Renault), le prêt sera garanti par «la remise en nantissement des 1,8 million d'actions appartenant à la Chrysler Corp. depuis les accords du 10 août 1978, par lesquels Peugeot-Citroën a pris le contrôle des filiales européennes de Chrysler».

M. Lee Iaccoca, président du conseil de Chrysler, a déclaré de son côté que ce prêt constituait «une partie importante du financement provisoire» de Chrysler, qui recherche

activement des fonds pour sortir de ses embarras financiers très graves.

D'autre part, les deux compagnies ont signé un protocole d'entente en vue de développer leur coopération industrielle et commerciale.

Les accords définitifs devaient être conclus avant le 1er juin prochain, précise le communiqué. Ils porteront principalement sur un renforcement du réseau Peugeot aux États-Unis et au Canada et sur la fourniture par le groupe Peugeot-Citroën de moteurs diesel destinés aux véhicules de Chrysler. Ils prévoient également le développement et la production par Chrysler d'une voiture destinée au marché nord-américain.

Bons du trésor du Québec à 13.55%

Une nouvelle tranche de \$15 millions de bons du trésor du Québec a été adjudgée hier au prix moyen de 96.732, soit un rendement de 13.551%. D'une durée de 91 jours, les offres se sont échelonnées entre 96.735 pour un rendement de 13.538 et 96.730 pour un rendement de 13.559%.

Les nouveaux bons seront livrés aujourd'hui. La prochaine émission sera adjudgée mercredi prochain pour livraison le lendemain.

**AVIS**  
Aux actionnaires de l'Imprimerie Populaire Ltée  
**LE DEVOIR**

Les actionnaires de l'Imprimerie Populaire Ltée qui auraient déménagé sont priés de nous faire connaître leur nouvelle adresse en remplissant ce coupon et en le faisant parvenir à LE DEVOIR, 211, du Saint-Sacrement, Montréal H2Y 1X1, Québec.

Nom .....

Ancienne adresse .....

Nom .....

Nouvelle adresse .....

Sans frais **13%**  
Encaissable REER  
Taux d'intérêt  
Composés semi annuellement et révisés trimestriellement  
Hughes & Associé  
Ltée  
363-4294

up septenz point d'appui  
**FIDUCIE PRÊT ET REVENU**  
225, ouest, St-Jacques, Montréal  
**dépôts garantis**  
**12 1/2%** TAUX ANNUEL - UN AN  
INVESTISSEZ DANS NOS RÉGIMES D'ÉPARGNE-RETRAITE SANS FRAIS.  
AUSSI TAUX POUR DIFFÉRENTES PÉRIODES SUR DEMANDE  
Institution inscrite à l'assurance-dépôt du Québec  
APPELEZ-NOUS: 288-1221

**SOCIÉTÉ ASBESTOS LIMITÉE**

Jean-François Robert  
Jeng Shyong Lee

La Société Asbestos a le plaisir d'annoncer les nominations de M. Jean-François Robert au poste de directeur des ventes et de M. Jeng Shyong Lee au poste de gérant général des ventes. Ces nominations sont en vigueur depuis janvier 1980.

M. Robert sera responsable des ventes de fibres d'amiante en Amérique du Nord, Amérique du Sud et Proche Orient où la demande est axée sur l'industrie de produits d'amiante-ciment. Ces matériaux de construction, notamment les plaques d'amiante-ciment, les toitures et les tuyaux sont de plus en plus recherchés car leur production requière peu d'énergie.

M. Robert est à la Société depuis mars 1979. Il est détenteur d'un B. Sc. en géologie de l'Université Laval et d'un diplôme MBA de l'Université Western.

M. Lee s'est joint à la Société Asbestos en septembre 1978 en apportant plusieurs années d'expériences variées en Asie et en Europe comme conseiller en transport et assistant de recherche en économie et en transport. Il est doté d'une licence en droit de l'Université Nationale de Taiwan, d'un diplôme en informatique et d'un Ph. D. en économie de l'Université de Fribourg.

À ce poste, il sera responsable des expéditions vers l'Allemagne du minéral enrichi en provenance de l'Ungava de même que de toutes les expéditions mondiales de fibres provenant des 3 moulins à Thetford Mines et du moulin en Allemagne.

**Jeddah**  
IBERIA vous y mène. Une centaine d'autres destinations vous sont offertes à partir de Madrid. Profitez de votre escale pour vous familiariser avec la culture madrilène, la cuisine, les boutiques, le casino, la vie nocturne. Offrez-vous le service 1ère classe. Découvrez une des grandes capitales de l'Europe. Pour en savoir plus, communiquez avec votre agent de voyage ou avec IBERIA: 861-9537.

**IBERIA**  
LIGNES AÉRIENNES INTERNATIONALES D'ESPAGNE

**NOUS PAYONS \$70.00 Comptant**  
pour l'échange de votre vieille calculatrice lorsque vous achetez une calculatrice de bureau très solide modèle **Canon P1250** à impressions!

**PROFITEZ DE CETTE OFFRE EXCEPTIONNELLE DÈS AUJOURD'HUI!**  
VALABLE POUR UN TEMPS LIMITÉ!

Pourquoi ne pas appeler aujourd'hui?  
**Joanne Paquette**  
Local 256  
**342-5151**

**La Cie Canadienne d'Équipement de Bureau Ltée,**  
5990 Côte de Liesse, H4T 1V7  
Salle de Montre:  
1055 Côte du Beaver Hall.

**GE**

Les associés de  
**MALLETTE, BENOIT, BOULANGER, RONDEAU & ASSOCIÉS**  
et de  
**BESSETTE, DION, TANGUAY, DAIGNEAULT & ASSOCIÉS**  
de Sherbrooke et Magog  
et de  
**DESROSIERS, LEPAGE & ASSOCIÉS**  
de Rimouski et Port Cartier

ont le plaisir d'annoncer la fusion de leurs cabinets sous la raison sociale de

**Mallette Benoit Boulanger Rondeau & Associés**  
COMPTABLES AGRÉÉS

Montréal, Québec, Sherbrooke, Rimouski, Magog, Saint-Jérôme, Richmond, Sainte-Agathe-des-Monts, Montmagny, Port Cartier

Ah! Lisbonne est vraiment superbe en ce temps-ci de l'année!

Vous avez aimé votre assemblée à Johannesburg?

**TAP AIR PORTUGAL**

Le tarif serait supérieur légèrement à celui demandé par Air Canada, par exemple, mais il comprendrait l'autobus gratuit aux deux bouts, entre l'aéroport et le centre-ville. Il y aurait 80 minutes de vols entre Montréal et Toronto mais l'épargne de temps serait d'environ 40 minutes étant donné la proximité des aéroports par rapport aux centres-ville.

Il y aurait 80 minutes de vols entre Montréal et Toronto mais l'épargne de temps serait d'environ 40 minutes étant donné la proximité des aéroports par rapport aux centres-ville.

Le tarif serait supérieur légèrement à celui demandé par Air Canada, par exemple, mais il comprendrait l'autobus gratuit aux deux bouts, entre l'aéroport et le centre-ville. Il y aurait 80 minutes de vols entre Montréal et Toronto mais l'épargne de temps serait d'environ 40 minutes étant donné la proximité des aéroports par rapport aux centres-ville.

Il y aurait 80 minutes de vols entre Montréal et Toronto mais l'épargne de temps serait d'environ 40 minutes étant donné la proximité des aéroports par rapport aux centres-ville.

Le tarif serait supérieur légèrement à celui demandé par Air Canada, par exemple, mais il comprendrait l'autobus gratuit aux deux bouts, entre l'aéroport et le centre-ville. Il y aurait 80 minutes de vols entre Montréal et Toronto mais l'épargne de temps serait d'environ 40 minutes étant donné la proximité des aéroports par rapport aux centres-ville.

Il y aurait 80 minutes de vols entre Montréal et Toronto mais l'épargne de temps serait d'environ 40 minutes étant donné la proximité des aéroports par rapport aux centres-ville.

Le tarif serait supérieur légèrement à celui demandé par Air Canada, par exemple, mais il comprendrait l'autobus gratuit aux deux bouts, entre l'aéroport et le centre-ville. Il y aurait 80 minutes de vols entre Montréal et Toronto mais l'épargne de temps serait d'environ 40 minutes étant donné la proximité des aéroports par rapport aux centres-ville.

Il y aurait 80 minutes de vols entre Montréal et Toronto mais l'épargne de temps serait d'environ 40 minutes étant donné la proximité des aéroports par rapport aux centres-ville.

Le tarif serait supérieur légèrement à celui demandé par Air Canada, par exemple, mais il comprendrait l'autobus gratuit aux deux bouts, entre l'aéroport et le centre-ville. Il y aurait 80 minutes de vols entre Montréal et Toronto mais l'épargne de temps serait d'environ 40 minutes étant donné la proximité des aéroports par rapport aux centres-ville.

Il y aurait 80 minutes de vols entre Montréal et Toronto mais l'épargne de temps serait d'environ 40 minutes étant donné la proximité des aéroports par rapport aux centres-ville.

Le tarif serait supérieur légèrement à celui demandé par Air Canada, par exemple, mais il comprendrait l'autobus gratuit aux deux bouts, entre l'aéroport et le centre-ville. Il y aurait 80 minutes de vols entre Montréal et Toronto mais l'épargne de temps serait d'environ 40 minutes étant donné la proximité des aéroports par rapport aux centres-ville.

Il y aurait 80 minutes de vols entre Montréal et Toronto mais l'épargne de temps serait d'environ 40 minutes étant donné la proximité des aéroports par rapport aux centres-ville.

Le tarif serait supérieur légèrement à celui demandé par Air Canada, par exemple, mais il comprendrait l'autobus gratuit aux deux bouts, entre l'aéroport et le centre-ville. Il y aurait 80 minutes de vols entre Montréal et Toronto mais l'épargne de temps serait d'environ 40 minutes étant donné la proximité des aéroports par rapport aux centres-ville.

Il y aurait 80 minutes de vols entre Montréal et Toronto mais l'épargne de temps serait d'environ 40 minutes étant donné la proximité des aéroports par rapport aux centres-ville.

Le tarif serait supérieur légèrement à celui demandé par Air Canada, par exemple, mais il comprendrait l'autobus gratuit aux deux bouts, entre l'aéroport et le centre-ville. Il y aurait 80 minutes de vols entre Montréal et Toronto mais l'épargne de temps serait d'environ 40 minutes étant donné la proximité des aéroports par rapport aux centres-ville.

Il y aurait 80 minutes de vols entre Montréal et Toronto mais l'épargne de temps serait d'environ 40 minutes étant donné la proximité des aéroports par rapport aux centres-ville.

Le tarif serait supérieur légèrement à celui demandé par Air Canada, par exemple, mais il comprendrait l'autobus gratuit aux deux bouts, entre l'aéroport et le centre-ville. Il y aurait 80 minutes de vols entre Montréal et Toronto mais l'épargne de temps serait d'environ 40 minutes étant donné la proximité des aéroports par rapport aux centres-ville.

Il y aurait 80 minutes de vols entre Montréal et Toronto mais l'épargne de temps serait d'environ 40 minutes étant donné la proximité des aéroports par rapport aux centres-ville.

Le tarif serait supérieur légèrement à celui demandé par Air Canada, par exemple, mais il comprendrait l'autobus gratuit aux deux bouts, entre l'aéroport et le centre-ville. Il y aurait 80 minutes de vols entre Montréal et Toronto mais l'épargne de temps serait d'environ 40 minutes étant donné la proximité des aéroports par rapport aux centres-ville.

Il y aurait 80 minutes de vols entre Montréal et Toronto mais l'épargne de temps serait d'environ 40 minutes étant donné la proximité des aéroports par rapport aux centres-ville.

Le tarif serait supérieur légèrement à celui demandé par Air Canada, par exemple, mais il comprendrait l'autobus gratuit aux deux bouts, entre l'aéroport et le centre-ville. Il y aurait 80 minutes de vols entre Montréal et Toronto mais l'épargne de temps serait d'environ 40 minutes étant donné la proximité des aéroports par rapport aux centres-ville.

Il y aurait 80 minutes de vols entre Montréal et Toronto mais l'épargne de temps serait d'environ 40 minutes étant donné la proximité des aéroports par rapport aux centres-ville.

Le tarif serait supérieur légèrement à celui demandé par Air Canada, par exemple, mais il comprendrait l'autobus gratuit aux deux bouts, entre l'aéroport et le centre-ville. Il y aurait 80 minutes de vols entre Montréal et Toronto mais l'épargne de temps serait d'environ 40 minutes étant donné la proximité des aéroports par rapport aux centres-ville.

Il y aurait 80 minutes de vols entre Montréal et Toronto mais l'épargne de temps serait d'environ 40 minutes étant donné la proximité des aéroports par rapport aux centres-ville.

Le tarif serait supérieur légèrement à celui demandé par Air Canada, par exemple, mais il comprendrait l'autobus gratuit aux deux bouts, entre l'aéroport et le centre-ville. Il y aurait 80 minutes de vols entre Montréal et Toronto mais l'épargne de temps serait d'environ 40 minutes étant donné la proximité des aéroports par rapport aux centres-ville.

Il y aurait 80 minutes de vols entre Montréal et Toronto mais l'épargne de temps serait d'environ 40 minutes étant donné la proximité des aéroports par rapport aux centres-ville.

Le tarif serait supérieur légèrement à celui demandé par Air Canada, par exemple, mais il comprendrait l'autobus gratuit aux deux bouts, entre l'aéroport et le centre-ville. Il y aurait 80 minutes de vols entre Montréal et Toronto mais l'épargne de temps serait d'environ 40 minutes étant donné la proximité des aéroports par rapport aux centres-ville.

Il y aurait 80 minutes de vols entre Montréal et Toronto mais l'épargne de temps serait d'environ 40 minutes étant donné la proximité des aéroports par rapport aux centres-ville.

Le tarif serait supérieur légèrement à celui demandé par Air Canada, par exemple, mais il comprendrait l'autobus gratuit aux deux bouts, entre l'aéroport et le centre-ville. Il y aurait 80 minutes de vols entre Montréal et Toronto mais l'épargne de temps serait d'environ 40 minutes étant donné la proximité des aéroports par rapport aux centres-ville.

Il y aurait 80 minutes de vols entre Montréal et Toronto mais l'épargne de temps serait d'environ 40 minutes étant donné la proximité des aéroports par rapport aux centres-ville.

Le tarif serait supérieur légèrement à celui demandé par Air Canada, par exemple, mais il comprendrait l'autobus gratuit aux deux bouts, entre l'aéroport et le centre-ville. Il y aurait 80 minutes de vols entre Montréal et Toronto mais l'épargne de temps serait d'environ 40 minutes étant donné la proximité des aéroports par rapport aux centres-ville.

Il y aurait 80 minutes de vols entre Montréal et Toronto mais l'épargne de temps serait d'environ 40 minutes étant donné la proximité des aéroports par rapport aux centres-ville.

Le tarif serait supérieur légèrement à celui demandé par Air Canada, par exemple, mais il comprendrait l'autobus gratuit aux deux bouts, entre l'aéroport et le centre-ville. Il y aurait 80 minutes de vols entre Montréal et Toronto mais l'épargne de temps serait d'environ 40 minutes étant donné la proximité des aéroports par rapport aux centres-ville.

Il y aurait 80 minutes de vols entre Montréal et Toronto mais l'épargne de temps serait d'environ 40 minutes étant donné la proximité des aéroports par rapport aux centres-ville.

Le tarif serait supérieur légèrement à celui demandé par Air Canada, par exemple, mais il comprendrait l'autobus gratuit aux deux bouts, entre l'aéroport et le centre-ville. Il y aurait 80 minutes de vols entre Montréal et Toronto mais l'épargne de temps serait d'environ 40 minutes étant donné la proximité des aéroports par rapport aux centres-ville.

Il y aurait 80 minutes de vols entre Montréal et Toronto mais l'épargne de temps serait d'environ 40 minutes étant donné la proximité des aéroports par rapport aux centres-ville.

Le tarif serait supérieur légèrement à celui demandé par Air Canada, par exemple, mais il comprendrait l'autobus gratuit aux deux bouts, entre l'aéroport et le centre-ville. Il y aurait 80 minutes de vols entre Montréal et Toronto mais l'épargne de temps serait d'environ 40 minutes étant donné la proximité des aéroports par rapport aux centres-ville.

Il y aurait 80 minutes de vols entre Montréal et Toronto mais l'épargne de temps serait d'environ 40 minutes étant donné la proximité des aéroports par rapport aux centres-ville.

Le tarif serait supérieur légèrement à celui demandé par Air Canada, par exemple, mais il comprendrait l'autobus gratuit aux deux bouts, entre l'aéroport et le centre-ville. Il y aurait 80 minutes de vols entre Montréal et Toronto mais l'épargne de temps serait d'environ 40 minutes étant donné la proximité des aéroports par rapport aux centres-ville.

Il y aurait 80 minutes de vols entre Montréal et Toronto mais l'épargne de temps serait d'environ 40 minutes étant donné la proximité des aéroports par rapport aux centres-ville.

Le tarif serait supérieur légèrement à celui demandé par Air Canada, par exemple, mais il comprendrait l'autobus gratuit aux deux bouts, entre l'aéroport et le centre-ville. Il y aurait 80 minutes de vols entre Montréal et Toronto mais l'épargne de temps serait d'environ 40 minutes étant donné la proximité des aéroports par rapport aux centres-ville.

Il y aurait 80 minutes de vols entre Montréal et Toronto mais l'épargne de temps serait d'environ 40 minutes étant donné la proximité des aéroports par rapport aux centres-ville.

Le tarif serait supérieur légèrement à celui demandé par Air Canada, par exemple, mais il comprendrait l'autobus gratuit aux deux bouts, entre l'aéroport et le centre-ville. Il y aurait 80 minutes de vols entre Montréal et Toronto mais l'épargne de temps serait d'environ 40 minutes étant donné la proximité des aéroports par rapport aux centres-ville.

Il y aurait 80 minutes de vols entre Montréal et Toronto mais l'épargne de temps serait d'environ 40 minutes étant donné la proximité des aéroports par rapport aux centres-ville.

Le tarif serait supérieur légèrement à celui demandé par Air Canada, par exemple, mais il comprendrait l'autobus gratuit aux deux bouts, entre l'aéroport et le centre-ville. Il y aurait 80 minutes de vols entre Montréal et Toronto mais l'épargne de temps serait d'environ 40 minutes étant donné la proximité des aéroports par rapport aux centres-ville.

Il y aurait 80 minutes de vols entre Montréal et Toronto mais l'épargne de temps serait d'environ 40 minutes étant donné la proximité des aéroports par rapport aux centres-ville.

Le tarif serait supérieur légèrement à celui demandé par Air Canada, par exemple, mais il comprendrait l'autobus gratuit aux deux bouts, entre l'aéroport et le centre-ville. Il y aurait 80 minutes de vols entre Montréal et Toronto mais l'épargne de temps serait d'environ 40 minutes étant donné la proximité des aéroports par rapport aux centres-ville.

Il y aurait 80 minutes de vols entre Montréal et Toronto mais l'épargne de temps serait d'environ 40 minutes étant donné la proximité des aéroports par rapport aux centres-ville.

Le tarif serait supérieur légèrement à celui demandé par Air Canada, par exemple, mais il comprendrait l'autobus gratuit aux deux bouts, entre l'aéroport et le centre-ville. Il y aurait 80 minutes de vols entre Montréal et Toronto mais l'épargne de temps serait d'environ 40 minutes étant donné la proximité des aéroports par rapport aux centres-ville.

Il y aurait 80 minutes de vols entre Montréal et Toronto mais l'épargne de temps serait d'environ 40 minutes étant donné la proximité des aéroports par rapport aux centres-ville.

Le tarif serait supérieur légèrement à celui demandé par Air Canada, par exemple, mais il comprendrait l'autobus gratuit aux deux bouts, entre l'aéroport et le centre-ville. Il y aurait 80 minutes de vols entre Montréal et Toronto mais l'épargne de temps serait d'environ 40 minutes étant donné la proximité des aéroports par rapport aux centres-ville.

Il y aurait 80 minutes de vols entre Montréal et Toronto mais l'épargne de temps serait d'environ 40 minutes étant donné la proximité des aéroports par rapport aux centres-ville.

Le tarif serait supérieur légèrement à celui demandé par Air Canada, par exemple, mais il comprendrait l'autobus gratuit aux deux bouts, entre l'aéroport et le centre-ville. Il y aurait 80 minutes de vols entre Montréal et Toronto mais l'épargne de temps serait d'environ 40 minutes étant donné la proximité des aéroports par rapport aux centres-ville.

Il y aurait 80 minutes de vols entre Montréal et Toronto mais l'épargne de temps serait d'environ 40 minutes étant donné la proximité des aéroports par rapport aux centres-ville.

Le tarif serait supérieur légèrement à celui demandé par Air Canada, par exemple, mais il comprendrait l'autobus gratuit aux deux bouts, entre l'aéroport et le centre-ville. Il y aurait 80 minutes de vols entre Montréal et Toronto mais l'épargne de temps serait d'environ 40 minutes étant donné la proximité des aéroports par rapport aux centres-ville.

Il y aurait 80 minutes de vols entre Montréal et Toronto mais l'épargne de temps serait d'environ 40 minutes étant donné la proximité des aéroports par rapport aux centres-ville.

Le tarif serait supérieur légèrement à celui demandé par Air Canada, par exemple, mais il comprendrait l'autobus gratuit aux deux bouts, entre l'aéroport et le centre-ville. Il y aurait 80 minutes de vols entre Montréal et Toronto mais l'épargne de temps serait d'environ 40 minutes étant donné la proximité des aéroports par rapport aux centres-ville.

Il y aurait 80 minutes de vols entre Montréal et Toronto mais l'épargne de temps serait d'environ 40 minutes étant donné la proximité des aéroports par rapport aux centres-ville.

Le tarif serait supérieur légèrement à celui demandé par Air Canada, par exemple, mais il comprendrait l'autobus gratuit aux deux bouts, entre l'aéroport et le centre-ville. Il y aurait 80 minutes de vols entre Montréal et Toronto mais l'épargne de temps serait d'environ 40 minutes étant donné la proximité des aéroports par rapport aux centres-ville.

Il y aurait 80 minutes de vols entre Montréal et Toronto mais l'épargne de temps serait d'environ 40 minutes étant donné la proximité des aéroports par rapport aux centres-ville.

Le tarif serait supérieur légèrement à celui demandé par Air Canada, par exemple, mais il comprendrait l'autobus gratuit aux deux bouts, entre l'aéroport et le centre-ville. Il y aurait 80 minutes de vols entre Montréal et Toronto mais l'épargne de temps serait d'environ 40 minutes étant donné la proximité des aéroports par rapport aux centres-ville.

Il y aurait 80 minutes de vols entre Montréal et Toronto mais l'épargne de temps serait d'environ 40 minutes étant donné la proximité des aéroports par rapport aux centres-ville.

Le tarif serait supérieur légèrement à celui demandé par Air Canada, par exemple, mais il comprendrait l'autobus gratuit aux deux bouts, entre l'aéroport et le centre-ville. Il y aurait 80 minutes de vols entre Montréal et Toronto mais l'épargne de temps serait d'environ 40 minutes étant donné la proximité des aéroports par rapport aux centres-ville.

Il y aurait 80 minutes de vols entre Montréal et Toronto mais l'épargne de temps serait d'environ 40 minutes étant donné la proximité des aéroports par rapport aux centres-ville.

Le tarif serait supérieur légèrement à celui demandé par Air Canada, par exemple, mais il comprendrait l'autobus gratuit aux deux bouts, entre l'aéroport et le centre-ville. Il y aurait 80 minutes de vols entre Montréal et Toronto mais l'épargne de temps serait d'environ 40 minutes étant donné la proximité des aéroports par rapport aux centres-ville.

Il y aurait 80 minutes de vols entre Montréal et Toronto mais l'épargne de temps serait d'environ 40 minutes étant donné la proximité des aéroports par rapport aux centres-ville.

Le tarif serait supérieur légèrement à celui demandé par Air Canada, par exemple, mais il comprendrait l'autobus gratuit aux deux bouts, entre l'aéroport et le centre-ville. Il y aurait 80 minutes de vols entre Montréal et Toronto mais l'épargne de temps serait d'environ 40 minutes étant donné la proximité des aéroports par rapport aux centres-ville.

Il y aurait 80 minutes de vols entre Montréal et Toronto mais l'épargne de temps serait d'environ 40 minutes étant donné la proximité des aéroports par rapport aux centres-ville.

Le tarif serait supérieur légèrement à celui demandé par Air Canada, par exemple, mais il comprendrait l'autobus gratuit aux deux bouts, entre l'aéroport et le centre-ville. Il y aurait 80 minutes de vols entre Montréal et Toronto mais l'épargne de temps serait d'environ 40 minutes étant donné la proximité des aéroports par rapport aux centres-ville.

Il y aurait 80 minutes de vols entre Montréal et Toronto mais l'épargne de temps serait d'environ 40 minutes étant donné la proximité des aéroports par rapport aux centres-ville.

Le tarif serait supérieur légèrement à celui demandé par Air Canada, par exemple, mais il comprendrait l'autobus gratuit aux deux bouts, entre l'aéroport et le centre-ville. Il y aurait 80 minutes de vols entre Montréal et Toronto mais l'épargne de temps serait d'environ 40 minutes étant donné la proximité des aéroports par rapport aux centres-ville.

Il y aurait 80 minutes de vols entre Montréal et Toronto mais l'épargne de temps serait d'environ 40 minutes étant donné la proximité des aéroports par rapport aux centres-ville.

Le tarif serait supérieur légèrement à celui demandé par Air Canada, par exemple, mais il comprendrait l'autobus gratuit aux deux bouts, entre l'aéroport et le centre-ville. Il y aurait 80 minutes de vols entre Montréal et Toronto mais l'épargne de temps serait d'environ 40 minutes étant donné la proximité des aéroports par rapport aux centres-ville.

Il y aurait 80 minutes de vols entre Montréal et Toronto mais l'épargne de temps serait d'environ 40 minutes étant donné la proximité des aéroports par rapport aux centres-ville.

Le tarif serait supérieur légèrement à celui demandé par Air Canada, par exemple, mais il comprendrait l'autobus gratuit aux deux bouts, entre l'aéroport et le centre-ville. Il y aurait 80 minutes de vols entre Montréal et Toronto mais l'épargne de temps serait d'environ 40 minutes étant donné la proximité des aéroports par rapport aux centres-ville.

Il y aurait 80 minutes de vols entre Montréal et Toronto mais l'épargne de temps serait d'environ 40 minutes étant donné la proximité des aéroports par rapport aux centres-ville.

Le tarif serait supérieur légèrement à celui demandé par Air Canada, par exemple, mais il comprendrait l'autobus gratuit aux deux bouts, entre l'aéroport et le centre-ville. Il y aurait 80 minutes de vols entre Montréal et Toronto mais l'épargne de temps serait d'environ 40 minutes étant donné la proximité des aéroports par rapport aux centres-ville.

Il y aurait 80 minutes de vols entre Montréal et Toronto mais l'épargne de temps serait d'environ 40 minutes étant donné la proximité des aéroports par rapport aux centres-ville.

Le tarif serait supérieur légèrement à celui demandé par Air Canada, par exemple, mais il comprendrait l'autobus gratuit aux deux bouts, entre l'aéroport et le centre-ville. Il y aurait 80 minutes de vols entre Montréal et Toronto mais l'épargne de temps serait d'environ 40 minutes étant donné la proximité des aéroports par rapport aux centres-ville.

Il y aurait 80 minutes de vols entre Montréal et Toronto mais l'épargne de temps serait d'environ 40 minutes étant donné la proximité des aéroports par rapport aux centres-ville.

Le tarif serait supérieur légèrement à celui demandé par Air Canada, par exemple, mais il comprendrait l'autobus gratuit aux deux bouts, entre l'aéroport et le centre-ville. Il y aurait 80 minutes de vols entre Montréal et Toronto mais l'épargne de temps serait d'environ 40 minutes étant donné la proximité des aéroports par rapport aux centres-ville.

Il y aurait 80 minutes de vols entre Montréal et Toronto mais l'épargne de temps serait d'environ 40 minutes étant donné la proximité des aéroports par rapport aux centres-ville.

Le tarif serait supérieur légèrement à celui demandé par Air Canada, par exemple, mais il comprendrait l'autobus gratuit aux deux bouts, entre l'aéroport et le centre-ville. Il y aurait 80 minutes de vols entre Montréal et Toronto mais l'épargne de temps serait d'environ 40 minutes étant donné la proximité des aéroports par rapport aux centres-ville.

Il y aurait 80 minutes de vols entre Montréal et Toronto mais l'épargne de temps serait d'environ 40 minutes étant donné la proximité des aéroports par rapport aux centres-ville.

Le tarif serait supérieur légèrement à celui demandé par Air Canada, par exemple, mais il comprendrait l'autobus gratuit aux deux bouts, entre l'aéroport et le centre-ville. Il y aurait 80 minutes de vols entre Montréal et Toronto mais l'épargne de temps serait d'environ 40 minutes étant donné la proximité des aéroports par rapport aux centres-ville.

Il y aurait 80 minutes de vols entre Montréal et Toronto mais l'épargne de temps serait d'environ 40 minutes étant donné la proximité des aéroports par rapport aux centres-ville.

Le tarif serait supérieur légèrement à celui demandé par Air Canada, par exemple, mais il comprendrait l'autobus gratuit aux deux bouts, entre l'aéroport et le centre-ville. Il y aurait 80 minutes de vols entre Montréal et Toronto mais l'épargne de temps serait d'environ 40 minutes étant donné la proximité des aéroports par rapport aux centres-ville.

Il y aurait 80 minutes de vols entre Montréal et Toronto mais l'épargne de temps serait d'environ 40 minutes étant donné la proximité des aéroports par rapport aux centres-ville.

Le tarif serait supérieur légèrement à celui demandé par Air Canada, par exemple, mais il comprendrait l'autobus gratuit aux deux bouts, entre l'aéroport et le centre-ville. Il y aurait 80 minutes de vols entre Montréal et Toronto mais l'épargne de temps serait d'environ 40 minutes étant donné la proximité des aéroports par rapport aux centres-ville.

Il y aurait 80 minutes de vols entre Montréal et Toronto mais l'épargne de temps serait d'environ 40 minutes étant donné la proximité des aéroports par rapport aux centres-ville.

Le tarif serait supérieur légèrement à celui demandé par Air Canada, par exemple, mais il comprendrait l'autobus gratuit aux deux bouts, entre l'aéroport et le centre-ville. Il y aurait 80 minutes de vols entre Montréal et Toronto mais l'épargne de temps serait d'environ 40 minutes étant donné la proximité des aéroports par rapport aux centres-ville.

Il y aurait 80 minutes de vols entre Montréal et Toronto mais l'épargne de temps serait d'environ 40 minutes étant donné la proximité des aéroports par rapport aux centres-ville.

Le tarif serait supérieur légèrement à celui demandé par Air Canada, par exemple, mais il comprendrait l'autobus gratuit aux deux bouts, entre l'aéroport et le centre-ville. Il y aurait 80 minutes de vols entre Montréal et Toronto mais l'épargne de temps serait d'environ 40 minutes étant donné la proximité des aéroports par rapport aux centres-ville.

Il y aurait 80 minutes de vols entre Montréal et Toronto mais l'épargne de temps serait d'environ 40 minutes étant donné la proximité des aéroports par rapport aux centres-ville.

Le tarif serait supérieur légèrement à celui demandé par Air Canada, par exemple, mais il comprendrait l'autobus gratuit aux deux bouts, entre l'aéroport et le centre-ville. Il y aurait 80 minutes de vols entre Montréal et Toronto mais l'épargne de temps serait d'environ 40 minutes étant donné la proximité des aéroports par rapport aux centres-ville.

Il y aurait 80 minutes de vols entre Montréal et Toronto mais l'épargne de temps serait d'environ 40 minutes étant donné la proximité des aéroports par rapport aux centres-ville.

# L'atelier continu mise sur l'intervention sociale

par Nathalie Petrowski

Un nouveau complexe culturel est tranquillement en train de s'installer ces jours-ci en plein cœur du Plateau Mont-Royal. Logé dans l'ancienne école Jacques-Marquette qui

fermait ses portes récemment en même temps que trente autres écoles de la ville, le centre fondé sous les auspices de l'Atelier continu, comprend une salle de 350 places, un atelier de costumes, un atelier de décors, des salles de

répétition ainsi que des locaux pour musiciens et artistes.

L'Atelier continu, centre de diffusion culturelle fondé en octobre 77 par trois comédiens qui s'intéressaient particulièrement au mime et à l'acrobatie, aménagés ses premiers locaux à l'école Le Plateau, de la rue Marie-Anne. En décembre 78, la CECM faisait parvenir aux directeurs de l'Atelier continu une lettre attestant de la vente de l'immeuble et leur demandait de se relocaliser ailleurs. Au bout de plusieurs mois de recherches les directeurs de l'Atelier continu opèrent pour l'école Jacques-Marquette, ancienne Académie Saint-Stanislas, située au cœur du Plateau Mont-Royal entre le Théâtre des Variétés et celui des Voyagements. La signature d'une première entente de location se fit avec le Nouveau théâtre expérimental de Jean-Pierre, forcé de déménager de ses anciens locaux de la rue Notre-Dame à la suite d'un schisme idéologique avec le théâtre expérimental des femmes. Le théâtre de Jean-Pierre Ronfard y présente la session d'automne 79 de la Ligue nationale d'improvisation.

Avec la promesse d'une subvention de quatre mille dollars du haut-commissariat au Loisir et au Sport, l'Atelier continu devient rapidement le siège de nombreuses activités parallèles dont les États généraux du Théâtre amateur du Québec, le congrès annuel de l'Association québécoise du Jeune Théâtre, la présentation du premier spectacle du Nouveau Théâtre expérimental, intitulé *13 tableaux*, l'Événement du neuf, de la faculté de musique de l'Université de Montréal, et deux concerts présentés par le groupe de musique contemporaine Gropus 7 avec le théâtre musical de Mauricio Kagel. Présentement, et ce jusqu'au 10 février, l'Atelier continu reçoit tous les soirs le clown Chocolat dans un spectacle intitulé *Le Coulapic*.

Avec une dizaine de groupes ou de membres qui se sont depuis greffés à l'effectif, l'Atelier continu est en voie de devenir un important centre de production théâtrale pour enfants et pour adultes. Misant sur l'intervention sociale qu'il peut faire à même le milieu environnant, l'Atelier continu entend devenir une sorte de maison de la culture du Plateau Mont-Royal. C'est pour cela d'ailleurs qu'en plus de présenter des spectacles, l'Atelier mettrait au point pour la nouvelle année un programme de stages et d'ateliers ouverts aux gens du quartier qui s'intéressent au théâtre, à la musique ou aux arts plastiques. Au programme: des ateliers de pratique théâtrale, d'improvisation, de mime, de masques, d'acrobatie et de théâtre pour enfants; des ateliers d'harmonie et d'ensemble musical et de sculpture et d'intervention sur l'environnement, aussi les stages intensifs de voix et de saltimbanque. Les inscriptions durent jusqu'au 15 février 1980. Pour de plus amples renseignements, il suffit d'appeler au 272-2655.

# Les Concerts Du Maurier Lortie sauve la soirée

par Gilles Potvin

Après l'indigeste salade russe que constituait le dernier des Concerts Du Maurier de l'Orchestre symphonique de Montréal il y a quinze jours, la série s'est poursuivie mardi, à la salle Wilfrid-Pelletier, avec cette fois une «Soirée hongroise», placée sous la direction de Charles Dutoit. La tentation est forte de pousser plus loin l'analogie gastronomique et parler maintenant de goulache hongroise mais la blague serait vraiment trop facile, même injuste. Mais le terme pourrait fort bien s'appliquer à cette monstruosité orchestrale qui a pour titre *La Bataille des Huns* ou *Die Hunnenschlacht*, l'un des poèmes symphoniques de Franz Liszt, une page vulgaire et sans intérêt, aussi affreuse que son titre.

Inspiré d'un tableau du peintre allemand Kaubach (ce que le rédacteur du programme se garde bien de dire; en fait, il ne dit pas un trait mot de l'oeuvre), le morceau vise à décrire un combat des bons contre les méchants, interrompu lorsqu'un évêque, symbolisé par un choral joué sur un orgue nasillard, brandit une croix au-dessus de la mêlée. Il n'y a pas lieu d'en dire davantage sur cette fresque bruyante, qu'on a du mal à imaginer venant d'un génie comme Franz Liszt.

Il y a certainement plus de musique dans son *Concerto no 1*, en mi bémol majeur, surtout lorsque joué par ce jeune et admirable pianiste qui est Louis Lortie qui faisait ses débuts officiels dans l'une des grandes séries de l'OSM. Le pianiste avait déjà joué cette oeuvre avec l'OSM en avril 1978 mais c'était à la salle Claude-Champagne lors d'un gala des Concours de musique du Qué-

bec dont il est l'un des lauréats.

Sous ses doigts, le concerto prend une extraordinaire dimension musicale. Son jeu est brillant dans les traits de haute virtuosité, mais il sait conférer une poésie véritable aux passages lents alors que sa sonorité prend une couleur toute différente. Il n'y a pas de doute que nous sommes en présence d'un artiste authentique et l'auditoire l'a bien senti en lui réservant un accueil enthousiaste.

Au sujet de Louis Lortie, il faut dénoncer le caractère fragmentaire de sa biographie imprimée dans le programme. Le rédacteur-traducteur (de l'anglais sans doute) semble ignorer toute activité de ce pianiste au Québec, s'attachant à faire valoir ses succès à Toronto et... en Chine. Aucune mention n'est faite du concert cité plus haut de même que de son remarquable récital à Pro Musica en mars 1979. Sans sourcilier, l'auteur parle du «Concours national de la CBC» (Concours national de Radio-Canada) et de la «Compétition de la musique canadienne». Il semble ignorer que Radio-Canada est l'équivalent français de CBC.

Au début du programme, Charles Dutoit a dirigé de façon enlevante trois *Danses hongroises* de Brahms (nos 1, 3 et 10) dans la version symphonique du compositeur. La meilleure participation de l'orchestre, outre l'accompagnement du concerto, fut cependant la suite tirée de l'opéra *Hary Janos*, de Zoltan Kodaly, dont les six parties reflètent un humour particulier que met bien en évidence une orchestration magnifique, comparable aux meilleures réussites d'un Prokofiev ou d'un Stravinsky dans le même genre.

# Deux membres du Bolchoï demandent asile aux USA

TOKYO (AP et AFP) — Deux membres du Bolchoï, un professeur de 71 ans et son fils âgé de 31 ans, ont demandé et obtenu le droit d'asile aux États-Unis et ont quitté le Japon pour l'Amérique hier soir, a annoncé l'ambassade américaine.

Il s'agit de Mikhailovna Soulamit Messerer et de son fils Mikhail Messerer, qui s'étaient présentés mardi à l'ambassade des États-Unis. Ils ont invoqué leur désir de jouir d'un environnement plus libre pour les activités artistiques. Leur volonté d'émigrer aux États-Unis a été confirmée au cours d'une conversation qui a eu lieu hier avec un représentant de l'ambassade sovié-

que, ont précisé les autorités japonaises. La troupe du Bolchoï, composée de 97 personnes, est arrivée à Tokyo le 24 janvier pour une tournée dans 12 villes japonaises. Elle a donné sa première représentation samedi à Tokyo.

En sept mois, six citoyens soviétiques ont profité d'un séjour au Japon pour demander l'asile aux États-Unis. Le dernier en date est Stanislav Levchenko, 38 ans, journaliste de la revue Temps Nouveaux, le 25 octobre.

On se souvient que, lors d'une tournée aux États-Unis il y a un an, trois danseurs du Bolchoï ont demandé l'asile. Quant à Mme Sulamit Mes-

serer, elle est la tante de Maïa Plissetskaïa, la plus prestigieuse danseuse soviétique, étoile numéro un du Bolchoï.

Toute la famille Tesserer a fortement contribué depuis longtemps à la gloire du Bolchoï. M. Assaf Messerer (77 ans), frère de Mme Sulamit Messerer, est le premier maître de ballet. Le frère et la sœur ont autrefois été eux-mêmes danseurs de classe. M. Mikhail Tesserer, 31 ans, n'a pas en revanche fait une carrière très brillante.

On remarque par ailleurs que cette famille d'origine juive qui a joué un rôle si important dans la vie artistique de Moscou, compte aussi un peintre-graveur connu, Boris Messerer, fils d'Assaf, mari de la poétesse célèbre Bella Akhmadouline. Celle-ci qui est pourtant toujours officiellement membre de l'Union des écrivains a, il y a quelques jours, dénoncé dans un poème les mesures prises contre l'académicien Andreï Sakharov.

On note enfin que M. Assaf Messerer avait au mois d'août dernier dans une déclaration à l'agence Tass dénoncé les «provocations» qui auraient été organisées à New York contre la danseuse Lioudmila Vlassova revenue en URSS après que son mari, le danseur Alexandre Godounov, eut «choisi la liberté» au cours d'une tournée du Bolchoï aux États-Unis.

La compagnie dent de lion

## La COMPLAINTe des HIVERS ROUGES

de ROLAND LEPAGE

mise en scène MICHELLE ROSSIGNOL

DU 19 FEVRIER AU 9 MARS

1004 est Ste-Catherine

4664, rue St-Denis

écrit et mis en scène par ARIANE MNOUCHKINE

## Moliere

VERSION INTEGRALE DE 4 HEURES

produit par CLAUDE LELOUCH

TOUS LES JOURS A 1.15 & 7.15 P.M.

Le PARISIEN 5

2e sem.

## La Dérôbade

MIU-MIU

MARIA SCHNEIDER

st-denis 2

desjardins 1

le paradis 1

omega 2

viau

"Un film génial". — FRANCOISE SAGAN

"On rit beaucoup". — FRANCE SOIR

un film de LUIGI COMENCINI

Avec UGO TOGNAZZI MARCELLO MASTROIANNI ANNIE GIRARDOT PATRICK DEWAERE

## LE GRAND EMBOUTEILLAGE

2e SEMAINE

Le PARISIEN 1

LAVAL 2

RIVOLI 1

VERSAILLES 2

CINEMA 1000 PRESENTE

## Vie d'Ange

à compter du 12 février

## Ouimetoscope

1204, est rue Ste-Catherine

525-8600

GRANDE PREMIERE MONTRÉALAISE!

CE SOIR 20 h 30

Jusqu'au 10 févr.

Matinée 10 févr. 14 h 30

## CONJUNTO KOLORICO NACIONAL DE CUBA

65 DANSEURS, CHANTEURS ET MUSICIENS

7 au 10 FEVRIER 20h30

Mat. 10 FEVRIER 14h30

Billets \$15 - \$12 - \$9 - \$7

En vente à la Place des Arts et Montréal Trust P.V.M. Cartes CHARGE X et MASTER CHARGE; signalez 935-0678.

SALLE WILFRID-PELLETIER

la semaine du

## Cead

456789

février 1980

jeudi 7 février à 20h30

pour qui sont ces auteurs qui souffrent sur leurs textes?

vendredi 8 février à 20h30

Le théâtre et les enfants

samedi 9 février à 20h30

scènes spectacles

Les Pommiers en fleurs

Salle Fred Barry

4353 est, rue Sainte-Catherine, Montréal

renseignements (514) 524-3059

entrée libre

Jusqu'au 23 février

## ANDORRA

de Max Frisch

Une production du Centre national des Arts à Ottawa

Mise en scène de Jean Herbiot

Décor, costumes et éclairages de Robert Prévost

Musique de Jean Sauvageau

Avec Pierre Collin, Louise Danis, Claire Faubert, Hubert Gagnon et plusieurs autres

861-0563

Place des Arts

St-Laurent

tnm

84 ouest Ste-Catherine

615566 1

35 MILTON / 842-6033

PRIX SPECIAL DU JURY

HOCHI SHIMBUN

V.O. avec S.T. français

## Keiko

un film de Claude Gagnon

7:15 - 9:30

ETUDIANTS avec carte

ALIEN

615566 2

35 MILTON / 842-6033

un film de Vittorio De Sica

## Brèves Vacances

7:15 - 9:30

FURIE

3180 rue BELANGER

WOODY ALLEN UN GENIE COMIQUE! 14 ANS

WOODY ALLEN

DIANE KEATON

MICHAEL MURPHY

MARIEL HEMINGWAY

MERYL STREEP

## MANHATTAN

VERSION FRANÇAISE

SEM: 7.20 - 9.20

SAM-DIM: 1.20 - 3.20 - 5.20 - 7.20 - 9.20

CREMAZIE

ST-DENIS - CREMAZIE 388-4210

D'UNE AUTHENTICITÉ BOULEVERSAUTE

DEUX ÉPISODES DANS LA VIE D'HUBERT AQUIN

Un film entre l'imaginaire et le réel sur l'écrivain et son oeuvre, l'homme et sa légende.

Une réalisation de Jacques Golluboff

Une production de l'Office national du film du Canada

du 4 au 5 février à 19h30, le 10 février à 15h00

au Cinéma Parallèle

1682 boulevard Saint-Laurent

Montréal

Office national du film du Canada

National Film Board of Canada

théâtre

4664, rue St-Denis

## du rideau vert

direction: yvette brind'amour mercedes palomino

Ce soir 20 h.

## BUTLEY

de Simon Gray

adaptation française de Matthieu Galey

mise en scène Yvette Brind'Amour

Raymond Cloutier

Lise Thouin

Jacqueline Laurent

François Trottier

Gilbert Sicotte

Donald Pilon

Sophie Faucher

décor costumes éclairages

Marcel Dauphinais François Barbeau Claude-André Roy

Reservations de 12h à 19h

Métro Laurier, sortie Gifford

Tel. 844 1793

POUR TOUS

## UGO TOGNAZZI

qui nous a étourdi de rire dans "LA CAGE AUX FOLLES"

nous revient dans UNE SUPER-COMÉDIE!

Le Canards à l'orange

UGO TOGNAZZI - MONICA VITTI - BARBARA BOUCHET - RALPH RICHARDSON

DEMAIN!

SAM. DIM. 1.15, 3.15, 5.15, 7.10, 9.10, SAM. 7.10, 9.10

LaCité 1

3575, AV. DU PARC 844-2829

Les Films Mutuels présentent

Coupable d'avoir aimé la vie... Condamnée pour l'avoir vécue passionnément.

DES DEMAIN

LOUISE PORTAL

## CORDELIA

un film de JEAN BEAUDIN (JA MARTIN PHOTOGRAPHE)

avec LOUISE PORTAL GASTON LEPAGE RAYMOND CLOUTIER GILBERT SICOTTE JAMES BLENDICK PIERRE GOBEL JEAN LOUIS ROUX MARCEL SABOURIN ROLAND BEDARD scénario JEAN BEAUDIN et MARCEL SABOURIN d'après le roman "LA LAMPE DANS LA FENÊTRE" de PAULINE CADIÉUX images PIERRE MIGNOT musique MAURICE BLACKBURN

Une production de l'Office National du Film du Canada

le DAUPHIN 1

BEAUBIEN PRES D'IBERVILLE 721-6060

7.20 - 9.30

(Ce soir, première sur invitation seulement!)

ARTS ET SPECTACLES

TELEVISION

CBFT

8.55 Ouverture et horaire
8.58 En mouvement
9.15 Les Orlans
9.16 Animagerie
9.18 Les Ours
10.00 Passe-partout
10.30 Magazine-Express

RADIO-QUÉBEC

10.00 Le marché aux images
11.00 Films documentaires
11.30 Émission du ministre de l'éducation
11.35 Les Orlans
12.00 Les Orlans

CFMF

6.55 Horaire
7.00 Les p'tits bonhommes
7.30 Fanfan Dédé
8.00 Cronico et Cie
8.30 Le 10 vous informe

TVQ (Câble)

9.30 Pour les jeunes
10.15 Feuillettes
10.30 "Une femme seule"
10.35 Société d'aujourd'hui

CINÉMA

ARLEQUIN, 1044 est, St-Catherine (288-2943) — Fantastique de Le Pâques, 20 h 30
ATWATER I, Plaza Aléxis Nihon (938-4246)
"Quadruphobie" 17 h 00, 19 h 15, 21 h 30
ATWATER II, Plaza Aléxis Nihon (931-3313)

SUR SCÈNE

BAR EMERY, Chez Dumas, 331 rue Emery (465-2007) The Mighty by blues band, 21 h 30
CARE DE LA PLACE, Place des Arts — "Les salines" de Yves Navarre avec Catherine Bégin et Aubert Pallancio. Mise en scène: Daniel Rousseau. Lun, à ven: 20 h 30

panthère rose" 15 h 15, 19 h 15
CINÉMA 7e ART, 3180 Bélanger (722-0302) — "Nous nous sommes tant aimés" 19 h 15, 21 h 30
CINÉMA THÉÂTRE QUEBÉCOIS, 1700 St-Denis (844-9734) — "De la tourbe et du résineux" (de Fernand Bélanger, Québec 1979)

diabolo". Mar. jeu: 12 h 15, 21 h 30. Mer.: 14 h 15, 21 h 30. Ven.: 14 h 15, 21 h 30. Dim.: 21 h 30
SALLE POLLOCK, 555 ouest, Sherbrooke (382-8224) — "L'Ensemble à vent de l'U. Queen, 20 h 30
SALLE WILFRID-PELLETIER, Place des Arts, 175 ouest, St-Catherine (842-2112)

JEAN-TALON, 4255 Jean-Talon (725-7000) — "Le temps d'une romance" 19 h 20, "Dracula" 21 h 10
KENT, 610 ouest, Sherbrooke (489-9707) — "Bugs Bunny road runner movie" 18 h 00, 19 h 45, 21 h 35
LA CITE I, 575 Avenue du Parc (844-2629) — "Starting over" 19 h 00, 21 h 30

URGENT
ARTISTES DEMANDÉS
membres de l'U.D.A.
pour commerciaux de D.E.
Photo demandée
12295, rue Guertin,
Mun. Qué. H4J 1V8
334-3062
Lorraine Labelle
12-2-80

ACHETONS meubles et objets antiques au meilleur prix à Montréal. 284-0856. De midi à 5:30 hrs. 9-2-80
BIBLIOTHÈQUE VICTORienne, enoyer. 8 pieds de hauteur. Fabrication: 1860. 272-0308. 8-2-80
APARTEMENTS À LOUER
EDOUARD-MONTPETIT 4 1/2, chauffé, eau chaude, rénové, bolsiers de chêne, cuisinière électrique et réfrigérateur, \$350. 521-0163, 526-2123 9-2-80

AVIS
URGENT
ARTISTES DEMANDÉS
membres de l'U.D.A.
pour commerciaux de D.E.
Photo demandée
12295, rue Guertin,
Mun. Qué. H4J 1V8
334-3062
Lorraine Labelle
12-2-80

ANNONCES CLASSÉES RÉGULIÈRES
286-1201
Chaque parution coûte \$4.50, maximum 25 mots
Tous les adhésions coûtent \$9.15 chrono
Minimum 2 parutions

ANNONCES CLASSÉES DU DEVOIR
NOUS ACCEPTONS
PAR TÉLÉPHONE
Les offres d'emplois sont courues également par hommes et par femmes.
Avant de nous annoncer priez de vérifier la première parution de leurs annonces.
Le Devoir se rend responsable d'une seule insertion erronée.
Tous les autres doit être souligné immédiatement.
S.V.P. téléphonez à 286-1201

ANNONCES CLASSÉES ENCADRÉES
286-1201
Chaque parution coûte \$8.50 le pouce
s'il n'y a pas de frais pour les illustrations

HEURES DE TOMBÉE:
10:30 heures, le jour précède la première publication.
Pour l'édition du lundi, il faut nous aviser avant.
15:30 heures, le vendredi.
Pour les annulations et les corrections les mêmes heures s'appliquent. 9-2-80

AMEUBLEMENTS À VENDRE
MEUBLES NON PEINTS: vendons et fabriquons. Vaste choix (commodes, bureaux doubles et triples, etc.).
Avez aussi matelas toutes grandeurs à prix d'appoint. 207 est Beaubien. Tél.: 276-9067 ou 3611 ouest, Notre-Dame 935-6716 et 10, 192 St-Michel 387-2841 J.N.O.

MOBILIER DE SALLE À MANGER, Duncan Phylle. Mobilier de chambre à coucher, Windsor, 661-6309 entre 9 et 15 heures. 9-2-80

MOBILIER de salle à manger "Vilas" blanc teint doré, \$600. 272-7082. 8-2-80

POUR LIQUIDER UNE SUCCESSION À WESTMOUNT, 2 chambres à coucher, salon tapis indien fait main 9 x 12, lampes T.V., plafonniers laiton, miroir style Louis XVI, service à dîner pour 12 (spode), porcelaines, cristaux, argenterie etc... 4200 Sherbrooke ouest, app. 14, de 10 à 6:00. 11-2-80

ANIMAUX PERDUS
RECHERCHONS SAMOYEDE
Race pure, (blanche), 1 1/2 an, femelle. Perdue dans la région du Mont Tremblant, Lac Supérieur, samedi le 2 février. Ne répond qu'en français et elle se nomme Sultan. S'il vous plaît, aidez-nous à retrouver un membre de la famille. Récompense. Tél.: (514) 334-9230. 11-2-80

ANTIQUITÉS
ACHETONS meubles et objets antiques au meilleur prix à Montréal. 284-0856. De midi à 5:30 hrs. 9-2-80

BIBLIOTHÈQUE VICTORienne, enoyer. 8 pieds de hauteur. Fabrication: 1860. 272-0308. 8-2-80

APARTEMENTS À LOUER
EDOUARD-MONTPETIT 4 1/2, chauffé, eau chaude, rénové, bolsiers de chêne, cuisinière électrique et réfrigérateur, \$350. 521-0163, 526-2123 9-2-80

ROCKHILL, sous-location, 3 1/2 reptent. Très propre. \$300.00. 738-0983. 12-2-80

LACOMBE, près Université de Montréal, 5 1/2, ensoleillé, poêle-réfrigérateur. À louer ou à sous-louer, le 1er mars. \$375.00, chauffage compris. 342-2458. 22-2-80

N.D.G., près Côte St-Luc, 7 pièces, haut/doux, chauffé, garage, cuisine/gaz, entrée laveuse-sécheuse. Libre 1er avril. 486-8444. 8-2-80

CÔTE-DES-NEIGES, 3955 St-Kevin, 20, 3 1/2, équipés, électricité payée, garage, ascenseur. 731-6083. 8-2-80

APARTEMENTS À LOUER
EDOUARD-MONTPETIT 4 1/2, chauffé, eau chaude, rénové, bolsiers de chêne, cuisinière électrique et réfrigérateur, \$350. 521-0163, 526-2123 9-2-80

ROCKHILL, sous-location, 3 1/2 reptent. Très propre. \$300.00. 738-0983. 12-2-80

LACOMBE, près Université de Montréal, 5 1/2, ensoleillé, poêle-réfrigérateur. À louer ou à sous-louer, le 1er mars. \$375.00, chauffage compris. 342-2458. 22-2-80

N.D.G., près Côte St-Luc, 7 pièces, haut/doux, chauffé, garage, cuisine/gaz, entrée laveuse-sécheuse. Libre 1er avril. 486-8444. 8-2-80

CÔTE-DES-NEIGES, 3955 St-Kevin, 20, 3 1/2, équipés, électricité payée, garage, ascenseur. 731-6083. 8-2-80

APARTEMENTS À LOUER
EDOUARD-MONTPETIT 4 1/2, chauffé, eau chaude, rénové, bolsiers de chêne, cuisinière électrique et réfrigérateur, \$350. 521-0163, 526-2123 9-2-80

BUREAUX À LOUER
6385 est, rue Sherbrooke près du Métro
420 p.c. \$225, mois
530 p.c. \$350, mois
556 p.c. \$370, mois
387-2593

MOBILIER DE SALLE À MANGER, Duncan Phylle. Mobilier de chambre à coucher, Windsor, 661-6309 entre 9 et 15 heures. 9-2-80

MOBILIER de salle à manger "Vilas" blanc teint doré, \$600. 272-7082. 8-2-80

POUR LIQUIDER UNE SUCCESSION À WESTMOUNT, 2 chambres à coucher, salon tapis indien fait main 9 x 12, lampes T.V., plafonniers laiton, miroir style Louis XVI, service à dîner pour 12 (spode), porcelaines, cristaux, argenterie etc... 4200 Sherbrooke ouest, app. 14, de 10 à 6:00. 11-2-80

CHALET À LOUER
LUXUEUX CONDOMINIUMS au pied du mont Ste-Anne. 8 pièces, 4 chambres à coucher. \$800.00/semaine. Tél.: 272-4933. 11-2-80

COMMERCE À VENDRE
LIBRAIRIE, rue St-Catherine. Bon inventaire. Urgent. Cause: départ Europe. 527-7755. 11-2-80

DEMANDES D'EMPLOI
FÉRAIS MENAGE à la journée ou à la semaine dans maison ou bureau. 254-9637. 11-2-80

DACTYLOGRAPHIERS textes de tous genres. Travaux effectués sur IBM Selectric II. Prix abordables à discuter. Louise Lalime. Bureau: 849-3261. Résidence: 522-1274 après 5 heures. 13-2-80

SECRETARIE RECEPTIONNISTE
Compagnie de distribution de volumes recherche une secrétaire - réceptionniste. Les tâches comprennent: appels téléphoniques, dactylographie et réception des clients. Une bonne connaissance du français serait appréciée. Avantages sociaux et bonnes conditions de travail. Faire parvenir curriculum vitae à: C.P. 520, Station "C" Montréal, H2L 4K4. 9-2-80

SECRETARIE JURIDIQUE
Sténo-dactylo Bilingue Avec expérience Avantages sociaux intéressants 842-9914 11-2-80

SECRETARIE JURIDIQUE
3 ans d'expérience, mise soignée, initiative, orthographe française et anglaise impeccable. 284-0059 9-2-80

SECRETARIE-RECEPTIONNISTE
pour maison de production. Rapidité, précision, débrouillardise. Contacter Denise: 288-8810 9-2-80

SECRETARIE pour un bureau professionnel. Près centre d'achats St-Martin. Chaudière, C.P. 43, station St-Martin, Lav. HTV 3P4. 11-2-80

BUREAU D'AVOCATS, Place d'Armes: secrétaire possédant dactylographie bilingue avec expérience. 845-5171. 11-2-80

SECRETARIE LEGALE. Droit corporatif et fiscal. Expérience requise. Bilinguisme, un atout. Appelez Jeanette McLean, 875-2100. 9-2-80

PRÊTS HYPOTHÉCAIRES
ABAISSEMENT 12 1/2%, 1ère, 2ième hypothèque, balance de vente, rapidement, jour ou soir. 729-4332. J.N.O.

A-1 absolulement confidentiel \$1,200 à \$600,000, 1ère, 12 1/2%, 2ième. Mile Léona Laberge, courtier, 486-1106 jour ou soir. J.N.O.

MAGNIFIQUE cottage victorien, 11 pièces, + 2 x 7 pièces (revenus: \$750/mois). Bolsiers intacts, 3 cheminées. Électricité, plomberie, refaites. Face Parc Lafontaine. Maison unique! 733-5548 ou 341-4864. 9-2-80

OUTREMENT, adjacent, près Université, haut duplex en copropriété. 733-9753. 9-2-80

Le Comité organisateur de la fête nationale du Québec de la région métropolitaine de Montréal cherche un local d'environ 2000 pieds carrés avec des facilités de stationnement. Les personnes intéressées doivent communiquer d'ici le 17 février 1980, à 17 heures, avec: M. André Barbeau 347 est, rue St-Paul Mt. P.Q. H2Y 1H3 8-2-80

RUE STE-CATHERINE, premier étage. Nouvellement rénové. Occupation immédiate, 845-1207 de 9 heures à 4 heures. 11-2-80

BUREAU POUR PROFESSIONNELS, situé sur la rue St-Denis, près du métro Sherbrooke. Superficie de 850 p.c. entièrement rénové. Occupation immédiate. Appelez à 522-9885, après 6h. p.m. 11-2-80

SHERBROOKE EST, 364, rez-de-chaussée, façade, 10 x 20' salle d'attente, \$140.00. 684-6957. 8-2-80

LOGEMENTS À LOUER
ST-LAURENT, 325 Côte Vertu # 107, 332-6364. 3 1/2 - 4 1/2 chauffés, taxes payées, 332-1929, poêle-réfrigérateur fournis. 9-2-80

METRO BEAUDRY, 3 1/2 neuf, bas, tranquille, cuisinière, réfrigérateur inclus, chauffage électrique et taxe d'eau extra, \$167. par mois. Références. De 3 h à 6h' 522-7543. 11-2-80

MAISONS À LOUER À L'ÉTRANGER
GRECE, île d'HYDRA, maison de pierre meublée; permet d'accommoder 4 personnes. 2 heures, bateau, d'Athènes. Grand jardin fleuri. Tout confort nécessaire. A louer jusqu'à 471-7331. 8-2-80

CHERCHONS 2 CO-PROPRIÉTAIRES, pour acheter et demeurer un triplex dans Outremont. Comptant minimum: \$5,000.00. 274-3954, après 17 heures. 8-2-80

OFFRES D'EMPLOIS
SECRETARIE-RECEPTIONNISTE
Compagnie de distribution de volumes recherche une secrétaire - réceptionniste. Les tâches comprennent: appels téléphoniques, dactylographie et réception des clients. Une bonne connaissance du français serait appréciée. Avantages sociaux et bonnes conditions de travail. Faire parvenir curriculum vitae à: C.P. 520, Station "C" Montréal, H2L 4K4. 9-2-80

SECRETARIE JURIDIQUE
Sténo-dactylo Bilingue Avec expérience Avantages sociaux intéressants 842-9914 11-2-80

SECRETARIE JURIDIQUE
3 ans d'expérience, mise soignée, initiative, orthographe française et anglaise impeccable. 284-0059 9-2-80

SECRETARIE-RECEPTIONNISTE
pour maison de production. Rapidité, précision, débrouillardise. Contacter Denise: 288-8810 9-2-80

SECRETARIE pour un bureau professionnel. Près centre d'achats St-Martin. Chaudière, C.P. 43, station St-Martin, Lav. HTV 3P4. 11-2-80

BUREAU D'AVOCATS, Place d'Armes: secrétaire possédant dactylographie bilingue avec expérience. 845-5171. 11-2-80

SECRETARIE LEGALE. Droit corporatif et fiscal. Expérience requise. Bilinguisme, un atout. Appelez Jeanette McLean, 875-2100. 9-2-80

PRÊTS HYPOTHÉCAIRES
ABAISSEMENT 12 1/2%, 1ère, 2ième hypothèque, balance de vente, rapidement, jour ou soir. 729-4332. J.N.O.

A-1 absolulement confidentiel \$1,200 à \$600,000, 1ère, 12 1/2%, 2ième. Mile Léona Laberge, courtier, 486-1106 jour ou soir. J.N.O.

MAGNIFIQUE cottage victorien, 11 pièces, + 2 x 7 pièces (revenus: \$750/mois). Bolsiers intacts, 3 cheminées. Électricité, plomberie, refaites. Face Parc Lafontaine. Maison unique! 733-5548 ou 341-4864. 9-2-80

OUTREMENT, adjacent, près Université, haut duplex en copropriété. 733-9753. 9-2-80

Le Comité organisateur de la fête nationale du Québec de la région métropolitaine de Montréal cherche un local d'environ 2000 pieds carrés avec des facilités de stationnement. Les personnes intéressées doivent communiquer d'ici le 17 février 1980, à 17 heures, avec: M. André Barbeau 347 est, rue St-Paul Mt. P.Q. H2Y 1H3 8-2-80

RUE STE-CATHERINE, premier étage. Nouvellement rénové. Occupation immédiate, 845-1207 de 9 heures à 4 heures. 11-2-80

BUREAU POUR PROFESSIONNELS, situé sur la rue St-Denis, près du métro Sherbrooke. Superficie de 850 p.c. entièrement rénové. Occupation immédiate. Appelez à 522-9885, après 6h. p.m. 11-2-80

SHERBROOKE EST, 364, rez-de-chaussée, façade, 10 x 20' salle d'attente, \$140.00. 684-6957. 8-2-80

LOGEMENTS À LOUER
ST-LAURENT, 325 Côte Vertu # 107, 332-6364. 3 1/2 - 4 1/2 chauffés, taxes payées, 332-1929, poêle-réfrigérateur fournis. 9-2-80

METRO BEAUDRY, 3 1/2 neuf, bas, tranquille, cuisinière, réfrigérateur inclus, chauffage électrique et taxe d'eau extra, \$167. par mois. Références. De 3 h à 6h' 522-7543. 11-2-80

MAISONS À LOUER À L'ÉTRANGER
GRECE, île d'HYDRA, maison de pierre meublée; permet d'accommoder 4 personnes. 2 heures, bateau, d'Athènes. Grand jardin fleuri. Tout confort nécessaire. A louer jusqu'à 471-7331. 8-2-80

CHERCHONS 2 CO-PROPRIÉTAIRES, pour acheter et demeurer un triplex dans Outremont. Comptant minimum: \$5,000.00. 274-3954, après 17 heures. 8-2-80

PROPRIÉTÉS À VENDRE
ST-HILAIRE: Transfert - réduit \$46,200.00 - 7 belles pièces - foyer - salle familiale - finition impeccable - abri d'auto - terrain paysagé - pompiers. Albert Simon 467-2156, 658-8216. M.L.S. IMM. SELECT. courtiers. 8-2-80

ST-HILAIRE: Canadienne entourée d'érables et de chênes - 8 pièces - foyer - chauffage électrique - terrain enchanteur avec ruisseau - négociable. Albert Simon 467-2156, 658-8216. M.L.S. IMM. SELECT. courtiers. 9-2-80

PROPRIÉTÉS À REVENUS À VENDRE
LONGUEUIL: 12 logements, briques, const. 73. Chauffage électrique localisé. Situé près de CTCUM et centres d'achats. Petit comptant requis. Appelez Sydney 651-5300, 651-9543. MONTREAL TRUST, courtier. 8-2-80

FAITES jouer l'inflation. Maison appartement de 50 grands logements. Ascenseur. Cui de sac près de ville St-Laurent. Excellente condition. \$100,000.00 comptant. Hypothèque 9 1/2 % due 1991. Prix \$565,000.00. Pierrette C. Brady (Bur. 842-5011) — (résidence: 695-1445). A.E. LePage (Québec) Inc., courtier. 8-2-80

BOUL. ST-JOSEPH: Propriété de 10 logements en excellente condition - Située face au métro - Bons revenus - Service de conciergerie. Stella Monneau 342-5747, 739-2685. TRUST GENERAL, courtier. 9-2-80

RUE STE-CATHERINE, propriété commerciale \$110,000.00 comptant. Profit net: \$20,000. 845-1207. Particulier. De 9 heures à 4 heures. 11-2-80

REMBOURRAGE
CHAISE LOUIS XIII
LUTÈCE REMBOURREUR, spécialiste dans la réparation de meubles antiques, aussi le moderne, travail d'artisan, ouvrage garanti. Paul Chénard, propriétaire. Tél.: le jour 843-5409, le soir 325-2633. 9-2-80

TERRES À VENDRE
LOTS BOISÉS et NON-BOISÉS. Services installés. Les Cèdres, 30 milles de Montréal. \$0.25 p.c. 384-9768. J.N.O.

ULVERTON. Grande terre 10 x 14 arpents au bord de rivière. Bâtiments, maison mobile. M.L.S. Nicole Gautier 656-7770, 676-0906 ou 826-2862. TRUST NATIONAL, courtier. 8-2-80

MEXIQUE spécial avion, voiture, \$389. - Noliprix de Floride \$199: Aubaine de dernière minute. Landes \$401. Bruxelles \$432. Paris \$436. - Espagne, Portugal, Maroc \$470. - Aller simple: hebdomadaire Londres \$189 US, Bruxelles \$207 US. - Forfait différentes destinations. Consultez-nous. Euro-Américain. 878-1085. 14788840435 J.N.O.

SPECIAL: USA, visite illimitée, 30 jours - \$99.00. Mexico/Alcopol - \$389.00. Floride - \$189.00. Europe, aller simple hebdomadaire - \$189.00 US. Bruxelles - \$207.00 US. Consultez-nous. Euro-Américain. 878-1085, 14788840435. J.N.O.

MODELES INFORMATISES
d'évaluation économique (coûts/bénéfices) et de planification financière (plan quinquennal). Disponible pour la première fois au Québec, avec instructions complètes pour opérations immédiates. Contactez: S.E.R.E.P. (Société d'étude, de rentabilité et de planification). C.P. 62, Succ. A, Longueuil, Québec J4H 3W2. 674-7126 7-2-80

SECRETARIE-RECEPTIONNISTE
pour maison de production. Rapidité, précision, débrouillardise. Contacter Denise: 288-8810 9-2-80

SECRETARIE pour un bureau professionnel. Près centre d'achats St-Martin. Chaudière, C.P. 43, station St-Martin, Lav. HTV 3P4. 11-2-80

BUREAU D'AVOCATS, Place d'Armes: secrétaire possédant dactylographie bilingue avec expérience. 845-5171. 11-2-80

SECRETARIE LEGALE. Droit corporatif et fiscal. Expérience requise. Bilinguisme, un atout. Appelez Jeanette McLean, 875-2100. 9-2-80

PRÊTS HYPOTHÉCAIRES
ABAISSEMENT 12 1/2%, 1ère, 2ième hypothèque, balance de vente, rapidement, jour ou soir. 729-4332. J.N.O.

A-1 absolulement confidentiel \$1,200 à \$600,000, 1ère, 12 1/2%, 2ième. Mile Léona Laberge, courtier, 486-1106 jour ou soir. J.N.O.

MAGNIFIQUE cottage victorien, 11 pièces, + 2 x 7 pièces (revenus: \$750/mois). Bolsiers intacts, 3 cheminées. Électricité, plomberie, refaites. Face Parc Lafontaine. Maison unique! 733-5548 ou 341-4864. 9-2-80

OUTREMENT, adjacent, près Université, haut duplex en copropriété. 733-9753. 9-2-80

Le Comité organisateur de la fête nationale du Québec de la région métropolitaine de Montréal cherche un local d'environ 2000 pieds carrés avec des facilités de stationnement. Les personnes intéressées doivent communiquer d'ici le 17 février 1980, à 17 heures, avec: M. André Barbeau 347 est, rue St-Paul Mt. P.Q. H2Y 1H3 8-2-80

RUE STE-CATHERINE, premier étage. Nouvellement rénové. Occupation immédiate, 845-1207 de 9 heures à 4 heures. 11-2-80

BUREAU POUR PROFESSIONNELS, situé sur la rue St-Denis, près du métro Sherbrooke. Superficie de 850 p.c. entièrement rénové. Occupation immédiate. Appelez à 522-9885, après 6h. p.m. 11-2-80

SERVICES DIVERS
Le BARBIER du Village
8605 St-Denis
844-8794
face au corner St-Denis

SOCIÉTÉ-LOISIRS
NOS AMIS SONT VOS AMIS LE CLUB
Façon propice pour connaître les autres. C'est une façon sans gêne de rencontrer des gens sympathiques, des gens comme vous. Appelez-nous dès maintenant. 849-4496 - 849-2627 2015 Drummond, suite 620 H3G 1W7 861-8101 - (24 hrs) J.N.O.

SOCIÉTÉ-LOISIRS
AMASO: Service de rencontres, sériev. Dépliants sur demande et entrevues gratuites sur rendez-vous. Marthe Gaudette, 822 est, Sherbrooke, suite 5. Montréal H2L 1K4. 2h à 7h. 524-3852. J.N.O.

VOYAGES
MEXIQUE spécial avion, voiture, \$389. - Noliprix de Floride \$199: Aubaine de dernière minute. Landes \$401. Bruxelles \$432. Paris \$436. - Espagne, Portugal, Maroc \$470. - Aller simple: hebdomadaire Londres \$189 US, Bruxelles \$207 US. - Forfait différentes destinations. Consultez-nous. Euro-Américain. 878-1085. 14788840435 J.N.O.

SPECIAL: USA, visite illimitée, 30 jours - \$99.00. Mexico/Alcopol - \$389.00. Floride - \$189.00. Europe, aller simple hebdomadaire - \$189.00 US. Bruxelles - \$207.00 US. Consultez-nous. Euro-Américain. 878-1085, 14788840435. J.N.O.

MODELES INFORMATISES
d'évaluation économique (coûts/bénéfices) et de planification financière (plan quinquennal). Disponible pour la première fois au Québec, avec instructions complètes pour opérations immédiates. Contactez: S.E.R.E.P. (Société d'étude, de rentabilité et de planification). C.P. 62, Succ. A, Longueuil, Québec J4H 3W2. 674-7126 7-2-80

SECRETARIE-RECEPTIONNISTE
pour maison de production. Rapidité, précision, débrouillardise. Contacter Denise: 288-8810 9-2-80

SECRETARIE pour un bureau professionnel. Près centre d'achats St-Martin. Chaudière, C.P. 43, station St-Martin, Lav. HTV 3P4. 11-2-80

BUREAU D'AVOCATS, Place d'Armes: secrétaire possédant dactylographie bilingue avec expérience. 845-5171. 11-2-80

SECRETARIE LEGALE. Droit corporatif et fiscal. Expérience requise. Bilinguisme, un atout. Appelez Jeanette McLean, 875-2100. 9-2-80

PRÊTS HYPOTHÉCAIRES
ABAISSEMENT 12 1/2%, 1ère, 2ième hypothèque, balance de vente, rapidement, jour ou soir. 729-4332. J.N.O.

A-1 absolulement confidentiel \$1



SPORTS

La Ligue collégiale AAA veut prendre de l'expansion

Le cégep: une alternative valable au hockey junior

par Richard Milo

Vieille d'une demi-saison seulement, la Ligue collégiale de hockey AAA étudie déjà la possibilité d'élargir ses cadres de deux équipes, ce qui porterait à six le nombre de cégeps faisant partie du circuit d'élite.

Pour justifier une expansion, des statistiques révélatrices: l'ensemble des joueurs

et non dans la Ligue Jr Majeure du Québec.

«Il est ridicule qu'un jeune soit obligé de délaisser ses études pour exceller au hockey, dit-il. Les collèges et les universités doivent combler cette lacune.

«En donnant à nos jeunes la possibilité de poursuivre leurs études, ils pourront ensuite mettre à profit leur formation scolaire et sportive, être utiles à la société et s'assurer une vie intéressante et active.»

Savard a accepté la présidence du circuit il y a quelques mois, à la demande de la Fédération des associations sportives collégiales du Québec (FASCQ), qui parraine le projet. Le circuit comprend quatre équipes: Limoilou, St-Jérôme, Thetford Mines et St-Georges de Beauce. Chaque club dispute 30 matchs en saison régulière. Tous les matchs ont lieu pendant les week-ends et les heures d'entraînement, sur semaine, sont intégrées à l'horaire des étudiants.

«Les dirigeants de la ligue sont très sévères, poursuit Savard. Ainsi, Thetford Mines a perdu son meilleur compteur à la mi-saison parce qu'il n'a tout simplement pas réussi suffisamment de coups en première session.

«La ligue collégiale, insiste-t-il, accorde autant d'importance au rendement scolaire du joueur qu'à son rendement sur la patinoire. Le sport est d'abord et avant tout un

moyen de formation».

Voilà pourquoi un conseiller pédagogique surveille étroitement le dossier scolaire de chaque joueur. Il peut, au besoin, alléger ou modifier l'horaire de l'étudiant, la réussite scolaire étant une condition

sine qua non pour jouer au hockey collégial AAA.

Dans une certaine mesure, le Collégial AAA a bon espoir de stopper à court terme l'exode des hockeyeurs de niveau collégial et universitaire ayant préféré, ces dernières années,

s'inscrire dans des universités américaines. Aucune statistique officielle n'est disponible sur le sujet, mais tous connaissent, dans les milieux du hockey junior, un ami ou un compagnon de jeu qui étudie et joue au hockey aux États-

Unis, sans bourse d'étude.

Autre innovation: pour encourager le fair-play, trois règlements ont été adoptés par les gouverneurs du circuit. Ainsi, tout joueur impliqué dans une bagarre est immédiatement expulsé du match et

suspendu pour un match. Aussi, tout joueur écopant de trois mineurs pour double-échec, cinglage et bâton élevé est expulsé du match. Et l'instructeur d'un club qui totalise 45 minutes de pénalités au cours d'un match est automatiquement suspendu pour le prochain match.

«Si la Ligue collégiale ne faisait qu'amener les dirigeants du hockey junior à mieux s'occuper des jeunes, je serai satisfait, conclut Savard. C'est mon vœu le plus cher...»

Le Collégial AAA entend recruter au cours des prochaines années ses joueurs dans la Ligue de développement mid-jet AAA. On tentera ensuite d'orienter les cégepiens vers le hockey universitaire, grâce à un programme de développement conjoint de l'élite entre la FASCQ et les Associations sportives universitaires du Québec.

Savard est aidé dans sa tâche de président par le vice-président Jean-Claude Hébert, du cégep Lionel-Groulx. Claude Vincent, du cégep de Joliette, cumule les fonctions de secrétaire. Le bureau des gouverneurs du circuit comprend des membres prestigieux, entre autres Marc Tardif, des Nordiques, qui fait partie du comité de supervision, ainsi que MM. Charles Thiffault et Gilles Néron, dont la compétence est reconnue de tous. Néron a précédé il y a deux ans le comité d'études

sur la violence au hockey. Il a lui-même recommandé la mise sur pied d'une ligue collégiale pour l'élite.

Six cégeps ont manifesté l'intention de joindre les rangs du circuit dès l'an prochain: ce sont Victoriaville, Chicoutimi, Dawson, Ste-Thérèse, St-Laurent et Joliette.

Quatre Cégeps ont fait parvenir leur demande dans les délais prescrits, avant le 1er

Le hockey junior et les études peuvent-ils faire bon ménage?

Conseiller en éducation physique, instructeur au hockey junior depuis une quinzaine d'années, Jacques St-Jean soutient qu'un étudiant de niveau secondaire peut facilement concilier études et Ligue Jr Majeure du Québec, et qu'un étudiant de niveau collégial peut y parvenir, s'il le désire...

«Il suffit qu'il soit sérieux, dit-il, qu'il veuille faire les efforts nécessaires pour arriver. L'expérience a prouvé par le passé qu'un joueur junior est en mesure de bien réussir dans ses études s'il accepte de sacrifier quelques loisirs.

«Voilà pourquoi il importe de valoriser les études auprès des jeunes. On aura beau apporter des correctifs à court terme, ce qu'il faut, surtout, c'est valoriser les études.»

Selon la Ligue Jr Majeure du Québec, 137 des 209 joueurs du circuit sont encore aux études, 93 joueurs à l'université et au cégep, 41 joueurs à l'école secondaire. Des 72 autres, 25 sont inscrits à des écoles d'arts et métiers.

À noter que cette année, six équipes ont embauché un directeur-pédagogique ou un responsable des études. De plus, le président Marcel Robert a clairement laissé entendre il y a quelques semaines qu'il proposera à l'Assemblée annuelle de juin quelques solutions pour augmenter le taux de fréquentation scolaire. L'une, entre autres, viserait à limiter le nombre de transactions.

Jacques St-Jean est présentement l'instructeur du Junior de Montréal. Il a remplacé Ron Lapointe, il y a environ un mois.

Tous les exercices du club ont lieu l'après-midi, entre 16 h et 18 h, ce qui laisse à ses joueurs, pense-t-il, suffisamment de temps pour étudier au Cégep le jour ou le soir. À la condition, bien sûr, qu'ils n'aient pas d'autres obligations...

Et l'université maintenant? Peut-on étudier à temps plein à l'université et jouer au hockey dans la Ligue Jr Majeure du Québec?

François Lecomte, 19 ans, du Junior de Montréal, étudiant à temps partiel à l'Université Concordia, répond sans aucune hésitation: «Non, c'est impossible, c'est déjà difficile à temps partiel...»

Une centaine de parties par année, une saison qui s'étend de la fin du mois d'août à la mi-avril, au moins 36 parties à l'étranger en saison régulière, bref Lecomte estime qu'il faut choisir: «C'est le hockey, ou les études.»

Et tous les joueurs, selon Lecomte, ont choisi: «Je ne crois pas me tromper en disant que la majorité des gars espèrent faire carrière, dit-il. Et je suis du nombre, pour le moment, parce que j'avais le goût de vivre l'expérience, de jouer dans le junior. J'aurai toujours le temps de retourner aux études, dans deux ans, mais je serai trop vieux pour jouer junior...»

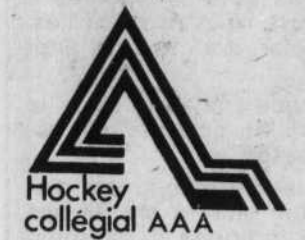
Lecomte est étudiant de deuxième année en marketing à l'Université Concordia. Il se qualifie lui-même de «joueur moyen».



février, et deux autres, Dawson et Joliette, après la date limite. Le président Savard a néanmoins accepté de considérer les deux dernières demandes en demandant à rencontrer personnellement les mandataires de deux cégeps impliqués.

Le comité d'expansion doit tenir compte de deux facteurs importants: le transport, coûts, distances et temps, et le bassin de population dans lequel pourra croquer nouveau cégep pour recruter ses joueurs.

Vieille d'une demi-saison, la Ligue collégiale de hockey AAA élargit déjà ses cadres...



réussirait très bien en classe, les assistances dépassent plus de 1.000 personnes par match à St-Georges de Beauce et St-Jérôme, et seuls quatre joueurs ont totalisé plus de 20 minutes en pénalités dans les 10 premiers matchs.

Présidée par Serge Savard, du Canadien, la Ligue collégiale AAA entend offrir aux étudiants désireux de faire carrière une alternative valable, plus valable aux yeux de Savard que les circuits juniors existants.

S'il avait à choisir, Savard n'hésiterait pas: il jouerait dans la Ligue collégiale AAA.

Lapointe et Savard de retour au jeu ce soir

Larocque ne veut pas parler d'un échange possible avec les Leafs

par Michel Lajeunesse, de la Presse canadienne

Les rumeurs d'échange circulaient hier au Forum de Montréal. Le défenseur Guy Lapointe s'est même permis quelques boutades à ce sujet.

À un photographe qui assistait à l'exercice du Canadien, Lapointe a lancé: «Tu devrais peut-être prendre ma photo tout de suite... avant que je déménage à Toronto.»

Si Lapointe, qui reviendra au jeu ce soir contre les Rockies du Colorado après une absence de 17 matches à cause d'une blessure à l'épaule, prend la chose en riant, ce n'est pas tout à fait le cas pour certains autres joueurs du Canadien dont les noms ont été mentionnés lors de ces rumeurs.

On a laissé courir le bruit que Darryl Sittler, malheureux de son sort avec les Maple Leafs de Toronto, se-

rait échangé en compagnie du gardien Mike Palmateer aux Sabres de Buffalo ou au Canadien. Le nom qui revient le plus souvent dans ces rumeurs est celui du Canadien est celui du gardien Michel Larocque. On a bien sûr mentionné le nom de Lapointe en quelques occasions, mais les rumeurs se font persister quant à Larocque.

Et Larocque a clairement indiqué qu'il ne voulait pas badiner avec ces rumeurs. «Je n'ai pas parlé de cela avec la direction, a-t-il dit. Et je n'en ai pas entendu parler. De toutes façons, je ne veux pas en discuter.»

Quant aux dirigeants du Canadien, ils mentionnent bien sûr que ce ne sont que des rumeurs et que rien n'est encore fait. Nul doute cependant que le Canadien aimerait bien compter dans leurs rangs un joueur de centre de la trempe de Sittler.

Pour le match de ce soir

contre les Rockies, l'instructeur Claude Ruel pourra compter sur la présence de Lapointe et le match marquera également le retour au jeu de Serge Savard, qui se dit complètement remis d'une fracture du pied droit, fracture subie le 31 décembre lors du match contre les représentants de l'Armée rouge.

Ruel ne peut que se réjouir de voir ces deux vétérans revenir au jeu. «Leur présence nous donnera beaucoup plus de flexibilité, a dit Ruel après l'exercice du Canadien, qui a été interrompu pendant de longues minutes à cause de la mauvaise qualité de la glace. Lapointe et Savard peuvent taper des pénalités, jouer sur les jeux de puissance, etc. Cela nous donnera vraiment plus de flexibilité.»

Si Ruel est heureux de voir ces deux joueurs de retour, il n'a cependant pas hésité à louer le travail des jeunes défenseurs qui ont très bien fait durant l'absence de deux des plus grands défenseurs du circuit.

«Bien sûr, je suis fier que ces deux gars là soient de retour, mais je dois dire que nos jeunes défenseurs, Engblom, Langway, Lupien et Gingras ont très bien fait. Ces gars-là ont travaillé très fort et ils ont

fourni des performances exceptionnelles. Quant à Larry Robinson, le retour de Lapointe et Savard lui enlèvera un poids énorme des épaules. Ce gars là, a joué pendant 35 à 40 minutes par match et il était employé toujours dans des situations critiques.»

Quant au jeune Gaston Gingras, Ruel a mentionné qu'il ne prendrait pas de décision à son sujet avant le match de ce soir. «Nous voulons voir comment se comporteront Lapointe et Savard avant de prendre une décision dans le cas de Gingras.»

Quoiqu'il en soit, Gingras, qui ne devait jouer que 10 ou 12 matches avec les Canadiens, s'est bien tiré d'affaires et a montré qu'il aurait sa place dans la Ligue nationale très prochainement.

Steve Shutt, victime d'un claquage, a patiné hier et il semblait très à l'aise. Il prendra part à l'exercice ce matin et c'est alors que Ruel décidera s'il est en mesure de jouer.

Guy Lafleur n'a pas pris part à l'exercice d'hier. Robinson et Bob Gainey, les deux autres joueurs de l'équipe qui ont pris part au match des étoiles étaient présents, même s'ils n'étaient pas tenus d'y être.

La Fédération de la faune s'oppose à la chasse à l'original en groupe

par Louis-Gilles Francoeur

La Fédération québécoise de la Faune (FQF), qui regroupe 180 associations de chasse et pêche, a officiellement position hier contre la politique gouvernementale qui oblige depuis l'automne dernier les chasseurs d'original à pratiquer leur sport favori en groupe d'au moins deux personnes.

Reclamant l'abolition de ce qu'elle appelle «les mariages entre chasseurs d'originaux», la FQF justifie sa position par l'inefficacité totale de cette politique, censée réduire sensiblement la récolte annuelle.

Selon la fédération, les désavantages de toute sorte occasionnés par l'implantation de la chasse en groupe dépassent les faibles gains enregistrés au profit de la population d'originaux.

D'abord, ce nouveau système empêche les chasseurs de changer de compagnons au cours de la saison de chasse. Il en résulte de sérieux inconvénients pour des raisons de disponibilité, de maladie, de travail, etc.

La FQF ajoute que la chasse en groupe est une tradition déjà solidement implantée dans les moeurs habituelles québécoises et qu'il n'était pas nécessaire de la fixer dans une

réglementation dont le manque de souplesse est évident. Une enquête du ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche (MLCP) a d'ailleurs démontré récemment que près de 90% des chasseurs d'originaux pratiquent cette chasse en groupe. Il en résulte que les «groupes de chasseurs inconscients, qui abattent les trois ou quatre originaux qu'ils rencontrent, sont extrêmement rares et que ceux qui en abattent plus d'un sont très peu nombreux», selon cette même enquête.

La FQF s'en prend aussi à la décision du MLCP d'avoir reporté à plus tard le début de la saison de chasse à l'original afin d'épargner les mâles, dont la période de rut se situe au début de septembre. Une autre politique inefficace, poursuit la FQF, car plus de 8.300 originaux ont néanmoins été abattus à la même que par le passé.

Ces deux mesures, conclut la fédération, «ne font qu'embêter les 100.000 chasseurs d'originaux en plus de diminuer l'accessibilité à la forêt», un des objectifs avoués du gouvernement, sans pour autant diminuer la pression de chasse efficacement.

La FQF propose donc une solution de rechange qui reconnaît qu'au Québec, désormais, un original par chasseur, «c'est trop». Elle suggère donc au gouvernement de forcer l'annulation de deux permis d'original par bête abattue, ce qui donnerait les mêmes résultats «météoriques» que cette année sans pour autant embarrasser tout le monde.

Rejoint hier au téléphone, un biologiste de la FQF, M. Robert Joyal, a émis l'avis que la suggestion de la fédération épargnerait de 200 à 300 originaux par année.

M. Joyal soutient par contre qu'on arriverait à des résultats beaucoup plus concrets si le ministère interdisait la vente des permis à compter du 15 septembre. Aucun des chasseurs sérieux, qui planifient leur saison, ne serait pénalisé pour autant mais ceux qui improvisent et ceux qui abattent pour s'acheter un cerf par la suite seraient dans l'impossibilité de nuire au cheptel. Une telle politique, qui découragerait le braconnage et la chasse en voiture, éliminerait une grande partie des rencontres au hasard avec le gibier pour le plus grand plaisir des véritables sportifs.

Nulle contre les Hawks Les Nordiques ont ajouté du muscle

QUÉBEC (PC) — Les amateurs de hockey de Québec ont découvert de nouveaux Nordiques hier soir au Colisée où pour la première fois cette saison ils ont utilisé leurs muscles plus souvent qu'à leur tour pour s'en tirer avec un match nul, 3-3, contre les Black Hawks de Chicago.

Les deux équipes ont offert un très bon spectacle et les hommes de Jacques Demers ont démontré qu'ils pouvaient tenir tête aux meilleures équipes de la ligue quand ils ne se laissent pas intimider.

Avant le match d'hier, les Hawks, détenteurs du cinquième rang dans le classement général, avaient remporté quatre de leurs cinq dernières parties et annulé l'autre, mais ils se sont heur-

tés à des Nordiques stimulés par l'ardeur des Wally Weir, Paul Baxter, Pierre Lacroix et le nouveau venu Paul Stewart.

Les 11.000 spectateurs ont bien manifesté leur satisfaction devant la tenue de leurs favoris, souventes fois malmenés depuis le début de la saison par des équipes plus lourdes.

Lacroix et Weir ont même engagé le combat avec John Marks et Dave Hutchison, qui voulaient s'en prendre à Marc Tardif et Robbie Florek.

Jacques Demers était très satisfait de l'effort collectif de ses hommes qui, a-t-il dit, ont disputé une de leurs meilleures parties de la saison. Seule la brillante tenue du gardien Mike Veisor, qui a bloqué 34 des 37 tirs dirigés vers lui, a épargné les siens de la défaite.

Table of Hockey Nationale results and schedules. Includes columns for date, teams, and scores.

La quatrième édition des Championnats sportifs québécois (CSQ) d'hiver aura lieu cette année les 29 février, 1er et 2 mars, ainsi que les 7, 8 et 9 mars aux centres sportifs Claude-Robillard, Pierre-Charbonneau, Etienne-Desmarteau et à la salle des Grandes Hauteurs de la Régie des installations olympiques.

Dix-neuf disciplines sont au programme: lors du premier bloc d'activités, le centre Claude-Robillard sera le théâtre des compétitions de hand-ball, de tir à la carabine, de natation (groupes d'âge) et de basket-ball. Le centre Etienne-Desmarteau accueillera le soccer, le ballon sur glace et le saut de barils. Le centre Pierre-Charbonneau sera le site des compétitions de volley-ball et d'haltérophilie et, enfin, la Salle des Grandes Hauteurs abritera les matchs des Gants Dorés. Au second bloc, les compétitions de judo, d'escrime, de tir à l'arc, de plongeon, de water-polo, de badminton et de tennis de table se dérouleront à

Claude-Robillard, et celles de net-ball et de patinage de vitesse à Etienne-Desmarteau. Ces 19 disciplines regroupent environ 3.000 athlètes d'élite, 700 officiels, presque autant d'entraîneurs et 125 bénévoles.

La Fédération des sports du Québec, qui organise les CSQ, tiendra son quatrième souper-bénéfice le 13 février prochain dans le but d'accumuler les fonds nécessaires à la réalisation des championnats. Le souper, à \$50 le couvert, aura lieu au Château Champlain. À cette occasion, la Fédération des sports annoncera le nom de la ville qui accueillera les CSQ, été 1980.

La compagnie Air Canada remettra à nouveau cette année la trophée à l'athlète par excellence des championnats. Les précédents lauréats ont été Paul Beaudry (escrime), Luc Chagnon (haltérophilie), et Marcel Jobin (athlétisme).

Les Championnats sportifs québécois d'hiver en sont à leur 4e édition

2,826 athlètes iront aux Jeux de Thetford-Mines

Seize disciplines réunissant 2.826 athlètes des 18 régions administratives participeront à la prochaine édition des Jeux de Québec, à Thetford-Mines, du 29 février au 9 mars.

La précision a été apportée hier en conférence de presse par le président du comité d'organisation, M. Louis Philippe Boucher, accompagné par la circonstance par la mascotte des Jeux, Jamik.

Il ne s'agit pas d'un petit animal, comme la tradition l'a souvent voulu par le passé, mais bien d'un bâton de dynamite, coiffé d'un chapeau de mineur et portant gants blancs, foulard, bas de laine, cache-oreilles et une boîte à lunch géante, faite d'un alliage de magnésium, la future richesse du milieu, dit-on. Jamik a été conçu par un universitaire de Thetford-Mines, Dominic Lachance, qui s'est

inspiré d'un croquis de Pierre Toulouse, 12 ans. Avec Jamik, les organisateurs espèrent provoquer une explosion de joie à l'échelle de la province...

En ce qui a trait au volet culturel, on y verra, entre autres, une grande première, un film intitulé «Thetford au milieu de notre vie», réalisé par Fernand Dansereau et Iolande Rossignol.

Grimsley nie avoir agi volontairement

BOSTON (AP) — Ross Grimsley, des Expos, a nié hier avoir volontairement atteint d'un tir un jeune de 17 ans lors d'un match disputé au Fenway Park de Boston, en 1975.

Grimsley, qui portait alors les couleurs des Orioles de Baltimore, aurait atteint David P. Manning d'une balle lancée dans les estrades. «Je ne voulais pas lancer la balle. J'ai essayé de retenir mon élan, mais la balle avait déjà quitté ma main», a-t-il dit en faisant entendre sa version des faits en cour de district. La balle, lancée à ricoché contre un mur avant d'atteindre la victime au visage.

Manning, 22 ans, a intenté une poursuite à Grimsley, les Orioles de Baltimore et les Red Sox de Boston. Le jury de six membres fera connaître son verdict aujourd'hui.

Grimsley a fait appel, dans sa défense, au lanceur Mike Torres, des Red Sox, et George Bamberger, alors instructeur des lanceurs des Orioles. Manning, qui prétend que l'impact lui a donné un sérieux mal de tête et occasionné des problèmes de vision pendant quelques temps, a indiqué en cour que la force de l'impact a été telle qu'un bâton de baseball n'aurait pu lui faire plus mal.

Sommaires section containing various sports results and schedules, including Hawks, Nordiques, Kings, and Capitals.

Advertisement for 6/36 lottery, featuring the text 'Les enfants coûtent cher... mais ils durent longtemps.' and 'Au 6/36, on peut aussi gagner avec 5 et même 4 bons numéros!' with a large '6/36' logo.

# Carrières et Professions

Les postes sont offerts également aux hommes et aux femmes

## L'ASSOCIATION CANADIENNE DE L'AIDE À L'ENFANCE RECHERCHE: Une personne bilingue avec de l'expérience en développement communautaire pour travailler en Haïti.

La personne devrait être disposée à apprendre le créole haïtien et à vivre isolée dans des conditions matérielles difficiles. Salaire et bénéfices à discuter, en rapport avec expérience et compétence.

Veillez envoyer une réponse accompagnée d'un curriculum vitae à:

Mr. W.B. Stock  
Director of International Programs  
Canadian Save the Children Fund,  
720, Spadina Avenue,  
Toronto, Ont.  
M5S 2W3



## UNIVERSITÉ DE MONCTON

Le Centre universitaire de Moncton sollicite des candidatures de

### Professeur en droit (Common Law)

Les candidats doivent maîtriser la langue française, tant orale qu'écrite. Toute candidature doit comporter un curriculum vitae détaillé avec le nom de trois répondants.

**QUALIFICATIONS:** LLB (Common Law) et maîtrise ou l'équivalent.

**COMMUNIQUER AVEC:**

Me Pierre Patenaude, doyen  
École de droit  
Université de Moncton  
Moncton, Nouveau-Brunswick  
E1A 3E9

Voir autres Carrières et Professions, en page 21

### Pour une carrière professionnelle... joignez-vous à notre équipe...

- Nous sommes établis dans la région métropolitaine et l'Outaouais depuis déjà plusieurs années.
- Nous sommes "leader" dans notre industrie.
- Nous vous offrons un programme de formation professionnelle.
- Poste disponible dans la région métropolitaine et l'Outaouais.

Pour rendez-vous, appelez  
Michel Jean 276-8569 (entre 9 A.M. et 6 P.M.)

**AUDIO & ASSOCIÉS (QUÉBEC) LTÉE**

## AVOCATS (ES)

Notre cabinet est à la recherche de plusieurs avocats (es), membres du Barreau du Québec, ayant de deux (2) à sept (7) années d'expérience.

Les personnes choisies seront appelées à oeuvrer dans les secteurs suivants d'activités: droit corporatif et financier, droit fiscal et droit du travail.

Une maîtrise de la langue française et de la langue anglaise, tant parlée qu'écrite, est essentielle pour tous les postes.

Si la présente offre vous intéresse, prière d'adresser votre curriculum vitae à Me Gérard Coulombe à l'adresse indiquée ci-dessous.

Toutes les demandes seront considérées en stricte confidentialité.

Desjardins, Ducharme, Desjardins & Bourque  
635 ouest, boul. Dorchester  
Bureau 1200  
Montréal (Québec) H3B 1R9

Comité organisateur pour la fête nationale du Québec de la région métropolitaine de Montréal

## DIRECTEUR GÉNÉRAL

### Responsabilités:

Sous l'autorité du conseil d'administration, le directeur général est responsable de l'administration de la corporation, de l'élaboration et de la direction des programmes et des activités de la fête, le tout en conformité avec les politiques et les directives émises par le conseil d'administration.

### Exigences:

Détenir un diplôme universitaire en administration ou dans une autre discipline appropriée. Toutefois, une expérience pertinente dans un domaine relié à la fonction peut compenser l'absence de diplôme. La préférence sera donnée aux candidats possédant l'expérience jugée la plus pertinente à la fonction.

### Rémunération:

à déterminer. Les candidats intéressés à postuler cet emploi sont priés de faire parvenir leur curriculum vitae, d'ici le 12 février 1980, à 17 heures, à:

Yvon Johannisse  
347 est, rue St-Paul  
Montréal, Qué H2Y 1H3

LE C.L.S.C. J. OCTAVE ROUSSIN recherche un (e)

## ARCHIVISTE

Poste: Archiviste à temps plein, poste permanent.  
Date d'entrée en fonction: IMMÉDIATEMENT.

### Fonctions:

Personne qui est responsable de la mise en code des éléments du dossier, de l'analyse quantitative du dossier, de l'interprétation des statistiques, de l'application de la politique de divulgation des informations contenues au dossier.

### Exigences:

— Posséder un diplôme en archives médicales reconnu par le Ministère de l'Éducation ou par l'Association Québécoise des Archivistes médicaux (A.A.Q.).

### Salaire:

Selon la convention collective en vigueur. Les personnes intéressées sont priées de faire parvenir leur curriculum vitae le plus tôt possible au:

C.L.S.C. J. Octave Roussin  
a/s Mme Christiane Perron  
13,926 est, rue Notre-Dame  
Pointe-aux-Trembles, Qué. H1A 1T5

Grande institution canadienne orientée vers les exportations

## AVOCAT HAUTEMENT MOTIVÉ

Attaché à ses services juridiques, il participera à la rédaction de conventions relatives à des prêts, des garanties et des assurances, analysera un grand nombre de questions juridiques et prodiguera des conseils.

Le candidat choisi, membre du Barreau de l'Ontario, aura au moins cinq (5) années d'expérience en droit commercial et corporatif, avec spécialisation en matière d'assurance et de financement commercial.

Traitement initial fort intéressant, basé sur la compétence et l'expérience. Excellentes perspectives de perfectionnement professionnel pour des candidats mobiles et fort compétents dans une institution de grand calibre, axée sur le mérite.

Veillez faire parvenir votre curriculum vitae, en toute confiance, à l'adresse suivante:

DOSSIER 3246  
Le Devoir  
C.P. 6033  
Montréal H3C 3C9

Poste également accessible aux hommes et aux femmes.

LE CENTRE HOSPITALIER DE GRANBY recherche

## COORDONNATEUR(TRICE) DES SOINS INFIRMIERS EN CENTRE D'ACCUEIL (75 lits)

### Responsabilités:

Sous la responsabilité du Directeur des soins infirmiers du Centre Hospitalier de Granby, le (la) coordonnateur (trice) des soins infirmiers de ce centre d'accueil aura comme fonctions de coordonner et de contrôler les activités, d'assurer l'entraînement du personnel, d'évaluer la qualité des soins et le rendement du personnel dans le but de procurer aux bénéficiaires des soins adéquats.

### Exigences:

- Baccalauréat en sciences infirmières, spécialisation en gérontologie.
- Membre en règle de l'O.I.I.Q.
- Toutes expériences pertinentes en gérontologie et en administration de soins pourront compenser l'absence du baccalauréat.

### Salaire:

Selon les normes du MAS et pouvant atteindre, selon l'expérience, \$30,000.

Faire parvenir curriculum vitae avant le 29 février 1980 au:

Directeur du personnel  
Centre Hospitalier de Granby  
205 Boul. Leclerc  
Granby Qué J2G 1T7



## UNIVERSITÉ YORK

Toronto, Ontario, Canada

### L'Université sollicite des candidatures pour le poste de Principal du Collège Glendon

Le Collège universitaire Glendon est une faculté des Sciences humaines de l'université York dont les programmes sont orientés vers les études canadiennes. Il comprend environ 1300 étudiants, 110 professeurs et 75 employés de soutien. Le Collège prépare les étudiants à mieux connaître et apprécier les cultures canadiennes et leur procure une solide connaissance des deux langues officielles du Canada. Environ vingt pour cent des étudiants du Collège sont de langue maternelle française.

Le Principal est chargé de diriger le Collège du point de vue académique et administratif, de représenter le Collège dans les conseils de l'université et de promouvoir les relations publiques entre le Collège et la communauté. Les candidats, en plus d'être des académiques distingués, devront parler l'anglais et le français et posséder une expérience de l'administration.

La durée du mandat est de cinq ans, à partir du 1er juillet 1980. C'est le Conseil des Gouverneurs, qui, sur la recommandation du Président, nomme le candidat choisi.

Les candidatures et le nom des personnes proposées doivent être envoyés, avant le 1er mars 1980, à:

Nollaig MacKenzie  
Président, Comité Consultatif  
Collège Glendon de l'Université York  
2275 avenue Bayview  
Toronto, Ontario, Canada M4M 3M6

## fonction publique municipale

### AGENT DE GESTION BUDGÉTAIRE grade I

Service du Secrétariat administratif

**Nature de l'emploi:** Le titulaire participe à la conception de procédures budgétaires en fonction des politiques administratives. Conseille les Services sur l'élaboration de leurs réquisitions budgétaires et la gestion de leurs ressources financières. Travaille à la compilation des réquisitions budgétaires en vue de la confection de budgets et à l'élaboration d'un plan financier. Étudie les demandes de crédits additionnels et de versements provenant des services et formule les recommandations appropriées. Participe à des études et analyses qui permettent d'assurer un contrôle de toutes les dépenses affectant aussi bien les projets d'immobilisation que les crédits affectant aussi bien les projets d'immobilisation que les crédits alloués au budget de fonctionnement en fonction des objectifs fixés par l'administration.

**Qualité requises:** Détenir un diplôme universitaire de premier cycle en sciences de l'administration, sciences comptables ou autres disciplines appropriées ou être membre en règle d'une association professionnelle reconnue dans un domaine compatible avec la fonction. Posséder quelque expérience jugée pertinente à la nature du travail. Les candidats ne détenant pas de diplôme universitaire mais possédant plusieurs années d'expérience pertinente et exceptionnelle pourront aussi être admis au concours. Parler et écrire le français.

Traitement: \$18,140. — \$25,800., selon les qualifications.

S'inscrire au moyen du questionnaire "demande d'emploi" qui s'obtient au service du Personnel, "Édifice le Vieux Palais", 155 est, rue Notre-Dame, bureau 125, Montréal H2Y 1B5 et le retourner accompagné des documents requis (originaux). Tél: 872-3236. Les candidats doivent posséder les qualités personnelles appropriées et jouir d'un état physique satisfaisant. Ce concours est également ouvert aux femmes et aux hommes.

## VILLE DE MONTRÉAL

## VÉRIFICATEUR INTERNE

Complexe industriel employant plus de 3,000 personnes, Marine Industrie Limitée a pour principales activités la production de wagons de chemin de fer, la construction navale ainsi que la fabrication de matériel hydro-électrique et de produits industriels divers. Les ateliers et bureaux sont situés à Tracy (Sorel), à 40 milles de Montréal sur la rive sud.

À l'intérieur de l'équipe du Service des Finances, le VÉRIFICATEUR INTERNE sera responsable de la mise sur pied d'une fonction vérification comptable et opérationnelle à l'échelle de l'entreprise, il aura à effectuer des analyses et des évaluations indépendantes des systèmes opérationnels et financiers ainsi que des études spéciales de contrôles internes couvrant toutes les activités de l'entreprise en vue d'en informer la haute direction.

Les candidats posséderont un titre de comptable professionnel, préférablement celui de C.A., et ils auront acquis une réputation de compétence et dynamisme. Idéalement, ils auront été exposés à l'exploitation manufacturière dans un poste de vérification ou de gestion comptable et financière.

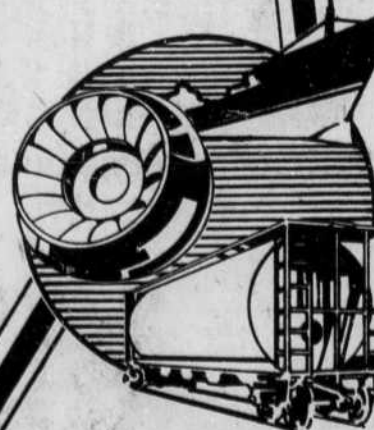
La rémunération globale offerte, salaire et avantages sociaux, est compétitive et inclut une indemnité de déménagement.

Les personnes intéressées à éprouver leurs connaissances professionnelles, à perfectionner leur compétence et à aider les cadres à contrôler ainsi qu'améliorer l'exploitation de l'entreprise, sont priés de faire parvenir leur curriculum vitae, lequel sera traité confidentiellement, à Aimé Bédard, Vice-Président - Ressources Humaines.



**MARINE INDUSTRIE LIMITÉE**

CASE POSTALE 550, SOREL, QUÉBEC, CANADA J3P 5P5



## Directeur

Relations publiques

Notre client est une solide institution financière, d'envergure internationale et bien implantée au Québec depuis longtemps. Cette entreprise recherche un directeur pour son service des Relations Publiques avec le Québec comme principal champ d'action.

Relevant du vice-président de l'entreprise au Québec, le titulaire du poste dirige un personnel qualifié et a la responsabilité d'un éventail complet de tâches en relations publiques, notamment les communications internes et externes, la publicité et les services linguistiques. Il maintient également des liens très étroits avec la direction nationale des relations publiques et la direction générale de l'entreprise au Canada. Il fait ainsi fonction de conseiller auprès d'une haute direction qui est sensibilisée à l'importance des relations entre l'entreprise et son environnement. Au besoin, il agit comme porte-parole de l'entreprise, entre autres, dans les milieux institutionnels.

Le candidat recherché a un solide dossier dans les relations publiques et possède une grande habileté dans les relations humaines. De plus, il a une expérience de longue date dans les rapports avec la haute direction d'importantes entreprises. Enfin, il a fait la preuve qu'il est un excellent gestionnaire, pouvant administrer un important service avec compétence et autonomie. Bien entendu, il est parfaitement bilingue.

Le défi de taille qu'offre ce poste saura vous intéresser si votre rémunération est déjà dans les \$30,000. Le lieu de travail est Montréal.

Charette,  
Fortier,  
Hawey & Associés

Conseillers en administration

Associés à P. S. Ross et Associés

Vous référant au poste 90-11-534, veuillez adresser votre demande à:  
Monsieur Bernard Lachapelle,  
Associé en Chef  
1, Place Ville-Marie,  
Suite 2220, Montréal, Québec H3B 3M4  
(514) 866-8311

## PRÉVENTION DES ACCIDENTS INDUSTRIELS

(technicien)

### FONCTION:

- Sous la direction du surintendant de la section de la prévention des accidents;
- Procède à l'inspection des diverses installations et à des études sur l'environnement du milieu de travail;
- Effectue conjointement les enquêtes découlant des accidents du travail et en rédige les rapports;
- Dispense aussi les cours de formation en prévention des accidents.

### EXIGENCES:

- Formation technique appropriée incluant une connaissance des règlements régissant la sécurité au travail;
- Expérience pertinente en prévention des accidents industriels nécessaire.

### RÉMUNÉRATION:

- Salaire pouvant atteindre \$22 000,00, selon la compétence;
- Avantages sociaux substantiels.

Faire parvenir votre curriculum vitae au:

Surintendant de la section  
Prévention des Accidents  
121 ouest, rue St-Antoine  
Montréal, Québec  
H2Z 1H3

## HYGIÉNISTE DU TRAVAIL

Nous recherchons une personne d'expérience pour combler un poste d'hygiéniste du travail à Montréal: elle travaillera en collaboration avec des professionnels du milieu à l'évaluation, aux modifications ainsi qu'au perfectionnement des méthodes d'intervention en hygiène du travail dans nos principaux centres d'exploitation au Québec.

Bien que son affectation initiale soit à Montréal, la perspective d'une carrière enrichissante et diversifiée pourra l'amener à évoluer dans d'autres grandes villes canadiennes où la compagnie a des établissements importants.

La personne choisie devra être détenteur d'un diplôme universitaire en chimie, génie chimique ou tout autre domaine connexe et posséder de 3 à 5 années d'expérience pertinente.

Ce poste exige des aptitudes pour les relations humaines, les communications interpersonnelles ainsi qu'un sens de l'organisation et de l'initiative. On lui offrira un salaire concurrentiel et une gamme complète d'avantages sociaux.

Veillez faire parvenir votre curriculum vitae à:

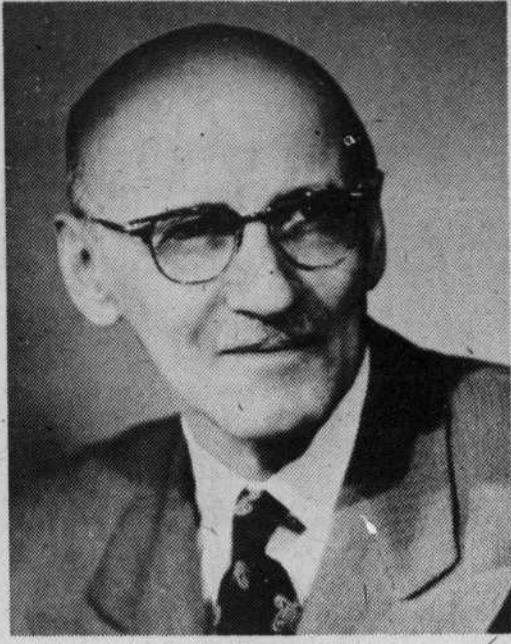
Service central du personnel  
Bureau 419  
2 Place Ville Marie  
Montréal, (Québec) H3Z 3Z2

Ce poste est ouvert également aux hommes et aux femmes.



COMPAGNIE PETROLIÈRE IMPÉRIALE LTÉE

NÉCROLOGIE



M. Eugène Gaudry

À Montréal, le 6 février 1980, à l'âge de 84 ans est décédé M. Eugène Gaudry, courtier en assurances. Il fut conseiller municipal de Montréal de 1940 à 1954 et ex-pro maire, il fut membre de plusieurs associations, conseiller technique de la ligue des Propriétaires de Montréal, de la Chambre de Commerce de Montréal, de l'Est Central Commercial, de l'Association du Plateau Mont-Royal, de la Société St-Jean Baptiste, du club Canadien et du club St-Denis, amateur de multiples entreprises civiles et religieuses. Il fut aussi vice-président fondateur de la Caisse populaire de St-Jean Baptiste et ancien président de l'Amical des anciens de l'école St-Jacques. Il était l'époux de feu Cordélia Barck. Il laisse dans le deuil ses filles: Madeleine (veuve de Roger Dazé), Jeanne (épouse de Marcel Desmarais), Jacqueline (épouse du Dr. Viator Sylvestre), ses fils: Dr. Marcel Gaudry, optométriste (époux de Marcelle Gouin), Maurice, comptable agréé (époux de Blanche Desnoyers) et Lionel Gaudry ainsi que 17 petits-enfants. Les funérailles auront lieu le samedi 9 février. Le convoi funéraire partira des salons Alfred Dallaire Inc. et J.S. Vallée Ltée, 1111 rue Laurier ouest, Outremont à 9:30 heures pour se rendre à l'église St-Denis où le service sera célébré à 10 heures. Et de là au cimetière Côte des Neiges lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Salon fermé de 18 à 19 heures.

# Les achats d'Ottawa au Québec: un «manque à gagner» de \$300 millions, selon l'ENAP

QUÉBEC (PC) — Le Québec perd de \$200 à \$300 millions par année parce que le gouvernement fédéral préfère acheter la majeure partie de ses biens et services dans les autres provinces.

L'étude qui révèle ces chiffres indique également que le gouvernement fédéral n'engage que 16,5% de son personnel au Québec, en dépit du fait que la population de cette province représente 27% de l'ensemble canadien.

Les autres ministères d'Ottawa n'ont imité son exemple que dans 15% des cas, ce qui ramène à 20% la masse des achats fédéraux au Québec.

## DÉCÈS

Notez s.v.p. que les avis de décès doivent nous parvenir avant 4:00 p.m. pour publication du lendemain. Le dimanche: 2 à 4:30 p.m.

**LEBOEUF, Louis A.** — A Montréal, le 4 février 1980 à l'âge de 76 ans, est décédé, M. Louis A. Leboeuf époux de Cécile Giroux. Outre son épouse, il laisse dans le deuil ses enfants: Jeannine, Jean-Louis (épouse de Corinne Turbide), Guy, Paul, prêtre aumônier diocésain des Sœurs-Muets de Montréal, André (épouse de Marielle Pagé), Odette (épouse de Laurent Girard), Marie-Paule (épouse de Henri Schneider), Denise (épouse de Jayanta Guha) et Louise. Les funérailles auront lieu vendredi le 8 février. Le convoi funéraire partira du Salon Urgel Bourgeois Limitée, No 745 rue Crémazie, pour se rendre à l'église St-Alphonse où le service sera célébré à 10 heures, et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. S.V.P. pas de fleur, des dons au Profit du CAMP pour les Sœurs-Muets seraient appréciés.

Le document de 546 pages a été commandé par le gouvernement du Québec et constitue une synthèse des études effectuées par un groupe de travail sur les aspects économiques de la souveraineté du Québec.

«Si le Québec avait pu obtenir une proportion des achats fédéraux comparable à sa contribution à la fiscalité fédérale, le niveau de l'activité économique du Québec aurait été plus élevé qu'il ne l'a été en réalité», affirment les auteurs de l'étude.

Le Québec fournit environ 25% des impôts à Ottawa mais il n'a perçu que 20% des achats effectués par le fédéral, explique le document. «Le manque à gagner du Québec serait de l'ordre de \$200 à \$300 millions», affirme-t-on. Les chiffres sont tirés des données publiées en 1977 par le ministère fédéral des Travaux publics. Les statistiques fédérales indiquent que le mi-

ministère de l'Approvisionnement et des Services du Canada, principal acheteur pour le gouvernement d'Ottawa, a effectué 26% de ses achats au Québec.

Les autres ministères d'Ottawa n'ont imité son exemple que dans 15% des cas, ce qui ramène à 20% la masse des achats fédéraux au Québec.

Il y a 425,000 fonctionnaires fédéraux dont seulement 70,000 Québécois, soit une proportion d'à peine 16,5%.

«Il y a lieu de parler d'une sous-représentation de l'emploi fédéral au Québec», estiment les auteurs du document.

On a calculé que si le Québec avait eu sa juste part des emplois générés par le gouvernement fédéral, la masse salariale aurait été élevée de plus de \$300 millions et il y aurait eu 19,000 Québécois de plus à l'emploi d'Ottawa.

Le document signale que tous les chiffres tiennent compte des fonctionnaires fédéraux qui habitent à Hull, mais qui travaillent à Ottawa. «Le déménagement prévu de certains ministères à Hull ne modifierait en rien les résultats», affirment les auteurs du document.

MM. Bonin et Polessé soulignent par ailleurs que la compilation de ces chiffres paraissait nécessaire «parce que dans l'hypothèse de la souveraineté-association, le rôle du gouvernement fédéral se trouverait profondément modifié».

Il faut également tenir compte, dans l'interprétation des chiffres, de certaines variantes, notamment. Par exemple, il peut arriver que les statistiques s'appliquent à l'année où les contrats sont

passés, et non pas aux années où le travail a été exécuté. De plus, les données n'ont pas été corrigées pour tenir compte de la sous-traitance dans l'adjudication des contrats.

## Les anglophones de Hull continueront de se battre pour un cégep autonome

HULL (PC) — Les parents anglophones continueront de se battre pour obtenir l'autonomie du campus Heritage et non son affiliation au collège Champlain de Lennoxville.

Le refus du ministre de l'Éducation, M. Jacques-Yvan Morin, de modifier le statut du Cégep de l'Outaouais, n'a pas été accepté par le Comité des 32, un groupe de parents chargé de promouvoir la création d'un cégep anglophone autonome.

Les parents ont été convoqués à une assemblée d'information à l'école Philemon Wright pour étudier la décision du ministre et ses implications.

«Il n'est pas question d'aller chercher un mandat pour une affiliation éventuelle au collège Champlain comme les journaux ont pu le rapporter», dit Mme Pauline Smith, au cours d'une entrevue.

«Notre objectif primordial demeure la création d'un cégep anglophone autonome dans l'Outaouais. L'affiliation à Champlain demeure une option, mais n'est pas une priorité à l'heure actuelle.»

Mme Smith est présidente du Comité des 32 et n'a pas l'intention d'accepter le statut quo malgré la décision du gouvernement rendue publique samedi dernier par le ministre de l'Éducation.

«Il est anormal que l'Outaouais soit la seule région de la province, à part Gaspé, où nous devons vivre une telle situation. Nous voulons que la communauté anglophone puisse définir ses propres politiques au niveau collégial et

puisse administrer son propre budget. La situation actuelle nous laisse à l'écart.»

Le Cégep de l'Outaouais regroupe, selon ses statuts, les étudiants des deux communautés, mais la loi du nombre, inévitablement, joue dans le processus décisionnel et les priorités du secteur francophone (2,925 étudiants) ne sont pas nécessairement les mêmes, selon Mme Smith, que celles du secteur anglophone (490 étudiants).

Le ministre avait expliqué son refus en soulignant que les motifs invoqués par les parents n'étaient pas «suffisants pour justifier la création d'un collège anglophone».

Cependant, le ministre proposait d'élargir «la consultation qui précéderait la nomination des membres» du présent conseil d'administration du cégep de l'Outaouais pour que les anglophones aient «une représentation adéquate par rapport à leur nombre».

Quant aux problèmes administratifs et de locaux, le ministre ne croit pas que la création d'un cégep autonome ne les solutionne mieux que présentement. Toutefois, il s'est dit prêt à ce qu'une «attention particulière» soit accordée à cet aspect du problème.

Pour Mme Smith, ces promesses marquent un recul car déjà, en 1975, un comité ad hoc de la communauté anglophone avait obtenu du ministre la promesse de fournir des équipements et des services adéquats.

«Encore aujourd'hui, nos étudiants du campus Heritage doivent prendre l'autobus à

chaque fois qu'ils doivent utiliser les laboratoires car ceux-ci sont situés au cégep francophone.»

Le campus Heritage est situé au centre-ville, dans les locaux rénovés de l'ancienne école Sainte-Marie, près de la Place du Portage.

«Nous ne voulons pas déménager, d'ajouter Mme Smith, car le site est idéal. Cependant, il y aurait des possibilités d'expansion qui ne sont pas exploitées aussi rapidement qu'elles pourraient l'être si le campus était véritablement autonome.»

## Blakeney: oui à un changement

RÉGINA (PC) — Pour M. Allan Blakeney, il est faux de prétendre, comme l'a fait M. René Lévesque, que les premiers ministres provinciaux devront négocier «à genoux», si les Québécois favorisent fortement la souveraineté-association au référendum du printemps prochain.

Le premier ministre de la Saskatchewan a fait remarquer hier lors d'une conférence de presse que le premier ministre du Québec croyait que les Canadiens préféreraient la souveraineté-association à la séparation.

Mais, a précisé M. Blakeney, la position de la Saskatchewan est de négocier un changement constitutionnel, s'il est possible de faire des propositions.

«Nous ne sommes pas prêts à participer à une assemblée où il faut accepter la souveraineté-association et n'en discuter que les modalités.»

M. René Lévesque avait déclaré, lundi, qu'une forte majorité en faveur de la souveraineté-association renforcerait la position du Québec dans ses négociations pour une association économique avec le reste du Canada.

Ce n'est pas nous, mais eux qui seront à genoux, avait lancé le premier ministre québécois.

## Morin: Ryan accumule les contradictions

QUÉBEC (PC) — Le chef du Parti libéral du Québec vient de reconnaître que son document «s'inspire davantage d'une perspective émanant du Canada anglais que d'un point de vue québécois», a affirmé hier le ministre des Affaires intergouvernementales du Québec, M. Claude Morin.

Dans un communiqué, M. Morin a rappelé que M. Claude Ryan, la veille, avait admis que son document *Une nouvelle fédération canadienne* s'inscrivait dans la ligne de pensée de l'ancien premier ministre du Canada, M. Lester B. Pearson.

M. Morin a également souligné que M. Ryan n'aime pas voir ses positions qualifiées de «dépassées». «Pourtant, il semble bien en être ainsi puisque M. Pearson, son inspirateur, a été premier ministre il y a beaucoup d'années, soit de 1963 à 1968», a-t-il dit.

## La fessée réhabilitée à Los Angeles

LOS ANGELES (AFP) — Le châtimement corporel sera rétabli dans les établissements primaires et secondaires de Los Angeles. Ainsi en a décidé le Conseil des écoles de la ville.

La décision doit encore être approuvée individuellement par les parents d'élèves avant de devenir exécutive.

La pratique de la fessée avait été supprimée il y a quatre ans dans les écoles de la ville.

Le conseil a voté en faveur de la fessée malgré l'avis du président de l'association des psychologues du comté de Los Angeles, qui a souligné que ce type de punition pouvait entraîner «de sérieuses complications médicales et psychologiques» chez les enfants et accroître la possibilité d'une attitude agressive.

## Avis publics

### Voir autres Avis légaux, en page 18

AVIS DE DEMANDE DE CHANGEMENT DE NOM  
LAURENCE FIFLE, ménagère, résidant et domiciliée au 11,145 chemin Melgoin, app. 403, Pierrefonds, district de Montréal, s'adressera au Ministère de la Justice, afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de LAURENCE FIFLE.  
MONTREAL, ce 4 février 1980  
Me ROBERT DESJARDINS  
Procureurs de la requérante

AVIS  
AVIS est par les présentes donné, conformément à l'Acte des Pouvoirs Spéciaux des Corporations, que la garantie créée par l'acte de Fiducie immobilière comportant hypothèque, cession et transport, exécuté par AMERICAN GENERAL SUPPLY OF CANADA (1969) LTD. et MORLEY B. MILLER comme fidéicommissaire devant le notaire Ernest Rashkovan et enregistré au Bureau du Registraire de la Division d'Enregistrement de Montréal, le 20 juin 1977 sous le numéro 2731990 est devenue exécutoire.  
MONTREAL, ce 21 janvier 1980  
(SGD) ERNST & WHINNEY  
AGENT POUR MORLEY B. MILLER

PRENEZ AVIS QUE: LES ENTREPRISES A. L'ÉCLYER INC., 2336, Henriette, Carignan, Côte Chamby, Québec, détenteur du permis M-50822-004, région 05, demande à la Commission des Transports du Québec de transférer son permis à: NORBERT NEAS, 58, Bréboeuf Châteauguay, Québec, région 06, conformément à l'article 2.59.1 du règlement 2.  
Tout intéressé peut y faire opposition dans les cinq jours qui suivent la date de la troisième parution.  
1ère parution le 6 février 1980  
2ème parution le 7 février 1980  
3ème parution le 8 février 1980  
SECRETARIAT PROFESSIONNEL DES TRANSPORTEURS DU QUÉBEC LTÉE.

AVIS est donné que: CLAUDE PARENTAUX, 43, St-Nicolas, Sorel, Côte Richelieu, P.Q., détenteur du permis M-507540-001, région 05, demande à la Commission des Transports du Québec de transférer son permis à: EXCAVATION RICHELIEU ENR. (Jacques St-Pierre), 325, Rainbault, Ste-Victoire, Côte Richelieu, P.Q., région 06, conformément à l'article 2.59.1 du règlement 2.  
Tout intéressé peut y faire opposition dans les cinq jours qui suivent la date de la troisième parution.  
1ère parution le 6 février 1980  
2ème parution le 7 février 1980  
3ème parution le 8 février 1980  
SECRETARIAT PROFESSIONNEL DES TRANSPORTEURS DU QUÉBEC LTÉE.

Le requérant-cédant, M. Luc Tremblay, domicilié au 1213 St-Denis, Sherbrooke, Cité Sherbrooke, demande à la Commission des Transports du Québec de transférer à M. Denis Gosselin, domicilié au 1127 Evangéline, Sherbrooke, Cité Sherbrooke, le permis portant le numéro M-507890 qu'il détient pour effectuer des opérations de camionnage en vrac dans la Région 05, conformément à l'article 2.59.1 du Règlement 2.  
Tout intéressé peut s'opposer à la présente demande en s'adressant à la Commission des Transports du Québec, dans les cinq (5) jours suivant la date de la troisième parution du présent avis.  
Me Claude Gilbert,  
Avocat  
1600 rue Berri, suite 3007  
Montréal, P.Q. H2L 4E4  
première parution: 6 février 1980  
deuxième parution: 7 février 1980  
troisième parution: 8 février 1980

AVIS LEGAL  
Prenez avis que Michel Girard et Inter-Cité Transport Limitée (M-300001) introduiront conjointement devant la Commission des transports du Québec une requête pour permis spécial d'une durée de 364 jours afin d'autoriser Michel Girard à tirer les semi-remorques vides ou chargées de la requérante-conjointe et ce en vertu des clauses du permis M-30001.  
Tout intéressé peut s'opposer à la présente en formulant une opposition à cette fin auprès de la dite Commission dans les 5 jours suivant la troisième parution du présent avis.  
GILBERT G. BÉRIAU  
Adjoint, Service des droits d'opérations Inter-Cité Transport Limitée.  
Première publication, le 5 février 1980  
Deuxième publication, le 6 février 1980  
Troisième publication, le 7 février 1980

AVIS LEGAL  
La Commission des transports du Québec a accordé à Gérard Nolin (1975) Ltée. à la décision QCS-021827F, une modification tarifaire suivant les dispositions de l'article 2.70 du Règlement no. 2 (1976) touchant le transport de bitume et d'asphalte en véhicules-citernes, tel que déposé au bureau de la Commission au 565, rue Charbon Est à Québec, à l'annexe C) du dossier Q-30377-155-TT, le tout exécuté le 1er février 1980.  
Tout intéressé peut s'opposer à cette modification en formulant une opposition à cette fin auprès de la dite Commission dans les 5 jours suivant la troisième parution du présent avis.  
Gilbert G. BÉRIAU  
Adjoint, Service des publications tarifaires GGB/c  
Première publication, le 6 février 1980  
Deuxième publication, le 7 février 1980  
Troisième publication, le 8 février 1980

### Voir autres Carrières et Professions, en page 20

## CONSEILLER EN ORGANISATION

Service du Personnel  
(2ième affichage)  
Concours no: 80-UR-E-1

### LA DESCRIPTION:

Sous l'autorité du Chef de Division, agit auprès des cadres de l'Union régionale de Québec comme ressource-conseil en matière d'organisation et ce, en les aidant à préciser les objectifs de leurs unités administratives et en leur proposant des choix de structures fonctionnelles et efficaces de même que des choix de regroupement de tâches. Effectue des travaux d'analyse et de recherche reliés à l'évaluation, l'évaluation et la révision des politiques, de modèles, d'outils et de normes en organisation et procède, après approbation, à leur implantation. Agit, sur demande, comme personne de ressource et participe au besoin à des comités ou groupes de travail dans le cadre de ses activités.

### LES EXIGENCES:

— Diplôme universitaire de 1er cycle dans un des secteurs suivants: relations industrielles, administration ou autre discipline jugée pertinente.  
— Trois ans d'expérience dans des fonctions où le (la) candidat(e) a déjà piloté des études d'élaboration ou de révision de structures et de modèles de structures. Les personnes ne possédant pas d'expérience dans le domaine mentionné ne seront aucunement retenues.  
— Toute autre combinaison de scolarité et d'expérience pertinente pourra être examinée.

### LES CONDITIONS:

L'échelle salariale pour ce poste se situe entre \$23 175 et \$31 055 et est révisée annuellement.  
Plan complet d'avantages sociaux.

Toute personne intéressée doit faire parvenir son curriculum vitae avant le 20 février 1980 au: Service du Personnel L'Union régionale de Québec des Caisse populaires Desjardins 59, avenue Bégin, Lévis, Qué. G6V 6P6.



l'union régionale de Québec des caisses populaires desjardins

## Ingénieur mécanique IV \$20,940 à \$23,440

Le présent concours s'adresse également aux hommes et aux femmes.

**Fonctions:** Le candidat choisi devra assurer des services techniques dans la recherche et l'élaboration de programmes destinés à améliorer les techniques de pêche dans la province. Il devra également étudier et mettre sur pied des projets à long terme concernant l'amélioration des méthodes de consultant, de participant et de surveillant dans la préparation de plans de nouveaux bateaux de pêche et dans la conversion d'anciens bateaux de pêche devenus inefficaces. Il devra entreprendre des analyses économiques et techniques afin de déterminer la possibilité de certains projets, élaborer des programmes d'action et mettre sur pied des systèmes pour la direction de la recherche et du développement et enfin accomplir des tâches administratives générales telles que correspondance, préparation de budgets, rédaction de rapports et surveillance de rapports externes.

**Qualités requises:** Diplôme universitaire en génie mécanique et une grande expérience dans un domaine connexe et compris une bonne expérience en titre de surveillant ou l'équivalent. Des connaissances ou une bonne expérience en architecture navale seraient un atout. Les candidats doivent être membres de l'Association des ingénieurs professionnels du Nouveau-Brunswick. Une bonne connaissance de l'anglais est essentielle. Cependant, une bonne connaissance des deux langues officielles serait souhaitable.

**Lieu de travail:** Ministère des Pêches, Fredericton.  
**Numéro du concours:** NB 79-DE-543  
Les demandes doivent nous parvenir au plus tard le 18 février 1980.



## Carrières et Professions

Les postes sont offerts également aux hommes et aux femmes



## Directeur général

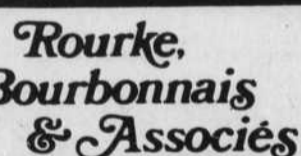
60 000\$ et plus

Le cadre supérieur que nous recherchons possède une solide formation académique et une vaste connaissance du monde des affaires. Ses multiples réalisations attestent de sa grande compétence administrative et de ses talents marqués pour promouvoir des services professionnels.

Le Centre International de Recherches et d'Études en Management a été fondé en 1974 et compte parmi ses rangs plusieurs sociétés prestigieuses au Québec. Sa mission est d'aider les entreprises à mieux se gérer et, pour ce faire, il offre des programmes de formation des cadres répondant à leurs besoins spécifiques.

Relevant du conseil d'administration, le directeur général assumera l'entière responsabilité de ce centre-ressource; il devra établir et maintenir des relations avec des universités, des centres de perfectionnement et des corporations canadiennes et internationales. Il exercera un leadership réel sur l'évolution de cet organisme, pour perpétuer sa réputation d'excellence et faire bénéficier le milieu des affaires de concepts modernes de management.

Veuillez faire parvenir votre curriculum vitae à Jean-Claude Lauzon ou Anthony B. Mizgala, sous le numéro de référence 1494.



Montréal: 1808 ouest, rue Sherbrooke H3H 1E5 (514) 937-9525  
Toronto: 20, av. Prince Arthur M5R 1B1 (416) 925-3451

Cabinet-conseil en gestion des ressources humaines

## DIRECTEUR DU MARKETING DIRECTEUR COMMERCIAL

MAISON D'ÉDITION

Une des principales maisons d'édition située à Montréal est à combler deux postes importants au sein de son groupe de direction, soit celui de Directeur du Marketing et celui de Directeur Commercial.

Sous la direction immédiate du Vice-Président et Directeur Général, ces nouveaux cadres se verront confier la tâche de développer le marché actuel et de réaliser des pénétrations importantes dans de nouveaux marchés, lesquels font partie d'un plan d'expansion bien défini de la part de la direction générale de cette société.

Plus précisément, le Directeur du Marketing verra à la planification des objectifs, l'identification et l'analyse des marchés, la production du matériel publicitaire ainsi qu'à l'étude et à la commercialisation des produits des éditeurs diffusés. Quant au Directeur Commercial, il sera

responsable de la supervision d'une équipe de représentants dans l'ensemble du territoire desservi, de l'excellence des relations avec la clientèle et de l'organisation de campagnes promotionnelles.

Pour ces deux postes, nous recherchons la candidature de personnes qui ont déjà acquis une expérience de l'aspect commercial du marché de l'édition et qui, de plus, pour le poste de Directeur Commercial, possèdent des talents certains et une expérience de la supervision de personnel.

La rémunération sera établie en fonction de la compétence et de l'expérience des personnes choisies. Ces postes sont ouverts aux hommes et aux femmes.

Veuillez faire parvenir votre curriculum vitae ou communiquer en toute confiance avec Gilles J.P. Groulx en mentionnant le dossier 5368.



Suite 1280, Place du Canada, Montréal, Québec H3B 2N2  
Téléphone (514) 871-8931

MONTREAL TORONTO OTTAWA EDMONTON QUÉBEC





# Mutuelle d'assurance-groupe VOUS INFORME

## a. Les lois sociales au Québec en 1980\*

Chacun de nous peut bénéficier, selon les circonstances, des diverses lois sociales en vigueur au Québec. Nous avons pensé résumer pour vous les différents types de protection qui en découlent. SSQ demeure au service de toute la population pour compléter cette protection à l'aide de régimes d'assurance-groupe.

### 1 Loi sur l'assurance-chômage (Canada)

La Loi sur l'assurance-chômage est maintenant administrée par la Commission de l'Emploi et de l'Immigration du Canada.

**CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ:**  
Un salarié qui perd son emploi peut avoir droit aux prestations:  
— s'il a subi un arrêt de rémunération, et  
— s'il a occupé un emploi assurable durant un nombre de semaines déterminé selon qu'il est considéré comme:  
**Un rétroactif:** Si des prestations lui ont été ou étaient payables au cours de sa période de référence, il devra, au cours de la période des 52 semaines précédant sa demande de prestations ou depuis le début de sa demande de prestations antérieure, la plus courte des deux périodes devient sa période de référence, avoir accumulé le nombre requis de semaines d'emploi assurable selon l'évaluation du taux de chômage dans la région économique où il habite ordinairement, et avoir accumulé jusqu'à six semaines d'emploi assurable de plus selon le nombre de semaines de prestations payées ou payables durant la période mentionnée plus haut.

**Un arrivant sur le marché du travail:** Il devra avoir accumulé vingt semaines d'emploi assurable au cours des 52 semaines précédant sa demande.

**OU**  
**Une personne qui revient sur le marché du travail:** Si durant la deuxième année précédant sa demande de prestations il a accumulé quatorze semaines et plus de présence sur le marché du travail, tel que défini dans la Loi et les règlements, il devra avoir accumulé le nombre requis de semaines d'emploi assurable durant la période des 52 semaines précédant sa demande ou il habite ordinairement durant la période des 52 semaines précédant sa demande, il devra avoir accumulé quatorze semaines de présence sur le marché du travail durant la deuxième année, il devra avoir accumulé vingt semaines d'emploi assurable au cours des 52 semaines précédant sa demande.

**N.B.:** Un prestataire doit chaque jour être capable de travailler, disponible pour travailler et incapable d'obtenir un emploi convenable, sauf s'il demande des prestations spéciales.

**UNE SEMAINE D'EMPLOI ASSURABLE EST:**  
a) une semaine ou un salarié est employé pendant au moins vingt heures, s'il est rémunéré en totalité ou en partie selon le nombre d'heures de travail ou selon un traitement fixe.  
b) si l'employé est rémunéré selon une autre méthode, sa rémunération doit être au moins 30% du maximum de la rémunération hebdomadaire assurable déterminée pour l'année en cours: en 1980, 30% de \$290 = \$87.

**PROLONGATION:**  
La période de référence peut être prolongée jusqu'à un maximum de 104 semaines dans certains cas de maladie, blessure, mise en quarantaine, maternité, accident du travail, emprisonnement ou de présence à des cours d'instruction ou de formation désignés par la C.E.I.C.

**DURÉE MAXIMUM DES PRESTATIONS:**  
Une période de prestations peut durer normalement 52 semaines. Le nombre de semaines de prestations payables est déterminé selon le nombre de semaines d'emploi assurable et selon l'évaluation du taux de chômage de la région économique.

**Taux des Prestations:**  
60% de la rémunération hebdomadaire assurable moyenne au cours des vingt dernières semaines d'emploi assurable ou moins.

**LES PRESTATIONS:**

	1979	1980
Montant maximum des prestations hebdomadaires	\$159.00	\$174.00
Montant maximum de la rémunération assurable hebdomadaire	\$265.00	\$290.00

**EXCLUSIONS:**  
Un prestataire peut être exclu du bénéfice des prestations pour une période qui peut atteindre six semaines selon l'interprétation du motif valable dans le cas d'abandon volontaire, de refus d'emploi convenable ou de renvoi pour cause.

**LES PRESTATIONS SPÉCIALES:**  
a) **Maladie:** Des prestations sont payables lorsqu'un travailleur cesse de travailler et d'être rémunéré par suite de maladie, blessure ou mise en quarantaine s'il a occupé un emploi assurable durant vingt semaines dans sa période de référence pour la durée de l'incapacité ou jusqu'à un maximum de quinze semaines, mais seulement durant la période pendant laquelle des prestations initiales lui sont payables.  
b) **Maternité:** Des prestations de grossesse, au maximum quinze semaines, sont payables au cours des quinze premières semaines de prestations initiales pendant la période de huit semaines avant la semaine présumée de l'accouchement jusqu'à dix-sept semaines après la semaine de l'accouchement, à condition que la prestataire ait accumulé vingt semaines d'emploi assurable dans sa période de référence et qu'elle ait dix semaines de présence sur le marché du travail au cours de la période de vingt semaines qui précède la trentième semaine précédant la date présumée de son accouchement.  
c) **Retraite:** Le travailleur qui atteint l'âge de 65 ans n'est plus protégé par la Loi. Il ne peut donc pas avoir droit à des prestations régulières. Il est toutefois admissible à des prestations de retraite, soit trois semaines payées globalement, à condition qu'il ait accumulé vingt semaines d'emploi assurable dans sa période de référence, et ce même s'il continue à travailler. Le travailleur qui prend sa retraite avant l'âge de 65 ans doit remplir toutes les conditions normales comme les autres prestataires.

**REMBOURSEMENT DES PRESTATIONS PAR LES PRESTATAIRES À REVENUS ÉLEVÉS:**  
À partir de l'année d'imposition 1979, sur le formulaire d'impôt T-1-1979, les personnes dont le revenu net, soit la rémunération nette et les prestations reçues en 1979, sera supérieur à 1.5 fois la rémunération assurable maximum annuelle, soit \$20,670 en 1979, devront rembourser 30% du plus petit montant suivant:  
a) le montant total des prestations qui lui ont été payées durant l'année, ou  
b) le montant par lequel le revenu net dépasse 1.5 fois le maximum de la rémunération assurable annuelle.

### 2 Loi des accidents du travail (Québec)

Tous les travailleurs, même employés à temps partiel et peu importe leur âge, bénéficient de la protection offerte par la Loi des accidents du travail lorsqu'ils sont victimes d'un accident du travail ou d'une maladie professionnelle. La protection s'applique également aux étudiants qui effectuent un stage non rémunéré en milieu de travail mais exclut cependant les travailleurs des services domestiques et les athlètes participants. (Les travailleurs de l'industrie agricole bénéficieront des avantages de la loi à compter du 1er avril 1980.)

**Indemnités versées durant toute la période d'incapacité totale temporaire:**  
90% du revenu net retenu\* jusqu'à un revenu maximum assurable\*\* de 21 500 \$ en 1980.

**Rente mensuelle pour incapacité partielle ou totale permanente:\*\*\***  
L'accidenté reçoit, sa vie durant, une prestation établie en fonction de son revenu net retenu et du pourcentage de son incapacité. Si la rente n'excède pas 60 \$ par mois, elle est convertie en un capital payé au bénéficiaire en un seul versement.

**Travailleur dont le décès est attribuable à un accident du travail ou une maladie professionnelle**  
Indemnité spéciale: 500 \$  
Frais funéraires: jusqu'à 600 \$  
Frais de transport du corps de la victime: coûts réels (à définir par règlement)

**Rente mensuelle payable aux personnes à charge:\*\*\***  
cette rente équivaut à un pourcentage de la rente qu'aurait reçue le travailleur s'il avait été rendu invalide:

une personne à charge:	55%
deux personnes à charge:	65%
trois personnes à charge:	70%
quatre personnes à charge:	75%
plus de quatre personnes à charge:	80%

\*Revenu net retenu: revenu brut MOINS (R.R.Q. + Assurance-chômage + Impôt provincial + Impôt fédéral).  
\*\*Juste une fois l'an selon le revenu moyen des travailleurs du Québec majoré à 150%.  
\*\*\*Juste une fois l'an selon l'indice des prix à la consommation.  
N.B.: Ces prestations sont non imposables, inaccessibles et insaisissables.

### 3 Autres lois administrées par la C.A.T.

La Commission des accidents du travail administre aussi les lois suivantes:  
a) La Loi sur l'indemnisation des victimes d'amiantose ou de silicose dans les mines et les carrières;  
b) La Loi de l'indemnisation des victimes d'actes criminels; et  
c) La Loi visant à favoriser le civisme.

### 4 Les allocations familiales

**a) RÉGIME DES ALLOCATIONS FAMILIALES DU QUÉBEC**

Allocation mensuelle	1979	1980
1er enfant	\$ 5.92	\$ 6.45
2ème enfant	7.92	8.63
3ème enfant	9.88	10.77
4ème enfant et chacun des autres	11.85	12.92

**b) RÉGIME DES ALLOCATIONS FAMILIALES DU CANADA (POUR LES RÉSIDENTS DU QUÉBEC)**

Allocation mensuelle	1979	1980
1er enfant	\$12.00	\$13.08
2ème enfant	18.00	19.62
3ème enfant	36.95	40.28
4ème enfant et chacun des autres	46.05	50.19

Il faut ajouter aux allocations du fédéral, un crédit d'impôt ou un versement de \$218.00 par enfant admissible aux allocations, si le revenu familial net est inférieur à \$19,620.00. Si le revenu excède \$19,620.00, le montant de \$218.00 est réduit de \$5.00 par tranche de \$100.00 excédant le revenu familial de \$19,620.00.

**c) LES DEUX RÉGIMES RÉUNIS PRÉVOIENT UNE ALLOCATION TOTALE DE**

	1979	1980
1 enfant	\$ 17.92	\$ 19.53
2 enfants	43.84	47.78
3 enfants	90.67	98.83
4 enfants	148.57	161.94

(À compter du 4ème enfant admissible, l'allocation accordée pour chacun est uniforme): 57.90 63.11

**N.B.:** Le régime fédéral prévoit une allocation supplémentaire pour tout enfant d'au moins 12 ans: \$ 5.00 \$ 5.45

Les allocations familiales cessent lorsque l'enfant atteint 18 ans.

**N.B.:** Les allocations familiales fédérales et celles versées par le Québec pour un enfant qui a atteint l'âge de 16 ans, doivent être indiquées comme revenu dans la déclaration d'impôt fédéral sur le revenu de la personne qui réclame des exemptions personnelles pour un enfant bénéficiaire.

### 5 Régime de rentes du Québec

Le Régime de rentes du Québec est obligatoire pour tous les travailleurs de 18 à 70 ans qui retiennent des gains de travail. L'admissibilité aux diverses rentes est assujettie aux conditions propres à chacune et le cotisant doit avoir versé des contributions pour une période minimum qui varie selon le type de rente.

	1979	1980
— Maximum des gains admissibles	\$11,700.00	\$13,100.00
— Exemption de base	1,100.00	1,300.00
— Contribution maximum de salarié (1,8% du maximum des gains cotisables)	190.80	212.40
— Contribution maximum de l'employeur	190.80	212.40
— Contribution maximum du travailleur à son compte	381.60	424.80
— Montant maximum de la rente de retraite (par mois)	218.06	244.44
— Montant de la rente de conjoint survivant de moins de 65 ans min./max. (par mois)	de 134.64 à 216.41	de 146.78 à 238.45
— Montant de la rente de conjoint survivant de 65 ans et plus — maximum (par mois)	130.84	146.66
— Prestations de décès — maximum	1,170.00	1,310.00
— Rente d'invalidité — min./max. (par mois)	de 134.64 à 298.19	de 146.78 à 330.11
— Rente d'orphelin et d'enfant de cotisant d'invalidité — chaque enfant (par mois)	29.00	29.00

**N.B.:** Ces prestations sont imposables.

### 6 Loi de sécurité de la vieillesse

**a) PENSION DE SÉCURITÉ DE LA VIEILLESSE (CANADA)**  
— Toute personne âgée de 65 ans et plus a droit à une pension de sécurité de la vieillesse à condition toutefois de s'y qualifier en matière de résidence au pays.  
— Le montant accordé à partir du 1er janvier 1980 est de \$182.42 par mois.  
— Ce montant est modifié tous les trois mois pour tenir compte de l'indice du coût de la vie. — En décembre 1979, le montant de la pension était de \$179.02.

**N.B.:** Ces prestations sont imposables.

**b) SUPPLÉMENT DE REVENU GARANTI (CANADA)**  
— Cette loi prévoit que la personne qui reçoit la pension de sécurité de la vieillesse peut obtenir davantage suivant son revenu, son état civil ou l'âge de son conjoint.  
— Le montant maximum qu'une personne seule ou une personne dont le conjoint n'est pas bénéficiaire de la Loi de sécurité de la vieillesse peut recevoir, en plus de la pension de \$182.42, est de \$149.76.  
— Le montant maximum est de \$124.52 par personne de 65 ans et plus, lorsque le conjoint reçoit lui aussi la pension de \$182.42.  
— Plus les revenus, autres que la pension de sécurité de la vieillesse, sont élevés, plus le montant de supplément de revenu garanti est réduit. (Le supplément est réduit de \$1.00 pour chaque \$2.00 de revenu additionnel dans le cas d'une personne seule. Dans le cas d'un couple, lorsque les deux personnes reçoivent la pension de vieillesse, la réduction est de \$1.00 par \$4.00 de revenu additionnel).  
— Le revenu du conjoint est aussi considéré pour déterminer le montant de supplément de revenu garanti.  
— Comme pour la pension de sécurité de la vieillesse, le montant est ajusté trimestriellement pour tenir compte de l'indice du coût de la vie.

Depuis le 1er octobre 1975, une allocation de conjoint est payable au conjoint (Agé de 60 à 64 ans) d'un retraité en tenant compte des revenus du couple.  
Au 1er janvier 1980, l'allocation maximum de ce conjoint est de \$306.94  
— Le conjoint dont les prestations ont été discontinuées entre le 30 septembre 1975 et le 31 octobre 1979 par suite du décès d'un conjoint déjà bénéficiaire de la sécurité de la vieillesse, peut maintenant bénéficier d'une prolongation des prestations versées au conjoint survivant.

**N.B.:** La prestation de supplément de revenu garanti n'est pas imposable.

### 7 Loi de l'assurance-hospitalisation (Québec)

L'hospitalisation dans un centre hospitalier de soins de courte durée n'entraîne aucuns frais pour le patient si celui-ci occupe un lit dans une **salle commune**. Si le patient est hospitalisé en chambre **semi-privée**, il devra déboursier par jour, selon la chambre occupée \$10.50, \$11.50, \$12.50 ou \$14.50. En chambre **privée**, les frais quotidiens seront de \$16.50, \$21.00, \$25.00, \$29.00, \$33.00 ou \$41.50, selon la chambre occupée.

L'hospitalisation dans un centre hospitalier de soins prolongés entraîne des frais de \$9.00 par jour. En chambre semi-privée, les frais d'hébergement sont fixés à \$10.50 et en chambre privée, ils sont de \$13.50. Aucun montant n'est exigé dans le cas d'une personne de moins de 18 ans.

### 8 Loi de l'assurance-maladie (Québec)

Cette loi fournit à la population du Québec un régime universel d'assurance-maladie qui protège tous les résidents du Québec.

Les divers services en vigueur couvrent des programmes:  
— de services médicaux  
— de chirurgie buccale  
— de services dentaires pour les personnes de moins de 15 ans et les bénéficiaires de l'Aide sociale  
— de services optométriques  
— de médicaments pour certaines catégories de personnes  
— de prothèses, appareils orthopédiques  
— d'aide pour les handicapés visuels (35 ans ou moins)  
— d'aide pour les handicapés auditifs (35 ans ou moins)

La Régie de l'assurance-maladie administre aussi pour le compte du Ministère des Affaires Sociales:  
— le programme de prothèses dentaires pour les bénéficiaires de l'Aide sociale  
— les services reçus hors Québec et payables en vertu de l'Assurance-hospitalisation  
— le programme de prothèses mammaires pour les personnes ayant subi la résection totale d'un sein.

Tous les services assurés par le régime d'assurance-maladie sont aussi assurés à l'extérieur du Québec.

### 9 Loi de l'aide sociale (Québec)

L'aide sociale est accordée sur la base de la différence qui existe entre les besoins d'une famille ou d'une personne seule et les revenus dont elle dispose, à la condition qu'elle n'en soit pas exclue en raison de la valeur de ses biens.

Les besoins considérés sont **ordinaires** ou **spéciaux** et les allocations varient selon qu'il s'agit d'une personne seule ou d'une famille.

Dans le cas d'une **personne seule**, pour les besoins ordinaires, l'allocation variera de \$110.00 à \$301.00 par mois, au maximum, selon l'âge et le lieu de résidence.

Dans le cas d'une **famille** avec enfant(s), pour les besoins ordinaires, l'allocation variera de \$411.00 à \$558.00 par mois. (L'allocation est majorée s'il y a plus de trois enfants ou s'il y a un enfant de plus de 18 ans qui poursuit des études au niveau secondaire).

Les besoins **spéciaux** peuvent comprendre entre autres:  
— le coût des funérailles. L'allocation varie selon l'âge de la personne décédée (de \$200.00 à \$1,000.00) et est diminuée des bénéfices payables au décès et de l'avoir liquide d'une personne seule;  
— le coût du supplément de nourriture en cas de grossesse;  
— le coût des lunettes;  
— le coût des soins et prothèses dentaires;  
— les frais de déménagement, etc.

### 10 Loi sur l'assurance-automobile (Québec)

Depuis le 1er mars 1978, tous les Québécois, conducteurs, passagers ou piétons, qui sont victimes de dommages corporels causés par un accident de la route, sont indemnisés par la Régie de l'assurance automobile du Québec sans qu'il ne soit tenu compte de leur responsabilité. De plus, le propriétaire de toute automobile circulant au Québec doit dorénavant détenir une police d'assurance de responsabilité pour les dommages matériels d'un montant minimum de 50 000 \$. Ce régime d'assurance pour dommages matériels continue d'être administré par le secteur privé.

**Les Indemnités versées par la Régie se divisent en quatre catégories:**

**INDEMNITÉS DE REMPLACEMENT DE REVENU (\*)**  
**Indemnités pour les différentes catégories de victimes**  
1. Personne avec emploi à temps plein:  
Maximum: 90% du revenu net calculé à partir d'un revenu brut revalorisé annuellement fixé à 21 500 \$ en 1980.  
Minimum: 95.05 \$ + 11.88 \$ par personne à charge jusqu'à concurrence de 142.57 \$.

2. Travailleur à temps partiel ou autres:  
Même rente que les personnes avec emploi à temps plein, sauf que l'on établit un revenu potentiel en tenant compte de la formation, de l'expérience, etc.  
3. Étudiant, niveau post-secondaire et universitaire:  
90% du revenu net établi à partir du revenu brut qui est la rémunération moyenne des travailleurs du Québec.  
4. Mineur et sans emploi:  
Le minimum de la rente est versé soit 95.05 \$ + 11.88 \$ par personne à charge.  
5. Personne qui a 65 ans révolus:  
Si la personne travaille, même rente que pour la victime de la catégorie 1. Si la personne est sans emploi, même rente que pour la victime de la catégorie 2.  
Dans les autres cas, la rente minimale de 95.05 \$ + 11.88 \$ par personne à charge est versée.  
6. Personne au foyer:  
Peut opter pour le remboursement des frais occasionnés par suite de son incapacité, jusqu'à un maximum de 178.22 \$ par semaine ou pour la rente versée à la catégorie 2.

**INDEMNITÉS DE DÉCÈS (\*)**  
1. Victime avec personnes à charge (rentes versées au conjoint survivant):  
— 1 personne à charge: 55% de la rente à laquelle aurait eu droit la victime si elle avait survécu, minimum: 95.05 \$.  
— 2 personnes à charge: 65% de la rente de la victime, minimum: 95.05 \$ + 11.88 \$ par personne à charge.  
Et s'il y en a plus de deux, 65% plus 5% par personne à charge à compter de la troisième jusqu'à concurrence de 80%.  
L'indemnité minimale varie entre 95.05 \$ et 142.57 \$ par semaine selon le nombre de personnes à charge.  
2. Personne majeure, sans conjoint ni personne à charge:  
Indemnité forfaitaire de 2 376 \$  
3. Enfant mineur:  
Indemnité forfaitaire de 4 752 \$

**INDEMNITÉS FORFAITAIRES (\*)**  
La victime qui, dans un accident subit une blessure, un préjudice esthétique, des douleurs ou une perte de jouissance de la vie, a droit à une indemnité qui ne peut dépasser 23 762 \$.

**REMBOURSEMENT DES FRAIS RAISONNABLES**  
Une victime a droit au remboursement des frais raisonnables occasionnés à la suite d'un accident (ex. transport par ambulance, prothèses, remplacement de vêtement, etc.) De plus, la Régie rembourse les frais funéraires jusqu'à concurrence de 1 188 \$ (\*).  
Enfin, la Régie peut prendre toutes les mesures nécessaires et faire toutes les dépenses qu'elle croit convenables pour contribuer à la réadaptation des victimes et pour faciliter leur retour à la vie normale et leur réinsertion sur le marché du travail.  
(\* Les indemnités versées sous forme de rente ainsi que les indemnités forfaitaires sont revalorisées annuellement. Les chiffres qui apparaissent ci-dessus sont valables pour l'année 1980.)

\* Ces renseignements, qui ont été obtenus de sources sûres, reflètent la situation au 1er janvier 1980.

SSQ, Mutuelle d'assurance-groupe, publiée au début de chaque année un bulletin spécial, plus détaillé, qui traite des lois sociales. On peut en obtenir une copie sur demande.

## b. Les programmes de sécurité SSQ

SSQ, mutuelle d'assurance-groupe à caractère coopératif, peut ajouter ses propres garanties à la protection découlant des lois sociales. Travailleurs, professionnels, commerçants, industriels: si vous faites partie d'un groupe, petit, moyen ou grand, vous pouvez compléter chez nous votre programme de sécurité.

Faites le choix d'assurance selon les besoins de votre groupe:

- Assurance-vie
- Assurance-hospitalisation complémentaire
- Assurance-médicaments complémentaire
- Soins dentaires
- Assurance-salaire
- Régimes de retraite collectifs et individuels (REER)

**SSQ** Plus de 700,000 membres. Un actif de plus de \$100 millions

Mutuelle d'assurance-groupe

Siège social: 2525, boul. Laurier, Sainte-Foy, Qué. G1V 4H6  
Tél.: Québec 651-7000 / Montréal 384-8150 / Longueuil 651-3300

une institution québécoise qui nous rassemble

# Un médecin menacé d'arrestation pour refus de témoigner

par Bernard Morrier

Un ex-médecin de l'hôpital Saint-Luc, le Dr Jeanne Bourbonnais, dont le témoignage est jugé extrêmement important par la Commission de police du Québec, qui enquête actuellement sur des cas de présumée brutalité policière, est présentement menacé de voir exécuter contre lui un mandat d'amener, s'il ne consent pas à se présenter, au plus tard le 13 février, devant les trois commissaires, les juges Guy Tremblay et Bruno Cyr et le Dr Aimé Raic.

Selon ce qu'a expliqué hier le procureur ad hoc de la CPQ, Me Marc Spivock, le Dr Bourbonnais, qui pourrait grandement aider les commissaires quant à la condition de John Francis Gariépy — celui-là même qui dit avoir été malmené par les sergents-détectives Guy Gelderblom et Jocelyn Dextraze, en février 1977 — a refusé de comparaître hier, malgré une assignation à cet effet.

Devant cette situation, le président de l'enquête, le juge Tremblay, a demandé à Me Spivock de communiquer, dès ce soir, avec le Dr Bourbonnais (qui habite maintenant Amqui) pour le mettre au courant de l'article 284 du Code de procédures civiles, traitant des ennuis que peut s'attirer une personne qui refuse de se présenter devant un tribunal. Le commissaire est allé jusqu'à dire que, si nécessaire, un policier pourrait se rendre à Amqui, arrêter le médecin et confiner celui-ci aux cellules jusqu'à ce que son témoignage soit entendu. Pour l'instant, la CPQ n'a pas émis de mandat, mais cette possibilité demeure pendante, en attendant la décision que prendra le Dr Bourbonnais.

C'est ce dernier qui avait

traité Gariépy, en février 1977, à l'hôpital Saint-Luc, où il avait été envoyé sur les ordres du Dr Gilles Laurier, du Centre de détention Parthenais, où il était détenu.

Pour sa part, le Dr Laurier devait également être entendu hier, mais il n'a pu se présenter à cause de son état de santé et sa déposition a été reportée à plus tard.

Il a cependant été permis d'entendre le Dr Claude Frenette, directeur médical à Parthenais, qui a affirmé avoir vu Gariépy, le 17 février 1977, soit plusieurs jours après les deux autres médecins, et avoir constaté que celui-ci souffrait d'une entorse à l'index droit, de même que d'anxiété et d'insomnie. Il revit son patient le 3 mars suivant pour constater cette fois que l'entorse était en voie de guérison mais que les deux autres malaises persistaient. Le médecin a ajouté que le genre d'entorse dont souffrait Gariépy était courant chez les prévenus de son institution, qui se les infligeaient, autant qu'aux coudes ou aux genoux, en pratiquant certains sports, comme le volley-ball.

De son côté, le sergent-détective Gérard Viau, de la police de la CUM, a jeté passablement de lumière sur les circonstances entourant l'arrestation de Gariépy, le 5 février 1977, au moment où celui-ci était recherché en rapport avec le meurtre de Eddy Losinger, survenu quelques mois plus tôt.

C'est en enquêtant sur un vol à main armée, commis dans une bijouterie de la rue Jean-Talon, que les policiers se présentèrent au 7562 rue Querbes. Il s'agissait du domicile de Monique Talbot, une «cliente» de la bijouterie, qui, au moment du vol, était à acheter des bijoux avec des chèques volés. Ayant été té-

moins du vol, elle avait déclaré aux policiers, venus faire les constatations d'usage, que l'un des deux voleurs était son ex-mari, Normand Talbot. On devait découvrir par la suite que le complice de celui-ci, Roy Morin, était le concubin du moment de Monique Talbot.

Pendant ce temps, intrigué du fait que cette dernière avait payé à la bijouterie avec des chèques identifiés au nom de Lyser Wiser, le sergent-détective Viau fit une vérification au domicile de ce dernier, dans un immeuble à appartements, sis au 7910 de la Côte Saint-Luc, pour y constater que M. Wiser était en Floride et que sa boîte postale avait été cambriolée.

L'enquête devait l'amener à arrêter Talbot et Morin. Une nouvelle visite au domicile de la rue Querbes lui permettait d'y trouver Gariépy, en compagnie de Carol Marsh. Gariépy s'était d'abord identifié comme étant Gaby Amori, mais il devait par la suite reconnaître sa véritable identité, tout en donnant comme lieu de résidence, mais avec un numéro d'appartement différent, le 7910 Côte Saint-Luc... le lieu où étaient disparus les chèques de Wiser.

Après avoir précisé qu'aucune accusation n'avait été portée dans le cas des chèques volés, le sergent-détective Viau a dit que Talbot et Roy, en plus du vol de la bijouterie, avaient été accusés de deux autres vols à main armée, puis condamnés à la prison.

Quant à Monique Talbot, elle reçut une sentence suspendue de trois ans, après avoir été reconnue coupable d'usage de faux.

Les travaux de la Commission se poursuivent ce matin avec le témoignage d'un autre policier.

# Un front commun demande à Québec de décréter un débat public sur l'énergie

Le Front commun pour la tenue d'un débat sur l'ensemble de la question énergétique au Québec entend multiplier ses interventions au cours des prochains mois, surtout pendant la campagne référendaire, afin de sensibiliser le gouvernement à sa cause.

«Comment peut-on parler d'indépendance nationale quand on sait que le Québec

compte présentement sur des sources étrangères d'énergie, du Canada ou du Moyen-Orient et ce, dans une proportion de 68%», a souligné hier le porte-parole du Front commun, M. Pierre Lacombe.

Celui-ci a révélé que de nouveaux organismes populaires viennent gonfler, de jour en jour, le nombre des membres

du Front commun. Ces quelque 65 organismes réclament du gouvernement du Québec la tenue d'un débat public sur l'énergie afin que les citoyens puissent être renseignés pour ensuite décider quelles devraient être les politiques en matière énergétique.

M. Lacombe compare ce débat public au débat qui en-

tourne la question nationale en rappelant que la Suède a permis à ses citoyens de se prononcer sur la question.

Le ministre de l'Énergie du Québec, M. Yves Bérubé, a été saisi du dossier préparé par la Société pour vaincre la pollution (svp) au nom du Front commun, mais il n'a pas répondu.

Le Front commun a proposé la création d'une commission indépendante qui serait chargée d'animer le débat public, de recevoir les mémoires des citoyens, de diffuser une information objective et de soumettre au gouvernement du Québec un rapport final sur les grandes orientations énergétiques pour les 50 prochaines années.

## Jean-Paul II selon un sondage

# Plus dynamique que doué pour l'action spirituelle

ROME (Reuter) — Un pape dynamique, plus doué pour les relations publiques que pour l'action spirituelle, telle est l'image de Jean-Paul II qui se dégage du sondage publié hier par l'hebdomadaire italien L'Europeo.

Le journal dit avoir réalisé ce sondage parmi ses lecteurs, sans en spécifier le nombre, et leur a demandé leur opinion sur le pape après quatorze mois de pontificat; 72% d'entre eux ont déclaré n'être pas pratiquants.

Trois sur cinq ont répondu qu'il avait répondu à leur attente et quatre sur cinq ont dit qu'ils l'appréciaient autant si ce n'est plus qu'il n'y a un an.

Les qualités du pape les plus appréciées sont sa clarté, sa simplicité, sa facilité de communication, et 92% des personnes interrogées le définissent comme dynamique.

Cependant, à la question «quel est le pape dont vous pensez qu'il a ou avait la plus riche spiritualité chrétienne», 71% ont nommé Jean XXIII, 19% Paul VI, 6% Pie XII et 4% seulement Jean-Paul II.

Une grande majorité des personnes interrogées approuvent les fréquents voyages de Jean-Paul II, et plus de 70% le considèrent comme une force conservatrice et unificatrice pour l'Église, 23% désapprouvent les sanctions prononcées contre le théologien Hans Küng.

Par ailleurs, 20% seulement des lecteurs de la revue pensent que l'action pontificale a été propre à redonner espoir aux opprimés du monde.

## CARTES PROFESSIONNELLES ET D'AFFAIRES

**MADELINE ARBOUR BERNARD MORISSET**  
DECORATEURS-ENSEMBLIERS  
DESIGNERS D'INTERIEURS  
878-3846  
266 est. St-Paul, Vieux Montréal

**Les Adapteurs**  
Traductions/Translations  
M. DOMVILLE, M. TRAD.  
C. O'DONOUGHUE, M. TRAD.  
751, carré Victoria, bureau 602  
Montréal H2Y 2J3 843-3503

**RICHARD MORAND**  
Avocat  
Barrister & Solicitor  
1 Place Ville Marie, Bur. (514) 878-9280  
suite 3235 Rés. (514) 937-8422  
Montréal, Qué. Canada Tél. 05-267574  
H3B 3M7

**DAVID, BOULVA CLEVE**  
ARCHITECTES  
1253 ave McGill College  
Suite 800  
MONTRÉAL - 866-8621

Brevets d'invention  
MARQUES de COMMERCE  
**Robic, Robic**  
ET ASSOCIÉS  
1514, avenue McGregor  
Montréal H3G 1X5 934-0272

**les architectes**  
**LONGPRÉ MARCHAND**  
Montréal - 842-1401

Incorporations Rapides  
Marques de commerce  
**RICHARD, MORAND**  
et associés  
1 Place Ville Marie, suite 3235  
Montréal, H3B 3M7 - 871-8888

**Machine à écrire électronique de TRAITEMENT DE MOTS**  
(word processing)  
Recommandée pour exécutifs, avocats, notaires, etc...  
**DÉMONSTRATION SUR DEMANDE**  
CANADA DACTYLOGRAPHIE INC  
7035 av. du Parc, Mtl  
270-1141

**CONSAN**  
2106 Dubois Mtl H4E 1W5  
tél.: 861-0346  
Conseillers en Hygiène industrielle  
Cours de formation

**BELZILE, ST-JEAN SPERANO ET ASSOCIÉS**  
Comptables agréés  
ALAIN BELZILE, C.A.  
ROBERT ST-JEAN, C.A.  
JULIEN SPERANO, C.A.  
JACQUES BRANCHAUD, C.A.  
2345 est. Bélanger  
Montréal 729-5226

**LUCIEN DAHMÉ, C.A.**  
Comptables agréés  
210 St-Jacques  
Suite 300 845-4194

**samson. BELAIR & ASSOCIÉS**  
Comptables agréés

MONTRÉAL — QUÉBEC — RIMOUSKI — SHERBROOKE — TROIS-RIVIÈRES  
OTTAWA — SEPT-ÎLES — SAINT-HYACINTHE — COATICOOK — MATANE

**CHATEAU**  
d'aujourd'hui

pour un climat privilégié

**Prendre l'air...**  
Cela veut dire se fabriquer un espace secret qui nous repose.  
Au Château d'aujourd'hui nous nous consacrons, à notre manière, à la conquête de l'espace.  
Nous vous présentons ce lit de laiton pur, qui participe à la qualité de toute notre collection, par son raffinement.

Complexe Desjardins, Montréal 6370, rue St-Hubert, Montréal 6375, rue St-Hubert, Montréal 1125, boul. St-Martin, Laval Tél: (514) 382-4710

## L'IMMATRICULATION,

**c'est aussi facile que de mettre une lettre à la poste!**

Pour recevoir votre vignette 1980 à la maison, bien au chaud, sans avoir à vous déplacer, vous n'avez qu'à poster au plus tôt votre formule de renouvellement dûment remplie et signée en prenant soin d'inclure dans votre envoi, un chèque couvrant le montant exigé.

On attend de vos nouvelles d'ici le 29 février 1980!

En plus de marquer l'année bissextile, cette date coïncide avec la dernière journée pour le renouvellement de l'immatriculation des véhicules par la poste.

Après ce délai, le ministère des Transports ne pourra garantir la livraison par le retour du courrier de la nouvelle vignette pour la date limite du 31 mars.

Le 1<sup>er</sup> avril 1980, tous les véhicules en circulation doivent être munis de leur vignette autocollante.

Bureau des véhicules automobiles

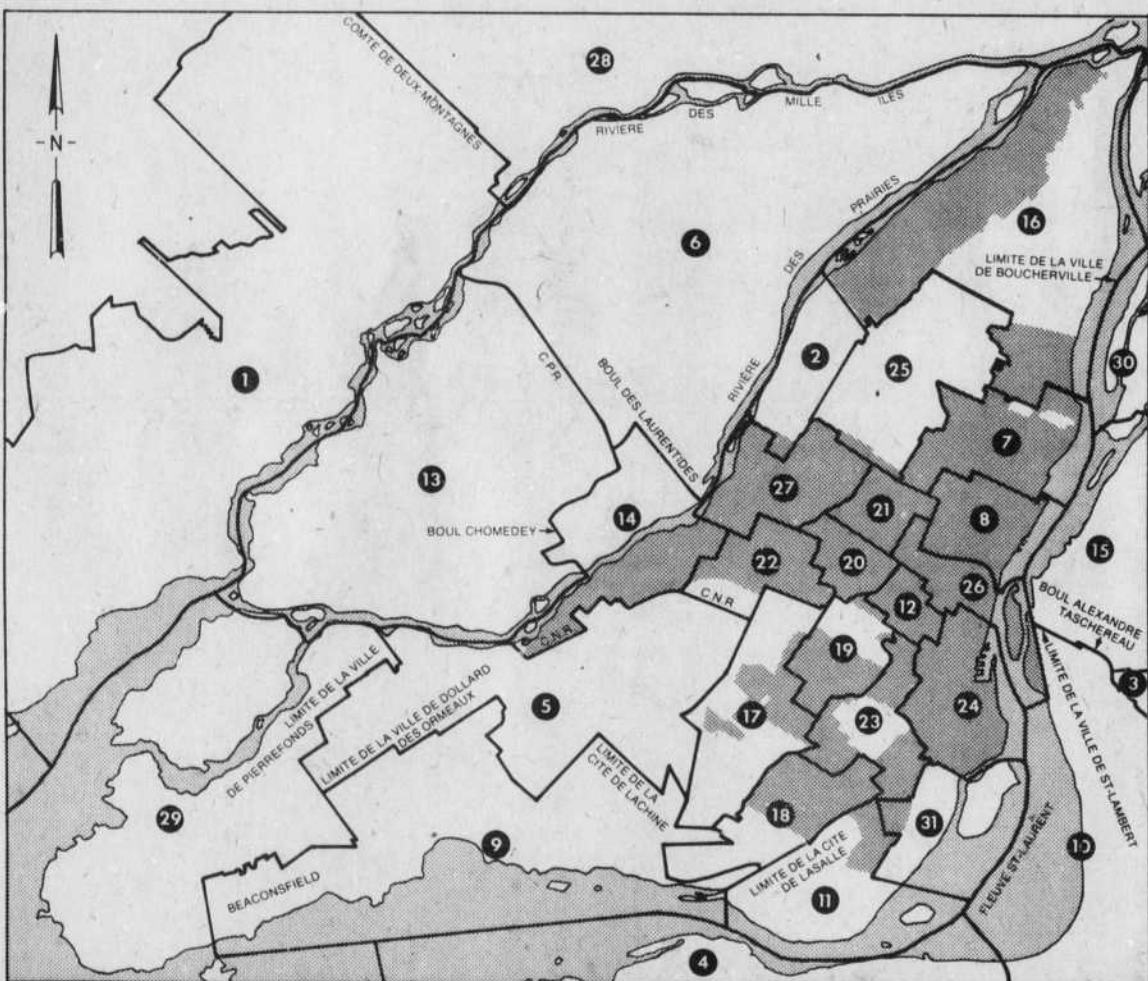
79 Québec 000-000 Je me souviens 80

**Transports Québec**

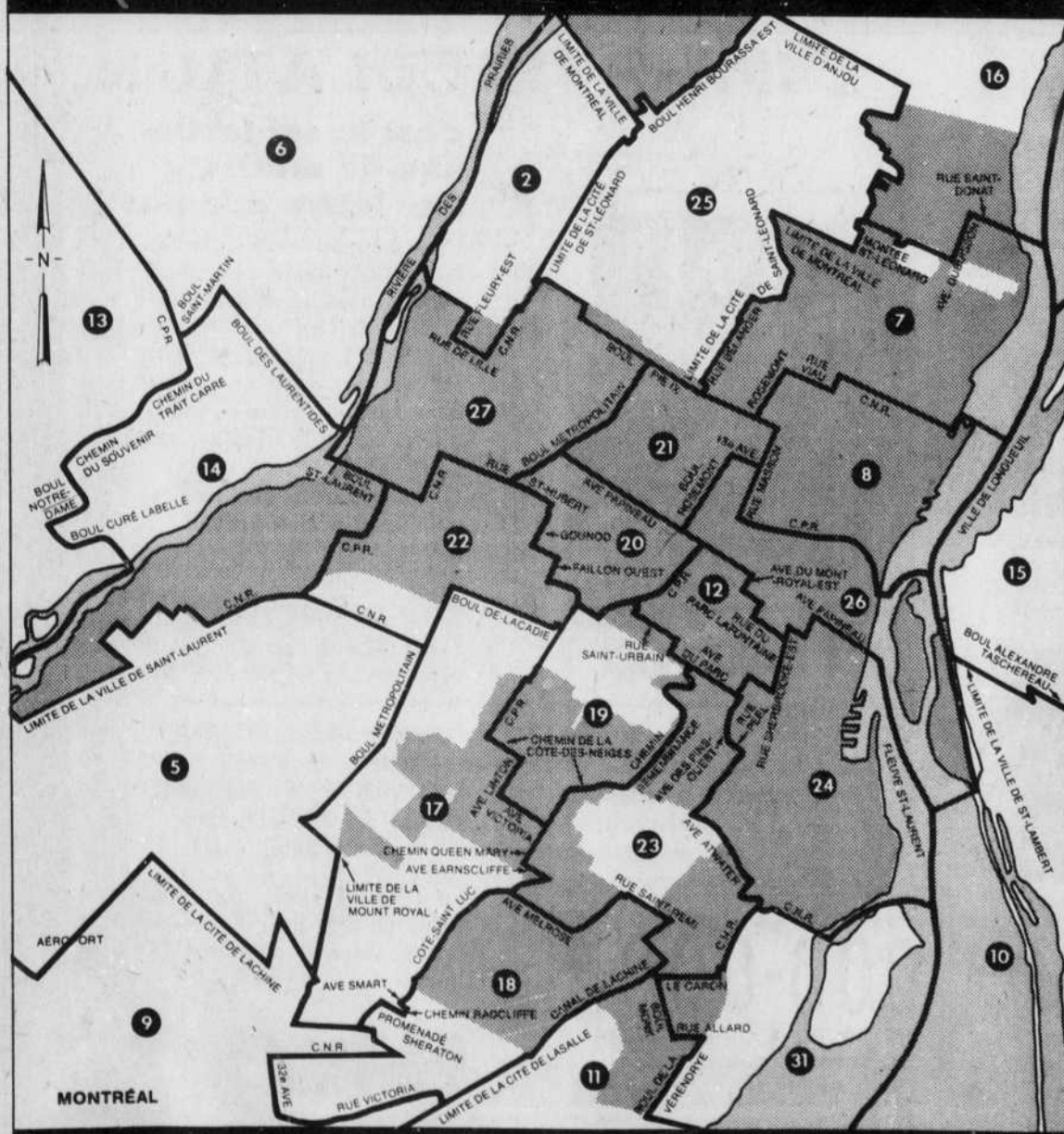
(CONSERVEZ CE GUIDE)

# VOUS VOULEZ VOTER AVANT LE 18 FÉVRIER?

**BUREAUX SPÉCIAUX DE SCRUTIN OUVERTS  
DE MIDI À VINGT HEURES  
SAMEDI, 9 FÉV. - LUNDI, 11 FÉV. - MARDI, 12 FÉV.**



**DANS QUELLE CIRCONSCRIPTION HABITEZ-VOUS?**



## LISTE DES ÉLECTEURS

Pour voter à un bureau spécial de scrutin, vous **DEVEZ** être inscrit sur la liste électorale de votre section de vote, que vous habitiez une section urbaine ou rurale.

**VOUS** pourrez voter à un bureau spécial de scrutin si vous **ÊTES UNE PERSONNE ÂGÉE, INFIRME OU MALADE OU SI VOUS AVEZ DES MOTIFS DE CROIRE QUE VOUS SEREZ INCAPABLE DE VOTER LE JOUR DE L'ÉLECTION.**

## EMPLACEMENT DES BUREAUX SPÉCIAUX DE SCRUTIN

L'avis de recensement que vous avez reçu indique le lieu de votre bureau spécial de scrutin.

Si vous n'avez pas cet avis **téléphonez** au bureau d'Élections Canada de votre circonscription.

## POUR APPELER VOTRE BUREAU D'ÉLECTIONS CANADA, voici ce que vous devez faire:

- 1) Étudiez attentivement la carte-diagramme.
- 2) Repérez la circonscription dans laquelle vous habitez en vous basant sur les rues qui en forment les frontières au nord, au sud, à l'est et à l'ouest.
- 3) Prenez note du numéro indiqué dans le cercle de votre circonscription et téléphonez au numéro indiqué.

### CIRCONSCRIPTIONS - MONTRÉAL ET RÉGION

1	Blainville — Deux-Montagnes 472-6802	11	La Salle 364-2713
2	Bourassa 325-6742	12	Laurier 527-2149
3	Chambly 462-3370	13	Laval 681-1661
4	Châteauguay 691-5313	14	Laval-Des-Rapides 669-7104
5	Dollard 332-4820	15	Longueuil 679-4600
6	Duverny 668-6372	16	Mercier 351-0160
7	Gamein 254-3515	17	Mount Royal 482-7040
8	Hochelega — Maisonneuve 255-6042	18	Notre-Dame-de-Grâce 482-2152
9	Lachine 637-2325	19	Outremont 738-9475
10	Laprade 465-7360	20	Papineau 271-1173
		21	Rosemont 722-3528
		22	Saint-Denis 384-0371
		23	Saint-Henri — Westmount 933-1178
		24	Saint-Jacques 282-0524
		25	Saint-Leonard — Anjou 321-0320
		26	Sainte-Mare 527-4158
		27	Saint-Michel 381-1853
		28	Terrebonne 585-6141
		29	Vaudreuil 455-1902
		30	Verchères 652-3925
		31	Verdun 769-8826

Si vous ne savez pas où est situé votre bureau spécial de scrutin et vous habitez dans une des villes mentionnées ci-dessous, appelez (à frais virés, si nécessaire) au numéro de téléphone indiqué.

ALMA — Appelez 668-4581	NORANDA — Appelez 762-2633
AMOS — Appelez Val D'or 824-3671	OTTERBURN PARK — Appelez Varennes 652-3925
ARVIDA — Appelez Jonquière 542-4518	ROBERVAL — Appelez Mistassini 276-0613
ASBESTOS — Appelez Windsor 845-2795	ROUYN — Appelez Noranda 762-2633
BEAUPORT — Appelez 663-8211	STE-AGATHE — Appelez St-Jérôme 432-3796
BELAIR — Appelez Donnacona 285-1144	ST-BASILE-LE-GRAND — Appelez Varennes 652-3925
BELOEIL — Appelez Varennes 652-3925	ST-BRUNO-DE-MONTARVILLE — Appelez 482-3370
BROSSARD — Appelez 465-7360	ST-EUSTACHE — Appelez 472-6802
CANDIAC — Appelez Brossard 465-7360	ST-FELICIE — Appelez Mistassini 276-0613
CHICOUTIMI — Appelez 545-9733	ST-HYACINTHE — Appelez 774-1433
DONNACONA — Appelez 285-1144	ST-JEAN — Appelez 346-8518
DRUMMONDVILLE — Appelez 477-1826	ST-JEROME — Appelez 433-3796
GIFFARD — Appelez Beaufort 663-8211	STE-JULIE — Appelez Varennes 652-3925
GRANBY — Appelez 375-2780	ST-LUC — Appelez St-Jean 346-8518
GRAND MÈRE — Appelez Shawinigan 538-5443	ST-PAUL L'ERMITE — Appelez Repentigny 585-6141
IBERVILLE — Appelez St-Jean 346-8518	SHAWINIGAN — Appelez 538-5443
JOLIETTE — Appelez 759-3841	SHERBROOKE — Appelez 566-5111
LACHUTE — Appelez 562-2481	SOREL — Appelez Tracy 742-4596
LA SARRÉ — Appelez Noranda 762-2633	TRACY — Appelez 742-4596
MAGOG — Appelez Knowlton 243-6171	TROIS RIVIÈRES — Appelez 376-1888
MONT ST-HILAIRE — Appelez Varennes 652-3925	VAL D'OR — Appelez 824-3671
MONT-LAURIER — Appelez Chapeau 689-2000	VALLEYFIELD — Appelez 371-8111
MONTMAGNY — Appelez L'Islet 247-3068	VARENNES — Appelez 652-3925
MONTMORENCY — Appelez Beaufort 663-8211	WATERLOO — Appelez Granby 375-2780
MASCOUCHE — Appelez Repentigny 585-6141	WINDSOR — Appelez 845-2795
NICOLET — Appelez Tracy 742-4596	



Si vous êtes handicapé physiquement et que le bureau spécial de scrutin où vous devez normalement voter n'a pas d'accès de plain-pied, vous avez le droit, en le demandant à votre bureau d'Élections Canada, d'obtenir un certificat de transfert qui vous permettra de voter à un bureau spécial de scrutin avec accès de plain-pied. Toute demande doit être faite avant midi le 8 février 1980.

**LE VOTE PAR PROCURATION** n'est pas permis aux bureaux spéciaux de scrutin.

**L'AIDE D'UN RÉPONDANT** dans les sections rurales n'est pas permise aux bureaux spéciaux de scrutin; ceci n'est permis que le jour de l'élection.

### VOTE AU BUREAU DU PRÉSIDENT D'ÉLECTION

Si votre nom est sur la liste électorale et que vous ne pouvez voter aux quatre dates indiquées plus haut, vous pouvez voter au bureau de vote président d'élection de midi à 18h00 et de 19h00 à 21h00 jusqu'à vendredi de cette semaine, de même que mercredi, jeudi et vendredi de la semaine prochaine.



Élections Canada est une agence non-partisane du Parlement fédéral chargée de la conduite des élections fédérales sous la direction du Directeur général des élections du Canada, Jean-Marc Hamel.

Ce guide de l'électeur est publié par le Directeur général des élections du Canada.